UNIVERSITÉ DE STRASBOURG — FACULTÉ DE PHARMACIE
Année scolaire 1942-1943 N° 313

LES PHARMACIENS PENDANT L'EXPÉDITION D'EGYPTE

THÈSE

présentée et soutenue publiquement en Juin 1943

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG

POUR OBTENIR

le Titre de Docteur de l'Université de Strasbourg

(MENTION PHARMACIE)

PAR

Francisque Marius OSSEDAT

Pharmacien

né à CLERLANDE (Puy de-Dôme) le 16 Décembre 1889

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

Président..... MM. A. SARTORY, professeur

Juges..... { R. SARTORY, professeur
P. CORDIER, professeur

PARIS
Librairie CAFFIN
Collection OCCITANIA
80, Rue St-Lazare, (IX^e^)

1943

T. W. 10032 - 29-5-43

Les pharmaciens pendant l'expédition d'Egypte

PHARMACIEN DE 2^me^ CLASSE AUX ARMÉES _ 1799

(ARMÉE DE TERRE)

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG — FACULTÉ DE PHARMACIE

Année scolaire 1942-1943 N° 313

LES PHARMACIENS PENDANT L'EXPÉDITION D'EGYPTE

THÈSE

présentée et soutenue publiquement en Juin 1943

A LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE STRASBOURG

POUR OBTENIR

le Titre de Docteur de l'Université de Strasbourg

(MENTION PHARMACIE)

PAR

Francisque Marius OSSEDAT

Pharmacien

né à CLERLANDE (Puy-de-Dôme) le 16 Décembre 1889

EXAMINATEURS DE LA THÈSE :

Président..... MM. A. SARTORY, professeur

Juges..... R. SARTORY, professeur

P. CORDIER, professeur

PARIS

Librairie CAFFIN

Collection OCCITANIA

80, Rue St-Lazare, (IX^e^)

1943

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. A. SARTORY, *Doyen*, C. ✻, I. ⚕, C. ❁.
VOLMAR, *Assesseur*, ✻, I. ⚕.
MARANDON, *Secrétaire*, ✻, ♁, ⚕.

DOYEN HONORAIRE

M. JADIN, O. ✻, I. ⚕, ❁.

PROFESSEURS

MM.	
A. SARTORY, C. ✻, I. ⚕, C. ❁.	Bactériologie.
LAVIALLE, ✻, I. ⚕, ❁.....	Botanique.
VOLMAR, ✻, I. ⚕.....	Chimie organique.
GUILLAUME, O. ✻, ⚕, I. ⚕, ❁	Pharmacie galénique.
LAPP, I. ⚕.....	Chimie analytique.
CORDIER, ⚕.....	Pharmacie chimique.
R. SARTORY, ⚕, ❁.....	Matière médicale.

MAITRE DE CONFÉRENCE

M. DUQUENOIS ..... Toxicologie.

PROFESSEUR HONORAIRE

M. JADIN, O. ✻, I. ⚕, ❁.

COURS COMPLÉMENTAIRES

MM.	
A. SARTORY	Hygiène.
LAVIALLE	Hydrologie.
VOLMAR	Chimie minérale.
GUILLAUME	Zoologie.
LAPP	Physique.
PRÉLOT	Législation et Déontologie.
CORDIER	Chimie biologique.
R. SARTORY	Cryptogamie.
LALLEMAND (M^me^), ⚕.....	Pharmacodynamie.

CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES

MM.	
COLLARD, ✻, ⚕, I. ⚕.....	Chimie pharmaceutique.
LALLEMAND (M^me^), ⚕.....	Chimie et Physique.
JÆEGER	Histoire naturelle.
LEDOUX, ✻.....	Bactériologie et Parasitologie.

Avant-propos

Nous nous faisons une agréable obligation de remercier ici ceux qui ont apporté leur concours à l'élaboration de cette étude, pour laquelle il a fallu mettre en œuvre une très grande quantité de matériaux, la plupart inédits :

M. le Professeur A. Sartory, doyen de la Faculté de Strasbourg, qui a bien voulu remplir avec sa distinction et sa bienveillance coutumières le rôle de président de thèse ;

MM. les Professeurs R. Sartory et P. Cordier, qui à ses côtés, nous ont fourni le meilleur appui ;

M. le Professeur Douris, de la Faculté de Nancy, qui nous avait indiqué le sujet de ce travail et nous guida de ses conseils;

M. Maurice Bouvet, Vice-Président de la Société d'Histoire de Pharmacie, qui nous a permis de faire usage de plusieurs de ses études sur notre profession ;

M. Cambier, archiviste au Ministère de la Guerre, qui a mis à notre disposition la correspondance de l'armée d'Orient et les états de service des pharmaciens de l'Armée;

M. P. J. Charliat, qui nous a communiqué ses notes sur le personnel de santé de la marine et l'évolution des idées scientifiques au XVIII[e] siècle;

MM. les Archivistes et Bibliothécaires du Val de Grâce, des Archives Nationales, des grands services publics et de la Faculté de Pharmacie de Paris, qui se sont intéressés à nos recherches avec la plus courtoise sollicitude.

Nous évoquons aussi avec une reconnaissance émue la mémoire du docteur Dorveaux, qui dirigea notre travail à ses débuts.

Remercions encore de leurs remarques suggestives : M. le professeur Martineau, président de la Société d'Histoire des Colonies ; MM. Cuvillier et le D[r] Max Meyerhof, de l'Institut d'Egypte ; M. Saint-Sernin, pharmacien général de la Marine ; enfin M. Guitard, secrétaire général de la Société d'Histoire de la Pharmacie, qui a bien voulu, en outre, surveiller l'impression, en des circonstances particulièrement difficiles.

Introduction

Le projet de conquérir l'Egypte ne s'est pas formé tout entier dans l'esprit de Bonaparte, au temps où le chef victorieux de l'Armée d'Italie annotait d'une main fébrile les volumes de la bibliothèque ambroisienne relatifs à l'Orient et entretenait les personnalités de son entourage de tout ce qui restait à accomplir dans ce pays et au-delà de l'isthme de Suez.

Jadis, le célèbre Leibniz avait proposé à Louis XIV d'annexer l'Egypte et de consolider à jamais la position très avantageuse du commerce français dans le Levant.

Il fallut attendre les premiers signes de décadence de l'Empire Turc, au début du XVIII[e] siècle, pour voir nos chancelleries prêter plus d'attention à un établissement français en Egypte, tandis que le commerce marseillais, grâce au régime des capitulations, étendait de plus en plus son empire sur les marchés de la Méditerranée orientale.

Au lendemain de la guerre de Sept Ans, Choiseul songea à compenser nos pertes dans l'Amérique du Nord et la ruine de la Compagnie des Indes par une nouvelle politique coloniale fondée sur la domination de la Méditerranée. Par le Levant, on atteindrait les marchés de l'Inde et de la Chine que l'on croyait alors la principale source de richesse des nations maritimes.

L'annexion de la Corse, en 1768, répondait à ces préoccupations : elle reportait au large, vers le Sud, notre réseau de surveillance.

Au début du règne de Louis XVI, Vergennes chargea d'une enquête en Egypte le baron de Tott, tandis que des reconnaissances étaient effectuées par nos bâtiments de guerre. Dès 1776, Tott avait remis un mémoire détaillé sur les ressources, l'état de ce pays et les moyens militaires qui devaient en assurer l'occupation.

L'année suivante, notre ambassadeur à Constantinople, Saint-Priest, puis le premier commis de la Marine, Saint-Didier reprirent le dessein avec une chaleur partagée par de nombreux « faiseurs de projets », mais qui ne décida pas le gouvernement de Louis XVI à oser s'engager dans une telle aventure. Elle nous aurait mis en conflit avec la Sublime Porte et aurait éveillé en Europe bien des susceptibilités et des convoitises (1).

Notre position commerciale en Egypte était très forte. Avec les Vénitiens et les Livournois, nous dominions le marché, et le jour viendrait immanquablement où l'Egypte tomberait d'elle-même entre les mains du concurrent qu'appuierait l'action politique et militaire d'une grande puissance.

La Chambre de Commerce de Marseille exerçait un contrôle étroit des marchandises exportées en Orient. A Alexandrie, le consulat français se livrait à de nouvelles vérifications. Quatre ou cinq maisons françaises étaient installées dans le grand emporium égyptien, avec une flotte commerciale d'une dizaine de bâtiments qui entretenaient des relations directes avec Marseille; enfin, chaque année, une centaine de navires français, faisant

« caravane » dans les échelles du Levant, venaient faire escale à Alexandrie.

Le pouvoir observait de près ce mouvement d'affaires et, tandis qu'on réunissait une foule d'informations sur l'Egypte, notre consul à Alexandrie, Charles Magallon, solidement établi dans la place, préconisait une action immédiate.

En dépit de l'intervention de notre ambassadeur à Constantinople, Choiseul-Gouffier, que Magallon avait amené à partager ses vues, rien ne devait être entrepris sous le règne de Louis XVI.

Au lendemain de la crise révolutionnaire, d'où nos armées navales sortaient démantelées et notre flotte de commerce amoindrie, le Levant fut un des points d'appui qui fixa en premier lieu l'attention de nos hommes politiques et de nos gens d'affaires.

A quelques journées de navigation de Marseille, à travers une mer dont nous étions encore capables d'assurer la police, le marché égyptien offrait l'avantage de permettre à notre commerce renaissant de réaliser quelques bénéfices immédiats dans des spéculations à court terme. La sécurité et le succès de l'entreprise étaient facilités par la présence du drapeau français sur la plus grande partie des côtes méditerranéennes de l'Espagne et de l'Italie. Une circonstance s'offrait encore pour nous tenter : la flotte anglaise, en pleine période de réorganisation, avait commis la faute de sortir de la Méditerranée.

Bonaparte était alors en tournée d'inspection sur les côtes de la Manche. Faute d'y trouver des préparatifs assez avancés pour entreprendre le débarquement que le Directoire préparait en Angleterre, il se rallia avec

d'autant plus d'enthousiasme aux idées de Talleyrand qu'une opération de grande envergure vers l'Orient était une de ses idées favorites. Ses relations avec la famille Clary, de Marseille, lui permettaient d'en juger l'intérêt pour la prospérité générale de la France. Les Directeurs voyaient sans déplaisir le populaire vainqueur de l'Italie s'éloigner de la capitale (2).

L'expédition d'Egypte ralliait les suffrages des milieux dirigeants. Les *Lettres* de Savary et le *Voyage* de Volney, parus à la veille de la Révolution, avaient séduit tous les esprits éclairés. Des orientalistes comme Galland, des naturalistes comme Sonnini, qui publièrent leurs travaux pendant l'expédition d'Egypte, avaient déjà réuni une foule d'informations précises sur cette partie de l'Orient (3).

Les avanies et vexations subies par nos ressortissants depuis que la guerre avec l'Angleterre retenait nos escadres ailleurs, et ne permettait plus au pavillon français de se montrer dans le Levant, justifiaient une intervention armée.

Notre consul général au Caire, Magallon, remit à ce sujet un mémoire à Talleyrand, au début de 1798. Un débarquement en Egypte inquiéterait l'Angleterre, amènerait la dispersion de ses forces navales et, du même coup, permettrait de rétablir en Orient notre position de 1789.

Moins hasardeuse que le renouvellement de l'exploit de Guillaume le Conquérant, cette expédition lointaine, demandant un déploiement de forces moindre, ouvrant d'infinies perspectives politiques et susceptible de provoquer en France un grand mouvement d'intérêt n'eut pas de peine à être agréée par les hommes du Directoire.

L'état de notre marine ne permettant pas une attaque de l'Angleterre par la Manche, Bonaparte obtint facilement du Directoire la formation « d'une aile gauche de l'Armée d'Angleterre ». L'expédition d'Orient était décidée. Lorsque le secret de sa destination fut révélé, c'est avec enthousiasme que ses membres, savants et militaires, partirent pour la nouvelle « croisade ». On construirait de toutes pièces, suivant les principes philosophiques, la société modèle que la Révolution n'avait pas réussi à instaurer en France, société dont on établirait tous les organes, après avoir chargé l'armée française de faire table rase de quarante siècles de servitude, de routine et de préjugés. Un jour viendrait où cette nouvelle Utopie, à l'exemple de la jeune République des Etats-Unis, montrerait à la France le chemin à suivre.

Cette entreprise coloniale sans précédent (jamais pendant la Guerre d'Indépendance elle-même, une telle masse d'hommes n'avait été transportée et n'avait dû combattre sur un théâtre d'opérations aussi éloigné) fut minutieusement préparée.

Si nous n'y gagnâmes point un empire d'outre-mer, elle fut sans contredit le brillant prélude de notre œuvre colonisatrice du XIX^{e} siècle.

Trente ans plus tard, nous étions forts de l'expérience acquise et nos troupes débarquaient à Sidi-Ferruch. La colonisation de l'Algérie devait être achevée avec la méthode qui avait préludé à la conquête de l'Egypte.

Notre modeste ouvrage se borne à étudier, dans ses détails, l'œuvre de la pharmacie française au cours de cette mémorable expédition.

Les récits des voyageurs, les mémoires des consuls et des négociants résidant en Egypte et en Syrie nous avaient appris quels adversaires redoutables nous avions à combattre dans un pays, qui sans être particulièrement insalubre, présentait de multiples dangers pour une telle multitude d'hommes.

Indépendamment des conditions de vie dans les pays chauds, des inconvénients de la transplantation, du changement de régime diététique, toutes difficultés contre lesquelles la médecine française avait appris à lutter pendant la malheureuse tentative de colonisation de la Guyane, ainsi qu'à Saint-Domingue et aux Indes, les chefs de l'expédition française d'Egypte savaient qu'elle rencontrerait la peste à l'état endémique et de nombreuses maladies infectieuses, en particulier l'ophtalmie. Saint Louis et ses compagnons avaient souffert de ces maux, et le peuple français en gardait la mémoire.

Il fallut donc constituer un arsenal pharmaceutique et prévoir son renouvellement. Les succès maritimes de l'Angleterre obligèrent à faire appel aux ressources locales, et ce fut au prix de difficultés sans nombre que nos pharmaciens de l'armée et de la marine, grossis d'éléments improvisés tirés du rang de l'armée, parvinrent à secourir plusieurs dizaines de milliers de blessés et de malades français et indigènes, amis et ennemis.

Nous suivrons ce corps des pharmaciens à bord des vaisseaux, à la suite des troupes, dans les hôpitaux, où nombre d'entre eux périrent au champ d'honneur. Nous montrerons comment furent organisés leurs services et aussi quelles traces cette douloureuse expérience a laissées dans la pharmacie française.

Plusieurs pharmaciens furent associés aux recherches de l'Institut d'Egypte, forme première de notre Académie des Sciences Coloniales. Ils ont laissé de nombreux travaux et des milliers d'observations qui précipitèrent l'évolution de notre médecine coloniale. Ce contact direct, de plusieurs années, avec la pratique médicale arabe ne pouvait pas ne pas contribuer à dissiper des préjugés et à enrichir notre pharmacopée (4).

En suivant cette laborieuse phalange, nous retrouverons en elle la conscience professionnelle, l'aptitude à tenir compte des leçons de l'expérience, l'habileté à tirer partie des ressources locales et des situations les plus embarrassantes, la fermeté d'âme en face du danger dont firent preuve marins, soldats, savants et praticiens. Les pharmaciens furent aussi de ceux qui, malgré la fortune contraire, firent de l'expédition d'Egypte une des plus fécondes réalisations du génie français.

Notes de l'Introduction

(1) Charles Roux, *Les origines de l'Expédition d'Egypte.* éd. in-80; Ed. Driault, *La question d'Orient;* Sonnini, *Voyages dans la Haute et Basse-Egypte,* Paris, an VII, 3 vol., in-8°. Travaux de MM. les officiers, élèves de l'Ecole de Guerre Navale : Lieutenant de Vaisseau Tranier, Commandant Carlini, Lieutenant de Vaisseau Sap.

(2) P.-J. Charliat, *Trois Siècles d'Economie Maritime Française,* Paris, 1931, in-8°, Ch. VI. — Arch. des Affaires Etrangères, Correspondance Consulaire Rosette 4 (1774-1807) et Le Caire 25 (1786-1798). Magallon, neveu, représentait ainsi les Egyptiens dans une dépêche à Delacroix, Ministre des Relations Extérieures (5 Floréal an IV) : « des esclaves qui ne connaissent d'autre loi que la force. »

(3) Le *Voyage* de Sonnini parut pendant l'expédition, en 1799. Pour l'homme éclairé de la fin de l'Ancien Régime, l'ancien empire des Pharaons n'était pas une terre inconnue: l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait consacré de nombreux mémoires à l'Egypte ancienne et moderne; nombreuses étaient les publications des historiens, des voyageurs et des naturalistes.

(4) Parmi les importations égyptiennes en France figuraient de nombreuses drogues, recueillies sur place et amenées par caravanes: Sel Ammoniac, natron, soude, casse, safran, séné, gommes et tamarin, assa fœtida, myrrhe, aloès, cucurma, zédoaire, noix vomique, etc...

Description de l'Egypte. Etat moderne, in-folio.

Mémoire de P.-S. GIRARD sur l'*agriculture, l'industrie et le commerce de l'Egypte*, pp. 490 et 99, en particulier pp. 611, 630, 674, etc...

ROYER

CHAPITRE PREMIER

LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE
(Ventôse-prairial an VI) (mars-juin 1798).

Le recrutement des pharmaciens.
Leur situation militaire.

Le Directoire était disposé à donner à Bonaparte un commandement qui l'éloignerait de France. Aussi, dès le début d'avril haute main sur l'expédition contre l'Angleterre était remise au jeune général. Entouré de beaucoup d'amis personnels, qui s'étaient intéressés à ses projets sur l'Orient pendant la campagne d'Italie, Bonaparte se révéla un entraîneur d'hommes, aussi bien dans les rangs de l'administration que dans ceux de la troupe. La marine elle-même, machine difficile à mettre en action, parvint à réunir en dix semaines les vaisseaux et les transports capables d'assurer l'embarquement et la défense de 30.000 hommes avec leur matériel (1).

Tandis que le commissaire-ordonnateur Najac présidait aux opérations de la marine, le commissaire-ordonnateur Simon de Sucy, que Bonaparte avait connu à Valence, et qui avait été instruit des affaires de l'Orient par Choiseul-Gouffier, activait les préparatifs militaires (2).

Le Conseil supérieur de Santé, pressenti par Sucy pour assurer la direction de la partie médicale de l'expédition, désigna le médecin Desgenettes et le chirurgien Larrey pour remplir les fonctions de médecin-chef et de chirurgien-chef de l'expédition, avec le rang d'officiers généraux. Le nombre des médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés à l'armée étant insuffisant, ils recrutèrent une centaine d'officiers de santé, notamment parmi les étudiants de l'Ecole de Médecine de Montpellier. Bonaparte, trouvant ceux-ci encore trop peu nombreux, prescrivit la réquisition de nouveaux officiers de santé dans toute la France et même en Italie (3).

Afin d'assurer la direction du service pharmaceutique, l'ordonnateur en chef fit appel à un jeune pharmacien de trente-deux ans, Claude Royer ; choix qui ne pouvait être dû qu'à la recommandation. Contrairement à beaucoup de ses collègues, Royer ne semblait alors se signaler ni par la détention d'une officine réputée avant son entrée dans l'armée, en 1793, ni par des états de service exceptionnels, ni par des publications scientifiques. A peine cinq années de services militaires le désignaient-elles à des fonctions demandant beaucoup d'autorité, de souplesse administrative et de science professionnelle. Aussi ne fut-il pas assimilé comme ses collègues Larrey et Desgenettes, aux officiers généraux, mais aux officiers supérieurs.

Le personnel placé sous son contrôle était d'origine, de

formation et de situation très diverses : pharmaciens de l'armée et de la marine, instruits dans les laboratoires et les amphithéâtres des places de guerre et des ports, ou tirés des officines par la réquisition de 1793; pharmaciens civils requis pour la durée de la campagne, faute de personnel militaire ou marin en nombre suffisant. La guerre sévissait encore en Europe. Il fallait tout le génie organisateur de Bonaparte pour tirer de notre force armée une trentaine de mille hommes, les jeter sur un théâtre extérieur d'opérations sans compromettre la sécurité du territoire et de nos conquêtes.

Au cours de la guerre d'Orient, les pharmaciens de l'Armée et de la Marine jouirent d'une situation matérielle et morale assez satisfaisante. Sans aller jusqu'à constituer un corps de santé militaire, bénéficiant des mêmes prérogatives et du même statut que les officiers combattants, les ingénieurs et les administrateurs, la Convention avait su précipiter une évolution qui se dessinait nettement depuis le règne de Louis XV. La loi du 21 décembre 1792 assimilait les officiers sans troupes à leurs collègues de même grade « tant pour la nomination que pour les indemnités ». Les officiers de santé cessèrent donc, sauf en cas de réquisition ou d'engagement volontaire pour la durée d'une campagne, d'être de simples auxiliaires munis d'une commission temporaire.

Le décret de la Convention du 30 floréal an IV (20 mai 1796) régissait alors la situation des officiers de santé de l'Armée. Après avoir passé une série d'épreuves théoriques et pratiques devant une Commission de gens de l'art, qui en remettait procès-verbal au Ministère de la

Guerre, ils subissaient un examen écrit devant la Commission de Santé.

Leur nomination faisait l'objet d'un décret du pouvoir exécutif. L'avancement se faisait en quatre échelons, de la troisième à la première classe et de celle-ci au grade de pharmacien en chef des armées, avec un traitement de 200 à 600 livres par mois. Cette solde, relativement considérable, fut réduite à plusieurs reprises, mais il faut dire qu'elle était, à l'origine, payée en assignats et fort irrégulièrement. Une loi du 7 août 1793 posait le principe du droit à la retraite, proportionnelle à la durée des services effectifs augmentée de celle du temps d'étude.

Distribués dans les hôpitaux sédentaires et ambulants, ils s'y trouvaient placés sous l'autorité d'un pharmacien de deuxième ou de première classe chargé des fonctions de pharmacien-chef. Leur rôle ne se bornait pas à l'exécution des ordonnances et à la préparation des remèdes; il s'étendait encore à la surveillance de leur consommation par les malades. Toute pharmacie d'hôpital devait comporter en outre diverses annexes (laboratoire, tisanerie, jardin botanique) desservies par un personnel subalterne.

La pharmacie devait être ouverte en permanence et sa garde assurée par un pharmacien; les substitutions de médicaments restaient du domaine du médecin.

Depuis 1792, un *magasin général de médicaments*, doté d'un laboratoire, était installé dans les locaux de l'Ecole militaire. Placé sous le contrôle de la Commission de Santé, cet établissement modèle, devenu aujourd'hui la *Pharmacie Centrale de l'Armée*, permit de constituer de vastes approvisionnements soumis à un

contrôle permanent. Il centralisait les achats de médicaments et assurait leur répartition dans les dépôts de médicaments à la suite des armées et dans les hôpitaux. L'achat de médicaments était rigoureusement interdit aux pharmaciens militaires. Le pharmacien Malatret fut chargé de la direction de cet établissement de 1802 à 1805.

Aux armées, un pharmacien-chef, avec en cas de besoin un ou deux collaborateurs, était attaché au quartier général. Concurremment avec ses collègues médecin et chirurgien-chefs, il devait veiller au maintien de la santé parmi les troupes et de la salubrité dans les camps et locaux où elles se trouvaient cantonnées. On prévoyait un pharmacien pour cinquante à cent malades et, à la tête du groupe ainsi formé, un pharmacien de première classe dès que le nombre de ceux-ci atteignait de 150 à 300.

Pour une armée de 30.000 hommes, il convenait de prévoir un contingent d'un dixième de blessés et de malades.

Le service de santé de la Marine avait subi une refonte complète par l'arrêté du 19 pluviôse an VI. Tout d'abord, cet arrêté établissait le même traitement pour les officiers de santé de l'Armée de Mer que pour les officiers de l'Armée de Terre, soit un traitement annuel qui atteignait alors 1.200 livres pour la troisième classe, 2.250 pour la seconde, 3.000 pour la première et 6.000 pour les pharmaciens en chef des ports de Brest, Toulon et Rochefort, assimilés aux officiers de santé en chef des armées.

Le nombre des hôpitaux de Marine était réduit à quatre, ayant à leur tête un médecin, un chirurgien et

un pharmacien en chef à Brest, Toulon et Rochefort, et les mêmes officiers de santé de première classe à Lorient.

Les hôpitaux de la Marine étaient également dotés d'annexes : hôpital de convalescents et de scorbutiques, laboratoires et jardin botanique. Ce dernier établissement était géré par un jardinier botaniste (recevant un traitement égal à celui des officiers de santé de deuxième classe) qui en assurait l'entretien avec l'aide d'agents subalternes et de convalescents.

La marine entretenait encore, dans ses trois grands ports, des élèves de santé formant une « quatrième classe » afin de réduire le nombre d'officiers de santé auxiliaires admis avec une commission temporaire dans une classe correspondant à leurs aptitudes et à leur situation acquise dans la vie civile.

Malgré son effectif réduit, le corps de santé de la Marine pouvait faire face aux demandes de campagnes importantes. Il disposait d'une véritable réserve formée dans ses propres amphithéâtres : les officiers de santé des colonies et ceux de l'armement privé. Ces derniers devaient, pour exercer, avoir fait un stage obligatoire dans la Marine Nationale.

Dans les hôpitaux, la réception des drogues simples et la préparation des compositions galéniques devaient se faire sous la surveillance du pharmacien-chef; les jeunes officiers de santé devaient assister à ces préparations.

On comptait un chirurgien pour 25 malades et un pharmacien subalterne pour 50.

Le pharmacien en chef était responsable des médicaments et du matériel emmagasinés dans les hôpitaux; il devait surveiller la confection des coffres destinés aux bâtiments de la flotte.

« A bord, dit le même règlement, il ne sera embarqué aucun pharmacien effectif », c'est-à-dire que, pour le service des vaisseaux, les officiers de santé, quelle que fût leur spécialité : médecin, chirurgien ou pharmacien, tous devaient pouvoir en accomplir les fonctions. Nous venons de voir que tous les officiers de santé de la Marine étaient tenus d'assister aux préparations faites par le pharmacien-chef dans la pharmacie de l'hôpital. De même chacun assistait aux leçons pratiques de dissection et aux cours théoriques. Le cours de chimie était fait par le pharmacien en chef, celui de pharmacie par le pharmacien de 1re classe.

Cette disposition s'explique par le petit nombre d'officiers de santé embarqués sur les vaisseaux : cinq pour les trois-ponts, quatre pour les deux-ponts, trois sur les frégates, deux sur les corvettes, transports et gabarres, un sur les bâtiments légers. Sur les vaisseaux-hôpitaux à la suite des escadres, on comptait un officier de santé en chef pour cent malades, avec un nombre proportionnel de subalternes.

L'officier de santé chargé de la pharmacie était responsable de la clef du coffre de campagne. En rade, un coffre contenant un assortiment restreint, dit « coffre journalier », avait remplacé l'ancien « boitier » de la Marine Royale.

A l'époque de l'expédition d'Egypte un nouveau modèle de coffre de campagne devait être mis en service.

D'après l'Etat des *Remèdes..., ustensiles, etc... des vaisseaux de la République*, qui forme le dernier titre du règlement précité, on constate peu de différence entre l'assortiment pharmaceutique et celui des hôpitaux provisoires sédentaires et ambulants à la suite des

armées, soumis également à l'interdiction des préparations galéniques.

Les produits se trouvant en plus grande quantité sont la térébenthine, le sel d'Epsom, l'eau-de-vie camphrée, la cassonnade, le miel, la réglisse, les cantharides, le quinquina.

Au cours de l'expédition d'Egypte, les pharmaciens de la Marine portèrent l'uniforme décrit au titre XXIV du règlement du 19 pluviôse an VI : habit bleu avec collet de velours orangé, gilet de drap blanc, culotte bleue, boutons dorés avec ancre et serpent. Une broderie figurant deux branches de chêne était distribuée sur le collet, les parements et les poches pour les officiers de santé en chef, sur le collet seulement pour la deuxième classe. La troisième classe portait l'uniforme simple. Tous portaient l'épée et la dragonne, affectées au grade auquel les avait assimilés la loi du 15 nivôse an IV.

L'uniforme des pharmaciens de l'armée de terre, fixé par le règlement du 20 thermidor an VI, se différenciait de celui des médecins et des chirurgiens par un collet de velours vert bouteille.

Ils portaient un habit de drap gris bleu, un gilet écarlate, une culotte de même drap que l'habit. En été, ils portaient un gilet blanc. Le bouton de cuivre doré s'ornait d'un faisceau entouré d'un serpent et surmonté d'un coq, en exergue une couronne de chêne. Le bicorne était garni d'un plumet.

Dans les ambulances volantes, la tenue de service comprenait une sorte de glaive ou couteau de chasse et une giberne contenant quelques instruments et drogues.

Cet uniforme fut simplifié par divers arrêtés en l'an VIII; celui des officiers de santé de marine fut rendu

conforme à celui de leurs collègues de l'armée, dont ils adoptèrent les parements de velours noir (médecins), cramoisi (chirurgiens) et vert bouteille (pharmaciens), la veste écarlate en hiver, blanche en été et le chapeau uni, avec ganse écarlate et bouton doré.

Une garniture de boutons plus ou moins nombreux marquait le grade.

NOTES DU CHAPITRE Ier

(1) Nous avons utilisé dans ce chapitre, indépendamment des sources imprimées et inédites citées ci-après, la préface de FOURIER au grand ouvrage : *Description de l'Egypte*, Paris, 1809-1813, 9 vol. in-folio et 14 recueils de planches, *l'Histoire Scientifique et Militaire de l'Expédition Française d'Egypte*, Paris, 1832, 2 vol. in-8°, portraits et 2 atlas de planches, ouvrage publié sous la direction de L. REY. *L'Armée de Bonaparte en Egypte*, 1798-1799, par le commandant GUITRY, Paris, s. d. in-18, recueil commode de témoignages contemporains sur les différentes phases de l'expédition, mais qui s'arrête malheureusement au commandement de Kléber.

Les œuvres de DESGENETTES, à savoir : *Histoire Médicale de l'Armée d'Orient*, Paris, 1837, in-8° (éditions antérieures en 1802 et 1830). Voir à ce sujet l'article du professeur FORGUE dans le *Mercure de France* du 15 décembre 1937, pp. 476 et sqq. et les *Souvenirs d'un médecin de l'expédition d'Egypte*, Paris, 1893, in-16 qui lui sont attribués ;

Celles de LARREY : *Relation Historique et Chirurgicale de l'Expédition de l'Armée d'Orient*, Paris, an XI (1803) in-8° ; *Mémoires et Observations sur plusieurs maladies* (extrait de la Description de l'Egypte, 1810) ; *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes*, de J.-B. LARREY, Paris, 1812, in-8°, 3 vol. Clinique Chirurgicale, Paris.

Le grand ouvrage du commandant de LA JONQUIÈRE : *L'Expédition d'Egypte*, 1798-1801, Paris, 1907, 5 vol. in-8° est malheureusement inachevé. C'est un recueil de textes recueillis dans les archives de la Guerre, de la Marine, des Affaires Etrangères et Nationales. Il peut être considéré comme une

source. BRICE et BOTTET, *Le Corps de Santé Militaire en France* (1807-1882), Paris, Berger-Levrault, 1907, in-8° illustré, pp. 36-55-67 et sqq. BALLAND, *Histoire de la Pharmacie Militaire*, précitée.

(2) BALLAND, *La Pharmacie Centrale de l'Armée.*

(3) *Recueil des Lois relatives à la Marine et aux Colonies* (Rondonneau). Tome III, Paris, Thermidor an VII, in-8°, pp. 249 et sqq.

(4) Arrêté du 19 Pluviôse an VI, Titre VIII, article III : « Il est expressément défendu d'employer aucune composition galénique ou chimique... qu'elle n'ait été préparée par le pharmacien chef de l'hôpital dans les laboratoires à cet effet sous la surveillance des officiers de santé supérieurs.

Les aides et sous-aides chirurgiens seront tenus de se trouver à cette préparation pour leur instruction. »

(5) Reproduit par BRICE et BOTTET, *op. cit.*, d'après une composition figurant au Musée du Val-de-Grâce.

(6) Arrêté de Pluviôse an VI, précité. Règlement concernant le Service de Santé des hôpitaux de la Marine, etc., titre XXIV.

M. GOICHON est également l'auteur d'un dessin en couleurs représentant un pharmacien de 1re classe de la Marine, en possession de M. le pharmacien général SAINT-SERNIN, qui a bien voulu nous accorder, à l'occasion de cette étude, le concours de sa haute compétence.

(7) Les indications sont fournies par le *Journal Militaire*, in-8° et au supplément.

CHAPITRE II

LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE (*suite*)

L'embarquement des pharmaciens à bord de l'escadre et du convoi.

L'effort de Desgenettes, de Larrey et de leurs collaborateurs avait été considérable.

Chaque division était pourvue de ses officiers de santé. Elle disposait de nombre d'ustensiles et de matériel : caisses de médicaments, de pansements et de linge, d'instruments de chirurgie et de laboratoire, appareils de prothèse, brancards. Avec ingéniosité, Larrey avait fait confectionner des cadres pour les navires-hôpitaux. Ces cadres pourraient ensuite être transformés en brancards pour leur emploi à terre. Les articles prévus par les états d'armement d'une campagne de trois mois existaient, en sus, à bord des unités de guerre.

Tout ce qui était nécessaire au fonctionnement des hôpitaux militaires qu'on se proposait d'établir dans la nouvelle conquête fut réparti à bord des navires hôpitaux : le *Causse*, ancien vaisseau vénitien de 70 canons, la *Ville de Marseille* et la *Bienfaisance*, deux bâtiments marchands transformés.

Les vaisseaux-hôpitaux se distinguaient par des dispositions spéciales. La ventilation y était assurée au moyen de manches à air et de hublots supplémentaires. Dans les entreponts, blanchis à la chaux, des cadres remplaçaient les hamacs. Par une regrettable inspiration, Larrey avait fait arrimer, à bord de la *Bienfaisance*, les réserves supplémentaires de pharmacie. Ce bâtiment fut malheureusement capturé par les Anglais avant l'arrivée de la flotte sur les côtes d'Afrique. Un second malheur rendit cette perte encore plus difficilement réparable : le navire le *Patriote*, chargé d'une partie du matériel scientifique de l'expédition, périt par naufrage (1).

On prévoyait l'établissement en Egypte de neuf lazarets et de cent quarante-deux sections d'hôpitaux et d'ambulances pour l'usage d'un corps de plus de 48.000 hommes : soldats, marins, travailleurs, états-majors et commissions scientifiques et techniques.

Ce personnel était embarqué sur 338 bâtiments, jaugeant plus de 70.000 tonneaux. C'était une véritable ville flottante. L'académicien Arnault la décrivait ainsi, groupée autour du vaisseau l'*Orient* « telle une cathédrale, dominant de toute sa hauteur de colosse ». L'ensemble des voiles, vaisseaux et transports s'étendait sur une surface de deux lieues de diamètre.

Tous les bâtiments étaient surchargés d'hommes et de matériel, au point d'en rendre la manœuvre difficile.

C'est par une série de circonstances heureuses que l'ennemi, incertain sur la véritable destination de cette armée navale, ne parut pas en force au cours de la traversée (2).

On ne comptait pas moins de 168 officiers de santé, et du personnel hospitalier en nombre à peu près égal. Il y avait trois officiers de santé en chef, dont un pharmacien, Royer, qui, élevé à la première classe à la fin de l'hiver, s'était présenté à Toulon devant l'ordonnateur en chef de l'expédition, Simon de Sucy (3). Muni des instructions du chef sous l'autorité duquel étaient placés les officiers de santé, il n'avait disposé que de quelques semaines pour parachever le recrutement des pharmaciens nécessaires à l'expédition.

L'armée d'Italie devait lui fournir un contingent.

Les archives du Val-de-Grâce contiennent la lettre ci-après que Royer adressa le 11 floréal an 6 aux citoyens Inspecteurs généraux du service de santé à Paris (30 avril 1798).

« Vous aurai sans doute été étonnés de ne point recevoir de mes avis pour ce qui concerne le service, malgré que j'ai eu soin de vous écrire différentes fois ou je vous adressais l'existant des Pharmaciens et de la situation généralle du service mais n'ayant eu avis que trop tard que toutes mes lettres étaient à la poste, vu qu'elles n'étaient point contre signées, je me hâte par la présente de vous informer de l'état du service qui m'est confié et vous fait passer l'état des Pharmaciens, ou vous trouverez une augmentation de collaborateurs de tous grades. J'ai été obligé d'en mettre en réquisition tant à Marseille qu'à Toulouse et ce que j'ai pu me procurer ici d'après les ordres du commissaire Suci et de la

commission. Pour assurer mon service il me manque encore 10 Pharmaciens de 3^{e} classe. J'en attends de l'Italie, mais je crains qu'ils n'arrivent à temps car nous sommes à la veille d'entrer à bird.

« Quand aux sujets que j'ai nommé aux grades de 1re et 2^{e} classe ça n'est qu'après les avoir examinés tous. Les élèves sortent des armées. Vous pouvez compter de ma part sur la plus grande exactitude. »

Le médecin en chef Desgenettes fut chargé de dresser la liste des médicaments et le chirurgien en chef Larrey de dresser l'état des instruments et du matériel nécessaires aux hôpitaux et ambulances. Il était responsable, en outre, de l'embarquement et de l'arrimage de tout le matériel médical.

Le général de brigade du génie Caffarelli fut chargé de passer les marchés (4).

La réception de ces matières fut faite à Marseille par Desgenettes, assisté de Rassicot, ancien pharmacien en chef des hôpitaux de Corse.

Au moment de l'embarquement, par suite de mutations et de nouvelles arrivées, une partie des pharmaciens mentionnés sur l'état du 11 floréal passa à la suite de l'expédition : ce sont Charlet, Coste, Gilly et Monier. Sérullas malade à Alexandrie (Piémont) n'avait pas rejoint. Aux vingt et un pharmaciens portés sur l'état du 11 floréal et qui embarquèrent, furent adjoints deux pharmaciens de la Marine détachés avec les troupes : Crouzet et Renaud, auxquels se joignirent des pharmaciens de l'armée d'Angleterre récemment désignés pour l'expédition de Toulon.

Ils étaient ainsi répartis sur les bâtiments :

Sur l'*Orient :* Royer (Jean-François).
Sur l'*Heureux :* Désir.
Sur le *Tonnant :* Brulard.
Sur le *Guillaume Tell :* Somme.
Sur le *Muiron :* Desvignes
Sur le *Généreux :* Caracthery, Lemaire et Artaud.
Sur le *Causse :* Sallettre, Hugues, Vercureur, Thomas, Coulomb, Audet et Rosier.
Sur le *Spartiate :* Galonnier et Ardisson.
Sur le *Conquérant :* Artaud, Cabran et Duperron.
Sur le *Guerrier :* Ebert, Fontaine.
Sur le *Franklin :* Crouzet et Royer (Andoche).
Sur le *Dubois :* Raymond.
Sur la *Cour :* Béranger.
Sur le *Léoben :* Martin.
Sur le *Mercure :* Tournel.
Sur le *Timoléon :* Renaud.
Sur la *Diane :* Alliaud.
Sur le *Peuple Souverain :* Viard et Séguier.
Sur le *Sensible :* Charlot.

On remarque que l'état ci-dessus ne mentionne que trente-trois noms, mais n'y figurent pas les trois pharmaciens de la Commission des Arts, Boudet, Roguin et Rouyer, qui, ajoutés, forment bien un total de trente-six. Royer écrivait au moment de l'embarquement :

« Le service aura toute son activité. Tous les médicaments sont disposés. Je suis encore incertain qui je chargerai du magasin général ; au moment d'entrer à bord, je vous en instruirai et vous ferai passer en même temps l'état des médicaments. »

L'état suivant était joint à la lettre, il mentionne vingt-quatre noms.

HOPITAUX MILITAIRES

Etat nominatif des Pharmaciens employés à l'expédition maritime de Toulon.

Royer Claude, Pharmacien en chef, 32 ans;
Crouzet Stanislas, Pharmacien de 1re classe, 32 ans;
Lemaire Nicolas, Pharmacien de 1re classe, 29 ans;
Carlan Joseph, Pharmacien de 2e classe;
Arthaud Bernard, Pharmacien de 2e classe, 32 ans;
Gilly Antoine, Pharmacien de 2e classe, 33 ans;
Sallette Alexandre, Pharmacien de 3e classe, 26 ans;
Hugues Joseph, Pharmacien de 3e classe, 24 ans;
Vercureur Louis, Pharmacien de 3e classe, 19 ans;
Thomas Jean, Pharmacien de 3e classe, 25 ans;
Ardisson Joseph, Pharmacien de 3e classe, 20 ans;
Coulomb Victor, Pharmacien de 3e classe, 20 ans ;
Galonnier Augustin, Pharmacien de 3e classe, 26 ans;
Cabiran Joseph, Pharmacien de 3e classe, 19 ans;
Charlet Etienne, Pharmacien de 3e classe;
Séguier Louis, Pharmacien de 3e classe;
Coste Joseph, Pharmacien de 3e classe;
Dupiron Janvier, Pharmacien de 3e classe, 21 ans;
Viar Emillan, Pharmacien de 3e classe, 24 ans;
Hebert Ferdinand, Pharmacien de 3e classe, 20 ans;
Fontaine, Pharmacien de 3e classe;
Monier, Pharmacien de 3e classe;
Alliaud, Pharmacien de 3e classe;
Royer Andoche, Pharmacien de 3e classe.

Certifié par Royer, le 11 floréal an 6 (30 avril 1798).

Comme le faisait prévoir Royer dans sa lettre aux Inspecteurs généraux du Service de santé, les collaborateurs requis n'avaient pas tous rejoint quand la flotte appareilla.

Desgenettes, dans son *Histoire Médicale de l'Armée d'Orient*, parle de bâtiments retenus à Toulon : « Notre division partit le 30 floréal (26 juin). Mais deux bâtiments qui en faisaient partie et qui devaient porter 3 médecins, 12 chirurgiens et 8 pharmaciens, des chefs, des employés et sous-employés de l'administration, des effets et presque la totalité des médicaments n'ont pas suivi, par des retards dont nous ignorons la cause. » (5)

Un second état, daté du 12 fructidor an 6, mentionne les Pharmaciens qui, restés à Toulon, furent dits « attachés à la suite de l'expédition maritime » (Archives du Val-de-Grâce).

EXPEDITION MARITIME

Tableau des Pharmaciens attachés à la suite de l'expédition maritime, le 12 fructidor an 6.

GAUTRON François, Pharmacien de 1re classe, chargé en chef du service de l'expédition, renfort;

DAVILLORE Jean-Claude, Pharmacien de 1re classe, envoyé par le Ministre;

DELESTRA Marin, Pharmacien de 1re classe, appelé à l'expédition et promu par le citoyen Lélut.

SERULLAS Simon, Pharmacien de 1re classe, venant de Suisse avec la 1re division d'Italie;

Lalleau Pierre, Pharmacien de 2e classe, appelé par le citoyen Lélut, venant d'Italie;

Venant Barthélémy, Pharmacien de 2e classe, appelé par le citoyen Lélut, venant d'Italie;

Gilli, Pharmacien de 2e classe, requis à Marseille par le citoyen Larrey et fait de suite pharmacien de 2e classe;

Bompois Jean-Baptiste, Pharmacien de 2e classe, appelé par le citoyen Lélut;

Charlet Etienne, Pharmacien de 3e classe, envoyé par le Ministre;

Coste Joseph, pharmacien de 3e classe, requis par le citoyen Larrey;

André Antoine, Pharmacien de 3e classe, venant de l'armée d'Italie;

André Guillaume, Pharmacien de 3e classe, venant de l'armée d'Italie;

Nicolas, Pharmacien de 3e classe, requis par le citoyen Larrey;

Monnier Auguste, Pharmacien de 3e classe, requis par le citoyen Larrey;

Blavet, Pharmacien de 3e classe, requis par le citoyen Larrey;

Lelut Bonaventure, Pharmacien de 3e classe, appelé par le pharmacien en chef;

Devigne Toussaint, Pharmacien de 3e classe, venant de l'armée d'Italie;

Fouvent Charles, Pharmacien de 3e classe, venant de l'armée d'Italie;

Dubeysset Louis, Pharmacien de 3e classe, requis et appelé par le citoyen Lélut;

MARIOT Régis, Pharmacien de 3e classe, requis et appelé par le citoyen Lélut.

Certifié par Gautron, Toulon le 26 thermidor an 6.

Le 10 germinal an 6 (30 mars 1798), Bonaparte, s'adressant à Sucy, l'informait que Desgenettes était médecin en chef de l'armée et allait s'embarquer avec Larrey, chirurgien en chef. Il ajoutait : « Vous organiserez aussi une Pharmacie que vous prendrez dans les Hôpitaux de Marseille et de Toulon. Chaque vaisseau de guerre ou vaisseau de transport doit avoir sa Pharmacie pour les malades qui pourraient survenir pendant le passage, et vous devez aussi embarquer une quantité de médicaments proportionnée à la force de l'armée qui se trouve être de 30.000 hommes. »

Le 18 germinal an 6 (7 avril 1798), l'ordonnateur Sucy avait écrit de Toulon au général Bonaparte, à Paris (6) :

« Les citoyens Desgenettes et Larrey sont arrivés, et personne avec eux. J'arrête ici tout ce que je trouve de meilleur en officiers de santé et j'ai demandé ce qui me manque à Montpellier, Toulouse et à l'armée d'Italie. Je m'occupe de l'organisation des Hôpitaux. Je ne sais ou prendre un agent en chef. Chevalier est l'homme que je crois le plus capable. Je lui ai envoyé un courrier. Nous avons les médicaments que vous demandez et je fais préparer des caisses d'instruments et d'appareils. La terre, ni la marine n'ont pu nous aider. Chaque bâtiment aura un petit hôpital et chaque division un bâtiment d'évacuation. »

En plus de Toulon, il faut penser à la division Desaix qui est à Civita-Vecchia, à celle de Baraguey d'Hilliers

à Gênes, à celle de Ménard à Hyères, à Reynier qui est au Beausset. Quand on songe au travail considérable accompli par les membres de la Commission extraordinaire chargée de diriger les préparatifs de l'expédition, on est pénétré d'admiration. Ils ne trouvèrent ni marine, ni artillerie, ni vivres, ni médicaments, ni argent, et tout devait être prêt pour le 20 germinal (9 avril). Il fallait tout créer. Leur activité étonnante sut trouver rapidement des ressources et en moins de deux mois, tout fut prêt pour l'appareillage. Tous les bâtiments marchands du port de Marseille furent mis en état de faire voile, et la flotte se composa de la jonction de l'escadre du contre-amiral Brueys, venant du golfe de Venise, de la Marine Vénitienne, de la Marine pontificale, de bâtiments de guerre génois et des vaisseaux mouillés dans la rade de Toulon.

Il importait avant tout de ménager la santé des troupes. Bonaparte s'en préoccupa. Dans un règlement sur l'embarquemnt des forces destinées à l'expédition maritime, on lit à l'article 11 : « Il sera placé sur chaque bâtiment de transport, un certain nombre de cadres pour le service des malades.

« Les officiers de santé en chef distribueront sur les bâtiments de transport les officiers de santé, de manière que les pharmaciens soient également répartis auprès des médecins et des chirurgiens. Ils s'entendront avec ceux des corps afin que ces derniers ne se trouvent pas réunis avec les premiers. Indépendamment de cela, il y aura une réserve sur les bâtiments servant d'hôpitaux » (7).

Peu de temps avant l'appareillage de la flotte et du convoi, le général Reynier informa le commandement que le navire hôpital qui transporterait ses troupes man-

quait de hamacs et de matelas pour les malades. Il fallait des « parfums » (antiseptiques) et du vinaigre pour « sanifier » (aseptiser) les entreponts. Il fallait, par bâtiment, un barrique de vinaigre, uniquement destinée au service de santé. Il signala, en outre, qu'il manquait des officiers de santé pour la *Jeune-Nion*, le *Bon Patriote*, l'*Antoine*, l'*Union*, transports. Prévoyant des malades, dès le départ, Bonaparte avait écrit au général Vaubois, commandant militaire de la Corse, en le priant de créer un hôpital de 500 lits à Ajaccio, premier port de relâche possible pour les vaisseaux de Marseille et de Toulon.

« Il n'y avait pas un bâtiment de cent tonneaux qui n'eût pas son officier de santé », écrivait Niello-Sargy, officier de correspondance attaché à l'Etat-Major général.

C'était l'application à la lettre du règlement du 19 pluviôse an 6, titre XVIII, relatif à l'embarquement des chirurgiens sur les bâtiments de guerre et de commerce.

NOTES DU CHAPITRE II

(1) Paul Triaire, *Larrey*, pp. 127 et 199.
Commandant Guitry, *textes cités.*

(2) Lieutenant de Vaisseau Tranier, *L'Expédition des Français en Egypte* (travail inédit de l'Ecole de Guerre Navale, 1925-26).

(3) Commandant Nel, *La préparation de l'E. d'E. à Toulon.* Jacques de Coursac, *Simon de Sucy*, Paris, s. d. in-12. Fils d'un commissaire des Guerres de l'Ancien Régime et officier à Valence, il avait connu Napoléon dans cette garnison en 1785 et 1786.

(4) Balland, *Les Pharmaciens militaires.*

(5) Voir en appendice un état relatif aux dépenses effectuées sur ce chapitre avec le détail des produits demandés par Desgenettes (Archives de la Guerre). En comparant la composition avec l'état des médicaments et matériel de pharmacie devant se trouver réglementairement à bord des vaisseaux de la République que nous donnons également en appendice, on peut voir qu'il s'agit de remèdes destinés à combattre les maladies que l'on savait rencontrer en Afrique.

(6) La correspondance de Sucy est aux Archives de la Guerre, B. 3, 2, La Jonquière, tome 1.

(7) Archives de la Marine. Dossier du « personnel individuel ». Verlaque avait commencé sa carrière sur la *Boudeuse*, frégate rendue célèbre par son commandant Bougainville et qui fut le théâtre d'une exécution atroce en l'an 2. Alfred de Vigny qui a chanté la *Sérieuse* à Aboukir parle de la *Boudeuse* au début de *Laurette ou le cachet rouge* (*Servitude et grandeur militaires*).

BOUDET

Antiquités trouvées à Gaza (Bibliothèque de Malte)

CHAPITRE III

LE CORPS EXPEDITIONNAIRE SE TRANSPORTE EN EGYPTE. — LA CONQUETE

Le principal convoi appareilla le 30 floréal an 6 (19 mai 1799), en même temps que l'escadre, forte de treize vaisseaux, six frégates et de bâtiments de flottille.

Bonaparte avait placé son état-major à bord du vaisseau-amiral, l'*Orient*, de 118 canons. Les membres les plus distingués de la commission des arts s'étaient embarqués avec lui. C'était, au dire d'un contemporain, une véritable « encyclopédie flottante ». Les soirées étaient consacrées à des discussions académiques que terminait une distribution de punch.

En plus des volumes destinés à la commission des arts, une bibliothèque de 550 volumes, comprenant de nombreux ouvrages relatifs à l'Egypte, ou nécessaires à sa mise en valeur, avait été constituée par Jean-Baptiste Say, sur l'ordre du général en chef et installée à bord de l'*Orient*. Desgenettes et Larrey, ainsi que les officiers

du corps de santé embarqués avec eux, en firent usage, afin de préparer les instructions sanitaires qu'ils publièrent dès leur arrivée sur le sol égyptien. En rappelant ce fait dans ses « *Campagnes* » (tome 1), Larrey mentionne qu'il compléta son étude, faite à bord, de « tout ce qui peut avoir rapport au système médical de l'Egypte, dans les ouvrages des médecins et des voyageurs les plus accrédités », par des informations prises auprès de Venture et de Magallon neveu, embarqués comme interprètes.

Venture et Magallon, ainsi que le rapporte Sonnini (qui avait fait partie sous Louis XVI de la mission du baron de Tott), étaient en relations étroites avec les RR. PP. Récollets de la Propagande, dont quelques-uns résidaient encore en Egypte à l'extrême fin du XVIII[e] siècle. Ces religieux pratiquaient l'art de guérir suivant les méthodes empruntées à la fois à la pratique européenne et aux traditions égyptiennes (1).

Bien que chargé des fonctions de pharmacien en chef, Royer, dont la promotion de pharmacien de première classe était encore toute récente, ne pouvait prétendre être assimilé à des hommes tels que Larrey et Desgenettes, qui avaient déjà fait plusieurs campagnes en qualité d'officiers de santé en chef et acquis une réputation déjà très honorable au cours de la campagne d'Italie.

Embarqué sans ordre du général en chef sur l'*Orient*, il dut quitter le bord à Malte.

Sur le vaisseau-amiral, la pharmacie était représentée par trois membres de la Commission des arts, indépendamment des officiers de santé de la marine du bord, dont l'un faisait fonction de pharmacien.

Ces membres des commissions des arts et des sciences étaient : un pharmacien parisien qui avait quitté son

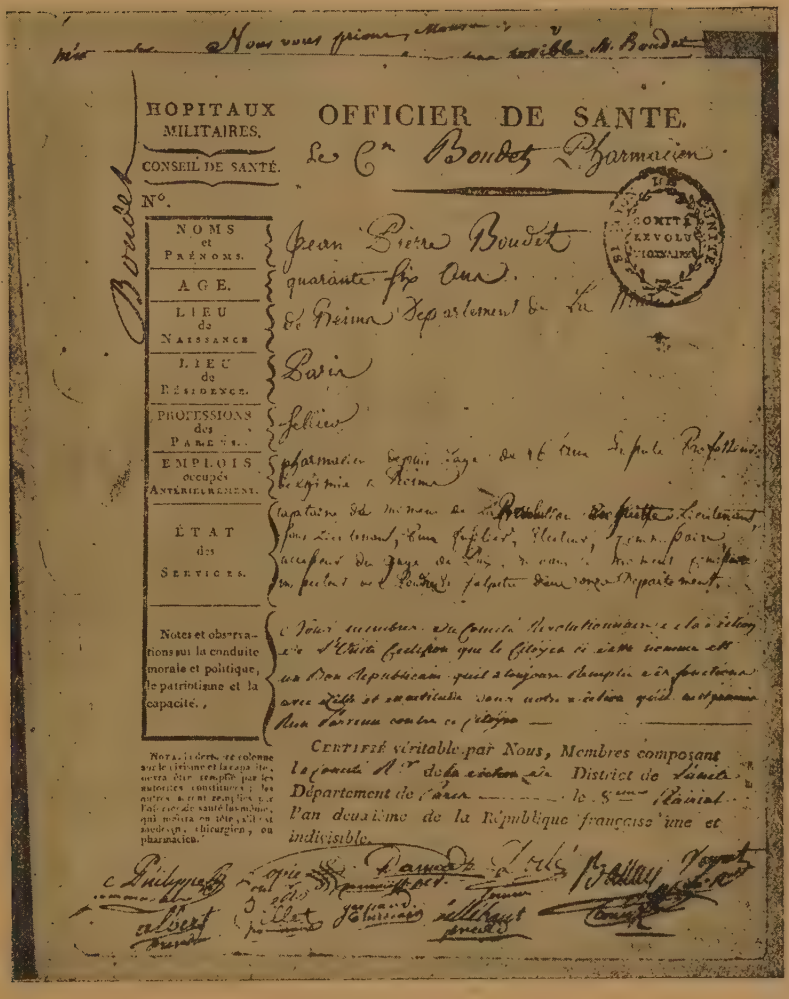

HOPITAUX MILITAIRES.

CONSEIL DE SANTÉ.

N°.

OFFICIER DE SANTE.

Le Cn Boudet Pharmacien.

NOMS et PRÉNOMS. — Jean Pierre Boudet

AGE. — quarante six Ans.

LIEU de NAISSANCE — de Reims Departement de La Marne

LIEU de RÉSIDENCE. — Paris

PROFESSIONS des PARENS. — Officier

EMPLOIS occupés ANTÉRIEUREMENT. — pharmacien depuis l'âge de 16 Ans Suplt. Professeur de Chimie à Reims

ÉTAT des SERVICES. — Capitaine de Milices de la Revolution Aide de Camp Lieutenant dans Les Grenadiers, Chirurgien Professeur, Chirurgien Aide Major, Chirurgien Major, Membre du Jury de Pharmacie, Membre du Conseil de Salubrité Commissaire du Directoire Executif près l'Administration du Département de la Marne.

Notes et observations sur la conduite morale et politique, le patriotisme et la capacité. — Bons Citoyen Membre du Comité Revolutionnaire et de Bienfaisance de l'Etat Sectionn. que le Citoyen ci dessus nommé est un Bon Republicain qui a toujours rempli ses fonctions avec Zèle et exactitude Bonne conduite générale et reguliere Bon Patriote Bon Soldat de la Liberté

Nota. Cette colonne sur le civisme et la capacité, devra être remplie par les autorités constituées ; les autres seront remplies par l'Officier de santé lui-même, qui mettra en tête, s'il est medecin, chirurgien, ou pharmacien.

CERTIFIÉ véritable par Nous, Membres composant la Comité Rév. de la Section du District de Paris Département de Paris — le 5me Floréal l'An deuxième de la République française une et indivisible.

Brevet de Pharmacien militaire délivré à BOUDET par les autorités révolutionnaires (1793)

officine pour suivre le général Bonaparte, Boudet, et deux pharmaciens militaires de l'hôpital du Val-de-Grâce : Roguin et Rouyer.

Jean-Pierre BOUDET se recommandait par des titres nombreux. Originaire de Reims, il avait fait ses études dans sa ville natale et à Paris, dans l'officine de Pia et Deyeux, dont il devait se rendre acquéreur en 1785, après avoir exercé dix années dans sa ville natale.

Partisan des idées nouvelles, le jeune apothicaire s'était fait connaître du public en professant un cours de chimie dans la société académique de Reims, succédant dans cet enseignement à l'infortuné aéronaute Pilâtre de Rosier. Elève de Bayen et de Parmentier, le jeune Boudet, admis dans le Collège de Pharmacie de Paris dès 1787, était une des personnalités les plus estimées de sa profession à la veille des événements de 1789.

La Révolution interrompit une première fois sa carrière. Elle dispersa sa clientèle. La réquisition de 1793 l'envoya au Val-de-Grâce où il fut chargé de l'organisation des pharmacies d'armée. Sur la recommandation du chimiste Berthollet, il reçut la mission de récolter le salpêtre dans les départements de l'Est.

Sa double réputation de pharmacien et de chimiste, ses relations dans le monde scientifique, le désignèrent pour prendre place parmi les savants de l'expédition. Malheureusement pour lui et pour la pharmacie militaire, il s'embarqua avec une commission qui ne l'assimilait pas à un officier de santé de l'armée; aussi sa brillante carrière pendant la guerre de la Révolution et de l'Empire ne lui assura pas la situation que méritaient ses talents et ses services.

Auprès de lui étaient détachés de l'Armée et chargés

d'une mission, que l'on croyait alors devoir rester purement scientifique, les pharmaciens de troisième classe Roguin et Rouyer, entrés au service de la pharmacie militaire dans les premières années de la Révolution et dont les connaissances s'étaient perfectionnées dans les laboratoires des hôpitaux militaires permanents : depuis l'an 5, Roguin avait été attaché à l'hôpital d'instruction de Lille, puis au Val-de-Grâce où Royer exerçait, lors de sa désignation pour l'expédition d'Orient. Roguin avait travaillé quatre ans à Amiens chez Lapostolle et trois ans à Versailles chez Maury.

Le Ministre de l'Intérieur, en attachant Roguin à la commission des Sciences et Rouyer à celle des Arts, leur avait adressé la lettre suivante, datée du 6 germinal an 6 :

« Citoyen,

« Le Directoire exécutif, ayant dans les circonstances un besoin plus particulier de vos talents et de votre zèle, vient de disposer de vous pour cause de service public. Vous voudrez bien vous préparer et vous tenir prêt à partir au premier ordre. Si vous êtes actuellement chargé de quelque emploi, ou que vous occupiez quelque place aux frais de la République, vous les conserverez pendant votre mission, le traitement qui leur est affecté sera payé à votre famile, et les arrérages dûs seront acquittés avant votre départ.

« Quand au traitement extraordinaire qui vous sera dû pour les nouveaux services que vous allez rendre, il sera réglé sur les travaux auxquels vous serez employé, et il vous sera tenu compte des frais de poste que vous aurez été obligé de faire pour votre route.

« Salut et fraternité. *Signé :* LETOURNEUR. »

Cacolet inauguré par LARREY pour le transport des blessés

*
**

Le corps sanitaire et les chefs veillaient à l'hygiène de la troupe.

La discipline était stricte. A bord de la *Courageuse*, frégate de 36, partie de Civita-Vecchia le 12 prairial an 6 (1er juin 1798), l'adjudant-général Donzelot prescrivait les mesures suivantes :

« Les chirurgiens des corps visiteront les bâtiments qui leur sont affectés, aussi souvent que possible, afin de donner aux hommes malades qui ne se trouveront pas dans le cas d'aller à l'hôpital les soins dont ils auront besoin, en leur prescrivant ce que chacun d'eux aura à faire. Ils leur distribueront les médicaments qu'ils jugeront nécessaires à leur état...

« Les chirurgiens pourront faire prendre à l'ambulance de l'escadre, bâtiment n° 51, les médicaments qui leur seront nécessaires, tels que de l'extrait de Saturne, du Diapalme (emplâtre), des plantes émollientes, du nitre, du tartre stibié, quelques purgatifs, du quinquina, du laudanum et de l'esprit de cochléaria. Quant à la charpie et au linge pour les pansements, le citoyen Mauban, chirurgien en chef à bord de la *Courageuse*, les leur procurera lorsqu'ils lui en demanderont... »

Les entreponts des malades étaient « parfumés » deux fois par jour.

La flotte arriva devant Malte le 9 juin, sans avoir rencontré l'ennemi, et après avoir rallié en route les divisions Baraguey d'Hilliers et Vaubois, parties de Gênes et de Bastia.

Le convoi de Civita-Vecchia, composé de neuf bâtiments de guerre et de cinquante-quatre transports et

chargé de l'imprimerie arabe du Vatican, fit sa jonction avec la division Savary entre l'île de Pantelleria et la pointe de Gozzo, Bonaparte fit un noble usage de ce matériel qui permit de vulgariser avec rapidité les travaux de la commission des Arts et de l'Institut d'Egypte, sans préjudice de son unité militaire et administrative. Il amenait avec lui dix médecins, douze chirurgiens et huit pharmaciens.

Celui de Gênes (Division Baraguey d'Hilliers) avait à son bord quatre pharmaciens et huit officiers de santé (4).

Il y eut peu de malades pendant la traversée. On constata seulement quelques inflammations de poitrine, des fièvres gastriques, des fièvres intermittentes, des diarrhées bilieuses et des dysenteries. Cependant chaque homme disposait d'une place inférieure à celle de deux tonneaux, et son couchage ne se composait que d'une natte, les hamacs et cadres ayant dû être réservés aux officiers.

Le génie de Bonaparte avait réussi à faire renaître à bord des vaisseaux français l'hygiène navale. Ce fut l'une des plus belles œuvres de la marine de Louis XVI, réalisée grâce à la collaboration que l'Académie de Brest était parvenue à établir entre les différents corps composant la Marine. L'œuvre des Poissonnier, des Billard, des Cochon-Dupuy, des Gesnouin, compromise par l'indiscipline révolutionnaire, porta néanmoins ses fruits. Quelques lustres plus tôt, un tel déplacement d'hommes, l'acclimation d'une armée et sa défense contre des fléaux, comme la peste et la fièvre jaune, eussent été des opérations d'une témérité inouïe.

Bonaparte, dans un ordre du jour daté du 21 prairial an 6 (9 juin 1798), ordonna au général Reynier d'orga-

niser un hôpital de cent lits pour faire débarquer ses malades. Il devait, en outre, ravitailler toute la division avec les vivres qu'il ferait prendre dans l'île.

Malte prise, Bonaparte ordonna l'installation d'un hôpital de 500 lits dans l'île de Gozzo, hôpital destiné aux malades de la division Reynier, qui allait pendant quelque temps occuper l'île.

La relâche à Malte fut employée à exécuter, dans chacun des convois, des opérations de ravitaillement en eau et en vivres, ainsi que des mouvements de personnel entre les bâtiments de transport. La prise de possession de l'île n'avait entraîné qu'un arrêt d'une semaine, nécessaire à Bonaparte pour organiser le gouvernement et la défense de l'île.

Le 18 juin, les bâtiments gagnèrent le large et le 19 on mit le cap en direction d'Alexandrie.

Le 3 juillet, Alexandrie était prise.

De grandes difficultés allaient se présenter dès le début de la campagne, par suite de la capture, par l'ennemi, de deux bâtiments chargés de matériel médical : la *Bienfaisance* et la *Ville de Marseille*, navires de commerce armés en transports-hôpitaux. Le *Causse* arriva seul à destination.

Lors du chargement de ces trois bâtiments, Larrey n'avait pas pris la précaution de répartir sur chacun d'eux un assortiment aussi varié que possible d'appareils, de fournitures et de médicaments. Parvenue à Alexandrie, l'Armée d'Orient avait perdu en bloc plus de la moitié de son arsenal thérapeutique. Il fallut y suppléer par les coffres de chirurgie et de pharmacie de l'escadre et par les trousses et caisses de médicaments des officiers de santé de l'armée. Nos verrons par la suite, comment

les pharmaciens de l'armée d'Egypte parvinrent néanmoins, en dépit du blocus de la flotte anglaise, à combler cette carence. Ils n'y dépensèrent pas moins d'ingéniosité que leurs collègues médecins, dont les ambulances volantes, constituées par des paniers fixés au bât des dromadaires, et les efforts pour créer une chirurgie de bataille, conquirent la popularité parmi les troupes (5).

NOTES DU CHAPITRE III

(1) Ces détails sont donnés par Guitry, *op. cit.* et La Jonquière, t. I. Sonnini, *op. cit.*, t. III, pp. 64 à 82 (sur la Médecine en Egypte) et 125-129.

(2) Arch. Guerre, B. 6, 3, *Mémoires d'un vétéran*, de Vaxelaire, cités par L. Houdard.

Le Service de Santé à l'Armée d'Egypte, dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes*, 1934, février-mars, pp. 88 et sqq... Triaire, *Larrey*, 1902, pp. 126 et sqq.

Villiers du Terrage, *Journal...*, Paris 1899, in-8°, pp. 3, 15 et *passim*.

(3) Reybaud, *Histoire Scientifique*, t. I; Decgnettes, *Histoire Médicale de l'Armée d'Orient*, Paris, 1802, in-8°, p. 5.

(4) Ce fut au moyen de cette imprimerie française et arabe que furent confectionnés les périodiques de l'Expédition : *Le Courrier de l'Egypte*, en 116 fasc., in-8° (1798-1801), *La Décade Egyptienne*, journal littéraire et d'Economie politique, 3 vol., in-8° an 7 et an 8, et d'innombrables notices et pièces officielles distribuées au peuple égyptien dont beaucoup contenaient des prescriptions médicales, prophylactiques et hygiéniques.

(5) Triaire, *op. cit.*, p. 121.

ROUYER

Pharmacien

Vue des Pyramides de Gizëh

CHAPITRE IV

L'Installation en Egypte

Bonaparte au Caire — Kléber à Alexandrie
Menou à Rosette — Dugua à Damiette.

La bataille des Pyramides ayant ouvert à Bonaparte les portes du Caire, il s'empressa de constituer de nouvelles autorités dans les provinces occupées et les villes prises. Prévoyant les malades et les blessés à venir, le général en chef, par un ordre du 6 thermidor an 6 (24 juillet) décida la création d'hôpitaux. « Il sera établi à Boulak un hôpital de 200 malades. Au vieux Caire également. A Gizeh et au Caire l'hôpital devra pouvoir recevoir 100 malades. Tous ces hôpitaux seront prêts sous huit jours. »

La santé du troupier était la préoccupation constante du généralissime. Après une inspection faite avec Larrey, il écrivait à l'ordonnateur en chef Sucy, le 16 thermidor an 6 (3 août 1798) : « L'hôpital du grand Caire manque d'eau, d'eau-de-vie et de toute espèce de médicaments. Je vous prie de bien vouloir me rendre compte si le pharmacien en chef a trouvé au Caire de quoi l'approvisionner... » (1)

Le 5 août 1798, Bonaparte ordonna la création d'un petit hôpital sédentaire provisoire à El-Khangah, pouvant recevoir 50 à 60 blessés.

Afin de faciliter la soumission du Delta, il importait de rejeter l'ennemi au delà de l'isthme de Suez. Une action fut entreprise contre Ibrahim-Bey. Le général Leclerc rencontra l'ennemi à El-Khangah et lui livra un combat de cavalerie à Belbéis, puis à Salaheyh. L'ennemi était rejeté hors l'Egypte.

C'est alors que Desgenettes publia à l'Imprimerie Nationale du Caire, à la date du 27 thermidor an 7 (12 août 1799), une lettre sur la rédaction de la topographie physique et médicale de l'Egypte (2).

Après avoir énuméré les maladies rencontrées le plus fréquemment, il recommandait de mettre à jour l'ouvrage de Prosper Alpin : *De Medicina Aegyptorum* et proposait ensuite un plan topographique divisé en neuf articles. Ce texte fondamental se termine par ces paroles remarquables à l'égard des médecins arabes :

« ... On ne leur fera plus au XVIII^{e} siècle, un mérite d'avoir introduit une foule de médicaments dont le luxe est encore plus dangereux qu'il n'est vain. Il doit exister et j'ai déjà entrevu en Egypte, des traces de cette ancienne science. Etudiez donc soigneusement la prati-

Four Egypti-n

Ces bâtisses élevées en un jour peuvent être mises en service le lendemain, elles consomment très peu de combustible.

que du pays, quelque peu estimable que cet empirisme puisse paraître d'abord ; il faut connaître pour avoir le droit d'en juger. Soyons aussi bien convaincus que, dans un pays nouveau..... les moins instruits peuvent apprendre des choses utiles. »

Le 23 août 1798, Bonaparte ordonna d'installer au château du Caire, deux fours, un magasin de siège comprenant 1000 quintaux de farine, 1000 de lentilles ou fèves, et les bois nécessaires, un hôpital de siège de 100 lits et une pharmacie pour 200 blessés (3).

Les archives historiques du Ministère de la Guerre détiennent l'état général des citoyens non militaires qui sont « payés » par le Payeur-général de l'armée.

Cet état, qui est daté du 23 août 1798, mentionne tous les pharmaciens qui figurent sur les contrôles de l'armée d'Orient, avec la solde qui leur était affectée.

Cet état qui donne 54 noms est reproduit en appendice.

Après s'être appliqué à l'organisation intérieure du pays, Bonaparte songea à compléter sa conquête par l'occupation de la Haute-Egypte où Mourad-Bey s'était retiré, avec les débris de son armée, et à détruire les derniers soldats d'Ibrahim-Bey qui s'était réfugié en Syrie, auprès de Djezzar, pacha de Saint-Jean d'Acre.

L'occupation de la Basse-Egypte avait été marquée par des escarmouches; celle de la Haute-Egypte fut plus longue et donna lieu à de sanglants combats (Bataille de Sédiman). La conquête de l'Egypte n'avait coûté à l'armée de terre que des pertes insignifiantes par le feu. Il fallait imposer une discipline sévère afin d'éviter les réductions d'effectifs qu'auraient entraînées les maladies.

Laissant le général Kléber à Alexandrie, Bonaparte dirigea Desaix sur la route du Caire.

Il importait d'agir avec promptitude et vigueur, avant que les Beys, revenus de la surprise produite par le débarquement des Français, eussent le temps d'organiser une résistance efficace. Ce furent alors les combats de Chebreiss, d'Embaleh et la mémorable bataille des Pyramides (11 thermidor : 28 juillet 1798), Bonaparte entrait au Caire.

Maintenant que la défaite des Mameluks par nos troupes était probante, la population civile s'inclinait devant la loi du plus fort, d'autant plus que les Français s'étaient montrés humains et soucieux de respecter la justice et les intérêts des habitants du pays.

Kléber a Alexandrie

Après le départ de Bonaparte pour le Caire, Kléber, bien qu'il eût été blessé, se consacra activement aux détails administratifs et militaires qu'impliquaient le commandement et la défense de la ville d'Alexandrie, la création et l'organisation des services et le maintien des communications avec l'armée.

A Alexandrie, étaient restés les membres de la commission des arts. Un état daté du 30 messidor an 6 (18 juillet 1798) y faisait figurer les pharmaciens Boudet, Roguin et Rouyer.

Le commissaire Colasse écrivait à Kléber le 28 messidor (16 juillet) que deux ambulances étaient terminées, qu'il espérait avoir bientôt achevé l'ouvrage. « Jusqu'à ce moment, j'ai été occupé de disposer les

marmites de l'hôpital, les fourneaux, la pharmacie, et le manque d'ouvriers n'a pas permis de mettre toute la célérité que ce travail important demandait. » Assailli de demandes fusant de tous côtés, Kléber avait vu son ambulance de place se dégarnir rapidement. Il lui fallait envoyer d'urgence aux villes nouvellement conquises des ressources de toute sorte. A ce régime il ne lui restait plus à Alexandrie, moins d'un mois après l'occupation, qu'une minime quantité de fournitures et un personnel réduit à environ cent cinquante hommes.

La situation se compliquait du fait que les marins devaient, d'après une ordonnance de l'Etat-Major général, être soignés à terre, et le nombre des malades allait croissant, la vie à bord de vaisseaux au mouillage étant insalubre et démoralisante.

Aussi envisagea-t-on dès le 8 thermidor (26 juillet) la création d'un hôpital de 400 lits.

L'annonce de la prise du Caire, reçue le 29 juillet au soir (11 thermidor) devait dissiper les dernières velléités de révolte entretenues par l'incertitude de la lutte.

Le commandement de Menou a Rosette.

Menou quitta Alexandrie le 22 messidor (10 juillet) pour Rosette où il débarqua après deux jours de navigation fort difficile et fort pénible. Aussitôt arrivé, il s'occupa des subsistances, et trouva en abondance riz, blé, moutons et bufles, mais il manquait de moyens de transport.

Il écrivit à Kléber le 24 messidor (12 juillet) :

« J'ai ordre de faire ici un grand établissement d'hôpital pour 400 malades ou blessés ; il n'existe pas ici la première des choses nécessaires pour un pareil établissement. Vous avez à Alexandrie l'administration générale des hôpitaux. Tâchez, mon cher général, de me faire parvenir tout ce qui me sera nécessaire et dont vous pourrez vous passer... »

Profitant du départ de son aide de camp, Auguste Damas, qu'il envoyait en mission auprès de Bonaparte, Kléber répondit à Menou d'Alexandrie, le 26 messidor (14 juillet) :

« Mon cher général,

« Il est parti, pour Rosette, une ambulance pour 300 malades, pourvue et armée de toutes pièces. Rien ne serait plus facile que de se procurer des moyens de transport pour nous faire arriver ici des subsistances, si on n'avait pas oublié, que, dans un pays où la politique empêche les réquisitions, il fallait de l'argent. Nous prendrons un peu de patience », et il prie de dire au citoyen Parseval « qu'un bon administrateur républicain doit d'un coup de baguette faire sortir de terre tous les moyens dont il a besoin ; il doit être un nouveau Moïse dans le désert. »

Le lendemain, 15 juillet, Menou dans un rapport adressé à Bonaparte se plaignait de ce qu'il n'avait pas été nommé de commissaire des guerres, ni de personnel nécessaire pour l'établissement de deux hôpitaux de 200 lits chacun... « quant au personnel pour les hôpitaux, il y a médecins et chirurgiens, mais aucun de tous les autres individus nécessaires à cette organisation. J'ai

écrit à Alexandrie pour qu'on envoyât ici tout ce dont on pourrait se passer, mais je crois que les moyens y sont courts. On trouve des emplacements pour les hôpitaux, mais aucun ou peu de secours, ni de moyens pour y placer les malades, point de matelas, point de couvertures, ni rien de tout ce qui est nécessaire. »

Comme Kléber, Menou manquait d'argent. De plus l'aggravation des difficultés administratives devait aller en s'amplifiant, en raison des nombreuses demandes de subsistances émanant de la place d'Alexandrie et de l'escadre (6).

Damiette

Placée entre les bouches du Nil et le lac Menzaleh, la ville de Damiette commandait une région étendue ; aussi le commandement de la place fut-il confié à un général de division, Dugua, qui y fit établir un hôpital. C'est là que l'apparition d'une fièvre à bubons sema quelque temps l'inquiétude au commencement de l'an 6. On croyait y reconnaître la peste. Le médecin-chef Savaresi, qui en avait fait l'étude (7) et diverses autorités locales rassurèrent le commandement sur la véritable nature de ce mal. Les hôpitaux de Damiette durent bientôt être multipliés pour recevoir des malades de Syrie et des marins de la flottille (8).

NOTES DU CHAPITRE IV

(1) Ordres divers donnés du 10 au 15 messidor an 6 (28 juin 1798). Arch. G., *Correspondance de Napoléon* (imprimée), t. IV, à sa date.

(2) Reproduite dans la *Décade*, la *Description de l'Egypte* et *l'Histoire médicale* et *les Mémoires sur l'Egypte*, t. I, p, 53.

(3) Correspondance de Napoléon, précitée HOUDARD, *loc. cit.*, juillet-août 1934, pp. 37 et sqq. TRIAIRE, *Larrey*, 1902, pp. 178.

(4) A. G. B. 64.

(5) A. G. B. 64 Correspondance de juillet 1798, TRANIER, *loc. cit.*

(6) A. G. B. 64.

(7) Voir *infra* chapitre XIII, *in fine: Esai sur la topographie médicale de Damiette*, par SAVARESI, Mém. II, pp. 330 et 129, et PUGNET, *op. cit. infra*, ch. XIII.

(8) HOUDARD, *loc. cit.*, n° 155, pp. 155 sqq.

Peinture dans les tombes royales
à Thèbes

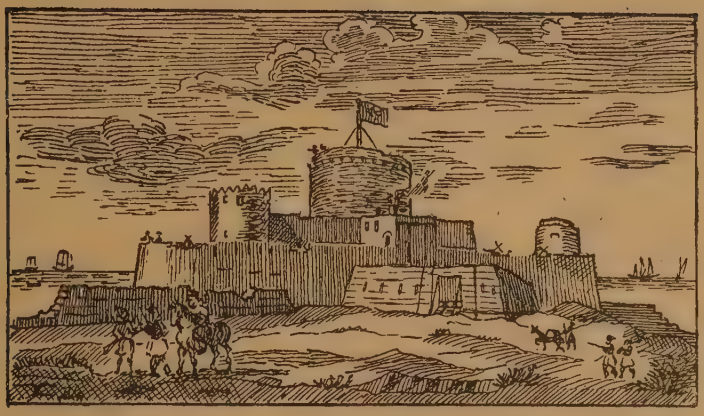

Fort d'Aboukir

CHAPITRE V

Aboukir (Thermidor an VI; août 1798).

Faute de personnel et de vivres, et craignant de perdre le contact avec Bonaparte, Brueys ne reprit pas la mer pour aller se joindre à nos alliés espagnols et établir le contrôle du détroit de Gibraltar.

Il se borna à mouiller son escadre, en ordre de bataille, dans la rade d'Aboukir ou des Béquiers. Malgré plusieurs reconnaissances effectuées naguère par la marine royale, l'hydrographie de cette baie était mal connue ; de nouveaux sondages convainquirent l'amiral de former sa ligne assez loin de terre, persuadé que l'ennemi n'oserait s'aventurer sur les hauts-fonds. Il avait acquis la certitude qu'une attaque venant du large pour-

rait être repoussée avec les moyens réduits dont il disposait : les deux tiers seulement de l'effectif normal étaient à bord (le service de santé s'était presque entièrement transporté à Alexandrie comme nous l'avons vu au chapitre précédent).

Démoralisés par l'inaction, le manque de vivres et d'eau, l'impossibilité de descendre à terre (des Bédouins se montrant encore sur la plage) nos marins souffraient encore des dissensions qui éclatèrent bientôt entre les commandants des unités et l'amiral, par surcroît atteint de maladie. Le 1er août, des voiles anglaises étaient signalées. L'escadre française, avec lenteur, prit ses dispositions de combat, sans avoir pu obtenir d'Alexandrie le nombre d'hommes suffisant pour compléter l'armement des batteries (1).

Après une lutte opiniâtre et glorieuse, nos vaisseaux, immobilisés par leur carence de personnel et trouvant en Nelson un adversaire assez hardi pour les attaquer du côté de la terre, sans crainte de se mettre au plain, furent anéantis ou capturés sauf une division qui parvint à appareiller et à combattre sous voiles. Nous perdîmes dans cette malheureuse journée plus de 1.500 morts, dont l'amiral Brueys ; les Anglais firent 3.000 prisonniers qu'ils nous rendirent en raison de l'état de délabrement de leur escadre et parmi eux, un millier de blessés, qui furent dirigés sur l'hôpital d'Alexandrie où affluaient encore les malades et les éclopés qui avaient pu se réfugier à terre avant la capture ou la destruction de leur bâtiment.

Le service de santé fut au-dessus de tout éloge. Des secours immédiats aux blessés et noyés furent distribués sur la plage d'Aboukir. On vit un jeune officier de

santé de la marine, They, sauvé de l'explosion de l'*Orient*, se prodiguer au secours des marins malgré de nombreuses plaies contuses et un séjour de cinq heures dans l'eau (2).

Une semaine plus tard, de nombreux officiers de santé faits prisonniers sur les vaisseaux qui avaient dû amener leurs couleurs, furent rendus par les Anglais. Parmi eux se trouvait le pharmacien J.-B. Coulomb détaché du *Causse* quelques jours avant la bataille et qui était à bord du *Spartiate* au moment de sa reddition.

Le canonnier Bricard a fait un tableau pitoyable des hôpitaux d'Alexandrie, encombrés et souffrant de la disette des vivres et des médicaments (3).

A Aboukir, le service de santé perdit une partie du matériel, dont le débarquement n'avait pas été terminé : les coffres, les ustensiles, les instruments de chirurgie et de pharmacie restés à bord pour les besoins du service et, avec une partie du matériel de la Commission des Sciences et des Arts, les bonbonnes d'acide sulfurique du service aérostatique englouties avec le vaisseau-amiral.

A la suite de ce désastre, les officiers de santé de la marine fournirent un contingent de pharmaciens à l'armée. Le caractère meurtrier de la lutte, l'impossibilité provisoire d'envoyer en Egypte les officiers de santé réunis à Toulon, nécessitaient cette affectation. Grâce à l'égalité de traitement et de situation établie par les arrêts directoriaux entre les officiers de santé de terre et de mer, ces changements, voire quelques mutations, s'opérèrent sans trop de complications.

Le 9 pluviôse an 7, l'ordonnateur en chef Daure

écrivait au pharmacien en chef de la marine, Jean-Adam Ritz :

« Vous voudrez bien, citoyen, retourner à Alexandrie où l'ordonnateur de la marine vous rappelle.

« D'après la réclamation faite par le citoyen Royer, pharmacien en chef de l'armée de terre pour que vous restiez au Caire et cela en vertu de l'ordre du jour, sur lequel il s'appuyait comme lui donnant le droit pour la réunion du service de mer à celui de terre, de disposer de vous.

« J'ai soumis au général en chef la question pour qu'il se prononçât. Il a déterminé, citoyen, que vous vous rendiez à Alexandrie. » (4)

NOTES DU CHAPITRE V

(1) Tranier, *loc. cit.* Tramond, *Manuel d'Histoire Maritime de la France*, Paris, 1916, in-8° et plan. Mahan, *Life of Nelson.*

(2) D'après son dossier au Ministère de la Guerre.

(3) *Mémoires d'un Vétéran* et Villiers du Terrage, *loc. cit.*

(4) La Jonquière, t. I.; Hanotaux-Deherain, *op. cit.*, pp.354 à 356. A. M. B B 4, 128 à 129 et Matricule des officiers de santé (1792-1816), CC2, 1029.

Porte de la Citadelle du Caire

CHAPITRE VI

LE CAIRE, CENTRE MEDICAL ET ADMINISTRATIF DE L'EXPEDITION

Bonaparte, à la même époque (3 thermidor an 7), signalait à l'ordonnateur Sucy le manque de médicaments dont il avait été témoin au cours d'une inspection faite avec Larrey. Par un malheur, dont nous avons déjà souligné l'importance, le *Causse* et la *Ville de Marseille*, navires-hôpitaux, étaient seuls parvenus en Egypte ; la *Bienfaisance* sur laquelle Larrey avait concentré presque tout le stock pharmaceutique avait été capturée en route. Les pharmacies européennes du Caire étaient loin de posséder des quantités de produits suffisantes pour répondre à des besoins démesurément accrus.

Quant aux officines cairotes, elles n'offraient qu'un « luxe inutile » (1) de drogues, que notre corps médical n'avait pas encore eu le temps de reconnaître, d'étudier et d'expérimenter. Au moment même où la pharmacie chimique était illustrée par de brillants succès et séduisait les esprits du temps par la simplicité mathématique de ses formules, le « fatras de remèdes empiriques ou de superstition » (1 *bis*) des pharmacopées orientales, semblait ne pas mériter le moindre examen.

Les officines des « *attars* » arabes, les pharmacies des moines de la Propagande et les rares pharmacies franques, offraient, à part ces dernières, de faibles ressources en quantité et surtout en variété. Le peuple égyptien, même dans la classe aisée, faisait peu usage des remèdes. Il appréciait leur efficacité d'après la rapidité de leur action.

Seuls les hypnotiques, les aphrodisiaques et les excitants faisaient l'objet de demandes importantes, avec quelques simples, auxquels la crédulité populaire, attribuait des vertus miraculeuses (2).

Le botaniste suédois Forskal a donné, en 1775, le tableau de la matière médicale ainsi qu'une flore de l'Egypte. Après lui, Volney et de nombreux voyageurs, dont les ouvrages faisaient partie de la bibliothèque de l'*Orient*, nous avaient renseigné à ce sujet (3).

Mais toute la science et toute la méthode des savants du Service de santé et de la Commission des Arts ne pouvait, en quelques semaines, utiliser les ressources pharmaceutiques de l'Egypte. Le débarquement d'un laboratoire et la présence, aux côtés des officiers de santé, d'une phalange d'hommes portant des noms déjà

illustres dans les sciences chimiques et naturelles, promettaient au moins la fin de cette situation pénible.

Par leur terrible rentrée dans la Méditerranée, les Anglais bloquaient l'Egypte, rendant précaires toutes les communications avec la France et ses alliés, voire avec le reste du Levant. Il fallait donc à tout prix, utiliser les ressources locales et engager la troupe à se défendre des maladies par l'hygiène, et à n'employer les médicaments qu'avec la plus grande circonspection.

Il est à noter que, dans son *Histoire Médicale de l'Armée d'Orient*, Desgenettes se plaint moins souvent de la disette des produits pharmaceutiques que de l'abus de leur emploi, les militaires recherchant les remèdes violents. « Les médecins sont aujourd'hui plus nécessaires pour les empêcher et les défendre que pour les ordonner. »

Ce fut à l'hygiène que, faute de médicaments choisis, les chefs du service de santé recoururent pour maintenir l'état sanitaire des troupes. Pendant l'été de 1798, un ordre du jour recommanda l'usage des bains « pour entretenir la santé et prévenir les maladies inflammatoires. »

En raison de sa situation et de son importance politique et militaire, la ville du Caire, malgré la présence d'une population indigène de 300.000 âmes, dont on pouvait redouter l'agitation, devint la capitale de la colonie nouvelle. Il importait cependant de concentrer, à l'abri de la citadelle, les nombreux établissements français et leurs réserves d'armes et de matériel, et d'en assurer la surveillance.

C'est ainsi que le Caire devint le centre médical de l'expédition, de même qu'il en était le centre politique,

militaire et administratif. Le Bureau de santé et de salubrité y fut institué le 9 vendémiaire an 6 (30 septembre 1798).

Le 14 fructidor an 6, le général Berthier écrivait au général Menou, commandant à Rosette :

« Il n'y a point de jour, mon cher général, que le général en chef ne me donne l'ordre de faire partir pour le Caire tous les membres de la Commission des Arts, employés d'administration et autres personnes qui ne font point partie de celles désignées pour rester à Rosette. Il me charge de vous renouveler encore cet ordre ». La lettre se terminait par ce post-scriptum de la main de Berthier : « Sous aucun prétexte, mon cher général, ne retiens aucun employé demandé ici par l'administration ou par le général en chef. Tu fais manquer tous les services de l'armée ici, surtout celui des hôpitaux. »

Menou manquait d'argent et avait un mal inouï pour faire vivre ses troupes et assurer la marche des services.

Comme on continuait à lui demander des sacrifices, il écrivit à l'ordonnateur en chef la lettre suivante, le 28 septembre :

« Citoyen, on s'est fait une très fausse idée de Rosette; on a cru que tout abondait, on s'est trompé... J'ai fait vivre la garnison avec les réquisitions, et j'ose dire que ces réquisitions ont été faites de manière que personne ne s'en plaint. Je puis même assurer que le pays est dévoué aux Français autant que les circonstances le permettent. Avec les habitants de l'Egypte, il faut être ferme, juste, humain et esclave de sa parole. Si les chefs dans toutes les parties ont de la moralité et sévissent avec sévérité contre les dilapidateurs, nous établirons ici la première colonie du monde. Si le contraire arrive,

si les chefs, soit militaires ou autres ainsi que leurs subordonnés regardent ce pays comme un territoire à dévorer, nous n'en avons pas ici pour six mois d'existence et nous ne remporterons avec nous que la honte et l'exécration des peuples de l'Egypte et de nos compatriotes. C'est à vous, c'est à un homme pour lequel je suis assuré que je pouvais et devais avoir de l'estime que j'adresse ces réflexions. Vous m'écrivez que vous rendez justice à mes intentions, c'est à mes actions qu'il faut en rendre, si elles le méritent. Un fonctionnaire public qui n'a que de bonnes intentions et qui ne sait pas agir en conséquence, doit rester chez lui, il n'est bon à rien. »

Le 6 octobre, Menou signalait à Bonaparte la situation de son hôpital, où 322 malades, installés dans les conditions les plus précaires, manquaient de remèdes : « ceux des remèdes ou drogues au-dessus du commun, tels que le quinquina et autres semblables, manquent absolument, ou, par leur mauvaise qualité, ne peuvent produire aucun effet. Les cantharides, si nécessaires pour le mal des yeux ne sont qu'une farine sans force ni vertu. Le dénuement du linge, des matelas et couvertures est absolu. Nous n'avons pas une goutte de vin. L'eau-de-vie va disparaître... »

De tous les côtés de l'Egypte, les plaintes affluent, on manque de tout. Les hôpitaux sont loin d'être pourvus. Les pharmaciens ne sont pas en nombre suffisant.

Reynier, qui surveillait les Mamelucks réfugiés en Syrie, écrivait le 20 fructidor :

« ... cette ambulance n'a presque point de médicaments, et cependant les malades augmentent... si je permettais facilement d'évacuer les malades sur le Caire, je n'aurai bientôt personne. Je voudrais établir ici un

hôpital, mais il n'y a point de médicaments ni d'effets, ni d'employés... »

De Salheyeh, le 24 fructidor an 6 (10 septembre 1798) :

« ... les blessés qui restent ici sont assez bien, mais on ne peut avoir de linge à pansements et de médicaments, quoiqu'on en ait demandé depuis dix jours au Caire... »

Le 10 octobre 1798, c'était le général Donzelot qui écrivait à Berthier, d'Ellahoun :

« ... notre ambulance manque de tout ; tous nos officiers de santé sont malades, ceux qu'on a envoyés au Caire, pour soigner ceux qu'on a évacués, ne reviennent pas... »

Le 14 brumaire (4 novembre), Reynier écrivait à Bonaparte :

« ... l'Hôpital de Belbeis et l'ambulance de Salheyeh éprouvent toujours une grande pénurie de médicaments. Les médiocres convois qu'on nous fait du Caire ne contiennent qu'une petite partie des drogues nécessaires et sont épuisés au bout de quelques jours. On se trouve au dépourvu et sans moyen de soulager les malades jusqu'à l'arrivée du nouveau convoi qui se fait quelquefois beaucoup attendre. A l'hôpital de Belbeis on n'a que de mauvaises paillasses placées sur un pavé très froid d'une mosquée et point de couvertures. Je vous prie, général, de donner des ordres pour que l'entreprise des hôpitaux tienne les conditions de son marché et ait plus soin des malades. Il est affreux de sentir qu'il est des hommes qui spéculent sur la santé des soldats. »

Desaix, qui poursuivait dans le Fayoum la conquête de la Haute-Egypte, réclamait auprès de Berthier qui

lui répondait le 15 novembre : « J'ai reçu une lettre du citoyen Donzelot, qui me fait connaître les besoins de votre division. Je vous avais déjà fait passer à El-Zamieh 1000 paires de souliers et des médicaments... je fais partir demain... des effets d'hôpitaux et des médicaments... Le général en chef me charge de vous réitérer l'ordre d'envoyer vos malades au Caire, autant que cela sera possible. »

L'idée de centraliser au Caire les malades tenait fort au cœur du généralissime, car Belliard, qui avait obtenu le commandement de la province de Beni-Souef, recevait de lui la lettre suivante, datée du 26 brumaire an 7 (16 novembre 1798) :

« Envoyez ici tous les malades et commencez à Beni-Souef un établissement qu'il est nécessaire d'avoir quand vous partirez à la conquête de la Haute-Egypte. Etablissez-y une ambulance, deux fours, et s'il est possible, mettez-vous dans une position où vous puissiez facilement vous retrancher et vous mettre à l'abri de toute espèce d'attaque, en ayant soin de commander toujours le Nil. »

Le jour où Belliard annonçait la reprise imminente de la marche vers la Haute-Egypte, Desaix écrivait à Bonaparte pour lui rendre compte de la fin des opérations dans le Fayoum.

29 brumaire (ou 9 novembre) : « ... Je pars demain pour Beni-Souef... Nous avons en ce moment 320 malades, dont 80 ne peuvent pas marcher et 10 ne peuvent être transportés que sur des brancards. Suivant vos ordres nous les évacuerons sur le Caire; ils pourront s'y guérir plus vite qu'avec nous qui sommes sans moyen de les traiter. »

Après la révolte du Caire (21 octobre), vite réprimée, Bonaparte jugea nécessaire de supprimer les hôpitaux existant dans la ville même et de les remplacer par les établissements offrant de meilleures conditions de sécurité et d'hygiène.

Il créa trois nouveaux établissements sanitaires, dans la citadelle, à Gizeh et dans la maison d'Ibrahim-Bey (5). Les souffrances et les dures épreuves subies par tous, depuis le début de la campagne, n'avaient pas amélioré le moral, et les esprits souffraient du découragement et d'une insurmontable nostalgie. Invoquant des raisons de santé, beaucoup d'officiers de haut grade avaient demandé leur retour en France. Blessé et malade, l'ordonnateur en chef Sucy avait sollicité son rapatriement.

Bonaparte se laissa fléchir : il autorisa Sucy à rentrer en France (6) et désigna l'ordonnateur Daure pour lui succéder.

Le nouvel ordonnateur ne tarda pas à faire montre de sa maîtrise, et entama sa lourde tâche avec ponctualité. Il commença tout d'abord par multiplier les établissements sanitaires et par activer la réfection de la ferme d'Ibrahim-Bey. Cet établissement devait recevoir le magasin de médicaments et le magasin central des fournitures.

Le blocus exercé par la flotte anglaise avait des répercussions immédiates; il y avait pénurie de médicaments, Royer, pharmacien en chef de l'expédition, se plaignait à Daure de la pauvreté des réserves.

Le 4 frimaire an 7 (24 novembre 1798), l'ordonnateur en chef lui répondit : « J'ai reçu, citoyen, la lettre dans laquelle vous m'exposez la crainte de voir manquer

votre service faute de médicaments. Je vais en écrire sur le champ à l'agent en chef des hôpitaux afin qu'il remédie le plutôt possible à cet inconvénient. »

Le même jour, Butty, l'agent en chef des hôpitaux, était instruit de la réclamation de Royer :

« Le pharmacien en chef, citoyen, m'écrit qu'il n'a plus de médicaments en magasin et qu'il craint de voir arrêter son service, si l'entrepreneur des hôpitaux ne lui en fait remettre. J'ai mis une somme à votre disposition, veuillez aviser aux moyens les plus prompts pour remédier aux inconvénients très grands qui résulteraient du manque de médicaments dont les hôpitaux ont journellement le plus grand besoin. »

Le 5 frimaire an 7 (25 novembre 1798), Daure avisait Royer « de mettre à la disposition du citoyen Larrey, quelques médicaments dont il a besoin, pour une expédition dont les troupes partiront demain. Si vous avez un pharmacien disponible, cela conviendrait mieux. Dans ce cas, il devra se tenir prêt à partir demain au soir et se rendre chez moy pour y prendre mes ordres ».

Daure avait l'œil sur tout; que ce fût mutation, comptabilité, réclamation, rien ne lui échappait, témoin les lettres suivantes qu'il écrivait au pharmacien en chef.

Le 7 frimaire an 7 (27 novembre 1798) :

« Je vous envoye, citoyen, la pétition du citoyen Salette. Le général en chef y a pris quelque intérêt et je vous engage si ce citoyen a les moyens nécessaires de vouloir bien l'employer dans votre administration. »

Le 9 frimaire an 7 (29 novembre 1798) :

« L'état des médicaments qui sont nécessaires pour assurer le service des hôpitaux se porte à peu près à

la somme de 50.000 francs. La pénurie de fonds dans laquelle se trouve la caisse du payeur général ne permet pas de penser en ce moment de faire l'achat de ces différents objets.

« Je ne puis concevoir, citoyen, comment il faut une somme de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-trois livres pour 2 mois. Je pense que c'est par erreur. »

Du 15 frimaire (5 décembre 1798) :

« Il vient de m'être rapporté, citoyen, que l'on vendait le kina que l'on a apporté de France pour les hôpitaux. Veuillez me faire connaître si ce fait est vrai, afin que je puisse en rendre compte au général en chef. »

Indépendamment des pharmacies d'hôpital, un dépôt de médicaments avait été constitué au Caire, dans un immeuble voisin de la résidence du pharmacien-chef Royer, qui demeurait dans la maison de Zulficar. Apres la révolte du Caire, il fut transporté à l'hôpital de la ferme d'Ibrahim-Bey.

La commission des Arts et des Sciences, avec ses laboratoires, ses ateliers et sa bibliothèque, était installée dans la rue Neuve, quartier du Nasrié, dans les deux maisons d'Hassan-Kiachef le Géorgien et dans les immeubles voisins. C'est là que se trouvait alors le laboratoire de pharmacie où travaillaient Boudet et Rouyer. Nous verrons comment ce dépôt et ce laboratoire furent transformés plus tard en une pharmacie centrale, qui, sous la direction éclairée de Boudet, assura, jusqu'à la fin de la campagne, tous les besoins de l'armée, par une judicieuse utilisation des coffres de

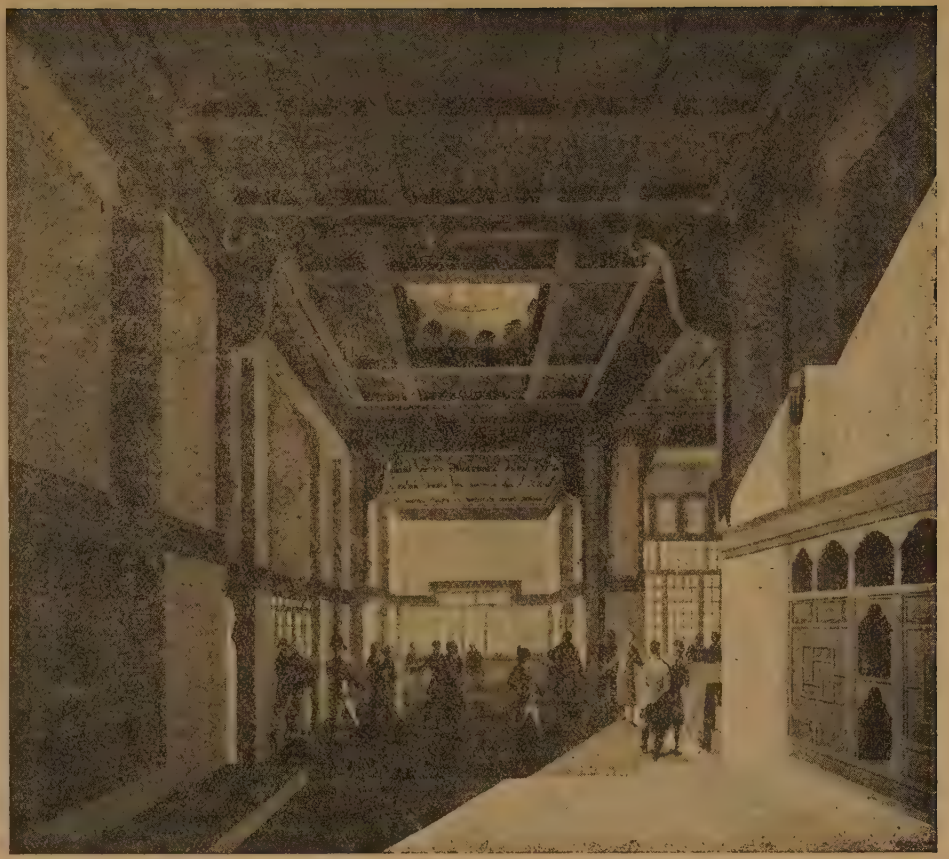

Maison d'Hassan-Rochet
Siège de l'Institut d'Egypte et de la Commission des Arts et des Sciences

pharmacie et des produits chimiques de l'expédition ainsi que des ressources locales.

La bibliothèque, les établissements scientifiques, techniques et médicaux de l'Institut d'Egypte étaient libéralement ouverts à tous, aux indigènes comme aux Français.

Les Egyptiens étaient conviés aux conférences, aux séances de travaux et surtout à des démonstrations de physique et de chimie. Cet effort libéral pour la diffusion de nos connaissances fit une impression profonde sur les classes les plus éclairées du peuple égyptien. Le Caire était devenu le siège d'une véritable université populaire. Un grand mouvement avait rassemblé de nombreux auditoires autour des chaires des savants et des philosophes à la fin de l'ancien régime. La révolution l'avait interrompu. Il renaissait en Egypte; là, de nombreux chefs militaires ne dédaignèrent pas d'aller compléter les lacunes de leur instruction dans ces écoles où professaient les plus illustres membres de l'Institut National, qui avaient suivi en Orient la fortune de leur collègue de la classe des Sciences, le général Bonaparte.

On peut juger de quel prix fut, pour les officiers de santé et les « élèves » recrutés en Egypte, tous d'origine et de formation si disparate, l'enseignement essentiellement pratique d'un Larrey, le talent d'exposition d'un Desgenettes et d'un Boudet qui avaient professé dans les sociétés académiques à la veille du drame révolutionnaire.

NOTES DU CHAPITRE VI

(1) Le mot est de Desgenettes.

(1 *bis*) SONNINI, *loc. cit.*

(2) Voir Nicolas GEORGIADES: *La Pharmacie en Egypte*, Bordeaux, 1906, in-8°.

(3) A.-H. DUCROS: *Essais sur le droguier populaire arabe de l'Inspection des Pharmacies du Caire* (Mémoires présentés à l'Institut d'Egypte, t. XV). Nous citerons souvent ce bel ouvrage, enrichi de planches et d'une table en arabe, français et latin. Notice de ROUYER, citée *infra*, chapitre XII, sur les médicaments des Egyptiens: (*Description de l'Egypte*), et p. 217 Cf. PUGNET, *op. cit. infra*, ch. XIII.

(4) Arch. de la Guerre B 6.

(5) *Ibid.*

(6) Cet officier général devait périr misérablement. Pendant une escale en Sicile, plus de quatre-vingts des nôtres furent massacrés au cours d'un soulèvement populaire (de COURSAC, *op. cit.*, p. 221). De même Bonaparte avait autorisé le chirurgien Antoine Dubois, le célèbre accoucheur, à quitter la colonie. Pour raisons de santé, le pharmacien Roguin obtint aussi son retour en France.

(7) *Correspondance de Napoléon*, t. V, à la date du 7 fructidor an VI.

(8) Ces faits mentionnés par le *Courrier de l'Egypte, la Décade Egyptienne, la Description*, etc., sont confirmés par Journal d'Abdurrahman Gabarti, traduit par A. CARDIN, Paris, 1830, in-8°, pp. 63 à 65.

Voir aussi André GACHON, *olc. cit.*, ch. VIII.

TENTYRIS – Figure emblématique

CHAPITRE VII

LE CAIRE, CENTRE MEDICAL DE L'EXPEDITION (*Suite*)

Au mois de janvier 1799, le négociant Hamelin arrivait au Caire avec deux bâtiments de commerce, chargés de vins, de spiritueux, d'acier et diverses marchandises. Il obtint de Bonaparte l'autorisation de faire une abondante récolte de séné. Cette tentative de liaison commerciale, reprise avec un certain succès au début du commandement de Menou, donna l'occasion à Bonaparte de recevoir des nouvelles de France. Le général en chef préparait alors l'expédition de Syrie (1).

Au retour de Suez, Bonaparte trouva la correspondance de Marmont, lui signalant l'apparition de la peste à Alexandrie et le progrès de l'épidémie, malgré les dispositions les plus sévères, prises par Kléber et Marmont lui-même (2).

1er Nivôse an 7 (21 décembre 1798) :

« Nous avons encore eu, mon général, des accidents de peste assez graves; un chirurgien, un pharmacien et quatre matelots sont morts... »

Le premier pharmacien, victime du devoir, est Arthaud (Bernard), pharmacien de troisième classe. En moins d'un mois et demi, on compte à Alexandrie cinq décès, parmi le corps des pharmaciens.

Athenou et Poncet (L.) moururent le même jour, le 29 décembre 1798. Le lendemain Poncet (J.) fut inhumé.

Quelques jours plus tôt le chirurgien en chef de la marine Astier, succombait.

L'épidémie de peste, apparue à Alexandrie, en janvier 1799, fit au Caire de nouvelles victimes parmi les pharmaciens : Honorat succomba le 9 février et Renaud le 17 (3). En raison de l'urgence à combler des vides qu'on prévoyait devoir s'élargir encore au cours de l'expédition projetée, le pharmacien en chef Royer proposa de recruter dans les corps de troupe des hommes susceptibles d'embrasser cette carrière. Grâce aux nombreuses Institutions scientifiques et Ecoles pratiques de médecine, aux Laboratoires, aux Amphithéâtres qui faisaient alors revivre les beaux jours de l'Egypte Ptolémaïque, cette mesure, d'apparence si improvisée, eut un effet assez satisfaisant.

Daure répondit à Royer le 21 Nivôse an 7 (10 janvier 1799) :

« Je vous avais demandé, citoyen, l'organisation des personnes de votre service. Jusqu'à ce que je la connaisse vous sentirez que je ne puis obtempérer à la proposition que vous me faites de mettre les pharmaciens en réquisition.

« Lorsque vous aurez satisfait à l'envoy de cet état que je vous réitère de me faire, je statuerai sur votre demande. »

Royer répondit le lendemain, et Daure lui écrivit quelques jours après, en donnant des instructions :

« Le Caire, 28 Nivôse an 7 (17 janvier 1799) :

« J'ai fait la demande, citoyen, de 3 pharmaciens que vous me proposez par votre lettre du 20. Je vous en donnerai le résultat aussitôt qu'il me sera parvenu.

« Je vous engage, citoyen, à organiser les ambulances des différentes divisions de l'armée, de manière qu'il y ait, dans chacune d'elles, les pharmaciens nécessaires pour le service et les médicaments dont elles doivent être munies. Je vous invite donc à donner tels ordres que vous jugerez convenables pour qu'au moment du départ imprévu d'une division quelconque, je ne reçoive pas de réclamations pour cette partie du service. » (4)

L'étude de M. Bouvet sur le service de Santé français pendant la guerre d'Indépendance a montré que ce mode de recrutement avait été pratiqué dès l'Ancien régime (5).

Au cours des premières années de la Révolution, un grand nombre de jeunes gens avaient souffert de l'interruption de leurs études et, faute de pouvoir suivre leur vocation première, s'étaient engagés dans l'armée, tel le sociologue Moreau de Jonnès qui le raconte dans ses *Mémoires*. Plusieurs pharmaciens qui se trouvaient alors sous les ordres de Royer étaient dans ce cas.

C'était ainsi que l'ancien dragon Crouzet, devenu pharmacien de deuxième classe, à bord du *Franklin*, servait alors à Alexandrie sous les ordres de Ritz et termina sa carrière active en 1802, avec la qualité de pharmacien de première classe. C'était ainsi encore que l'ancien chasseur à cheval Dauby, élève apothicaire à

Vannes, en 1789, avait pu suivre sa première vocation et était alors pharmacien de troisième classe en Egypte; il devait achever son temps dans les hôpitaux de Brest et de Saint-Malo, sous l'Empire (6).

Parmi les pharmaciens improvisés en Egypte, on rencontre un matelot, plusieurs soldats et de nombreux commis aux vivres. Seul, le matelot Barry semble avoir eu du goût pour sa nouvelle profession et termina sa carrière en 1828 avec une retraite de pharmacien major. Les soldats montrèrent quelque répugnance envers les nouveaux dangers qu'ils eurent à combattre, et la plupart des « requis » semblent avoir abandonné le service. Beaucoup d'entre eux trouvèrent la mort en Afrique.

Enfin le projet de Royer reçut d'ailleurs, en haut lieu la plus complète approbation, ainsi qu'en témoigne la réponse de l'ordonnateur en chef Daure (29 nivôse an 7, 18 janvier 1799) :

« Je vous préviens, citoyen, que le général en chef a approuvé la demande que vous avez faite de prendre dans les militaires les pharmaciens qui s'y trouvent dont vous avez besoin, vous voudrez bien vous présenter à l'Etat-Major général pour y désigner ceux que vous désirez avoir. »

Le projet de la campagne en Syrie se dessinait; on revenait à l'emplacement de la pharmacie, et les avis de mutation se précisaient.

Le 30 nivôse (19 janvier) Daure écrivait à Royer :

« En conséquence des ordres du général en chef, je vous préviens, citoyen, que le magasin de la pharmacie devra être transporté le 5 pluviôse, dans l'enceinte de la maison d'Ibrahim Bey. Je vous engage à donner des ordres pour l'exécution de ces dispositions. »

Le 3 pluviôse an 7 (22 janvier 1799) :

« Vous voudrez bien citoyen faire partir un pharmacien pour Mansoura. »

Le 6 pluviôse an 7 (25 janvier 1799) :

« Occupez-vous, citoyen, de l'organisation des divisions Bon, Kléber, Reynier et Lannes, et d'y avoir un approvisionnement de médicaments. »

12 pluviôse an 7 (31 janvier 1799) :

« Envoyez-moi, citoyen, sur le champ, l'état des pharmaciens que vous avez désignés pour l'expédition. »

Et deux jours après, le 14 pluviôse an 7 (2 février 1799) :

« Vous partirez le 16 au matin pour vous rendre à Belbeis où vous attendrez de nouveaux ordres. » (7)

Malgré les ordres de Bonaparte, la Pharmacie Centrale, qui devait être transférée à la ferme d'Ibrahim-Bey le 1er Nivôse, était encore dans la ville à la fin du mois.

Simple organe de recherche scientifique annexé à la Commission des Arts, cette officine que dirigeait Boudet, fut appelée, dès son installation en Egypte, à pourvoir l'armée des médicaments et préparations, qui lui faisaient défaut. Desgenettes voulut lui donner une grande extension et faire d'elle un organe analogue à la Pharmacie Centrale installée en 1793 à l'Ecole Militaire et

qui avait rendu les plus grands services aux Armées Métropolitaines. Ainsi on voyait renaître en terre africaine toutes les institutions militaires de la France.

Cette proposition fut agréée par l'Institut d'Egypte et ratifiée par le général en chef qui confirma Boudet dans ses fonctions nouvelles et lui attribua en outre la direction des industries alimentaires : brasseries et distilleries.

La *Décade Egyptienne*, dans son second volume, a publié le rapport de Desgenettes à ce sujet (8). Il mérite d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

« On a rappelé dans une des dernières séances qu'il entrait dans l'organisation de la Commission des Arts, d'avoir une pharmacie pour ses propres besoins, et l'on vous a dit que la précipitation qui avait présidé à l'embarquement de l'expédition, des motifs d'économie et la difficulté des moyens de transport n'avaient pas permis de completter cet établissement qui manque aujourd'hui des choses les plus essentielles. Cette réclamation particulière a fait naître le projet plus étendu d'une Pharmacie Centrale, destinée à approvisionner l'armée, et à fournir aux besoins des Français qui sont à sa suite. Tous ceux qui ont été malades ont éprouvé, et ceux dont le devoir et la satisfaction la plus douce est de chercher à soulager les maux des autres, éprouvent journellement combien il est difficile de se procurer des médicamens sur la fidélité desquels on puisse compter. Le Kaire est à la vérité un immense dépôt ou le sol de l'Afrique et le commerce de l'Asie accumulent un grand nombre de substances médicamenteuses, mais l'art de les préparer pour l'usage de la médecine y est tout à fait

inconnu. Si vous rencontrez des établissements qui portent improprement le nom de pharmacie, entrez-y, et vous verrez l'ignorance, la cupidité, le charlatanisme préparer, vendre et distribuer à la fois des remèdes.

« Des lois sages, nous le savons, assurent les secours que la reconnaissance et l'intérêt de la patrie doivent à ses défenseurs; mais il est des circonstances, et sans nous expliquer davantage, l'administration par entreprise adoptée dans les hôpitaux militaires exige ici, pour la conservation des soldats, que l'on réunisse dans un dépôt national toutes les substances médicamenteuses que la cupidité commerciale pourrait soustraire à l'approvisionnement et aux besoins de l'armée.

« On sera peut-être assez heureux pour pouvoir dans la suite, ouvrir cette Pharmacie Centrale à tous ceux qui s'y présenteront, et, par une sage dispensation des bienfaits, fournir à des prix modiques à ceux qui ont l'avantage d'être riches ou aisés, et donner gratuitement aux pauvres.

« Nous n'abuserons pas plus longtemps de votre attention en développant des choses d'une utilité généralement sentie. La commission croit se conformer au vœu de l'Institut en désignant à la confiance du gouvernement le citoyen Boudet, pour organiser définitivement et diriger cet établissement. »

Le rapport a été adopté et sera présenté au général en chef au nom de l'Institut, en le priant de vouloir bien le prendre en considération.

Cet établissement entrait bien dans le cadre des créations par lesquelles Bonaparte voulait doter la colonie d'organes susceptibles d'assurer sa vie économique, tout

en attirant à nous les indigènes par l'acclimatation des arts et techniques d'Europe. Bonaparte eut plus de succès là que dans les manufactures créées par Conté, et qui ne purent se soutenir faute de main-d'œuvre appropriée (9).

Dans une conférence faite naguère par M. Ed. Herriot, l'éminent historien rappelait que l'une des principales préoccupations de Bonaparte était de tirer parti du sol de la nouvelle colonie pour y améliorer les conditions d'existence du pays et assurer à la troupe, comme à la population, une alimentation hygiénique. Parmi les six questions posées par lui dès la première séance de l'Institut (23 août 1798, 6 fructidor an 6), trois portent sur la fabrication du pain et de la bière et sur la purification des eaux du Nil, une sur la fabrication de la poudre (10).

Il faut reconnaître là un écho des conversations à bord de l'*Orient*, auxquelles Boudet, particulièrement expert, en chimie alimentaire comme en pyrotechnie, avait pris une part active.

NOTES DU CHAPITRE VII

(1) Guitry: *loc. cit.*, p. 349. *Le Courrier de l'Egypte et la Décade Egyptienne* donnent d'abondants renseignements sur cette campagne.

(2) Larrey, Houdard, *loc. cit.*, oct. 1934, pp. 180 et sqq.

(3) Voir à l'appendice les états de service de ces pharmaciens.

(4) A. G. La Jonquière.

(5) Paris, 1934, in-8°.

(6) Voir *in fine* leurs états de service.
(7) A. G. B6 17.
(8) *Le Caire*, in-8°, 2e volume, an VII, p. 63.
(9) Fourrier. Préface de la D. E., I, p. LXXXIX.
(10) Publiée dans *Conférencia*, 1er janvier 1939.

OFFICIERS DE SANTÉ (ARMÉE DE TERRE)_1798
Boutons

OFFICIERS DE SANTÉ (Marine)_1798
Bouton

OFFICIER DE SANTÉ EN CHEF PRÈS LES ARMÉES _ (1798)
(ARMÉE DE TERRE)
Collet et Parement

TENTYRIS - Figure emblématique

CHAPITRE VIII

L'EXPEDITION DE SYRIE

(Pluviôse-prairial an VII) (janvier-juin 1799).

Malgré l'activité de notre diplomatie, la Porte déclara la guerre à la France et forma deux armées, l'une en Syrie, l'autre à Rhodes. Les Turcs comptaient ainsi attaquer notre conquête dans le voisinage d'El-Arich, tandis qu'ils opèreraient un débarquement à Aboukir.

Bonaparte résolut d'aller disperser l'armée de Syrie avant sa formation. Des forces se rassemblaient dans ce pays, sous les ordres du pacha de Saint-Jean-d'Acre, Djezzar.

En prévision de cette expédition, un certain nombre d'établissements sanitaires de la Basse-Egypte furent évacués à la suite d'une circulaire de l'ordonnateur en chef Daure, adressée le 10 pluviôse an 7 (29 janvier 1799) aux officiers de santé en chef (1) :

« Je vous préviens citoyens, que j'ai ordonné l'évacuation des hôpitaux de Mansoura et de Menouff, le premier sur Damiette et le second sur le Caire.

« Vous voudrez bien donner connaissance de ces dispositions aux officiers de santé en chef de ces établissements; pour qu'ils fassent en cela, ce qui les concerne.

« Je vous prie de prescrire que l'on apporte à l'évacuation de ces malades une grande attention. Il importe extrêmement qu'il soit reconnu pour chacun d'eux, que des symptômes de la maladie contagieuse n'aient pas paru, le doute même doit déterminer vos collaborateurs, à ne pas le comprendre dans l'évacuation.

« J'ai donné comme précaution de ne pas enlever les effets de l'hôpital de Mansoura; les ustensiles de cuisine et de pharmacie devront seuls, comme étant nécessaires, être transportés à Damiette après les avoir purifiés, ceux qui ne seraient pas de nature à communiquer la contagion.

« Les officiers de santé de cet hôpital, pourront être envoyés à Cathié ; je l'ai prescrit pour les employés, si vous le jugez convenable, ainsi que ceux de Menouff à El-Arich.

« Je vous préviens que le général en chef a ordonné qu'il soit formé un établissement à Cathié de cent malades et un autre de cent à El-Arich, où se rend la division Reynier. J'ai fait connaître ces dispositions a l'agent en chef des hôpitaux, et l'ai chargé de les exécuter pour ce qui le concerne, je vous prie d'y mettre de votre côté tout l'intérêt qu'il est nécessaire d'y apporter. »

Le pharmacien en chef Royer fut désigné pour suivre l'expédition à laquelle prenaient part les chefs de la médecine et de la chirurgie de l'armée d'Orient, Desgenettes et Larrey.

En Egypte, le pharmacien de première classe André Gachon fut chargé de remplir les fonctions de pharmacien en chef. Formé à l'école de Montpellier et entré au service des armées depuis le début de la Révolution, il a laissé un nom comme chimiste.

Il fut avisé par une lettre de l'ordonnateur en chef, Daure, du 14 pluviôse an 7 (3 février 1799) :

« Vous resterez en Egypte, citoyen, chargé du service pendant l'absence du citoyen Royer.

« L'ordonnateur Laigle me remplacera et vous vous adresserez à lui pour tout ce qui y sera relatif. C'est d'après l'avis du citoyen Royer. »

Reçu pharmacien à l'école de Montpellier en 1804, avec une thèse sur les alcalis, Gachon y rappelera les études et les observations faites par lui à la pharmacie de l'armée (dont le dépôt principal se trouvait dans la ferme d'Ibrahim Bey), et utilisera ses notes sur le natron et le sel ammoniac.

Une pareille expédition ne pouvant s'accomplir sans malades et blessés, Bonaparte avait ordonné qu'avant le 10 pluviôse, l'hôpital d'Ibrahim-Bey pût contenir 1.200 malades. L'armée se mit en route au commencement de février.

Peu de temps après son départ, le pharmacien de 3e classe, Amédée Save décédait au Caire, le 29 pluviôse an 7 (17 février 1799). Le pharmacien du même grade, Paul Alliaud, ne tardait pas à le suivre au tombeau ; il mourait à Rosette le 2 mars 1799 (12 ventôse an 7).

L'ordonnateur en chef Daure avait beaucoup de tra-

vail ; il lui fallait tout prévoir, tout pressentir. Voici quelques extraits de son registre de correspondance, lettres adressées au pharmacien en chef Royer.

Du 25 pluviôse (13 février 1799) :

« Je fais partir le citoyen Ardisson et son pharmacien pour la division Reynier. Vous laisserez à Cathié un pharmacien et les médicaments nécessaires. Vous filerez avec tout le reste sur El-Arich. »

Du 8 ventôse (26 février 1799) de Gaza :

« Je vous préviens, citoyen, qu'il sera établi ici un hôpital de 256 malades, l'emplacement est déjà désigné. Vous voudrez bien y placer les pharmaciens nécessaires.

« Mandez à ceux de Salahié et Cathié de joindre l'armée à la première occasion, en y laissant cependant ceux qui seront indispensablement nécessaires, ou en les faisant remplacer par d'autres. que vous feriez partir du Caire.

« P. S. — Il n'y a presque plus de malades à Salahié et à Cathié. Faites venir les pharmaciens qui y sont en faisant laisser au chirurgien les médicaments qui pourraient être nécessaires. »

Larrey ayant signalé qu'il n'y avait à Gaza aucun symptôme de peste, Bonaparte décida d'y établir deux hôpitaux de 150 lits chacun.

Du 15 ventôse (5 mars 1799) :

« Ramlé étant le point qui recevra les évacuations des malades et blessés que nous aurons ici, il est nécessaire, citoyen, que vous désigniez un pharmacien ou deux si vous le pouvez, pour y faire le service. Il devra partir avec moi pour s'y rendre.

« L'ambulance sera établie demain dans le village qui vous a été désigné. Vous pourrez profiter de l'escorte d'un détachement de guides qui y va demain matin à 6 heures pour y faire parvenir ce qui concerne votre service pour une cinquantaine de malades.

« Vous y placerez un pharmacien. Comme un bataillon doit y cantonner, vous pourriez très bien vous y établir avec votre ambulance. »

Du 17 ventôse an 7 (7 mars 1799) :

« Préparez et faites des dispositions pour ce qui vous est relatif, citoyen, pour l'établissement d'un hôpital au moins de 200 malades. J'ai donné des ordres pour que l'on me désignât un emplacement convenable. Aussitôt qu'il me sera connu nous irons le visiter avec les citoyens Larrey et Desgenettes. »

Soucieux de la santé de l'armée, Daure avisa Royer d'utiliser les citrons et de fournir de café les hôpitaux, le café étant un réactif (*sic*) très utile. D'après ses lettres on peut suivre les progrès de la campagne. Prise d'El-Arich, occupation de Gaza et de Jaffa, siège de Saint-Jean d'Acre.

Voici d'ailleurs ses lettres à Royer :

Du 21 ventôse (11 mars 1799) :

« On trouve, citoyen, dans les plantations, qui environnent la ville, une grande quantité de citrons. Vous voudrez bien en faire prendre autant que possible pour le service des hôpitaux qui en consomment beaucoup. »

Du 23 ventôse (13 mars 1799) :

« Je donne ordre, citoyen, au commissaire des guerres Bouquin, de vous faire remettre 100 kg. de café, que vous mettrez en réserve à l'ambulance du quartier gé-

néral. Faites recueillir le plus de citrons que vous pourrez. C'est un objet qui peut être très utile. »

Du 30 ventôse (20 mars 1799) :

« On me rend compte, citoyen, que l'hôpital est sans pharmacien, ou du moins qu'il ne se tient pas à son poste. Je vous prie citoyen de lui signifier de s'y tenir, et si je reçois de nouvelles plaintes à ce sujet, je le punirai sévèrement et j'en rendrai compte au général en chef. Je vous recommande, citoyen, ce que je vous ai déjà prescrit pour faire moudre et brûler le plus de caffé possible pour les hôpitaux. »

Le 2 germinal an 7, Larrey fit distribuer aux chirurgiens une circulaire sur la méthode à employer pour combattre la peste au moyen des vomitifs, des évacuants et des stimulants.

Du 24 germinal (13 avril 1799) :

« Le commissaire des guerres Signoret, citoyen, s'est trouvé dans la nécessité d'appeler un pharmacien faisant le service à l'établissement du Mont-Carmel. Il est indispensable que vous en envoyez un autre pour le remplacer. »

Du 8 floréal an 7 (27 avril 1799) :

« Le citoyen Viard, pharmacien attaché à l'hôpital de Jaffa, citoyen, vient de mourir. Cet hôpital exige que sur le champ, vous le fassiez remplacer. Il vous est arrivé deux pharmaciens, le citoyen Planc et le citoyen Bresse. Donnez ordre à l'un des deux de partir de suite. »

Du 24 floréal (13 mai 1799) :

« Vous voudrez bien vous rendre à Caïffa, citoyen, pour y faire renfermer, dans des caisses, un assortiment

de drogues et médicaments pour être envoyés au premier ordre. Vous en conserverez une grande partie devers vous, en réserve.

Envoyez un pharmacien à Lantoura. »

Du 2 prairial (21 mai 1799) :

« Vous voudrez bien, citoyen, partir de suite pour Jaffa avec le commissaire des guerres Bouquin. Organisez votre service dans cette place avec la plus grande activité, afin de donner aux blessés et malades qui vont y être transportés tous les secours dont ils ont besoin.

« Vous m'annoncerez à cet effet tous vos pharmaciens et resterez à Jaffa jusqu'à nouvel ordre. »

Du 5 prairial (24 mai 1799) :

« Vous profiterez, citoyen, du départ des blessés par mer pour Damiette pour envoyer les médicaments qui vous restent et qui sont sur mes chameaux. Vous y enverrez un pharmacien, et vous lui donnerez ordre de rester à Damiette jusqu'à nouvel ordre pour le service de l'hôpital. »

Ce fut au moment où l'armée allait quitter Jaffa que se posa de nouveau la redoutable question que Bonaparte avait déjà examinée devant Saint-Jean d'Acre dans les conditions relatées par Desgenettes. Malgré toute l'activité déployée pour organiser des moyens de transport, il restait un certain nombre de malades dont l'évacuation ne pouvait être assurée, en raison de la gravité de leur état et de l'insuffisance des ressources.

Cette fois, Bonaparte prescrivit de leur distribuer une dose d'opium suffisante pour qu'ils ne tombassent pas vivants aux mains des Turcs. Il prit cette décision après en avoir, semble-t-il, délibéré avec des conseillers

moins indépendants que Desgenettes; il trouva un agent docile d'exécution dans le pharmacien en chef de l'armée, Royer, qui prépara les potions nécessaires au moyen d'une certaine quantité de laudanum, fournie par le médecin turc Mustapha Hadji. Ce médecin turc était arrivé à Jaffa, après la prise de cette place. Il apportait, de Constantinople, une certaine quantité de substances pharmaceutiques. Desgenettes se borne à laisser entendre qu'une trentaine de pestiférés ne purent être évacués, il ne pouvait en dire davantage en 1802, quand il fit paraître son *Histoire Médicale*, sur l'invitation du premier consul. Ce fut seulement dans la seconde édition de cet ouvrage, puliée en 1830, et dans la troisième en 1837, qu'il eut la liberté de faire connaître la vérité tout entière. Il y affirme de la façon la plus formelle qu'avant l'évacuation de Jaffa une forte dose de laudanum fut donnée à 25 pestiférés : « quelques-uns la rejetèrent par le vomissement, furent soulagés, guérirent et racontèrent tout ce qui s'était passé... »

Dans son *Voyage en Autriche*, le pharmacien Cadet de Gassicourt a reproduit des déclarations analogues et qui sont tout aussi catégoriques. L'auteur fait appel au témoignage de plusieurs officiers ou savants qui avaient pris part à l'expédition d'Egypte. Ils déclarèrent que le pharmacien en chef Royer fut chargé par Bonaparte de préparer une potion d'opium et de la faire distribuer à une cinquantaine de pestiférés.

Le secret qui entoura la distribution d'opium ne fut pas si profond que le fait ne soit parvenu à la connaissance des Anglais. Le nombre des victimes s'accrut...

Robert Wilson dans son *Histoire de l'expédition d'Egypte* publiée en 1800 dit : « que 580 soldats périrent misérablement par les ordres de celui qui était l'idole de la nation ». Chiffre fortement exagéré et qu'il faut réduire à 30 ou 40 au plus.

La Jonquière écrit dans l'*Expédition d'Egypte* (2) :

« Quelques auteurs ont attribué la responsabilité au pharmacien en chef Royer, qui chassé de l'armée pour des actes d'indélicatesse aurait cherché à se venger de Bonaparte. »

Royer est certes un triste personnage. Il paraît convaincu d'avoir, lors de l'entrée en Syrie chargé de vivres et de liqueurs des chameaux destinés au transport des médicaments; un sentiment de pitié aurait empêché Bonaparte de le faire fusiller pour ce coupable trafic. On doit toutefois ajouter, que si dans la correspondance de l'époque, il est souvent question de la pénurie de médicaments, comme de celle des vivres et des munitions, il est rarement fait allusion à des agissements criminels. Non seulement on ne trouve aucune trace de mesure de rigueur prise contre Royer, mais encore celui-ci conserva ses fonctions de pharmacien en chef jusqu'au départ de Bonaparte.

Le 21 frimaire an 8 (12 décembre 1799), il figure sur l'état des officiers de santé, à qui il est accordé une gratification pour l'expédition de Syrie.

C'est lui même qui répartit ainsi la somme de 2.100 livres montant total de ces primes allocations.

Royer, pharmacien en chef	600 livres
Vautier, pharmacien de 1re classe.	400 livres
Dauby, pharmacien de 2e classe...	300 livres

Dupuis, Bris, Tournal, Dourdelly, pharmaciens de 3e classe 200 livres chacun.

Cet état est approuvé par l'ordonnateur en chef Daure qui réduit de 100 livres la part de Royer et de 50 celles de Vautier et de Dauby, pour attribuer 200 livres au pharmacien Laborde qui a également fait toute la campagne.

Malgré cette légère réduction, ce document (transmis par Daure à Kléber le 27 frimaire) prouve que Kléber ne tenait pas alors rigueur à Royer de sa conduite en Syrie et que ses malversations n'étaient pas encore soupçonnées.

Dans un article de haute tenue littéraire et scientifique, publié récemment par le professeur Forgue (3) et donnant, avec un sens psychologique aigu, de précieuses notes critiques pour l'utilisation des écrits de Desgenettes et de Larrey, si souvent mis à contribution dans notre modeste travail, l'éminent praticien semble avoir déterminé — aussi définitivement que la chose est possible en matière historique, — la responsabilité de Bonaparte.

Le professeur Forgue cite plusieurs textes où Napoléon se montre partisan de l'euthanasie, en citant les témoignages de Daure, Desgenettes et de Bonaparte lui-même sur Royer, dont la turpitude ne devint notoire qu'en 1800.

***

L'armée fit le 13 juin une entrée triomphale au Caire afin d'effacer la fâcheuse impression de notre retraite et frapper l'imagination des habitants.

La campagne de Syrie coûtait cher. Le combat et la maladie avaient décimé l'armée qui, bien que victorieuse

devant El-Arich, Jaffa, Nazareth, Cana, le Mont-Thabor, avait dû reculer devant Saint-Jean d'Acre.

Les conséquences de la défaite d'Aboukir pesaient sur l'armée d'Orient qui se trouvait emprisonnée dans sa conquête.

Les Anglais, maîtres de la mer, attendaient le jour où, épuisée d'efforts, à bout d'héroïsme, ils la chasseraient à tout jamais de l'Egypte.

Le corps des pharmaciens, particulièrement, avait été fort éprouvé par l'expédition de Syrie qui lui coûtait dix-sept morts, trois devant El-Arich, sept à Jaffa, deux à Gaza, et cinq à Alexandrie.

C'étaient : Coulomb Victor, pharmacien de troisième classe, mort à El-Arich le 4 mars 1799; Salette François, pharmacien de troisième classe, mort à Jaffa le 20 mars 1799; Carbonel, Bernard, du même grade, décédé à Jaffa le 22 mars 1799; Neuilly François, de troisième classe, mort à El-Arich le 4 avril 1799; à Gaza, le pharmacien de deuxième classe Ardisson Joseph, mort le 8 avril 1799; le 9 avril, le pharmacien de troisième classe Caracthéry Jean-Baptiste ; à Gaza et à Jaffa : Rébec Firmin et Vercureur François, tous deux de troisième classe ; le 20 avril 1799, Meunier Jean ; le 27 avril, Viard Emiland; le 4 mai, Boissiet J., tous trois de troisième classe décédés à Jaffa; Rottin Claude, à El-Arich, le 20 mai 1799; à Alexandrie, en deux mois, mouraient Girard Louis, le 25 avril 1799; Thomas J., le 11 mai 1799; Planc François, le 19 mai 1799 et Maurin François, le 20 juin 1799, tous les quatre pharmaciens de troisième classe. Le pharmacien de troisième classe, Fummé Louis, était mort le 4 mars 1799 dans la même ville.

Le commandement dut songer à combler les vides. L'ordonnateur reçut le 30 prairial an 7 (18 juin 1799), des instructions de Berthier : « ... vous pouvez choisir, parmi les jeunes gens de l'école française, 24 sujets, dont 12 seront destinés pour la chirurgie et 12 pour la pharmacie. Faites choisir ces jeunes gens, et, lorsque vous en aurez désigné un, faites le moi connaître, et je lui donnerai l'autorisation nécessaire. »

Daure écrit à Royer le 30 prairial an 7 (18 juin 1799) :

« Je désire que le magasin général des médicaments soit rendu au citoyen Vautier. Ce pharmacien par ses connaissances et sa bonne conduite pendant sa gestion et pendant la campagne de Syrie mérite de conserver ce poste. »

Ayant reçu l'avis de Berthier relatif au recrutement des futurs pharmaciens parmi les élèves de l'école française, il en avisa le pharmacien chef :

2 messidor an 7 (20 juin 1799) :

« Le général en chef m'ayant autorisé, citoyen, à prendre parmi les élèves de l'école française 24 sujets dont 12 destinés à la chirurgie et 12 pour la pharmacie, vous voudrez bien vous rendre au lieu indiqué pour y faire le choix de ceux qui vous regardent. Vous m'en remettrez l'état nominatif afin que je le fasse approuver du général en chef.

« Les jeunes gens seront placés dans les hôpitaux, sous vos ordres, et votre surveillance. Vous les dirigerez et instruirez. »

Quelques jours plus tard, le 25 juin, Daure reçut de Bonaparte l'avertissement suivant :

Le Caire, 7 messidor an 7 (25 juin 1799).

« Je viens de faire la visite de l'hôpital de la maison d'Ibrahim-Bey. J'ai vu avec mécontentement qu'il y manque plusieurs médicaments essentiels, et surtout la pierre infernale. Donnez les ordres pour qu'avant le 10 du mois tous ces objets soient à l'hôpital. J'ai trouvé que les pharmaciens n'étaient point à leur poste... »

Le lendemain l'ordonnateur en chef se déchargeait sur Royer des reproches encourus :

8 messidor an 7 (26 juin 1799).

« Dans la visite que le général en chef a faite hier, citoyen, à l'hôpital de la ferme d'Ibrahim Bey, il n'a pas trouvé les pharmaciens à leur poste. Il est mécontent de cette inexactitude ainsi que du manque de plusieurs médicaments essentiels et principalement de la pierre infernale.

« Empêchez qu'à l'avenir de telles plaintes se reproduisent. »

Du même jour, 8 messidor an 7 (26 juin) :

« Ci-joint, citoyen, l'arrêté du général en chef relatif aux jeunes gens qui vous sont accordés pour faire des pharmaciens. Le commissaire Duprat est chargé de leur police. Ces élèves ne doivent nullement être détournés de ce qui a rapport à la pharmacie et vous devez vous conformer strictement à l'arrêté. »

Le citoyen Vautier, le 2 juillet 1799, sur la demande du médecin en chef Desgenettes, cessa ses fonctions de pharmacien de première classe pour devenir médecin.

Les pertes subies pendant la campagne de Syrie, n'étant pas encore compensées par l'instruction des élèves tirés de l'Ecole française, il fallut aviser, prévoir, organiser, et les avis de mutations se succédèrent.

Du 5 prairial an 7 (24 mai 1799), Daure à Royer :

« Je viens de recevoir une lettre du commissaire des guerres Rolland, qui m'annonce que le pharmacien qui devait être à Benisuef n'y est pas encore arrivé. Je vous avais cependant recommandé de le faire partir avec les troupes qui montaient dans la Haute-Egypte. Je vous prie de prendre vos arrangements de manière qu'à l'avenir vos pharmaciens soient plus exacts. Vous savez que continuellement je reçois des plaintes à ce sujet. Je vous l'ai dit plusieurs fois. Veuillez bien m'envoyer le nom de ceux qui doivent aller dans la Haute-Egypte. »

Du 12 prairial an 7 (31 mai) :

« Vous voudrez bien, citoyen, désigner trois pharmaciens; l'un pour être attaché à l'ambulance du quartier général, l'autre à celle de la division du général Friant. La troisième ira à Rahmanié où un hôpital va être établi. Le quartier général part après demain.

« P. S. — Vous aurez le soin de pourvoir les 2 ambulances et l'hôpital des médicaments nécessaires. »

Du 17 messidor (6 juillet) :

« Je vous prie, citoyen, de me faire passer avant midi un état pareil à celui que vous m'aviez déjà envoyé, des médicaments qui ne se trouvent pas dans le pays. »

Du 18 messidor (7 juillet) :

« Il va être formé, citoyen, une ambulance de 25 lits dans le fort de Minat. Faites fournir les médicaments qui sont nécessaires à ce nouvel établissement. »

Du 25 messidor (11 juillet) :

« Je vous engage, citoyen, à faire partir le plus promptement possible, pour Damiette, les médicaments portés dans l'état ci-joint. Ils sont attendus avec impatience dans cette ville, où les besoins de ce genre sont extrêmes. »

Du 27 messidor (15 juillet) :

« Donnez ordre sur le champ, citoyen, à un pharmacien de se rendre demain chez moi à 6 heures pour partir avec moi. Vous donnerez à un autre pharmacien l'ordre de partir pour Rahmanié. Il se rendra demain à Boulac auprès du commandant des barques qui le fera embarquer sur des djermes pour cette place. » (3)

L'époque du débarquement à Alexandrie de l'armée turque, formée à Rhodes, approchait. Le 11 juillet, la flotte (14 vaisseaux, plus de cent transports) mouilla devant Aboukir, et s'empara du fort.

Apprenant le débarquement de l'armée ottomane et la prise d'Aboukir, Bonaparte partit du Caire, et anéantit l'armée turque, forte de 20.000 hommes, sur le lieu de son débarquement.

Royer avait reçu de Daure cet ordre daté du 2 thermidor (20 juillet) :

« Vous voudrez bien au reçu de la présente partir avec 4 pharmaciens pour vous rendre en cette place. Vous vous munirez de médicaments pour 1000 blessés ou malades, excepté du vitriol. »

Bonaparte ayant appris que de grands désastres avaient frappé les armées de la République, résolut de rentrer en France.

Laissant le commandement à Kléber, il fit ses adieux à l'armée dans un ordre du jour qui fut lu aux troupes après son départ :

« Soldats, je laisse le commandement de l'armée au général Kléber. L'armée aura bientôt de mes nouvelles, je ne puis en dire davantage. Il me coûte de quitter des soldats auxquels je suis si attaché, mais ce ne sera que momentanément, et le général que je leur laisse a la confiancé du gouvernement et la mienne. » (4)

Bonaparte s'embarque sur le *Muiron* le 23 août 1799, avec Berthier, Andréossy, Monge, Berthollet, ses aides de camp Beauharnais, Duroc, Lavalette, Merlin et Bourrienne, son secrétaire.

Sur la *Carrère* se trouvaient Lannes, Murat, Marmont, Denon et Parseval-Grandmaison.

Depuis Aboukir, l'entreprise égyptienne avait perdu toute signification politique. La présence du général Bonaparte était nécessaire sur nos frontières, et, son apprentissage d'homme d'Etat, parachevé en Egypte, il lui appartenait de prendre en main la direction du pays après avoir imposé la trêve des armes à ses ennemis.

Il estimait donc que son devoir était de rentrer en France et de travailler à la mise en valeur de son territoire et de ses colonies. Une œuvre de seconde importance comme la conservation de l'Egypte, gage de valeur à tenir contre l'Angleterre, ferait au contraire la fortune d'un Kléber ; tout en l'éloignant de la métropole où Bonaparte préparait l'avènement du pouvoir personnel.

NOTES DU CHAPITRE VIII

(1) Ce chapitre est emprunté à la correspondance de Napoléon et des principaux chefs de l'expédition (Archives de la Guerre), ainsi qu'aux ouvrages précités de DESCENETTES et LARREY. Tous ces matériaux ont été utilisés dans un récent article, très remarqué, du professeur FORGUE (*Mercure de France* du 15 décembre 1937, p. 475 et sqq.).

(1 *bis*) Bonaparte s'embarqua à Alexandrie sur la frégate *Muiron* qui fit voile vers la France accompagnée de la *Carrère*. Le pharmacien J.-B. Coulomb rentrera en France sur ce dernier bâtiment. *Matricule* précité.

(2) LA JONQUIÈRE, t. IV, page 581.

(3) Pr. FORGUE, *loc. cit.*

(4) Archives de la Guerre.

Tête du dieu d'Hiéraconpolis
or. II[e] Empire.

TENTYRIS - Figure emblématique

CHAPITRE IX

LE COMMANDEMENT DE KLÉBER
(Août 1799-19 juin 1800)

Le départ de Bonaparte surprit toute l'armée, mais ne provoqua pas la consternation. Le prestige de celui qui partait avait subi un rude assaut après la campagne de Syrie.

Kléber, le nouveau général en chef, était fort aimé de ses soldats. Malgré les ordres reçus, malgré les formelles instructions laissées par Bonaparte de conserver l'Egypte à tout prix, le nouveau chef allait essayer de préparer l'évacuation par un traité honorable.

A l'annonce de la capitulation d'El-Arich et jugeant inutile l'effusion de sang, Kléber prit le parti de traiter, à condition toutefois de sauvegarder l'honneur de l'armée ? Des négociations s'engagèrent et le 24 janvier 1800 la convention d'El-Arich était signée.

On s'engageait à évacuer l'Egypte avec armes et bagages, les vaisseaux nécessaires pour le retour en France étant fournis par l'Angleterre et la Sublime-Porte.

Fidèle à la parole donnée, on prépara l'évacuation prochaine. Trop confiant, Kléber ordonna des mouvements de troupes, et dégarnit plusieurs points importants, quand arriva une preuve de trahison. L'amiral anglais, espérant faire prisonnier le reste de l'armée française, refusait l'évacuation qui avait été promise, sans même songer à dénoncer le traité d'El-Arich.

A l'annonce de la reprise des hostilités par les Turcs, Kléber s'apprêta à se venger de la mauvaise foi des Anglais et des Ottomans. Il envoya les troupes disponibles en avant du Caire, dont les forts furent réarmés. Devant la stupeur et l'indignation de ses troupes, le général les harangua en ces termes : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par la victoire; préparez-vous à combattre. »

Le grand Vizir ayant refusé de se retirer sur la frontière syrienne, fut battu à Héliopolis.

De nouveau l'Egypte était pacifiée.

Les villes qui avaient pris part aux hostilités furent frappés d'impôts extraordinaires qui servirent à payer la solde des troupes.

La nouvelle du coup d'Etat du 18 brumaire et de l'élévation de Bonaparte au rang de Premier Consul faisait l'objet de toutes les conversations en Egypte, quand se produisit un événement tragique et inattendu : l'assassinat du général Kléber, au Caire, le 14 juin 1800 (1).

Durant le commandement de Kléber, le service pharmaceutique de l'armée s'était augmenté de quelques recrues. Sur les instances de l'ordonnateur en chef, le pharmacien Royer mit en réquisition des hommes venant d'autres services, pour être employés dans le corps des pharmaciens.

La correspondance de l'ordonnateur nous renseigne d'ailleurs sur ce point. Voici quelques lettres envoyées à Royer, où il est question de mutations, de déplacements du magasin général de pharmacie, de nominations.

Peu de temps avant le départ de Bonaparte, Royer avait reçu de Daure les lettres suivantes :

Du 15 thermidor an 7 (2 août 1799) :

« Votre lettre du 5 thermidor n'est parvenue. Je sais que le citoyen Pouble, pharmacien de 1re classe, est arrivé à Rhamanié. Il m'a écrit qu'il y était avec 4 pharmaciens. Les médicaments n'ont pu y arriver aussitôt qu'eux. Ils étaient embarqués sur des galères qui n'ont pas avancé faute d'eau. Toujours la même incertitude pour les envois de médicaments. Je ne pourrai donc jamais obtenir d'exactitude. Et vos pharmaciens seront donc toujours les mêmes. Je pense que nous n'aurons pas besoin de vos pharmaciens de ce côté. Je vous les ramènerai au Caire. »

Du 2 fructidor an 7 (19 août 1799) :

« Je crois, citoyen, qu'au moins un pharmacien est nécessaire dans l'organisation du service de l'ambulance de la division Reynier.

« Veuillez bien en conséquence le désigner, cette division étant dans le cas de se mettre en mouvement. Il ne quittera le service dont il est chargé que quand la division se mettra en marche. »

Du 23 fructidor (9 septembre) :

« Organisez votre service, citoyen, dans les hôpitaux de Belbeis et Salahié à raison de 300 blessés chacun.

Donnez vos soins également à l'organisation de la division Reynier et du quartier général. »

Du 26 fructidor :

« Vous ferez partir les médicaments destinés pour Belbeis et Salahié par le premier convoi ou la première occasion. Les pharmaciens pour ces deux hôpitaux doivent seulement être disposés à partir au premier ordre que vous en recevrez. Vous ne délivrerez des médicaments aux chirurgiens des corps que sur mon visa.

« Telles sont les réponses, citoyen, que j'avais à faire à votre lettre d'hier. »

Du 2e complémentaire (18 septembre 1799) :

« Il n'y a qu'un seul pharmacien dans la haute Egypte, citoyen, et il en faudrait au moins un par chaque hôpital. Veuillez bien en faire partir le nombre nécessaire par la première occasion ainsi que des médicaments pour l'hôpital de Gizeh où on en manque. »

Du 5 vendémiaire an 7 (27 septembre 1799) :

« J'ai reçu votre lettre, citoyen, par laquelle vous me demandez le changement du magasin général de médicaments. Je vous préviens que votre demande n'est pas fondée. Ayant été placé à la ferme d'Ibrahim-Bey par ordre du général en chef, il ne peut être déplacé que par un ordre de sa part.

« Au reste, je vous préviens que le magasin doit être dans un lieu sûr et à l'abri d'un coup de main ; il ne peut donc être dans la ville du Caire, à moins que ce ne soit à la citadelle. Je regarde votre demande comme non avenue.

« J'ai demandé qu'il soit fait un nouveau magasin à la ferme, le local existant ne pouvant convenir à la pharmacie.

« Je vous prie de m'envoyer le plus promptement possible l'état des magasins que je vous ai demandé depuis longtemps et vous engage à être plus exact. »

En octobre 1799, Royer se rendit à Alexandrie afin d'opérer une refonte dans le personnel et de ramener au Caire et dans les autres places les disponibles parmi les pharmaciens de la marine. Ces derniers se trouvant inoccupés à Alexandrie se virent mis à la disposition du pharmacien en chef par un ordre du jour du 17 vendémiaire an 8 (9 octobre 1799) ainsi conçu :

« Le général en chef ordonne que les pharmaciens de la marine qui se trouvent isolés à Alexandrie, soient mis à la disposition du pharmacien en chef de l'armée, chargé d'organiser les services de pharmacie de terre et de mer. Ils correspondront directement avec lui pour le service. »

A la suite du présent ordre, Royer reçut, de l'ordonnateur en chef, l'avis suivant, daté du 17 vendémiaire (9 octobre 1799) :

« Je vous donne une lettre pour le commissaire ordonnateur de la marine, par laquelle, je l'engage à vous faire remettre tous les pharmaciens dont la marine pourra se passer.

« Vous organiserez également votre service à Rosette. »

Même jour :

« Le besoin du service, citoyen, exige votre présence à Alexandrie. Vous voudrez bien en conséquence vous

y rendre dans le plus court délai. Votre premier soin sera à votre arrivée, d'organiser votre service, de laisser les pharmaciens nécessaires à la place d'Alexandrie et de faire refluer les autres sur le Caire...

« Vous organiserez également votre service à Rosette. »

Même jour :

« Je vous prie, citoyen, de désigner le pharmacien qui devra être employé au Lazaret. Vous lui donnerez l'ordre d'aller prendre à la pharmacie d'Ibrahim-Bey tous les médicaments qui seront nécessaires pour son service.

« J'écris à cet égard à l'agent en chef des hôpitaux. »

Du 5 brumaire (27 octobre 1799) :

« J'ai reçu citoyen l'état nominatif des pharmaciens. Employez le citoyen Maurice à son arrivée au Caire. Je lui ferai délivrer une commission. Je vous accorde pour le citoyen Icard le grade de pharmacien de 3^{e} classe. Sa commission partira du 1er vendémiaire an 8. D'après votre demande et les bons témoignages qui m'avaient déjà été rendus du citoyen Planc, je lui accorde le grade de pharmacien de 2^{e} classe. La commission lui en sera délivré à dater du 1er fructidor an 7. Le citoyen Paradis, mis en réquisition à Rosette, ne peut être que pharmacien de 2^{e} classe. Si vous l'employez, je lui donnerai une commission à ce titre. »

7 brumaire (29 octobre) :

« Je vous avais déjà donné ordre, citoyen, d'envoyer le citoyen Fiorentini, pharmacien, à Rosette. Il vient de me dire que vous persistez à l'envoyer à El-Arich. Comme le service de Rosette peut devenir aussi pénible

que celui d'El-Arich, je vous réitère mon ordre de l'envoyer dans le premier poste, où il est déjà resté. »

9 brumaire (31 octobre) :

« J'ai fait mettre en prison le citoyen Fiorentini, qui malgré l'ordre précis de rentrer dans la pharmacie, sollicitait toujours la permission de quitter ce service. »

11 brumaire (2 novembre) :

« Je viens, citoyen, de donner les ordres nécessaires, pour qu'il soit fourni promptement au magasin, des médicaments, les différents objets qui y manquent et nécessaires pour assurer le service des hôpitaux. »

11 brumaire an 8 (2 novembre 1799) :

« Je vous prie, citoyen, de désigner le pharmacien qui doit faire le service du lazaret. Il y a des malades qui ont besoin de secours, et il sera nécessaire que celui que vous enverrez ait les médicaments nécessaires pour panser les malades. »

14 brumaire (5 novembre) :

« L'agent en chef des hôpitaux, me répond, citoyen, qu'il ne manque au magasin général aucun des objets essentiels au service des hôpitaux et qu'à l'exception de la Thériaque, vous ne lui avez rien demandé. Je vous prie de me faire connaître les objets que vous n'avez pas trouvé au magasin. Si effectivement ils y manquent, je les ferai fournir, mais dans le cas où ce déficit n'existerait pas, je vous prierai de ne me porter à l'avenir que des plaintes qui soient fondées (2).

Le 28 brumaire le général en chef instituait une commission pour enquêter sur l'état économique et la statistique de l'Egypte moderne.

Kléber, le 21 octobre 1799, avait reçu, de Daure, la demande de « mettre un fonds de 25.000 francs pour l'approvisionnement de 3 mois à faire dans le magasin général de pharmacie de l'armée ». Cette somme sera retenue sur les fonds qui doivent être donnés à l'agent en chef des hôpitaux, pour son service de 3 mois, et il est indispensable de la mettre à sa disposition pour qu'il puisse envoyer les médicaments nécessaires dans les arrondissements. »

Il nous a semblé utile de donner copie d'une lettre datée du 15 frimaire an 8 (6 décembre 1799) et adressée par les Inspecteurs généraux du service de santé des armées de Paris, aux officiers de santé en chef de l'armée d'Orient en Egypte :

« Quoique depuis votre départ de France, citoyens collègues, nous n'ayons reçu de vous aucune dépêche sur l'état du service de santé de l'armée, nous sommes persuadés que vous n'avez pas manqué de nous écrire, et que les circonstances de la guerre, et les difficultés des communications sont les seules causes qui nous ayent privés de vos nouvelles.

« Lorsque le gouvernement s'est occupé des moyens de porter des secours de tout genre à l'armée d'Orient, le service de santé n'a pas été négligé, et nous nous sommes empressés de proposer au ministre un supplément d'officiers de santé de divers grades et de toute profession, pour remplacer ceux passés en France, ceux que la mort aurait enlevés, ou qui pour toute autre cause se trouveraient hors de service. Nous vous adressons l'état de 6 médecins, 23 chirurgiens et de 12 pharmaciens nommés à cet effet par le ministre le 6 frimaire dernier.

« Nous devons toutefois vous faire observer que cet état peut éprouver des modifications, parce que vu l'urgence de l'ordre donné et dans la crainte que plusieurs de ceux désignés pour l'armée d'Orient ne se trouvassent hors d'état de faire le voyage d'Egypte, pour cause d'infirmités ou pour d'autres raisons majeures, nous avons fait autoriser les officiers en chef de l'armée d'Italie à les remplacer par ceux de leurs collaborateurs des grades correspondants qu'ils jugeraient plus propres à ce service extraordinaire, mais le commissaire ordonnateur de l'armée d'Orient sera prévenu des changements qui seraient faits à cet état, et il vous en donnera communication.

« Ce supplément est indépendant de celui qui est envoyé à Malte pour assurer le service des hôpitaux de cette île. Nous espérons que l'un et l'autre suffiront, et que vous y trouverez les moyens de réparer vos pertes... »

L'état suivant était joint :

Etat des officiers de santé de tous grades présenté par les Inspecteurs généraux pour le service de l'armée d'Orient et approuvé par le Ministre, le 6 frimaire an 8 (27 novembre 1799) :

Bompoix, pharmacien de 1re classe, armée d'Italie, licencié.

Huc, pharmacien de 1re classe, armée d'Italie, remplacé par Lapaire.

Carlhant, pharmacien de 2e classe, armée d'Italie.

Vigoulette, pharmacien de 2e classe, armée d'Italie.

Gachon, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.

Noguès, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.
Lebel, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie, licencié.
Labeille, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.
Roussel, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.
Marchelet, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie, licencié.
Requier, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.
Desbailleux, pharmacien de 3e classe, armée d'Italie.
Sauret, Pierre, pharmacien de 3e classe, Paris, nommé le 14 pluviôse an 8 en remplacement de Lebel.
Hette, Alys, pharmacien de 3e classe, Trêves, nommé le 14 pluviôse an 8 en remplacement de Marchelet.

Cet état et la lettre qui l'accompagnait faisaient partie des dépêches destinées à l'armée d'Orient. L'expédition ayant été retardée, les pharmaciens portés sur l'état ci-dessus n'ont jamais rejoint l'Egypte, ni l'armée d'Orient.

Les pharmaciens, désignés pour Malte, figurent sur un état qui se trouve aux archives du Val-de-Grâce.

Sur une lettre du commissaire ordonnateur Lambert, de la 8e division militaire, datée du 28 frimaire an 8 (19 décembre 1800) y figurent 4 noms (5) :

Désignation d'officiers de santé pour Malte et l'Egypte.

Delestra, pharmacien de 1re classe.
Delestra jeune, pharmacien de 3e classe.
Jourda, pharmacien de 3e classe.
Bois, pharmacien de 3e classe.

Les officiers de santé désignés de France pour l'Egypte n'arrivant pas, il fallut y suppléer, on ne s'étonne donc

pas de voir Daure adresser à Royer, 24 commissions de pharmaciens.

Du 17 frimaire (8 décembre 1799) :

« Je vous adresse, citoyen, 24 commissions pour autant de pharmaciens, qui n'en ont pas encore reçu, et pour lesquels vous m'en avez demandé. Je n'ai point commissionné les citoyens Français, Seeh et Darand, parce qu'ils n'ont point été portés sur l'état que vous m'avez remis le 1er vendémiaire. J'ai trouvé une double commission pour le citoyen Galonnier. Veuillez me dire d'où vient cette erreur qui paraît être un double emploi. »

Du 30 frimaire (21 décembre 1799) :

« Je vous envoye, citoyen, une ordonnance de 2.100 francs de gratification accordée par le général en chef aux pharmaciens qui y sont dénommés et dans laquelle vous êtes compris pour 500 fr. C'est un témoignage de la bienveillance du général en chef pour les services que vous avez rendus en Syrie... »

D'après les ordres de Daure à Royer, on perçoit que l'on prépare l'évacuation, puis la résistance à la suite de l'attitude équivoque des Anglais et des Turcs.

Du 22 pluviôse (11 février 1800) :

« Je vous préviens, citoyen, que j'ai donné ordre à l'agent en chef des hôpitaux de faire évacuer les malades de l'hôpital de la citadelle sur celui de la ferme. Donnez vos ordres en conséquence. »

Du 25 pluviôse an 7 (14 février) :

« Je vous invite, citoyen, à désigner les pharmaciens nécessaires à l'hôpital de Gizeh sur lequel on va évacuer des malades au premier jour. »

Du 9 ventôse an 8 (28 février 1800) :

« Je vous préviens, citoyen, qu'il vient d'être décidé qu'il y aurait à Gizeh un hôpital de 100 malades, à Rhamanié autant et à Rosette un pour 800. A Alexandrie, on laissera exister celui qui y est. Vous voudrez bien désigner les pharmaciens nécessaires pour ces hôpitaux et les faire partir de suite pour leur destination. On ne recevra à l'hôpital de Gizeh que les malades de l'armée active et, lorsque celui d'Ibrahim-Bey sera évacué, vous avez dû voir par l'ordre du jour du 6 pluviôse que l'armée est divisée en cinq divisions dont quatre d'infanterie et une de cavalerie. J'ai ordonné qu'il y eut à chacune de celles d'infanterie une ambulance. Vous désignerez un pharmacien pour chacune d'elles et un autre au quartier général. »

Déjà, un convoi de malades et d'aveugles avait été rapatrié en avril 1799.

Au lendemain de la capitulation d'El-Arich, Kléber songea, à la demande de Boudet, à soustraire aux Anglais les approvisionnements pharmaceutiques du Caire. Pour faciliter cette opération il investit le chef de la Pharmacie Centrale des fonctions de pharmacien-chef de la Marine (6 pluviôse an 8, 26 janvier 1800), lui donnant la haute main sur les opérations, sur l'embarquement du matériel sanitaire et des médicaments.

Le lendemain, Royer recevait l'avis de transmettre à André Gachon, pharmacien de 1re classe, qui l'avait suppléé au Caire pendant l'expédition de Syrie, l'ordre de se rendre à Rosette pour y rejoindre Boudet, d'accompagner les convois de blessés en France et de leur procurer pendant la traversée, les secours de l'art.

Tandis que Kléber observait les mouvements inquiétants des Anglais et des Turcs se préparant à dénoncer la convention d'El-Arich, et donnait l'ordre de suspendre les manœuvres d'évacuation, on constata une nouvelle poussée de peste.

Le 14 ventôse an 8, le pharmacien de troisième classe Bres, qui avait fait la campagne de Syrie, montrait les premiers symptômes du mal.

Cet officier de santé parvint à se rétablir. Le fléau n'avait déjà plus la même virulence qu'en 1798, et la méthode thérapeutique mise au point par Larrey et Desgenettes avait produit ses effets. Le vide fait dans les hôpitaux, ainsi que la variété et la fraîcheur des médicaments préparés sous la direction de Boudet, dans la pharmacie centrale du Caire, expliquent la régression du fléau. D'ailleurs, on avait pu remarquer, dès 1798, la différence du nombre des cas mortels, selon que les Français ou les indigènes étaient atteints du terrible mal.

Après la victoire d'Héliopolis, le pays semblait pacifié, et la vie normale de la colonie reprit. Daure, par une lettre du 16 germinal an 8 (6 avril 1800), chargea Royer de faire partir, avec le commissaire Tardieu, les pharmaciens nécessaires à l'hôpital sédentaire que l'on établit alors à Damiette.

La double alerte, suscitée par le retour de la peste et la reprise des hostilités, une fois passée, les lettres de l'ordonnateur en chef se font plus rares.

Le 30 germinal an 8 (20 avril), il donna l'ordre à Royer de se rendre à Boulac, près du commissaire Colbert, afin de choisir dans les magasins les médicaments qui pouvaient être nécessaires aux hôpitaux.

Le rôle d'un ordonnateur en chef est de s'attacher aux détails les plus infimes. Daure n'y faillit pas. Les médicaments étaient rares, il fallait les ménager. Un navire de France en avait apporté et la Pharmacie Centrale n'en avait point reçu. Daure s'informa et apprenant que c'était le pharmacien Désir, en fonctions à Rosette, qui avait reçu l'envoi, il le rappela à l'ordre par la lettre suivante datée du 27 germinal an 8 :

« Je viens d'apprendre, citoyen, que le général Destaing vous a remis les mouches cantharides venues de France par le *Lovy*. Je suis étonné que vous ne les ayez pas encore envoyées au pharmacien en chef. Je vous invite à les lui faire passer et de n'en garder à Rosette qu'une livre. Le général de brigade Galbe, m'a assuré qu'il y en avait 25 livres. »

Le 27 floréal an 8, c'était le citoyen Thouvenet, pharmacien, qui recevait des ordres :

« Vous voudrez bien, citoyen, au reçu de la présente vous rendre à Alexandrie pour y prendre divers objets nécessaires à la pharmacie. Vous remettrez au citoyen Baude, membre du comité administratif et chargé du débarquement des marchandises prises sur les bâtiments entrés dans le port d'Alexandrie. Ces objets : 2 caisses d'opium, 2 sacs d'amandes, 32 outres de miel, 3 Jeanne id., 1 caisse de cire jaune, 1 main de résine colophane. Vous donnerez reçu au citoyen Baude des quantités qu'il vous livrera. Aussitôt que vous aurez reçu ces objets vous les ramenerez avec vous au Caire. Vous en ferez la remise au magasin général des médicaments. Vous devrez partir par le premier convoy et vous aurez attention de revenir dans le plus court délai. Les frais que

vous pourrez faire dans votre course vous seront remboursés. »

« Je viens de vous délivrer, citoyen, une ordonnance de 18.000 livres pour l'approvisionnement en médicaments de l'hôpital de la citadelle pour 200 malades, et pendant 3 mois, écrit Daure à Gaston, agent en chef des hôpitaux le 3 juin 1800. Vous voudrez bien remettre ces fonds au pharmacien en chef de l'armée chargé de l'achat, qui vous en rendra compte (7) ».

NOTES DU CHAPITRE IX

(1) F. Rousseau, *Kléber et Menou en Egypte depuis le départ de Bonaparte*, Paris, 1900, in-8°. Tramond, *loc. cit.* Hanotaux, *Histoire de l'Egypte, l'expédition*, par Deherain.

(2) Correspondance de Daure (Arch. de la Guerre).

(3) G. Rigault, ouvrage cité *infra*, p. , note I, pp. 46 à 71.

(4) La Jonquière.

(5) Voir les états de services *in fine*.

(6) Correspondance de l'ordonnateur en chef Daure. Arc. guerre, série B 6, voir *supra*, chapitre V, *in fine*.

(7) Archives de la Guerre.

Sauterelle du désert

CHAPITRE X

LE COMMANDEMENT DE MENOU
Prairial an 8-25 *vendémiaire an* 10
(*août 1799-octobre 1801*).

Après l'assassinat de Kléber, le plus ancien divisionnaire, Jacques Menou, prit le commandement en chef de l'armée d'Egypte. Cet homme, qui eut la triste mission de ramener en France les débris de l'expédition d'Orient, a été sévèrement jugé par la plupart des historiens. Un ouvrage assez récent a montré qu'il y avait quelque injustice dans leurs appréciations.

Figure attardée de l'ancien régime, fils du marquis de Menou, cet officier général n'avait pas été mêlé au cours de sa carrière aux grandes luttes sur les frontières et avait atteint l'âge de 41 ans sans avoir encore commandé en chef devant l'ennemi.

Il eut au moins le mérite de montrer des qualités estimables d'administrateur, de diplomate et d'homme

d'Etat. Il fut un des rares hommes qui eurent foi dans la nouvelle conquête de la France (1).

Homme d'études plutôt qu'homme d'action, il avait acquis des connaissances profondes sur l'Orient par la fréquentation du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, que nous trouvons à la fin du règne de Louis XVI associé à tous les projets de partage de l'Empire Turc.

Sa correspondance avec Kléber, que nous avons citée plus haut permet de se faire une idée de sa doctrine et de la solidité de ses informations.

Il ne faut pas oublier que Kléber et son entourage perdirent très vite leur confiance dans l'avenir de l'expédition, ne croyant pas, comme la plupart des Français de leur temps, à l'avenir des colonies et déplorant, au fond de leur cœur, leur éloignement des théâtres européens de la guerre, plus fertiles en occasions de se faire distinguer et d'acquérir des honneurs.

La nostalgie, accrue par une inaction de dix mois, l'étroitesse du blocus, le manque de nouvelles développaient en eux le désir de retourner en France. On l'avait déjà vu au moment du retour de Napoléon.

Les jugements sur Menou ont été influencés par les attaques de son subalterne, le général Reynier, qui, dans un écrit paru en 1807, supprimé par ordre de l'Empereur et réimprimé en 1827, porta contre lui ce terrible jugement :

« Animé d'un zèle brouillon et impatient, il voulut entreprendre des travaux sans s'inquiéter de savoir si les circonstances lui permettraient de les mener jusqu'au bout. Il s'annonça au peuple égyptien comme un libérateur, mais les magnifiques promesses qu'il prodi-

gua n'aboutirent pas. Les fellahs ne furent pas émancipés, ses projets commerciaux avortèrent, il ne réussit qu'à exaspérer les indigènes et les principaux de son armée. Il bouleversa les institutions au lieu de s'appliquer à les comprendre et prouva qu'il s'entendait mieux à rêver qu'à manier les hommes. »

« Partisan d'une politique coloniale, soucieux de maintenir en Egypte la domination française, il essaya de gagner l'armée à ses idées. Il oubliera trop que pour repousser les invasions anglo-turques, son inexpérience militaire doit s'appuyer sur les conseils de ses lieutenants, et que l'armée d'Orient ne peut vaincre que si ses chefs demeurent étroitement unis. » (2)

En prairial an 9 (mai 1801), il entra en conflit avec Fourier et les savants qui voulaient retourner en France et considéraient leur mission comme terminée (3) depuis près d'une année. En messidor an 8 (mai 1800), il avait dû déjà les contraindre à reprendre les séances de l'Institut d'Egypte. Cependant, le 6 ventôse an 9 (25 février 1801), dans le *Courrier de l'Egypte*, Geoffroy Saint-Hilaire avait déclaré l'achèvement des travaux (réunis à partir de 1809 dans les in-folios monumentaux de la *Description de l'Egypte*).

Soucieux de transformer de fond en comble l'administration de la colonie et son état économique, labeur considérable dont il subsiste plus de 300 volumes d'ordonnances et de décisions portant la signature du général en chef (4), Menou, pendant la période de sécurité trompeuse de dix mois où l'ennemi concentrait ses forces, ne sut pas organiser, en accord avec ses sous-ordres, la défense de l'Egypte.

Il semble qu'il ait surtout voulu intéresser le Premier Consul à ses projets et obtenir de lui un secours par mer.

En fait, Bonaparte a toujours conservé à Menou une faveur constante, malgré ses extravagances de vieux gentilhomme philosophe et de libertin, survivant d'un autre temps.

Si Menou n'a pas su se concilier une bonne presse, tant parmi ses compagnons d'armes que parmi les savants qu'il abandonna sans protection sur la corvette l'*Oiseau*, lors de la capitulation d'Alexandrie (5), la pharmacie et la botanique lui sont redevables d'une utile création : le Jardin National des Plantes du Caire (6).

Royer se maintint dans son poste de pharmacien en chef de l'Armée jusqu'au 15 fructidor an 8 (2 septembre 1800), date à laquelle Boudet, promu entre temps pharmacien en chef de la Marine, le remplaça. La direction de la pharmacie centrale du Caire avait été confiée par lui à son collègue de la Commission des Sciences, Rouyer, qui venait d'entreprendre une étude approfondie de la droguerie en Egypte.

La correspondance de l'ordonnateur en chef nous donne d'ailleurs un aperçu exact de la situation (7).

Le 26 prairial an 8 (15 juin 1800) Boudet, pharmacien en chef de la marine, reçut de Daure les instructions suivantes :

« Je vous prie, citoyen, de partir le plus promptement possible, pour vous rendre au Caire. Vous devez sentir combien il est essentiel que vous y soyez de suite rendu. Vous pourrez prendre avec vous les citoyens Royeres (Royer) et Noël. Le dernier en a reçu l'ordre

de ma part. Pressez la remise des médicaments à l'hôpital d'Alexandrie, ainsi que celui de Rosette. »

Royer ne fut pas oublié par Daure qui le rappela à l'ordre, le 12 juillet 1800 (23 messidor) :

« J'ai été bien étonné, d'apprendre, citoyen, que tous les médicaments nécessaires pour l'approvisionnement de siège de la citadelle, n'y ont pas été versés. J'aurai refusé de le croire (parceque vous m'aviez donné une assurance opposée) si le commissaire des guerres Legois ne m'avait pas envoyé l'état de ceux reçus et de ceux à recevoir. En vous faisant passer ci-joint, copie de cet état, je vous donne l'ordre, d'envoyer, sous quarante-huit heures, à la citadelle, les objets manquants alors. L'approvisionnement sera comme nous en étions convenus pour 200 hommes et pour 3 mois. »

Du 23 messidor (12 juillet) :

« Il part après demain, citoyen, un convoi pour Damiette escorté par les grenadiers de la 32ᵉ demi-brigade. Vous pourrez en profiter pour y envoyer les médicaments qui vous ont été demandés. Je vous le recommande. »

Du même jour :

« Je vous engage, citoyen, à profiter d'un convoi qui part le 25 pour Damiette pour envoyer les médicaments qui y sont demandés. Je dois croire que si l'on n'avait pas dans cette ville de besoins réels, le commissaire Duprat ne m'adresserait aucune demande... »

Grâce à une lettre du 14 juillet 1800, adressée par l'ordonnateur en chef, nous avons un aperçu d'ensemble de la situation sanitaire de l'Egypte.

« Les hôpitaux sont établis dans les places d'Alexandrie, Rosette, Ibraim Bey, Citadelle, Damiette, Benisuef, Siout, Lesbieh, des ambulances à Rahmanié, Belbeis, Salahié, Suez et Miniet. Ils ne sont pas en grande partie entièrement finis, plusieurs ont besoin de réparations considérables.

« Celui d'Alexandrie est établi dans l'ancien couvent des capucins et peut contenir deux cents malades à l'aise.

« Je sais que dans le nouveau projet de fortifications pour cette place, l'hôpital doit être abbatu, mais il serait bon avant d'en venir là d'en faire un autre. Je crois qu'il est nécessaire de prier le général en chef de donner des ordres en conséquence au général du génie.

« Je vous avouerai qu'il sera bien difficile de trouver un local comme celui-là, c'est certes le plus commode de toute l'Egypte.

« Il y a en outre un hôpital pour les maladies contagieuses. Cet emplacement doit être encore pris pour en former une Batterie. L'on sera obligé de prendre encore un autre local.

« Après la bataille d'Aboukir, dans l'an sept, nous avions dans cette place, jusqu'à neuf cents blessés ; il y avait alors quatre hôpitaux. Je dois vous dire encore que, dans aucun des forts, il n'y a un emplacement pour recevoir un malade. L'on serait fort embarrassé en cas de siège. C'est encore un ordre à demander au général en chef pour le commandant du génie. Il mérite votre sollicitude et je crois que c'est un objet assez important pour mériter son attention.

« L'hôpital de Rosette peut contenir en cas de besoin trois cents malades. Il est fort beau.

« Au fort Julien, il n'y a pas un endroit pour y mettre les malades en cas de siège, il serait pourtant essentiel qu'il y en eût un. Le général Samson n'a pas, je crois, reçu d'ordre à cet égard.

« A Rahmanié le local est affreux. C'est une ancienne maison de mamelouk qu'il est impossible de réparer. La manutention est dans le même lieu, aussi l'hôpital n'y est que provisoire, il y a dans le fort un local pour y mettre trente ou quarante malades. L'on s'en servirait en cas de siège. Cet établissement après la bataille d'Aboukir nous a été d'un grand secours, la maison du mamelouk n'était pas réparée à cette époque.

« L'hôpital de la ferme est de six cents lits au plus, on devrait le faire pour mille, mais cette maison n'a pas été assez grande. En cas de besoin on peut en mettre jusqu'à huit cents, mais alors ils sont très résserés. il manque à cet hôpital la salle des bains. Le général Samson a promis de la faire faire.

« Celui de la citadelle peut contenir trois cents malades, il est entièrement fini. Ces 2 hôpitaux sont ceux du 3e arrondissement, avec celui de Suez, qui n'est que de quinze malades et qui ne doit être regardé que comme une ambulance.

« A Belbeis l'hôpital est pour vingt malades. Il n'y en a pas dans ce moment. Il en est de même de Salahieh. Ce ne sont proprement dit que des ambulances. Les garnisons de ces deux places ne sont pas assez faites pour que nous pensions à établir des hôpitaux considérables, objet qui irait à une dépense assez forte. Ce sont les établissements en ce genre du 4e arrondissement.

« Celui du 6e est établi à Lesbez, il peut contenir deux

cents malades; il est presque totalement fini, dans un cas de besoin nous en établirons un à Damiette et même à Mansoura, s'il se portait des troupes sur cette partie. Bénésuef a un hôpital de cinquante malades, où l'on doit recevoir les malades du 2^{e} arrondissement, il suffit en ce moment, le nombre de troupes n'est pas considérable : s'il augmentait nous formerions alors un second hospice.

« Siout a également un hôpital de cinquante lits. C'est celui du 1er arrondissement. Le C^{t} ordonnateur Raymondon me mande qu'il va en former un second à Mincif de vingt cinq lits ; que cet établissement et nécessaire à ceux des évacuations. J'ai approuvé cette disposition.

« Tous les hôpitaux ont besoin de fournitures. J'en fais faire au moment du traité d'Elarich, tout est resté en suspend, l'on ne donnait point d'argent et le service ne pouvait se faire.

« L'administration est organisée dans ce moment de cette manière : le citoyen Gaston, agent en chef, est chargé par un marché de pourvoir à tous les objets, qui ne sont point médicaments, et autres effets du magasin général. Je vous donnerai connaissance de son marché, si vous le désirez. Il faut au moins vingt mille livres par mois pour cette partie du service. Le citoyen Boudet, membre de la commission des arts, doit être chargé du magasin général des médicaments d'après un ordre du général en chef Kléber. Il y a deux mois qu'il a reçu celui de se rendre au Caire. Il n'est pas arrivé encore. Le citoyen Royer a chargé un pharmacien de faire son service pendant ce temps là, il serait très urgent qu'il fut ici. Sa présence y est de la plus grande nécessité.

Je crois que la commission pourrait l'inviter à s'y rendre. Nous ne pouvons rien statuer sur cette partie du service avant qu'il soit au Caire ;

« Le magasin général est au Mekias. C'est le citoyen Auger, employé très intelligent qui en est chargé. Ce magasin là doit pourvoir à tous les besoins en fournitures qui ne sont point à la charge de l'entrepreneur et pourvoir aux ambulances. Il y a des achats considéralbes à faire, tous les hôpitaux manquent de fournitures. L'on travaille dans ce moment à en faire. Je pense que pour tous les objets il faut au moins une somme de soixante mille livres. Je joins l'état des effets nécessaires au magasin général pour pourvoir à tous les besoins des hôpitaux.

« Il faut en outre organiser celui des ambulances ce qui occasionnera des dépenses considérables, je vous en présenterai un état, aussitôt que j'en aurai un apperçu. J'ai engagé le citoyen Auger, garde magasin général, à se consulter avec le citoyen Larrey pour connaître les besoins des ambulances actives. J'espère que sous peu elles seront organisées et qu'elles ne manqueront de rien. Les transports sont en partie organisés. Il doit y avoir un parc de réserve de soixante chameaux. J'en ai déjà la moitié. Ce parc est à Boulac. Je l'ai fait mettre dans cette ville. Il y sera plus en sûreté qu'au Caire, où nous avons toujours à craindre l'insurrection.

« Vous avez chargé un autre membre de la commission de me faire un rapport sur les lazareths.

« Je me bornerai seulement à vous dire, pour ce qui me regarde particulièrement de cette nomination que tous les mois, le citoyen Guirard, conservateur en chef,

reçoit exactement des fonds pour les dépenses de tous les lazareths. Il les fait passer à Alexandrie, Damiette et Rosette. Il n'est rien dû pour les dépenses extraordinaires. Il faut environ trois mille livres par mois pour ce service. J'ai fait remplacer les employés brevetés qui sont morts cette année.

« Si les renseignements que j'ai l'honneur de présenter à la commission ne lui sont pas suffisants, je la prie de me faire connaître ceux qu'elle désire. Je m'empresserai d'y répondre, n'ayant d'autre désir que celui de voir la chose bien aller et d'autre ambition que celle d'y contribuer (9) ».

Daure écrivait au pharmacien en chef le 1er thermidor an 8 (20 juillet 1800) :

« Il part, citoyen, demain matin, un convoi pour Belbeis et Salahieh. Veuillez profiter de cette occasion pour envoyer les médicaments qui sont nécessaires à l'approvisionnement de ces places.

P. S. — Envoyez en pour 3 mois. »

Du même jour :

« J'ai dû puisque vous le désiriez, citoyen, soumettre au général en chef la demande que vous m'avez adressée à l'effet d'obtenir douze militaires invalides, pour suppléer aux pharmaciens qui vous manquent.

« La réponse du général en chef n'est pas favorable à votre projet.

« Il pense qu'il est ridicule de croire que des individus qui mènent depuis longtemps un genre de vie si différent de celui auquel on veut les soumettre et qui ont des habitudes aussi opposées, puissent faire des progrès ra-

pides dans l'art pharmaceutique et chimique, qu'il serait même dangereux de confier la composition des médicamens a des personnes estropiées, ou privées de l'usage de plusieurs sens.

« Il a terminé, enfin par me faire observer, que le nombre des pharmaciens est proportionnellement plus considérable que celui des chirurgiens.

« Les observations que vous venez de lire, ne m'ont point échappées et j'ai partagé l'opinion du général en chef, avant même de la connaître. »

Du 3 thermidor an 8 (22 juillet 1800) :

« Dans quelques jours, citoyen, mon intention est de faire partir une caravane pour Suez ; prenez vos mesures et profitez de cette occasion pour envoyer dans cette place des médicaments pour 3 mois. »

Du 10 thermidor (29 juillet 1800) :

« Je vous préviens, citoyen, que vous devez continuer a être chargé du magasin des médicaments et que, lorsque je vous le dirai vous en ferez la remise au citoyen Boudet. »

Du 19 thermidor (7 août 1800) :

« Je vous prie, citoyen, de faire changer le sucre dont on se sert à l'hôpital de la ferme. Le général Belliard se plaint de sa mauvaise qualité, et je me suis convaincu par moi-même qu'il est nécessaire de donner d'une meilleure qualité. »

Du 20 thermidor (8 août 1800) :

« J'ai remis, citoyen, les mouches cantharides au citoyen Boudet. Veuillez vous adresser à lui et lui en demander.

« D'après le rapport du commissaire des guerres Colbert, le sucre que vous avez reçu à Boulac était très beau et très blanc. Aussi je ne puis concevoir comment en aussi peu de temps il peut être devenu noir et mauvais. Vous devez en procurer aux malades d'une bonne qualité. »

Les comptes que l'on demande de rendre au pharmacien en chef font prévoir à bref délai son changement. Il devient presque suspect.

Du 22 thermidor (10 août 1800) :

« Je désire, citoyen, que vous me fassiez connaître l'emploi de sept livres mouches cantharides que je vous ai données, il n'y a pas bien longtemps. Je me rappelle qu'au moment où vous les reçûtes, vous me donnâtes l'assurance que cette quantité ne serait pas de sitôt consommée. Je suis bien aise que vous ayez les moyens de prouver que le sucre qui vous a été livré à Boulac, est le même que celui que vous employez journellement pour le service des hôpitaux.

« Je n'aurai jamais de plaisir à trouver des coupables. »

Le futur pharmacien en chef Boudet reçut de Daure, à la date du 25 thermidor an 8 (13 août 1800), des indications qui faisaient prévoir sa prochaine nomination, par la confiance qu'il lui témoignait :

« Je vous adresse ci-joint, citoyen, copie d'un état arrêté par le général en chef qui détermine le nombre des hôpitaux de l'armée et le nombre de lits nécessaires dans chacun d'eux. Il y aura en outre 3 ambulances actives : celle du quartier général, celle de la division Reynier, celle de la division Friant.

« Vous devez, citoyen, vous mettre en mesure et vous procurer tous les médicaments qui vous sont nécessaires pour ces hôpitaux et ces ambulances, en établissant votre calcul sur l'état que je vous envoie et sur les renseignements que vous trouverez dans ma lettre.

« A l'égard des médicaments qui ne sont point indigènes et qu'il n'est pas possible de trouver actuellement en Egypte, j'ai pris toutes les précautions possibles pour qu'ils nous soient apportés, soit de l'archipel soit des pays circonvoisins. J'en espère un heureux résultat.

« Les ambulances doivent toujours être approvisionnées pour 200 hommes et pour un mois. Les hôpitaux pour 3 mois et toujours d'avance.

« Ils le sont presque tous dans le moment actuel jusqu'au 1^er^ vendémiaire. Vous devez en attendant cette époque, réunir tous vos moyens, pour être alors en état de satisfaire à tous les besoins. »

Du 27 thermidor an 8 (15 août 1800) :

« Il va être établi, citoyen, une ambulance à Semenoud. Vous voudres bien remettre au chirurgien que en sera chargé, une petite caisse de médicaments. »

Le 27 thermidor an 8 (15 août 1800), Royer reçut de Daure l'ordre de remettre au citoyen Boudet le magasin des médicaments, et Boudet fut avisé :

« Je viens de donner l'ordre, citoyen, au pharmacien en chef, de vous faire demain la remise du magasin des médicaments. Il sera dressé un inventaire des objets qu'il contient. »

Royer dut demander un délai, car le lendemain Boudet reçut de l'ordonnateur en chef l'avis suivant :

28 thermidor (16 août 1800) :

« Le citoyen Royer, me mande que la remise du magasin des médicaments, vous sera faite le premier du mois prochain. Préparez-vous, citoyen, à le recevoir à cette époque. »

Beaucoup de médicaments manquaient, témoin la lettre de Daure, datée du 27 thermidor (15 août 1800) au citoyen Boudet, Directeur du magasin général des médicaments :

« Les citoyens Flamant, pharmacien, Nauban et Joyau chirurgiens viennent de me faire la demande des médicaments nécessaires au service des hôpitaux d'Alexandrie. Voici cet état, veuillez faire promptement l'envoi des objets qui y sont portés. Savoir :

camphre : deux livres
eau de mélisse : deux livres
Rhubarbe entière : une livre. Rhubarde en poudre : deux livres
graine de lin : vingt cinq livres
Racines de réglisse : cinquante livres
onguent mercuriel : huit livres
crême de tartre : six livres
Esprit de cochlearia : deux livres
Ipecacuanha : quatre onces
Tabac : vingt livres

« Instruisez moi, au moment du départ de ces médicaments. »

Le 15 fructidor (2 septembre 1800) arriva la disgrâce de Royer, sous forme d'un avis supprimant son emploi :

« Je vous préviens, Citoyen, que conformément à l'or-

dre du général en chef vous voudrez bien faire la remise de votre service au citoyen Boudet qui vous remplace.

« J'ai reçu votre lettre. Ce n'est pas à moi, à qui vous devez vous adresser pour être traduit à un conseil de guerre, mais au général en chef qui seul a prononcé votre remplacement. »

L'affaire des sucres revint à la surface, et Royer dut se débattre. Il semble qu'il ait été substitué à un produit cristallisé de bonne qualité le produit inférieur charge de sirop de mélasse désigné sous le nom de *moscouade*.

Du 19 fructidor (6 septembre 1800) :

« Le commissaire des guerres de Suez, vient de me faire passer, citoyen, un échantillon du sucre que vous y avez envoyé pour l'hôpital de cette place. Il se plaint avec raison de sa mauvaise qualité. Il est noir et gras. Il vous invite, citoyen, à le faire remplacer. Je suis instruit qu'un pareil échantillon a été envoyé au chef de l'Etat-Major général, et je pense qu'il est de votre intérêt d'éviter des plaintes. »

Du 28 fructidor (15 septembre 1800) :

« Je réponds, citoyen, à votre lettre du 27 en vous rappelant que je vous ai fait dire plusieurs fois de venir me voir. C'est en vain que je vous ai attendu. Je vous renouvelle cette prière et je vous engage à vous en rappeler. »

Du 6 vendémiaire (28 septembre 1800) :

« Le commissaire des guerres Legoix vient de m'écrire, citoyen, qu'il vous a été remis à la citadelle par le pharmacien en chef du service de l'hôpital 1023 *Rollolo* de sucre pour être changé contre du meilleur. Il m'annonce que vous n'en avez encore remplacé que 307 rol-

lolo. Je vous engage, citoyen, à lui envoyer promptement les 716 rollolo qui manquent encore pour complément de la qualité qui vous a été remise.

« Veuillez faire aussi un pareil échange à la pharmacie de l'Hôpital de la Ferme. »

C'est la dernière lettre adressée à Royer par l'ordonnateur en chef. Que fit l'ancien pharmacien en chef? Il est vraisemblable qu'il n'effectua pas le remboursement demandé. Il disparut.

Après avoir quitté l'armée, il s'installa au Caire pour y exercer la Médecine. C'est là qu'il trouva, en 1804, une fin tragique. Pendant la révolte des Albanais, il fut tué d'un coup de feu (10).

NOTES DU CHAPITRE X

(1) Georges Rigault: *Le général Abdallah Menou et la dernière phase de l'expédition d'Egypte* (1799.1801), Paris, 1811, in-8°. Introduction et ch. I.

Hanotaux et Deherain, ouvrage cité, p. 501. Fr. Rousseau, *op. cit.*

(2) *L'Egypte après Héliopolis.*

(2) Lettres de Menou, publiées par E. Charavay.

(4) G. Rigaud, *op. cit.*

(5) Reybaud, t. VII, pp.

(6) Hanotaux, Deherain, *op. cit.*, p. 501.

(7) Arch. Guerre B 6, Registre du Commissaire ordonnateur Daure.

(8) A. G. source précitée.

(9) A. G., source précitée.

(10) Reybaud, VII, p. 174.

Vue d'une mosquée de Rosette

CHAPITRE XI

LE COMMANDEMENT DE MENOU (*suite*).
(Thermidor an 8-messidor an 9), août 1800-janvier 1801
Boudet, pharmacien en chef.

Si les historiens reprochent à Menou beaucoup de fautes, il est juste de reconnaître qu'il fit tout son possible pour contenter les troupes; la solde était payée, les soldats étaient habillés de neuf (1). Le service de santé était l'objet de sa part d'un soin tout particulier.

Le secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte, Fourier, lui écrivait le 25 thermidor an 8 (13 août 1800) :

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'après avoir examiné de concert, avec le citoyen Boudet, les maisons voisines de l'Institut qui pourraient être propres à recevoir le dépôt général de pharmacie, nous avons reconnu que l'emplacement le plus convenable est une grande maison attenante à l'enceinte, et qu'il est aisé

d'y revenir en ouvrant une porte de communication qui a existé.

« Cette maison est actuellement habitée par la veuve d'Effendy à qui on peut donner dans l'intérieur de la ville une des maisons nationales. Il serait juste de lui procurer un logement au moins équivalent au sien, elle est déjà informée du dessin (*sic*) qu'on a depuis longtemps de la faire changer de maison et a réclamé la protection de M^me^ Mourad Bey, sa parente, on lui a promis d'avoir égard à cette recommandantion dans le choix de sa nouvelle habitation. » (2).

Le 9 fructidor an 8, l'ordonnateur en chef adressa aux officiers de santé en chef la lettre suivante :

« Si vous aviez citoyens, de justes réclamations à me faire relativement au règlement que j'ai adopté pour le magasin général des médicaments, j'ai de mon côté, de justes observations à vous faire sur les différents articles de votre lettre.

« 1° Je sais parfaitement qu'il est contraire à toutes les lois et règlements que le Directeur général d'une pharmacie soit indépendant des officiers de santé qui prescrivent les médicaments. J'ai si bien senti cet article du règlement, que d'après mon premier projet je l'avais mis ainsi, et que je ne l'ai changé que sur les observations du citoyen Boudet, vu les difficultés qu'il aurait pour les achats et souvent l'absence des officiers de santé en chef. Mais je vais lui donner des ordres qui le mettront à même de rendre les comptes que vous avez le droit d'exiger de lui.

« 2° Je pense comme vous que c'est encore aux officiers de santé, qui prescrivent les médicaments, à qui le

droit est de juger les qualités des drogues simples, de présider à la composition des remèdes composés aussi sur vos observations; j'ajouterai cet article au règlement.

« Je ne suis point d'avis sur le troisième article de votre lettre, et je trouve la comparaison fausse d'un pharmacien d'Egypte avec celle de Paris où il suffit de dire un mot pour avoir tous les médicaments nécessaires au service le plus considérable, tandis que dans ce pays, l'on ne peut se procurer la plupart de ceux qui sont de la dernière nécessité pour les hôpitaux et que nous en manquons absolument. Je laisserai donc au citoyen Boudet, les trois pharmaciens que j'ai désignés pour le service du magasin général, et qui sont les citoyens Royeres (Rouyer) membre de la commission des arts, Noël et Coulomb, qui n'étaient pas en activité, et qui se trouvaient à Alexandrie, à ne rien faire, lorsque j'y fus. Comme ces citoyens, étaient payés par le gouvernement et ne faisaient rien, je ne vois pas qu'il y ait dans cette disposition défaut d'économie. »

Boudet fut avisé de sa nomination au grade de pharmacien en chef, par une lettre du 15 fructidor an 8 (2 septembre 1800) expédiée par Daure :

« Je donne ordre, citoyen, au citoyen Royer, pharmacien en chef de vous remettre son service, conformément aux ordres du général en chef Menou. Vous voudrez bien vous en charger de suite. J'en préviens le commissaire ordonnateur Sartelon, chargé de la police supérieure des hôpitaux. »

Et, cinq jours plus tard, le 20 fructidor (7 septem-

bre), Daure priait Boudet de s'entendre avec Sartelon pour la remise du service dont il venait d'être chargé.

Les pharmaciens Rouyer, Noël et Coulomb qu'on avait fait venir au Caire n'étaient pas commissionnés. Boudet demanda, à l'ordonnateur en chef les commissions qui les concernaient, et ce dernier les adressa au nouveau pharmacien en chef le 21 fructidor (8 septembre 1800).

Le même jour Daure écrivit à Boudet pour l'informer qu'il avait reçu un état de demandes émanant de l'hôpital de Lisbeh :

« Veuillez faire préparer les médicaments qui y sont portés, et vous arranger de manière à ce qu'ils puissent être à Damiette à l'époque du 1er vendémiaire prochain. »

Il le pria en outre « d'envoyer un pharmacien à Minieh et le charger des médicaments nécessaires, pour le 1er trimestre de l'an 9, à raison de 50 malades. Il est utile que ce pharmacien parte le plutôt possible ».

Cinq jours plus tard, Boudet reçut de aDure un état des médicaments nécessaires pour l'ambulance de Salahieh. Daure l'engageait à y envoyer promptement les objets portés à cet état, car il était instruit que l'officier de santé de cette ambulance, par défaut de médicaments, était obligé d'évacuer les malades légèrement indisposés.

Le 27 fructidor (14 septembre), Boudet fut autorisé à acheter aux frères Pini, le tamarin et la salsepareille qu'il jugerait nécessaires, et il fut prié d'exiger le remplacement du mauvais sucre qui lui avait été remis, en rappelant à son prédécesseur Royer la promesse faite.

La pénurie de personnel incita Daure à refuser la démission du citoyen Dupuis, pharmacien. Il en informa Boudet le 20 fructidor :

« Je sens toute la nécessité de conserver dans votre corps, tous les sujets qui en font partie. Leur nombre étant bien déjà insuffisant. »

L'affaire du sucre fut de nouveau évoquée le 7 vendémiaire. Daure informa Boudet qu'il avait donné de nouveaux ordres, pour que le sucre qui était à la ferme fût échangé. « D'après celà, ajouta-t-il, je ne puis douter que vous n'en soyez promptement débarrassé. »

Le lendemain, 8 vendémiaire, Daure écrivit à Boudet :

« Je désire que vous laissiez le service de la pharmacie de l'hôpital de Lesbé au citoyen Pouble qui en est actuellement chargé. Cet officier de santé a su se concilier l'estime du général Rampon, du commissaire Duprat et de ses camarades ; ils verraient tous son changement avec déplaisir. »

Du 11 vendémiaire an 9 (3 octobre 1800) :

« Je reçois une lettre de Damiette, qui m'apprend que les médicaments demandés pour l'hôpital de Lesbé n'y sont pas encore arrivés. Les officiers de santé disent de plus, qu'ils manquent de plusieurs articles bien essentiels. Je vous engage, citoyen, à envoyer promptement sur cette place les médicaments demandés. »

Du 12 vendémiaire an 9 (4 octobre 1800) :

« Toutes les fois, citoyen, que vous aurez à faire des envois de médicaments sur les places que vous me désignez dans votre lettre de ce jour, vous n'avez qu'a vous adresser au citoyen Rouvier Commandant d'armes de la

marine à Boulac. Il pourra mieux que tout autre vous prévenir des occasions qui se présentent journellement. Au reste je vous préviens qu'il part demain un convoi pour Rhamanié, Rosette et Alexandrie. Je vous engage à en profiter. Par un ordre du jour qui a paru, il y a peu de temps, vous avez dû voir que le citoyen Audibrant et sa compagnie étaient réunis au génie. Il est actuellement nécessaire que vous me fassiez connaître les réparations que vous avez encore à faire afin que je puisse m'adresser au général en chef et obtenir de lui des ordres à ce sujet. »

Du 16 vendémiaire an 9 (8 octobre 1800) :

« Je viens de recevoir, citoyen, une nouvelle demande de médicaments pour Salahieh. Je vous prie d'y envoyer promptement ceux qui y sont nécessaires, car il paraît que ces besoins y sont extrêmes. »

Du 17 vendémiaire an 8 (9 octobre 1800) :

« J'approuve la proposition que vous me faites, citoyen, d'utiliser le sucre qui est actuellement à la ferme, lorsqu'il sera clarifié et converti en sirop. »

A la même date, par un ordre du jour, le général Menou annonçait la prohibition des stupéfiants : haschich et graines de chanvre (3).

Du 21 vendémiaire (13 octobre 1800) :

« Je reçois de nouvelles demande de médicaments pour l'hôpital de L'Isbé. L'on se plaint, citoyen, de ce que vous n'y en avez point encore envoyés. Je vous engage a réparer cet oubli, car de la manière dont on m'écrit, il paraît que le pharmacien de l'Isbé a des besoins réels. »

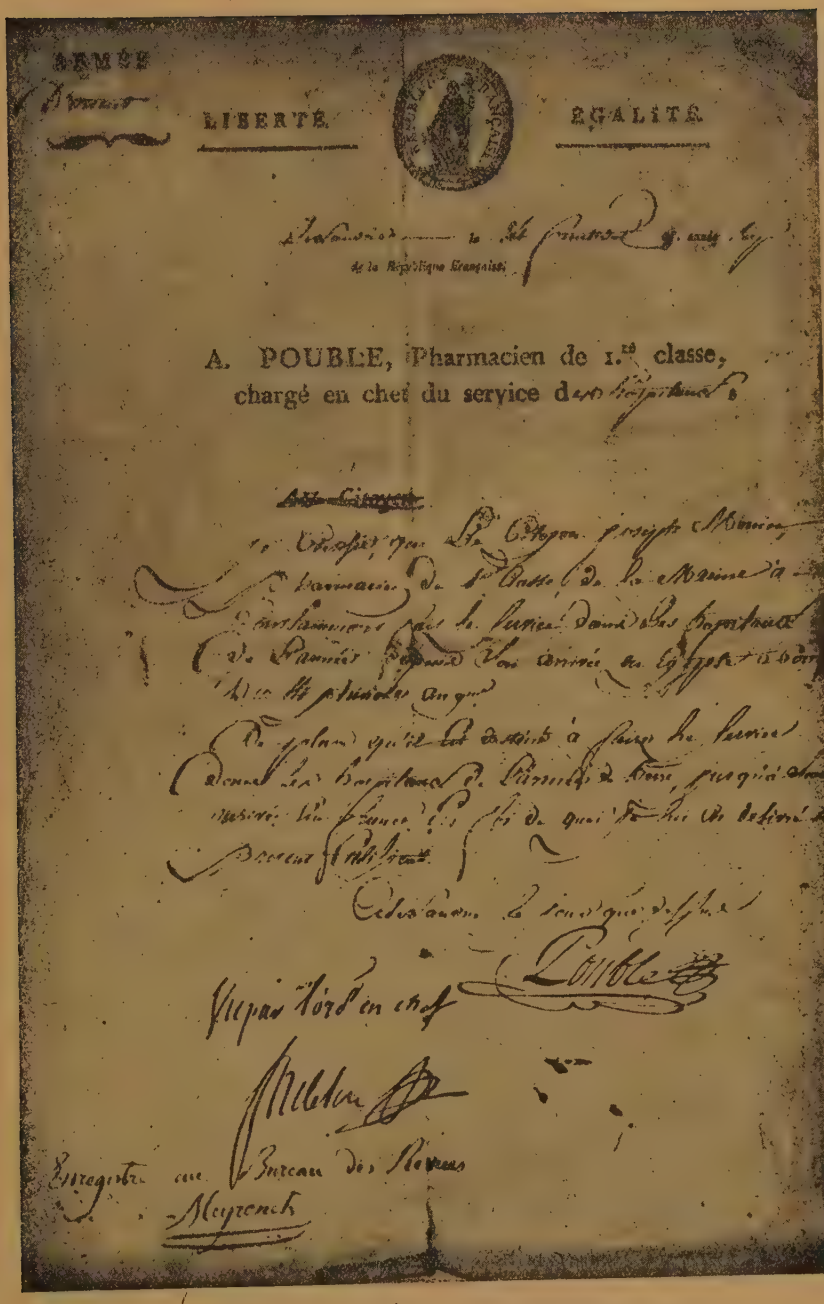
ARMÉE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

A. POUBLE, Pharmacien de 1.re classe,
chargé en chef du service d

Certificat établi par le pharmacien en chef d'Alexandrie

Du 24 vendémiaire an 9 (16 octobre 1800) :

« Vous voudrez bien, citoyen, affecter un pharmacien pour le service du Lazareth. Le chef de l'administration sanitaire et le médecin attaché à cette administration en demandent un avec instance... »

Du 26 vendémiaire an 9 (18 octobre 1800) :

« Je vous préviens, citoyen, qu'il partira le 1er brumaire un convoi pour Suez et un autre pour Salahieh. Je vous engage à profiter de ces occasions pour envoyer sur ces places les médicaments qui vous y sont demandés. »

Du même jour :

« Je viens de donner des ordres, citoyen, au commissaire ordonnateur Raymondon résidant à Syout, d'y acheter tous les médicaments qui arriveront avec la caravane venant de l'Abissinie, mais comme je pense que cet ordonnateur ne peut faire aucun choix et qu'il achètera peut-être des objets dont votre pharmacie est déjà pourvue, je désire, citoyen, que vous fassiez partir pour Syout un pharmacien entendu, auquel vous aurez le soin de donner des instructions, c'est à dire une note des médicaments dont vous avez besoin.

« Vous adresserez cet officier de santé à l'ordonnateur Raymondon, auquel je le recommanderai dès que vous me l'aurez désigné et avec lequel il agira de concert, si le pharmacien actuellement à Syout mérite votre confiance, il sera plus simple de lui écrire, et de le charger lui même de tous ces achats.

« Vous voudrez bien m'instruire de la décision que vous avez prise à cet égard. »

Du 28 vendémiaire an 9 (20 octobre 1800) :

« L'on m'annonce de Damiette, que le citoyen Crouzet, pharmacien et les médicaments que vous lui avez confiés y sont arrivés et le citoyen Pouble doit être de retour au Caire, d'après ce que mande le général Rampon. »

Du 2 brumaire an 9 (24 octobre 1800) :

« Sur le dernier bâtiment arrivé à Damiette il a été trouvé, deux caisses contenant chacune 60 ocques d'opium. Ce médicament examiné par le citoyen Pouble a été reconnu d'une qualité inférieure.

« Deux montres m'en ont été envoyés. Je vous les adresse, citoyen, en même temps que ma lettre. Les deux plus grands pains ont été pris dans la caisse N° 1, les deux petits dans celle N° 2. Je vous prie, citoyen, d'examiner cet opium et de me dire, s'il est avantageux pour l'armée, d'en faire l'acquisition. Dans le cas où votre avis fut pour l'affirmative, veuillez me dire quel est le prix qu'il vous paraît juste d'accorder. Je dois encore vous dire que les deux gros pains pèsent 364 dracgmes et les deux petits 159.

« Il a été également trouvé sur ce bâtiment dix ocques de mercure. Je vous demande la même réponse et les mêmes détails sur cet article.

« Je ne m'étend pas davantage, parce que je suis instruit que le citoyen Pouble, vous a fait un rapport, sur les mêmes objets. »

Le général en chef Menou entra alors en conflit avec le commissaire ordonnateur Daure et voulut le forcer à envoyer sa démission. Ce dernier refusa. Voulant s'en

débarrasser, Menou lui proposa la place d'Inspecteur général aux Revues.

Daure accepta, mais le 30 vendémiaire, il apprit que Sartelon devenait ordonnateur en chef, alors que lui-même se voyait nommer simple Inspecteur aux Revues. Daure refusa de quitter son poste et menaça d'en appeler au Conseil de Guerre. Sartelon se désista en sa faveur, et Menou se vit obligé de donner le grade promis (4).

Le départ de Daure comme commissaire ordonnateur en chef entraîna probablement la suppression de la correspondance échangée avec le pharmacien en chef. En tout cas, les archives Historiques du Ministère de la Guerre détiennent les registres ayant appartenu à Daure, ceux de son successeur Sartelon ne s'y trouvent pas.

Voici la dernière lettre adressée au pharmacien en chef Boudet par le nouvel Inspecteur général aux Revues.

8 brumaire an 9 (30 octobre 1800) :

« Je vous préviens, citoyen, qu'ayant été nommé Inspecteur général aux revues, je remets le service administratif de l'armée au commissaire ordonnateur Sartelon désigné par l'ordre du jour du 30 vendémiaire pour me remplacer comme ordonnateur en chef. Vous voudrez bien en conséquence, correspondre désormais avec lui pour tous les objets relatifs au service qui vous est confié.

« Recevez, citoyen, le tribut d'éloges que je vous dois pour la manière distinguée dont vous avez rempli les fonctions attribuées à votre place et l'assurance de mon estime. »

Le 2 vendémiaire an 9 (24 septembre 1800), le général en chef Menou avait, dans une lettre adressée au Ministre de la guerre, fait l'éloge des officiers de santé :

« Lorsque je suis arrivé au commandement de l'armée, les hôpitaux étaient dans un état déplorable. Cela tenait en grande partie à l'infidélité et à l'immoralité des administrateurs. J'ai fait des changements à cet égard, j'ai cherché des hommes probes et humains.

« Actuellement la nourriture des malades est excellente, les matelas, les couvertures et le linge de toute espèce ont été fournis en abondance. Nos officiers de santé dirigés par les citoyens Desgenettes, médecin en chef, Larrey chirurgien en chef et Boudet, pharmacien en chef, se conduisent à merveille. Leur activité, leur dévouement, leur courage sont au-dessus de tous éloges; ils ont bravé les terreurs de la peste, les dangers des combats.

« Aussi, avons-nous fait, dans cette partie de l'armée des pertes considérables : plus de cent officiers de santé sont morts dans les hôpitaux ou ont été tués. Je ne puis trop recommander à vos bontés les trois chefs que je viens de nommer. »

Le général en chef terminait sa lettre en réclamant l'augmentation de leur paie et en constatant l'état sanitaire satisfaisant de l'Egypte : « lorsque nous avons cent malades partout ailleurs, nous n'en avons que dix ici ».

Quelques mois plus tard, le *Journal Militaire* insérait un rapport très optimiste sur la salubrité de l'Egypte, montrant que si, en temps de guerre, le rapport des malades aux gens bien portants était en Europe de 1 à 12, il n'avait été à l'Armée d'Orient, en brumaire et en

frimaire an 9, que de 1 à 28 et de 1 à 30. Après avoir fait une allusion discrète à une épidémie qu'il ne nommait pas, l'organe du gouvernement concluait : « Que sera-ce donc lorsque les sciences et les arts y auront dispensé leurs bienfaits... » (6).

NOTES DU CHAPITRE XI

(1) G. Rigault, *op. cit*, pp. 24. 40 et 199.
(2) Archives de la guerre.
(3) *Ibid.*, Ordres du jour de Menou, 3 vol. in-f°.
(4) Reybaud, *Histoire scientifique*, t. VIII, pp. 241 et 199.
(5) G. Rigault, *op. cit.*
(6) *Journal Militaire*, an 9.

Peinture dans les tombeaux
des rois à Thèbes

PHARMACIEN EN CHEF DE LA MARINE — 1798

Tableau sculpté de la partie intérieure du portique de Latopolis

CHAPITRE XII

LE COMMANDEMENT DE MENOU (*fin*).

Les derniers jours du Caire et d'Alexandrie.
Le sort des pharmaciens de l'Armée d'Orient.
(Janvier-septembre 1801).

Depuis la convention d'El-Arich, signée par Kléber et dénoncée par les Anglais, notre politique coloniale était condamnée à n'être plus qu'un corollaire de notre action militaire en Europe. Malgré l'extension de nos points d'appui, la création de retranchements modernes et la possibilité d'assurer le ravitaillement d'une force militaire, comprenant encore une quinzaine de mille hommes, bien pourvus de matériel et dont l'état sanitaire était satisfaisant, malgré la soumission apparente d'un pays, dont Menou était parvenu à tirer d'importantes ressources financières (en dépit de l'état précaire de son commerce extérieur, paralysé par le blocus anglais), l'Egypte restait à la merci d'une attaque quelque peu supérieure en envergure à celles qui avaient eu leur épilogue sur terre, à Aboukir. Seule une forme maritime nouvelle, jointe aux débris de notre armée navale

de l'an VI, confinée à Alexandrie et grossie des unités Perrée, doterait l'Egypte d'un front de mer assurant la sécurité contre toute tentative de débarquement. Elle permettrait l'établissement de communications avec la France en repoussant au large la croisière anglaise.

A partir de messidor an 8 (juillet 1800) Bonaparte, usant de son autorité personnelle, était parvenu à expédier 12 bâtiments légers. La plupart d'entre eux parvinrent à rallier Alexandrie et à y porter des secours. Une division dont le commandement avait été confié au contre-amiral Perrée fut anéantie près de Lampedouse en février. Une division formée à Brest, sous le commandement de Ganteaume, et dotée d'un corps de débarquement de 6.000 hommes dut relâcher à Toulon. Le 18 fructidor an 8 (5 septembre 1800), Malte capitulait.

L'Egypte française était menacée de la mise à terre d'un fort contingent anglais et d'une attaque du Grand Vizir venant de Syrie.

Par l'arrêté du 24 frimaire an 9 (15 décembre 1800), le Premier Consul avait décidé d'expédier, toutes les décades, un forceur de blocus pour l'Egypte. Ce forceur de blocus transportait outre les dépêches, plusieurs centaines d'armes blanches et à feu, des boulets et des munitions, enfin une caisse de médicaments contenant 50 livres de quina, et, en proportion, des mouches cantharides, de l'ipécahuanca, des pierres infernales et de l'émétique, une collection de graines de France de toutes espèces, du poids de cent livres. Quatre officiers de santé devaient prendre passage à bord (1).

Ce renfort suffirait-il à défendre un pays menacé du débarquement d'un fort contingent anglais dans la ré-

gion d'Alexandrie et d'une attaque du Grand Vizir, accourant de cette Syrie dont Bonaparte n'avait pas réussi à faire un boulevard couvrant notre colonie africaine ?

A la veille de ces événements prévus, la frégate la *Régénérée*, détachée de la malheureuse escadre de Ganteaume parvint à éviter la croisière anglaise et débarqua à Alexandrie des troupes de renfort, un contingent d'officiers de santé dont quatre experts en pharmacie : Monnin, Charpentier, Valadon et Pascal Brivin (2) ; en même temps qu'elle, le brick le *Lodi* mettait à terre provisions et matériel (février 1801).

En face du péril, Menou accumula les fautes, il renvoya en France Daure ainsi que les généraux Reynier et Damas avec lesquels il était en mésintelligence. Officier de cabinet, n'ayant jamais commandé en chef, il ne sut pas concentrer ses forces.

Battues à Canope (21 mars) puis à Algan (17 mai), nos troupes se replièrent sur les places fortes du Caire, que défendait Belliard, et Alexandrie, où s'était enfermé le général en chef.

Deux frégates, la *Justice* et l'*Egyptienne*, précédées du transport le *Goodwin*, avaient réussi à pénétrer dans le port d'Alexandrie, le 11 ventôse an 9 (2 mars 1801). D'autres bâtiments devaient entrer dans le port pendant le siège (3).

La place, défendue par Menou assisté du préfet maritime Le Roy, résista cinq mois. Grâce aux apports en personnel et en approvisionnements pharmaceutiques, le Service de Santé dirigé par Larrey, aidé par le médecin Savarési et les pharmaciens de la marine Peillon et Ritz, remplit son office avec une aisance inconnue pen-

dant les premières années de la campagne. On pourra s'en rendre compte par la variété des remèdes employés dans la lutte contre le scorbut et la peste.

Le médecin en chef, dans le premier volume de ses *Campagnes* (4) a vanté l'excellente qualité des produits reçus pendant le siège, en particulier du quinquina, de l'ipéca et des mouches cantharides de provenance française, si difficiles à se procurer en Egypte. (4 *bis*)

Quelque temps avant la capitulation du Caire, Boudet et Rouyer, payant de leur personne, avaient réussi à expédier deux coffres contenant une collection complète de drogues. Le pharmacien Eustache, qui, en diverses circonstances, avait donné des preuves de son savoir-faire, parvint à les introduire dans la place.

Alexandrie possédait en outre plusieurs quintaux de tamarins. Un petit bâtiment grec vint s'échouer avec des drogues.

Dans le rapport du 14 fructidor an 9 sur l'état de la place avant la capitulation, les officiers de santé la déclaraient bien pourvue de médicaments.

Le nombre des officiers de santé s'était accru, grâce aux forceurs de blocus. Six pharmaciens avaient renforcé les cadres. Quatre étaient venus avec la *Régénérée* : Peillon, pharmacien de première classe de la marine, débarquait du *Goodwin*, et Pincousin, de la frégate l'*Egyptienne*.

Ils aidèrent à soigner les 1.400 à 1.500 scorbutiques qui encombraient l'hôpital maritime et ses annexes, au nombre d'une trentaine.

En avril, la Commission des Arts, qui avait quitté le Caire pour se réfugier au quartier général, faillit se

voir refuser l'entrée de la place par Menou, qui redoutait de laisser pénétrer avec elle la peste.

Menou fit ensuite embarquer les savants sur le brick l'*Oiseau* sans prendre la précaution d'obtenir un sauf-conduit de l'assiégeant. Le petit bâtiment dut rentrer, après des scènes odieuses. Une partie de la commission des arts fut transformée en garde nationale.

Le 27 ventôse, la forteresse d'Aboukir avait capitulé, rasée par le feu ennemi et ne disposant d'aucun moyen pour mettre ses poudres à couvert.

Le 20 prairial (9 juin), la corvette *Héliopolis*, de l'escadre Ganteaume, parvenait à déjouer la croisière anglaise et entrait à pleines voiles dans le port d'Alexandrie. Elle apportait des nouvelles de ce malheureux armement qui, sorti de Toulon encore une fois, était parvenu au large des côtes africaines et se trouvait alors à 20 lieues au large d'Alexandrie.

L'arrivée inopinée de lord Keith empêcha le débarquement. Quelques jours après, Ganteaume se rapprochait de la côte, à 120 lieues à l'ouest d'Alexandrie.

Mais débarquer ses troupes à Derna, en plein désert, eût été les envoyer à la mort. Ganteaume rentra définitivement à Toulon le 3 thermidor an 9 (22 juillet 1801) (5).

L'*Héliopolis* mit à terre le pharmacien Barthares et quelques médicaments.

Depuis un mois, le Caire avait capitulé.

Belliard avait trouvé la place insuffisamment approvisionnée : quinze jours de vivres. Les fonds manquaient. Les pestiférés se trouvaient encore en nombre. Une grande partie du matériel de guerre avait été cap-

turée par les Anglais à Rosette, à Ramanieh et dans les autres places fortes déjà tombées en leur pouvoir. Les indigènes restaient agités et prêts à la révolte.

Le commandant de la place dut se résoudre à conclure avec les Anglo-Turcs une convention signée le 9 messidor an 9 (28 juin 1801).

Cette convention renouvelait les clauses de la capitulation d'El-Arich. La garnison sortait avec les honneurs de la guerre, ses drapeaux et ses armes. Son rapatriement était assuré par les Anglais; les malades embarqués étaient confiés aux soins d'officiers de sante français.

13.600 hommes dont 9.000 soldats quittèrent ainsi l'Egypte. Desgenettes avait fait embarquer les malades sur quatre vaisseaux-hôpitaux (6). Le pharmacien en chef Boudet était accompagné de 25 pharmaciens, parmi lesquels les pharmaciens de 1er classe : Désir, Lemaire, Crouzet (de la Marine), Galonié, François-Louis Noël, et Rouyer, de la commission des Arts (7).

Six pharmaciens de 2^{e} classe et treize de 3^{e} revirent la France. Dans cette dernière catégorie trois seulement appartenaient à la carrière : Rosier, Barry et Verlaque, ancien pharmacien de la *Sérieuse*, coulée à Aboukir. Les autres étaient d'anciens militaires réquisitionnés et instruits en Egypte. Il semble qu'ils ne suivirent pas leur nouvelle vocation; ils quittèrent l'armée à leur retour en France.

Plusieurs pharmaciens restèrent encore au Caire pour le service des grands malades (8).

Le seul chef qui, peut-être, eût réussi à faire pénétrer des renforts en Egypte et en assez grand nombre pour continuer encore la résistance jusqu'à la conclu-

sion de la paix générale, était le contre-amiral Bruix. Il tomba malade à Rochefort et son escadre resta dans l'Atlantique.

Isolé dans Alexandrie, encombré de scorbutiques et de dysentériques, menacé de voir surgir, dans ce milieu morbide, une recrudescence de la peste, Menou capitula à son tour, obtenant pour notre dernière armée les conditions honorables qui, deux mois auparavant, avaient été accordées au défenseur du Caire.

Il fallut cependant défendre, avec âpreté, le matériel et les collections acquises en Egypte au prix de tant de peines et de travaux. Grâce à l'intervention courageuse de Geoffroy Saint-Hilaire, nos trophées d'art et de science n'allèrent point tous enrichir les musées britanniques. Boudet avait réussi à soustraire aux Anglais les médicaments de la pharmacie centrale du Caire, transportés avec tant de peine à Alexandrie

Douze vaisseaux-hôpitaux furent nécessaires au rapatriement de 1338 malades qui se rétablirent pour la plupart, sur le chemin du retour. Suivant l'article 14 de la capitulation, les malades furent soignés par des officiers de santé français (9).

Larrey s'embarqua avec le général en chef, atteint d'une crise récidivée de peste. Treize pharmaciens furent répartis sur le convoi (10).

Une dizaine resta à Alexandrie au chevet des malades intransportables, suivant l'exemple que venaient de donner leurs confrères restés en Egypte après la capitulation du Caire. Parmi eux se trouvait un des meilleurs serviteurs de la pharmacie de Marine, Charpentier, qui mourut à 36 ans, en 1818, pharmacien

chef à Toulon, après avoir professé à l'Ecole de Médecine d'Anvers, transférée à Cherbourg en 1814 (11).

Au bout de deux mois, ce groupe de malades fut embarqué à son tour pour l'Europe (12).

Nombre de vétérans de l'armée d'Orient achevèrent de se rétablir dans les établissements thermaux d'Aix-au-Mont-Blanc et d'Ax-les-Thermes.

La paix avec l'Angleterre devait être signée à Amiens le 27 mars 1802.

Sans attendre la fin des hostilités, le Consulat avait opéré des compressions de personnel parmi les officiers de santé, et le passage de l'armée sur le pied de paix amena une réduction d'effectif considérable. Un arrêté du Consulat du 18 vendémiaire an X fixait à 844 le nombre des officiers de santé de l'Armée. Le nombre des hôpitaux fut réduit.

Ces licenciements se firent soit par suppression d'emploi, avec traitement de réforme, soit par réforme. Dans la marine, le passage du pied de guerre au pied de paix, s'opéra avec moins de modifications dans le nombre du personnel, le corps étant déjà d'un effectif réduit, les appels à l'engagement et la réquisition plus rares. Par ailleurs, les projets de reconstitution de la flotte et des établissements coloniaux exigeaient le maintien d'un personnel sanitaire au complet.

Il faut dire aussi que beaucoup d'officiers de santé quittèrent l'armée et la marine en raison d'une réglementation beaucoup moins favorable que celle qui avait été en vigueur au cours des premières années de l'expédition. Sous prétexte d'économie, le gouvernement avait, en l'an 8 et en l'an 9, réduit les traitements dans l'armée

et dans la marine et commencé à prendre une série de mesures marquant une régression sur le système équitable et logique qui tendait à assimiler l'officier de santé à tous les autres officiers combattants et non-combattants (13).

Au cours de l'éphémère période de paix qui suivit le traité d'Amiens, une vaste expédition fut entreprise pour reprendre Saint-Domingue aux noirs insurgés.

Le gouvernement offrit à beaucoup d'officiers de santé, retour d'Egypte, d'y prendre part. Le refus de nombre d'entre eux, amena leur mise en réforme.

Cette réforme ne signifiait point alors l'exclusion, mais un simple licenciement, résultant du passage sur le pied de paix. Les considérants de l'arrêté du 15 nivôse an 9, sont explicites à cet égard :

« Ils sont en quelque manière la réserve, et, si les armées de la République étaient obligées de retourner à de nouveaux triomphes, nos braves retrouveraient... les hommes dont les soins intelligents et empressés leur ont prouvé le zèle et les talens. »

Cette déclaration ampoulée s'accompagnait de récompenses parcimonieusement tarifées. Les bénéficiaires d'un traitement de réforme recevaient, par année de service, 1/30 du minimum de la solde de retraite pour infirmités non provenant de blessures. Ceux qui avaient moins de 10 ans de service recevaient une gratification correspondant à une année d'appointement, à 6 mois pour 5 ans et proportionnellement (14).

C'est ainsi que les services de Boudet, réformé par suppression d'emploi, et titulaire, comme beaucoup de ses collègues de l'armée d'Egypte, d'une simple commis-

sion temporaire, lui valurent une modeste rente. Il devait par la suite reprendre du service dans la Grande Armée et obtenir en 1810, une pension de retraite de 853 francs qu'il cumula avec son traitement de pharmacien en chef de la Charité.

Pas plus que ses compagnons « égyptiens » il n'a reçu la juste récompense de ses travaux et de ses peines. Il dut quitter les hôpitaux de la Grande Armée, sans compter le nombre d'années suffisant pour obtenir la retraite entière de son grade. Il souffrait alors d'une hernie contractée lors du transfert de la pharmacie centrale du Caire à Alexandrie et d'une perte partielle de la vue, conséquence d'une de ces ophtalmies qui frappèrent tant des nôtres en Egypte.

Son collaborateur Rouyer finit ses jours en qualité de pharmacien-chef des Invalides. Malgré ses connaissances et sa collaboration à la description de l'Egypte, Roguin ne put obtenir le poste de pharmacien-chef à l'hôpital d'Amiens et quitta le service après s'être contenté quelque temps du poste de pharmacien de 3° classe dans le même établissement. André Gachon se fit recevoir pharmacien à Montpellier au lendemain de la promulgation de la loi de Germinal et rentra dans la vie privée. Lerouge, qui avait remplacé Roguin au laboratoire de la pharmacie centrale, avait succombé à la peste, sous les murs d'Alexandrie, ajoutant son nom à la liste de ses trente collègues, pharmaciens de l'Armée et de la Marine, qui ne devaient jamais revenir d'Egypte et de Syrie (15).

Bien rares furent ceux qui obtinrent, comme Boudet, leur bâton de maréchal, c'est-à-dire le grade de pharmacien-chef des Armées ou de la Marine (16).

Le conseil de santé aux armées, sur l'ordre du Ministre de la Guerre, fit toutefois un effort auprès des préfets et des sous-préfets pour aider les médecins, chirurgiens et pharmaciens, que la paix laissait sans emploi, à se faire une situation dans les hôpitaux ou bien à se rendre dans des régions dépourvues de secours médicaux. L'appel se terminait par un hommage renouvelé à leur dévouement et à leurs talents.

Le Directoire et le Consulat n'ont pas su assurer aux officiers de santé de l'Armée le statut qui semblait être acquis au cours des premières campagnes des armées de la République. Faute d'avoir garanti un emploi stable et un avancement régulier, une assimilation aussi complète que possible avec les officiers combattants et non-combattants, nos gouvernements se sont montrés ingrats envers quelques-uns des meilleurs serviteurs de l'Armée, et ont négligé le concours de personnalités que pouvait rebuter une carrière incertaine.

C'est seulement sous la III[e] République que la pharmacie militaire a vu son personnel bénéficier d'une situation matérielle et morale qui semblait lui être promise depuis les derniers jours de l'Ancien Régime.

NOTES DU CHAPITRE XII

(1) A. N. Marine, série B. B. et Recueil Rondonneau, précité.

(2) Archives de la Guerre et Marine, série B. B.

(3) Voir ci-après leurs états de services.

(4) Reybaud, *loc. cit.* t. VI.

4bis Dans une circulaire imprimée du Ministre de la Guerre, Paris, 28 prairial an VII, in-8°, figure (pp. 50 à 56) une note très détaillée « *sur la manière de recueillir et conserver les cantharides* », émanée du Conseil de Santé.

Les auteurs recommandaient vivement d'en faire la récolte en France et « d'entraîner les municipalités à seconder » les pharmaciens « dans cette opération », les cantharides d'Espagne et d'Italie n'étant pas supérieures en qualité.

(5) TRAMOND, *op. cit.*, pp. 678-680.

(6) REYBAUD, *loc. cit.*

(7) Voir l'état publié en Annexe pièce n°

(8) Voir en Annexe la pièce n°

(9) REYBAUD.

(10) LARREY.

(11) Marine : Personnel individuel, Dossier Charpentier. Matricule des officiers de santé de la marine, précité.

(12) Il comprenait 136 malades. Les soins leur furent donnés sous la direction des officiers de santé de 1re classe: Reynaud, chirurgien; Franck, médecin; Flamant, pharmacien.

(13) BRICE et BOTTET, *op. cit. Journal militaire*, an 7, IX, X et supplément, in-8°.

(14) Voir à l'Etat nominatif les pièces annexées au dossier.

(15) Voir *ibid.* le dossier Barry Charpentier, C.-F. Flamant.

GROS : Les pestiférés de Java
(Détail) Musée du Louvre

Attaque d'Arabes près des murs du Caire

CHAPITRE XIII

LES MAUX COMBATTUS EN EGYPTE ET EN SYRIE

Au cours de cette mémorable expédition, la maladie fit plus de ravages dans les rangs de l'armée que le fer et le feu de l'ennemi.

En revanche les misères de la guerre furent combattues avec plus de savoir et de méthode et les résultats de quatre années de pratique médicale diffusés avec autant de soin. Les officiers de santé de l'Armée d'Orient avaient été initiés à la vie médicale de l'Orient par quelques rares ouvrages, certains d'âge vénérable comme l'*Historia Aegypti Naturalis*, de Prosper Alpin, vieille alors de deux siècles.

Médecins, chirurgiens et pharmaciens de l'armée d'Egypte n'ont cessé, au cours du premier tiers du XIX^{e} siècle, de publier leurs observations, ils ont laissé

une bibliothèque entière. Elle est encore aujourd'hui une des bases de notre médecine coloniale.

Dès 1808, dans un rapport resté célèbre sur *les progrès des sciences naturelles depuis 1789*, Cuvier signalait à l'Empereur l'intérêt des études de Pouqueville et de Pugnet sur les épidémies en Orient. Ce n'est point le moindre mérite de Larrey et de Desgenettes d'avoir intégré dans leurs travaux la somme des connaissances recueillies par les collaborateurs dont nous avons déjà signalé la variété des origines professionnelles.

La peste fut le mal qui fit le plus de victimes dans l'armée française. Larrey en parle ainsi:

« Je considère la peste comme endémique, non seulement sur la côte de Syrie, mais même dans les villes d'Alexandrie, de Rosette, de Damiette, et dans le reste de la Basse-Egypte. En effet, elle me paraît dépendre de causes propres à chacun de ces pays. Si l'on considère d'abord la construction des villes, dont les rues sont tortueuses, non pavées, les maisons mal aérées et remplies la plupart de décombres; ensuite chaque carrefour forme un cloaque d'immondices où les eaux de pluie croupissent pendant l'hiver, surtout dans les villes maritimes et principalement à Damiette, avec son sol au-dessous du niveau de la mer, ses lacs environnants et ses rizières marécageuses infectes. »

Et Larrey décrit ensuite, de la sorte, les symptômes du mal :

« On languit quelque temps dans un état d'indifférence, de malaise général, qui empêche de rester un seul instant dans la même position ; l'appétit pour les aliments ordinaires disparaît. On conserve, dans les pre-

miers moments, le désir de prendre des liqueurs stomachiques, vin ou café ; on éprouve une difficulté de respirer et on cherche, en vain, l'air pur. A cette anxiété, succède une faiblesse générale; il survient des douleurs sourdes à la tête, principalement au-dessus des sinus frontaux et aux articulations des membres ; toutes les cicatrices deviennent douloureuses, le visage se décolore, les yeux sont ternes, larmoyants et sans expression. Les excrétions sont suspendues ; il se déclare des nausées, même des vomissements de matières d'abord glaireuses et ensuite bilieuses. Dans les premiers moments le pouls est petit et prompt ; quelques heures après l'invasion des syptômes, il se manifeste une chaleur universelle qui paraît se concentrer dans la région précordiale ; le pouls s'élève et devient accéléré ; la surface de la peau est brûlante et se couvre d'un enduit gommeux. Les douleurs de tête augmentent et produisent des vertiges ; les yeux sont hagards, la vue se trouble, la voix s'affaiblit ; le malade s'assoupit et éprouve par intervalles, des contractions involontaires dans les muscles des membres et de la face. Alors la fièvre est allumée, le délire arrive plus ou moins vite et devient furieux chez quelques-uns. J'en ai vu, sous Saint-Jean d'Acre, sortir de l'hôpital ou de la tente, courir les champs, entrer dans la mer jusqu'à mi-corps et, après les plus violents exercices, revenir à leur place ; ou bien ils tombaient de faiblesse au premier endroit et y périssaient immédiatement. »

Larrey affirme que les sujets sains pouvaient se préserver en prenant des précautions d'hygiène ; en changeant souvent de linge, en se lavant le corps avec de

l'eau vinaigrée, en couchant dans des endroits aérés, en évitant l'alcool, la viande et le laitage, et en surveillant les organes digestifs on évitait la contagion. Il préconise de boire le matin à jeun des infusions de sauge et du café en assez grande quantité :

« Dans la forme pestilentielle plus lente, qui laisse vivre quelques jours le malade, il survient dans les aînes, les aisselles ou d'autres parties du corps, des tumeurs que l'on désigne sous le nom de bubons ; ils n'attaquent jamais le tissu des glandes lymphatiques et se manifestent presque toujours au-dessous ou dans les environs. » Lorsqu'ils se déclarent au commencement de la maladie et qu'ils se terminent par la suppuration, ils paraissent produire une crise favorable.

« D'autre fois il se forme des charbons qui se présentent ordinairement à la face ou aux extrémités.

« Cette maladie présente beaucoup d'anomalies; quelquefois elle se développe d'une manière subite, produit des syptômes alarmants et enlève le malade en quelques heures. Lorsqu'elle est violente il ne paraît aucun symptôme extérieur ; mais à l'instant de la mort, ou peu de moments après, le corps se couvre de pétéchies gangréneuses. »

Lorsque les symptômes étaient assez accusés pour qu'on y reconnût la peste, les médecins administraient, aux malades des vomitifs, de force graduée d'après leur état ; la transpiration était entretenue par des potions. Desgenettes recommande comme délicate cette partie du traitement. Il fallait, une fois la sueur provoquée, qu'elle ne cessât brusquement à aucun prix.

En période inflammatoire, on recommandait les potions anti-spasmodiques, les boissons acidulées, les bains de pieds chauds, les lotions générales à l'eau vinaigrée et citronnée, on ordonnait, le soir, de prendre des bols de camphre et de nitrate de potasse.

C'est à la fin de cette période que se produisaient, en général, les bubons dont il fallait favoriser l'éruption avec des produits rubéfiants. A mesure qu'ils diminuaient, on modifiait le régime alimentaire. Les boissons amères, toniques, propres à exciter la circulation du sang, devenaient indiquées: camomille, angélique, arnica, sauge, café léger, etc., auxquelles on ajoutait un peu de citron et de sucre.

Larrey recommandait, « quand les bubons parcouraient toutes les périodes de l'inflammation, et qu'ils devaient s'abcèder », d'appliquer des cataplasmes très chauds d'oignons de scilles cuits sous la cendre, afin de faciliter la formation du pus. On devait couper l'abcès avec un instrument tranchant quand il était amolli, ou, s'il était indolent, y appliquer « un bouton de feu », et immédiatement un cataplasme. Ce moyen, qui provoquait inflammation et suppuration, suffisait souvent à guérir le malade. On ne pouvait faire mieux avant l'identification des bacilles et la sérothérapie.

« Je ne pense pas que la peste se communique lorsqu'elle est légère et dans la première période », écrit Larrey. « Ni qu'on ait à la craindre, en touchant du bout des doigts le pouls du malade, en lui ouvrant ou cautérisant des bubons ou charbons, en lui appliquant divers topiques, ou touchant, par petites surfaces, son corps ou ses vêtements, de quelque nature qu'ils soient

et en passant dans son appartement, pourvu qu'il y ait des courants d'air. »

« Les convalescents de cette maladie ou ceux qui ont de simples récidives, ne la communiquent point. »

« Il faut éviter de séjourner dans les salles peu aérées des pestiférées, dans les exhalations des corps morts ou des personnes atteintes au troisième ou quatrième degré de la maladie. » (1)

La fièvre de Damiette, observée par Savaresi et Pugnet, se présentait sous le même aspect que la peste, avec les mêmes symtômes , (abattement et apparition de bubons), mais il reconnut bientôt qu'elle attaquait le système lymphatique et n'était pas épidémique. L'emploi d'évacuants, les mesures d'hygiène générale, suffirent à la faire disparaître (2).

La fièvre jaune se montra à la suite des grandes batailles du début de la campagne, très meurtrières, par suite de la qualité des armes blanches des Orientaux et de l'emploi de balles à tige de fer, Larrey, Pugnet et Savaresi la traitèrent au moyen d'une potion d'eau de tamarin nitrée et édulcorée d'une émulsion camphrée et nitrée, de laxatifs à base de calomel ; pour hâter la guérison, on employait des vésicatoires et des toniques.

La variole apparut plusieurs fois sous la forme épidémique, d'abord au Caire et dans la Haute-Egypte en 1800, puis en 1801 dans tout le pays. Elle fit peu de ravages dans nos rangs.

Favorisé par le climat, le *tétanos* se développa rapidement et fit des victimes dès les premiers combats.

Larrey, partisan d'une amputation préventive, opéra des quantités de malades, et de ce fait nous eûmes beaucoup d'invalides.

« Le tétanos qui a sévi en Egypte, dit Larrey, a paru se rapprocher beaucoup de l'hydrophobie. »

Dans le nombre des blessés relevés sur le champ de bataille des Pyramides, cinq furent atteints du tétanos, que développèrent sans doute l'humidité et la fraîcheur des nuits. Cet accident résista à l'usage soutenu et varié des antispasmodiques, combinés avec les narcotiques, et pris à fortes doses. Tous périrent, le troisième, le quatrième ou le cinquième jour. Leur mort fut précédée de sueurs abondantes.

A la révolte du Caire, le 21 octobre, les blessés furent traités à l'hôpital. Les murs étaient baignés par l'eau du Nil, qui séjourne trois mois de l'année en cet endroit. Sept d'entre eux furent victimes du tétanos et périrent en peu de jours, malgré l'usage soutenu des opiacés, des bains d'eau tiède pour les uns, et d'eau froide pour les autres.

Au combat d'El-Arich, les blessés furent logés sous des tentes, sur un terrain humide, exposés aux pluies continuelles, qu'on essuya pendant le siège de ce fort. Huit furent frappés du tétanos.

A la prise de Jaffa, nous perdîmes, d'un tétanos extrêmement aigu, quelques blessés. Tous ceux qui en furent frappés moururent en deux ou trois jours. Le moxa et les alcalis qu'on employa pour quelques-uns, parurent aggraver les accidents. Il est à remarquer que les hôpitaux étaient situés sur le bord de la mer, et que la saison était très pluvieuse.

« Tous les voyageurs médecins qui ont écrit sur l'Egypte, dit Bruant, médecin ordinaire de l'armée d'Orient, parlent de l'*ophtalmie* comme d'une maladie familière au peuple qui l'habite. Toujours incommode par elle-même, elle s'accompagne souvent de suites fâcheuses, et la plupart des cécités, si fréquentes en Egypte, ne reconnaissent pas d'autres causes. »

« La plupart des malades attaqués d'ophtalmie, nous viennent des postes avancés, et des lieux où la troupe est encore campée; tous ont été plus ou moins exposés à l'action réunie de la chaleur et d'une trop grande clarté, qu'on peut regarder ici comme une des principales causes de cette maladie. A cela vient se joindre la poussière, brûlante, nitreuse, que le vent soulève sans cesse dans l'atmosphère.

« Toutes ces causes agissent en établissant vers le globe de l'œil un centre d'irritation, et, par conséquent de fluxion. Comme leur action n'éprouve guère d'interruption, la maladie qui en est le résultat règne dans tous les temps de l'année, et principalement pendant les trois mois qui précèdent le débordement du Nil, époque où les travaux de la campagne occupent davantage le peuple, et l'exposent plus directement à l'influence des causes précitées. »

L'ophtalmie attaquait donc un grand nombre de nos militaires, qui soutenaient sans cesse des marches pénibles, ou qui vivaient dans les camps plus ou moins avantageusement placés.

« Le plus grand nombre des ophtalmies que nous avons à traiter, tient à des causes locales de ce genre : il en est pourtant qui en reconnaissent de plus générales, et, par exemple, on en a observé qui

dépendaient bien évidemment d'un amas de saburres bilieuses dans les premières voies. Cette espèce n'est pas toujours facile à reconnaître; souvent les signes qui indiquent la gastricité sont très obscurs, et ne se développent librement qu'après l'application du premier hémétique; ce qui la distingue néanmoins d'une manière assez sûre, c'est un mal de tête plus ou moins vague, une soif plus ou moins prononcée, la teinte jaunâtre de la langue et de la partie enflammée. Une troisième espèce d'ophtalmie attaque surtout les personnes délicates, celles qui sont affaiblies par de longues maladies, les convalescents qu'elle retient souvent très longtemps dans les hôpitaux. Dans cette espèce, les symptômes inflammatoires sont peu prononcés, l'engorgement est presque nul, mais on y remarque beaucoup de phénomènes nerveux, tels un spasme violent de la paupière, du globe de l'œil, et des points lacrimaux qui expriment sans cesse une quantité considérable de larmes. L'œil est très impressionnable à la lumière, et les paupières sont fortement rapprochées l'une contre l'autre.

« Ces différences modifient beaucoup le diagnostic de cette maladie; cependant, en général, elle survient tout d'un coup, et dans l'état de la plus parfaite santé.

« Elle commence par une douleur vive de l'œil accompagnée de larmoiement, le malade supporte difficilement la lumière; bientôt après les vaisseaux qui tapissent la conjonctive s'engorgent, et rendent les mouvements de la paupière sur l'œil difficiles et douloureux. La maladie faisant des progrès, la conjonctive se boursoufle, elle s'élève au-dessus de la cornée transparente,

qui paraît comme dans une espèce d'enfoncement. Les deux paupières ne tardent pas à participer au gonflement et à l'inflammation, et leurs mouvements sont interrompus. Enfin les symptômes diminuent peu à peu d'intensité, le gonflement de la paupière se dissipe et l'œil s'ouvre. Il paraît alors recouvert d'une matière blanchâtre parfaitement semblable au pus, qui se ramasse continuellement vers le grand angle surtout pendant la nuit, ce qui fait que le matin, les yeux ne s'ouvrent qu'avec difficulté. Peu à peu l'œil prend une teinte pourprée, et revient à sa couleur naturelle. Dans le fort de la maladie, le malade éprouve souvent, dans toute la tête, des douleurs violentes qui quelquefois se bornent à l'arcade sourcilière. Le pouls est un peu élevé, l'œil est toujours d'une sensibilité plus ou moins grande, les rayons du soleil font sur lui une impression douloureuse, et la faculté de voir est augmentée, comme il arrive dans la plupart des états pathologiques de cet organe, qui tiennent à une irritation vive; mais, vers le déclin, le malade ne voit les objets que d'une manière confuse, et comme à travers un nuage; il éprouve en outre plusieurs des symptômes qui accompagnent l'Amaurosis commençant. La durée de l'ophtalmie varie depuis huit, jusqu'à trente jours et même plus, ce qui dépend des complications qu'elle subit, et des accidents qui peuvent en être la suite. Les plus ordinaires sont la faiblesse et le trouble de la vue, et quelquefois de petits ulcères, sur toute l'étendue de la cornée opaque.

« L'ophtalmie se guérit assez souvent par les seules forces de la nature, et sans le secours de l'art, on peut

même dire que rien ne s'oppose plus à sa guérison que le trop grand nombre de remèdes, principalement d'applications externes. Lorsque la maladie est locale et que l'inflammation n'est qu'imminente, on emploie les lotions froides et les révulsifs de toute espèce. La saignée générale devrait être sous ce rapport de la plus grande utilité, mais le caractère bilieux prononcé de la plupart des maladies empêche souvent sa mise en pratique. Elle est d'ailleurs fortement contre-indiquée chez les militaires affaiblis par les travaux d'une longue guerre. Les saignées locales paraissent plus sûres. Les habitants du pays les pratiquent avec succès au grand angle de l'œil.

« Lorsque les douleurs sont très vives, on recommande les applications de substances émollientes, mais avec ménagement, car le relâchement qu'elles introduisent dans la partie rend l'engorgement très opiniâtre, et retarde beaucoup la guérison.

« L'application d'un vésicatoire derrière la nuque semble plus avantageux dans ce cas, surtout lorsque la douleur n'est pas bornée à l'œil, et qu'elle occupe la plus grande partie de la tête.

« Dès que l'inflammation commence à diminuer d'intensité, on fait usage de collyres révulsifs, que l'on rend de plus en plus forts, pour achever la cure. Lorsqu'on a reconnu par les signes ordinaires que l'ophtalmie est gastrique, on a recours aux évacuants. Le premier émétique n'a souvent pas d'effet; il faut en administrer un second; souvent on est obligé d'évacuer par le bas et l'on ajoute avec avantage aux purgatifs prescrits quelques grains de jalap.

« Dans la troisième espèce d'ophtalmie décrite, on

mêle à l'usage des fortifiants à l'intérieur, celui des antispasmodiques externes (application de vésicatoires derrière les deux oreilles), c'est l'endroit choisi par les Egyptiens quand ils ont recours au feu, dans les ophtalmies anciennes et les autres maux d'yeux invétérés.

« Dans la période de décroissance de la maladie, on recommande les bains de pieds chauds; on fait subir aux yeux malades les vapeurs de décoction bouillante de substances émollientes, on les lotionne ensuite avec des décoctions de graines de lin, de têtes de pavot ou de safran oriental.

« Quand les paupières sont ulcérées, on emploie un mélange de cire vierge et d'huile d'amandes douces avec oxyde rouge de mercure purifié, safran oriental, *tutie préparée*, camphre dissous dans du jaune d'œuf et pâte de cochenille en petites proportions, le tout trituré dans un mortier de marbre.

« Certains médecins préconisent l'application d'alun de roche et de blanc d'œuf, battus ensemble et appliqués sur les yeux ».

Le *scorbut* se déclara plusieurs fois, favorisé par l'entassement des hommes au cours de la traversée, puis dans les places assiégées. L'état moral de l'armée après la dénonciation de l'accord d'El-Arich favorisa son développement, ainsi que la difficulté de rendre le régime alimentaire des Français plus conforme aux exigences du climat. Larrey, qui eut la satisfaction de guérir les milliers de scorbutiques encombrant la place d'Alexandrie, leur prescrivit des vomitifs, puis des laxatifs, des boissons édulcorantes et des lavements mucilagineux et une potion antispasmodique. On sou-

tenait le malade avec du café. La bouche était « purifiée » par des gargarismes « *au vinaigre de sucre* ». En cas de récidive, Larrey faisait intervenir l'opium, le camphre, le quinquina, les sinapismes et les massages avec une embrocation (5).

Dix-huit ans plus tôt, au cours du siège de Gibraltar, les Anglais avaient au contraire vu un grand nombre des leurs périr de cette maladie, qui décima également nos équipages pendant les guerres de Sept ans et d'Amérique et fut encore l'une des causes de l'impuissance de l'amiral Ganteaume à secourir Alexandrie.

La dysenterie, décrite par le médecin Bruant et par Larrey, ne manqua pas d'atteindre beaucoup de soldats. Ils étaient traités au moyen de vomitifs et de purgatifs (6). Cette affection était très redoutée, en raison du terrain favorable qu'elle préparait aux fièvres malignes.

L'hépatite était soignée, et parfois guérie par les éthers acétiques et sulfuriques et l'essence de térébenthine absorbée à l'intérieur, mêlés aux jaunes d'œuf et à un véhicule approprié afin de dissoudre les calculs; on appliquait en outre des cataplasmes émollients.

Les *maladies vénériennes*, sans être particulièrement virulentes sous les climats d'Orient, créaient des foyers de complications multiples en faveur de l'ophtalmie, de la lèpre, de l'éléphantiasis, de la fièvre chaude. Elles furent combattues au moyen d'antiseptiques et de compositions à base de sels mercuriels, dont la plus célèbre était, à cette époque, le Rob Boyveau-Laffecteur. La doctrine médicale d'alors niait la diffé-

rence entre la syphilis et la blennoragie. Il était réservé à Ricord de démontrer, une génération plus tard, leurs identités respectives. Faute de recevoir d'Europe, les préparations figurant sur les états de médicaments de l'armée et de la marine, les médecins de l'armée d'Egypte prescrivirent l'emploi de bains de vapeur, concurremment avec l'usage des frictions d'onguents mercuriels et les fumigations (7).

Les quelques cas de *lèpre* qui s'ajoutèrent aux plaies de l'armée d'Egypte et de Syrie furent traités à leur début par des applications de sangsues et de ventouses scarifiées aux endroits du corps les plus congestionnés. On prescrivait ensuite des évacuants, des boissons amères pendant le jour, camphrées pendant la nuit, ainsi qu'une nourriture légère. La maturité des boutons était favorisée par des bains tièdes et l'emploi de pommades adoucissantes à la fin de la maladie; les parties infectées étaient cautérisées. L'emploi des cautérisations était d'ailleurs très répandu en Egypte et pratiqué tant par les « Hakims » (médecins arabes), que par les moines de la Propagande.

Une potion composée de sulfure d'antimoine d'extrait de fumeterre, de « *muriate d'ammoniaque* », de camphrier et d'opium était ordonnée pour faire réagir le malade.

On traitait *l'éléphantiasis* comme la lèpre à son premier degré, en augmentant la causticité des pommades et appliquant le cautère.

La nocivité de l'air méphitique des hypogées, dont furent victimes tant d'égyptologues et l'apparition de

maux de gorge causés par des sangsues *microscopiques en suspension dans les eaux*, firent l'objet de relations médicales (8).

NOTES DU CHAPITRE XIII

(1) Ce travail est emprunté aux sources citées dans notre chapitre I[er], note 1, nous avons utilisé en outre: *Les mémoires sur l'Egypte publiés pendant la campagne de Bonaparte*, Paris, an VIII, 4 vol. in-16. t. I. *Mémoires* de BERTHIER, GOUVION-SAINT-CYR, MIOT DE MELITO, *l'Agenda* de MALUS, les Mémoires cités par le Commandant GUITRY, les Archives historiques de la Guerre et de la Marine, les Archives du Service de Santé Militaire au Val-de-Grâce.

L'étude souvent citée de M[lle] HOUDARD, particulièrement le n° 146 de la *Revue des Etudes Napoléoniennes* nous a été d'un grand secours. SONNINI, *loc. cit.* SOTIRA, Mémoire sur la peste pendant les années VII,VIII et IX. *Mém. Eg.*, t. IV Nous avons consulté en outre les études de Charles BUTTIN, sur les Armes orientales; PUGNET: *Mémoires sur les fièvres pestilentielles et insidieuses*, Lyon et Paris, 1802, in-8°. POUQUEVILLE: *De febre adeno-nevrosa seu de peste orientali*, thèse soutenue à Paris en 1801, in-8°.

(2) DESGENETTES, *Notice sur l'emploi de l'huile dans la peste, Décade Egyptienne*, an VII, p. 160. F. HOMSY,, *Historique de la peste en Egypte*, Paris, 1932, in-8°.

(3) SAVARESI, *loc. cit.*

(4) Cette affection, connue en Egypte depuis la plus haute antiquité a donné lieu à la confection d'une foule de collyres et de remèdes. *La Décade Egyptienne*, le *Courrier de l'Egypte* contiennent à son sujet des articles nombreux, reproduits en partie dans la *D. E.* et les ouvrages des maîtres : DESGENETTES, LARREY, BRUANT, etc.

(5) LARREY, *Relations*, t. I, pp. 442 à 458. SAVARESI, *op. cit. passim.*

(6) Bruant, *Déc. Egypt.*, an VII, p. 51.

Desgenettes, *ibid.*, p. 257, recommande un régime alimentaire (évitant la viande, les œufs et les corps gras) et la graine de sumac.

(7) Larrey, *Relations, ibid.*, t. I, p. 507, et *D. E.* I (Etat moderne), pp. 427 à

(8) Reybaud, *op. cit.*, t. VII, pp. 194 et 199.

Desgenettes, *Avis sur la petite vérole*, Le Caire, I, II, 27 nivôse an 8, texte français et arabe *D. E.*, II, 2, pp. 697 et 699.

ISIS - Au temple de Tentyris

Liberté. Egalité.

République Française; une et indivisible.

~~Au nom de la Convention nationale.~~

Brevet d'officier de Santé
Au Nom du Directoire exécutif
~~Sous l'autorisation du Comité de Salut public~~

Le Ministre ~~Commissaire~~ de la Marine et des Colonies nomme le C.en Antoine Renaud aîné
à la place de Pharmacien de la 3e classe attaché au port de Toulon.

Il est ordonné à tous Fonctionnaires publics, civils et militaires, et gardes de la République, de reconnoître le Cen Antoine Renaud aîné en sa qualité de Pharmacien de la 3e classe attaché au port de Toulon, et de lui faire jouir des appointemens fixés par la Loi.
Fait à Paris, le 5e Germinal an 4e de la République française, une et indivisible.

Pour le Ministre de la Marine et des Colonies
Renaud

Brevet délivré à Aimé RENAUD
lors de sa nomination comme pharmacien de 3e classe à Toulon
(5 germinal an IV)

RAMSÈS II présentant une offrande - Musée du Caire

CHAPITRE XIV

Les remèdes à l'Armée d'Orient.

Ainsi qu'il a été possible d'en juger, le Service de Santé eut à combattre en Egypte et en Syrie, tous les maux qui sont le partage ordinaire des gens de guerre, résultant des combats, de la vie en commun, des fatigues et des privations; plusieurs épidémies dont certaines d'une extrême virulence; fléaux aggravés encore par l'évolution rapide et effrayante des maladies des pays chauds.

Au moment du départ pour l'Egypte, on savait quels nouveaux ennemis invisibles s'attaqueraient à nos soldats : le célèbre *Voyage en Egypte et en Syrie* de Volney, l'ouvrage le plus complet sur ces contrées, les passait en revue : la peste, la lèpre, l'éléphantiasis, la fièvre jaune et les fièvres endémiques dans les régions chaudes et marécageuses, enfin l'ophtalmie déjà décrite par les auteurs de l'antiquité.

Peu de membres du Service sanitaire de l'Armée avaient acquis l'expérience de ces maladies pendant les campagnes de la Révolution; aussi la présence de Larrey, qui avait commencé sa carrière en qualité de chirurgien de la marine, était-elle d'une grande utilité. Les scorbutiques du siège d'Alexandrie lui durent les soins les plus éclairés. La présence de nombreux officiers de santé de la marine fut également d'un grand secours pour la lutte contre les maladies des pays chauds et la fièvre jaune.

Débordé de malades et de blessés au début de la campagne, alors que la catastrophe d'Aboukir et le désastre de Syrie vinrent s'ajouter aux accidents dus à l'inexpérience ou à l'imprudence du soldat durant la période d'acclimatation, le service de Santé dut faire face à une immense demande de remèdes, alors qu'il venait de perdre, par fortune de mer, la plus grande partie de ses approvisionnements. Les ressources médicales de l'Egypte n'étaient pas connues et difficilement utilisables avant l'installation de laboratoires; aussi cette première période, qui s'achève par une épidémie générale de peste, se traduit par une mortalité élevée dans la troupe et la population.

Par la publication immédiate de données cliniques, la concentration des informations au Caire, à l'Institut et au sein de la Commission des Arts, l'échange de vues entre des savants et des praticiens de formation et de compétences variées, la lutte contre la maladie s'affirma de plus en plus efficace. La création de la pharmacie centrale du Caire, sous la direction de Boudet, dota l'armée expéditionnaire d'un arsenal pharmaceutique, dont Larrey et Desgenettes ont vanté la variété

et qui permit, après sa constitution, de limiter l'action du chirurgien dans bien des cas.

Dès le début de la campagne, le service de sante s'efforça de limiter la morbidité, par la diffusion des principes d'hygiène, élaborés par la médecine navale au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et il observa l'état de prédisposition créé par certaines maladies à une foule d'affections locales ou générales.

Parmi les médicaments les plus souvent prescrits, on note, dans les travaux de Desgenettes, Larrey, Bruant Pugnet ou Savaresi, les vomitifs : tartrate de potasse et ipécahuanca utilisés au début de la peste et contre la dysenterie. L'*Ipécacuanha* fit, en 1809, l'objet d'une étude de l'ancien pharmacien de l'Armée d'Orient Masson-Four. Les vésicatoires, à base de poudre de cantharides, étaient souvent signalés avec aussi hélas ! la quasi-impossibilité de se procurer en Orient des « mouches » cantharides de bonne qualité. Les purgatifs employés étaient, concurremment avec les sels de Glauber et d'Espsen figurant sur les états de médicaments réglementaires, la crème de tartre, le tartrase de potasse antimonié, le tamarin et le séné, ces deux derniers produits étaient très abondants en Egypte.

A défaut d'autres préparations, on pouvait faire usage du purgatif, en pilules, des moines de la Propagande, composé de produits abondants en Orient : l'aloès, la coloquinte et la gomme gutte.

Le pharmacien Rouyer, membre de la commission des arts, et chargé de la pharmacie centrale sous la direction de Boudet, nous a laissé, parmi les travaux qu'il a publiés dans la *Description de l'Egypte*, une *Notice sur les médicaments usuels des Egyptiens* (2).

Sa culture générale, ses connaissances techniques, sa curiosité scientifique donnent à ce document une réelle valeur. Cette notice était accompagnée d'un catalogue en 81 articles mentionnant et définissant les seules drogues couramment employées par le peuple égyptien; il ne constituait pas un simple inventaire des pharmacies franques du Caire, tel que l'avait publié Forskal, sans distinguer les remèdes locaux des médicaments importés d'Europe.

D'après Rouyer, l'art pharmaceutique des Egyptions était alors en pleine décadence, il fournissait au public moins de remèdes que d'aphrodisiaques et de produits de beauté. Un préjugé populaire faisait croire que l'excès de la bile ou les différences de température étaient les principales causes de nos maux. Suivant un autre préjugé, les médicaments à action rapide étaient les plus recherchés. Nombre de malades devaient leurs infirmités à l'emploi peu judicieux ou immodéré des remèdes. Les purgatifs échauffants ou rafraîchissants, pris sous forme solide (l'emploi des infusions étant très rares) suffisaient à la plupart des cas.

Parmi la foule de produits aphrodisiaques ou calmants, tel que le castoreum des Anciens, recommandé par Larrey contre le tétanos, la petite sauge et la rue que l'illustre praticien employait en infusion comme préservatif contre la peste et en décoction pour le lavage des plaies infectées par les mouches en Syrie, on relève, dans la pharmacopée égyptienne, nombre de produits inefficaces ou même nuisibles.

Beaucoup de produits étaient importés. Ils venaient par la mer Rouge ou par la Syrie : tel la sarcocolle et

la graine de jequirity, employée pour faire des collyres, le benjoin, le pyrèthre, la rhubarbe, la salsepareille, le borax. L'opium venait de Perse.

La caravane de Darfour amenait du tamarin, du tamar indien, du tschim (ou schisme), de la soude et du natron ; la caravane de Sanaar, de la gomme arabique et de l'alun.

L'Egypte et les pays voisins produisaient: le henné employé comme astringent, la coloquinte, le caroube, l'opium considéré comme une panacée universelle, la tête de pavot, la guimauve, la casse, l'assa fœtida, le styrax solide ou liquide, l'écorce de styrax, l'helbé, vendue dans les rues en novembre comme stomachique, spécifique des vers et de la dysenterie, l'aristoloche, l'oignon de scille, la graine de sumac, dont Desgenettes reconnaissait l'efficacité contre la dysenterie, le séné, décrit par Alexandre Delille et Nectoux (3). L'helbé ou fénugrec avait été étudié par Sonnini et introduit en France par lui, quinze ans avant l'Expédition.

Le sel ammoniac, dont l'Egypte fut longtemps un des principaux producteurs, fut utilisé pour achever la guérison des cicatrices de la lèpre. Sa préparation a été minutieusement décrite par le chimiste Collet Descotils (4).

Les Egyptiens connaissaient peu les remèdes composés. Ils fabriquaient cependant une thériaque dont ils vantaient les propriétés. Rouyer, qui eut l'occasion de reconnaître et d'analyser tous les produits du droguier arabe, y identifia un composé analogue à notre thériaque d'Andromaque, mais d'une formule un peu plus complexe. Suivant une antique tradition, celle-ci était

préparée solennellement en présence du pacha de Constantinople résidant au Caire, du cheik des droguistes et des notables. La vente en était monopolisée par l'établissement hospitalier du Moristan qui en tirait l'un de ses principaux revenus.

Rouyer visita le laboratoire où se faisait cette préparation. On lui fit admirer des vaisseaux et cornues fort antiques, qui avaient servis à des ancêtres que les Egyptiens reconnaissaient plus savants qu'eux dans l'art de guérir. Il semble bien, ajoute Rouyer, que l'usage de préparer la thériaque suivant un rite consacré (comme c'était encore la manière en Europe) soit venu d'Orient.

Le natron, qui se trouvait en nappes dans la région de Boulak, et qui paraît avoir été un carbonate de soude, était recommandé par Savarési pour le traitement de l'ophtalmie. Les anciens l'employaient en bains pour la préparation finale des momies.

Pendant la campagne de Syrie, Larrey remarqua de grandes quantités de quinquina dans la région d'Acre. Il se fit une consommation considérable de ce tonique pendant toute l'expédition, pour hâter la guérison des pestiférés et des victimes de la fièvre jaune, mais les produits acquis en Orient étaient très inférieurs en activité et en fraîcheur à ceux distribués par les pharmaciens d'Europe.

En résumé, les officines d'Egypte, mal approvisionnées en produits d'importation européenne, après plus de cinq années de guerre maritime, ne pouvaient offrir que les ressources réduites, grossies de drogues apportées du Levant, de la mer Rouge et de l'intérieur de l'Afrique. Il y avait là un choix assez considérable d'astrin-

gents, d'antispasmodiques, d'excitants, de toniques, de calmants, beaucoup d'antiseptiques, de collyres, de parasiticides, très efficaces pendant la période d'incubation ou comme préventifs, très utiles pour les convalescents, mais il n'y avait à peu près aucun médicament héroïque pour orienter favorablement l'évolution des maladies infectieuses, particulièrement redoutables pour les Européens sous le climat d'Afrique.

Grâce à la Pharmacie centrale, dirigée par Boudet, ces drogues constituèrent un apport qui fut loin d'être négligeable, car elles entrèrent dans les remèdes composés prescrits par le corps médical, concurremment avec les drogues et médicaments sans cesse réclamés en Europe par les commandants de l'armée d'Orient.

C'était par ordre de quantité : le quinquina, le sel de Glauber, les éthers, les cantharides, le camphre, le soufre et ses composés, l'acide sulfurique, les vomitifs, l'opium, le laudanum, l'arnica, le diascordium, la cochenille, le fumeterre, le salpêtre et la potasse caustique, les sels de magnésie, l'alun, le mercure et ses sels, l'azotate d'argent.

Pour la préparation des médicaments, il fallait importer d'Europe le vin, le vinaigre et l'eau-de-vie, rares dans les pays musulmans. Le café, les citrons, les oranges et l'huile, et la farine de lin se trouvaient en quantité abondantes sur place. Le miel, la cire, la colophane devaient être importés ainsi que le savon médicinal et la plupart des sels métalliques.

Parmi les remèdes composés, on dut importer de France les liqueurs de Fowler et de Van Swieten, l'esprit de cochléaria, la liqueur d'Hoffmann, le baume

opodeldoch, l'emplâtre de Vigo, le sel Descroizilles, etc. (6).

On s'étonne aujourd'hui, en lisant les travaux que nous a légués le service de santé de l'Armée d'Orient. du nombre restreint des remèdes employés dans une lutte de quatre ans contre tant d'éléments morbides, surabondants et parfois même inconnus, lutte qui s'acheva par une régression très nette de la mortalité.

La liste des médicaments que nous venons d'énumérer ne diffère pas sensiblement des états réglementaires de l'Armée et de la Marine, compte tenu des produits indigènes de remplacement ; on ne trouvera de différences sensibles que dans les quantités respectives de chaque produit.

Le laboratoire de chimie de la Commission des Arts aida considérablement le travail de la Pharmacie centrale par l'analyse d'une quantité de matières recueillies sur les lieux, par celle des eaux du Nil, des sources, des lacs et des lagunes. Une étude fut spécialement consacrée aux eaux minérales de Suez (7).

L'expédition d'Egypte donna l'occasion d'expérimenter en grand le chlore, dont l'emploi venait d'être rendu réglementaire dans la Marine. Sa dissolution dans l'eau, connue alors sous le terme impropre d'acide muriatique suroxygéné, fut employée pendant la traversée de l'escadre et du convoi et après la constitution de la pharmacie centrale du Caire.

Louis Reybaud raconte qu'un chevalier de Malte qui s'était joint à l'expédition avait emporté avec lui un flacon de ce liquide. Par malheur, il le brisa devant Jaffa. Une profonde brûlure, qui atteignit la moelle de

l'os de la cuisse, causa sa mort. Ce gentilhomme, à qui l'excès de précaution fut fatal, était le frère du célèbre comte de Saint-Simon, l'un des fondateurs du socialisme français (8).

NOTES DU CHAPITRE XIV

(1) Ce chapitre a été établi d'parès les ouvrages déjà cités de Sonnini, Larrey, Desgenettes, Bruant, Savaresi et des études de Boudet, Royer et Gachon publiées la plupart dans la *Description de l'Egypte*, Etat moderne.

(2) *D. E.*, t. I[er], pp. 217 et suivantes.

(3) *D. E.*, vol. III.

(4) *D. E.*, vol. II.

(5) *Mémoires et opuscules* de SAVARESI, Paris, 1802, in-12, et Naples, 1808 (en italien), cités par V. Mazloum bey, *in Bull. Soc. Hist. Pharm.*, n° 47, août 1925, pp. 100-108.

(6) Les Formulaires en usage dans l'armée et la marine sont annexés aux arrêts du Directoire mentionnés *supra*, ch. II.

(7) Analyse de l'eau du Nil et des lacs salés par REGNAULT, *Déc. Egyp*, an VII, pp. 261 et sqq. REYBAUD, *Hist. Scientifique et militaire*, *passim*. D[r] PUGNET: *Mémoires sur les fièvres pestilentielles*, pp. 20 et sq.

Les parties de cet important ouvrage ont été revues par Desgenettes et Larrey en tout ce qui concernait l'histoire médicale.

Remercions ici M. Max MEYERHOF d'avoir bien voulu communiquer en outre, par l'aimable intermédiaire de M. le Secrétaire Général de l'Institut d'Egypte, son étude (en allemand) sur le *Bazar des drogues et médicaments au Caire* dont la seconde partie comprend une liste et de nombreuses notes bibliographiques (tiré à part des *Archiv für Wirtschaftsforschung im Orient*, 1918, fascicules 3/4 et de son étude sur la version abrégée *du livre des drogues simples* de AHMAD IBN MUHAMMAD ALGHAFIQI, par Grégorius ABU'L-FARAG (BARHEBRAEUS) (XIII[e] siècle), Le Caire, 1932 (en collaboration

avec M.-G.-P. Sobhy (en langue anglaise). Nous nous permettons de citer l'appréciation si autorisée de notre distingué correspondant sur la qualité des produits pharmaceutiques en Orient. « ... Depuis la découverte de la route des Indes par les Portugais, les droguistes européens étaient mieux fournis de produits pharmaceutiques que ceux de l'Orient. Depuis plusieurs siècles jusqu'à ce jour les bazars du Caire, par exemple, ont un stock détérioré par le climat et la mauvaise manière de les traiter. »

C'est à 140 ans de distance le jugement déjà porté par Larrey, Desgerettes, Pugnet et Rouyer.

(8) Reybaud, IV, p. 347.

SAVARESI

Conclusion

L'expédition d'Egypte fut une grande expérience. Dans sa « vice-royauté », Bonaparte avait fait l'apprentissage du métier de chef d'Etat, et ses compagnons apprirent à mesurer la valeur de leurs conceptions et de leurs connaissances en face des réalités concrètes. Pendant plusieurs années, le Caire fut une manière d'université où les chefs et les « gradés » de l'armée d'Egypte reçurent une culture générale et technique restée depuis lors dans les traditions de l'armée et des grands services publics français.

Les lieutenants de Bonaparte apprirent à devenir gouverneurs de province; les économistes virent l'application de leur système dans un milieu moins compliqué que celui de l'Europe; les agriculteurs perfectionnèrent leurs méthodes; en un mot, avec les enseignements rapportés d'Egypte dans la métropole, s'élaborait une doctrine coloniale française. Mise en œuvre à partir de 1830, elle nous valut, cent ans après le retour des derniers défenseurs du Caire et d'Alexandrie, un empire d'outre-mer plus vaste et plus riche encore que celui de l'Ancien Régime.

Dans le domaine des sciences, notre connaissance de l'antiquité s'accrut soudain, d'une masse de données, plus vastes et plus suggestives que celles mises à jour, un demi-siècle plutôt, à Herculanum et Pompéï; les

sciences physiques et naturelles disposèrent de moyens d'investigation que n'avait possédés encore aucune mission scientifique : les deux tiers de l'Institut de France (il venait de naître en 1795), se retrouvèrent deux ans plus tard à « l'école du Caire ».

L'art de guérir eut également son partage. Malgré les apparences il fut d'un moins grand profit immédiat que celui des autres branches du savoir.

Si les noms de ses représentants n'ont pas acquis autant d'éclat ni mérité autant de reconnaissance que ceux d'un Monge, d'un Berthollet, d'un Geoffroy Saint-Hilaire, si la médecine parvint à accomplir de véritables miracles, il lui manquait encore les connaissances bactériologiques pour lutter avec moins d'incertitude. Les moyens de la pharmacie étaient également très limités : la chimie organique n'était encore ni élaborée ni constituée.

En Egypte, pays avec lequel nos places maritimes entretenaient d'étroites relations commerciales, où résidaient même des médecins et des pharmaciens européens, où les moines de la Propagande pratiquaient la médecine, dans les régions les plus éloignées, il ne fallait pas s'attendre à faire la découverte de drogues nouvelles, sinon dans les parties en contact avec les peuples noirs.

Toutefois, grâce à la méthode scientifique qui dirigea nos savants dans l'investigation de la matière médicale arabe, nos médecins et nos pharmaciens apprirent à ne pas dédaigner l'usage de produits que la pharmacie chimique, alors dans son premier triomphe, semblait devoir chasser pour toujours de nos pharmacopées.

La perte des approvisionnements de l'armée, conséquence de la malheureuse capture des navires hôpitaux le *Commerce de Marseille* et la *Bienfaisance*, obligea, pour un temps, les services sanitaires français à tirer le meilleur parti possible des ressources locales, soumises au contrôle sévère et éclairé de la pharmacie du Caire.

L'analyse chimique écarta pour toujours, et relégua au titre des curiosités, des médicaments bizarres comme la momie, quelques poisons dangereux, des simples aux vertus imaginaires. L'analyse des eaux du Nil, continuation des travaux célèbres de Bayen sur la composition des eaux de la métropole, mit fin à la légende thérapeutique qui s'attachait à celles-là.

Les difficultés de ravitaillement, la variété des climats et des saisons, les réactions et l'état moral des malades, et surtout l'ampleur des observations poursuivies pendant quatre années, apprirent à mieux connaître le dosage et l'emploi des remèdes. La précision gagna ce que perdit l'esprit de système, pour le plus grand bien de la science.

Napoléon, évoquant, dans le *Mémorial*, ses vieux Egyptiens rappelait que dans cette campagne, il avait fallu « déployer du courage de plus d'un genre ».

Celui qui fut dépensé par nos pharmaciens de l'Armée et de la Marine, ainsi que par leurs collègues médecins et chirurgiens, ne fut pas moins honorable que celui des combattants. Comme eux ils furent décimés, et l'expédition de Saint-Domingue à laquelle retour d'Afrique ils se joignirent, en nombre, allongea leur nécrologe.

Dans la lutte contre la peste et les maladies contagieuses, c'est parmi les pharmaciens improvisés, requis dans les rangs de la troupe, que l'on trouva le moins d'ardeur. Il y eut même quelques défaillances. Le déplorable exemple donné par Royer en fut la cause déterminante.

Si Royer faillit à ses devoirs et montra dans l'exercice de ses fonctions une avidité et un manque de scrupules, très courants d'ailleurs chez les chefs militaires et les administrateurs du Directoire, sa conduite équivoque ne donna que plus de relief à celle des pharmaciens de l'Armée d'Egypte et à leur digne chef Boudet.

Lorsque celui-ci disparut, en 1828, l'Académie de Médecine, dont il était membre, chargea, entre autres orateurs, l'illustre Desgenettes de prononcer son éloge.

Cet éloge mérite d'être étendu à tous ses collaborateurs, qui joignirent à la fermeté du cœur, les connaissances positives que l'on exige des pharmaciens de l'Armée et de la Marine, chargés à la fois de collaborer avec les médecins et les chirurgiens, d'assurer la salubrité des navires des casernes, des cantonnements et des hôpitaux, de surveiller la fabrication des denrées alimentaires et d'en contrôler la qualité, appelés à se montrer tour à tour experts en pharmacie, en botanique et en chimie.

Après des années d'études et de travaux, Boudet et son collaborateur Rouyer, dans les derniers jours de l'occupation française au Caire et à Alexandrie, ne songèrent qu'à arracher des mains de l'étranger l'arsenal pharmaceutique né sous leur direction. Cet exemple de devoir militaire et de conscience profession-

nelle ne fut pas perdu; en 1814, à la veille de la capitulation d'Anvers, un ancien « Egyptien », Charpentier, pharmacien et professeur à l'école de Médecine de ce grand port, parvint à diriger sur Brest les approvisionnements pharmaceutiques confiés à ses soins.

Sur les théâtres d'opérations de l'Europe, aussi bien qu'à l'armée d'Orient, les pharmaciens de la République se sont montrés dignes de leurs maîtres, dont la pensée créatrice s'est étendue bien au-delà des cadres de notre armée et de notre marine : Bayen, Parmentier, Gesnouin.

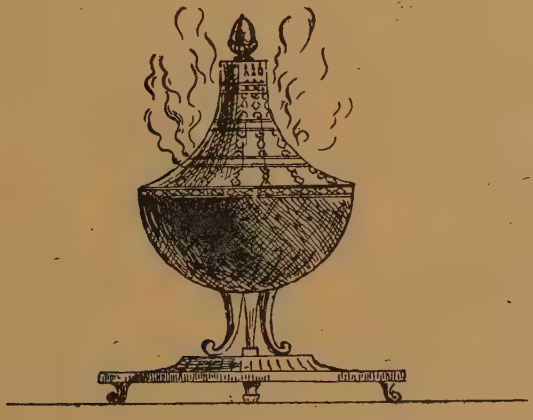

MARINE.

Ne pouvant servir de Passeport ni de Congé.

EXTRAIT des Rôles d'Equipage des Vaisseaux et autres Bâtimens de S. M. I. et R., déposés au Bureau des Armemens.

LE *S. Monin, Joseph* natif de *Garonne* Département de *Lot* a été embarqué sur le *Vaisseau* de S. M. I. et R. *l'Orient* commandé par *M. Lapeyrouse* Capne de Vaisseau en qualité de *pharmacien* à la paie de — par mois, à compter du *21 Floréal an 3.*

Bâtiment	Commandt	Jusqu'au 18 Floréal an 3.		2.	21.	
La Diane	Perrée	Du 23 Floréal an 3 au 17 M.d'H. an 5.		1.	25.	pharmacien de 1re classe
Le Formidable	Decrest	Du 26 Prairial an 3 au 25 Brum.re an 5.		1.	29.	idem idem
Le Gal en Chef	Jaurès	Du 26 Brum.re an 5 au 9 Floréal an 6.		17.	7.	idem idem.
Id.	Id.					

Total *Vingt Trois* mois *Vingt deux* jours... 23. 22.

Le Commissaire de Marine chargé du détail des Armemens, certifie l'Extrait ci-dessus véritable et conforme au Rôle.

A Toulon, le 11 Mai 1814.

Pour le Chef d'Administration de Marine.

Etats de service de Joseph MONIN
(An III - 1814)

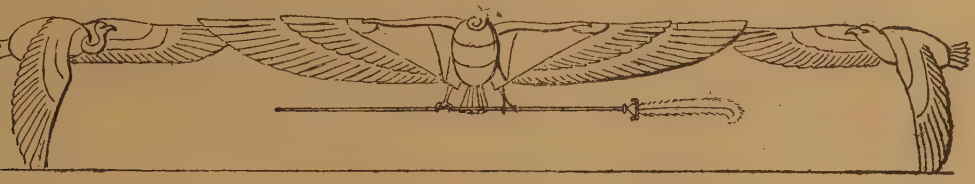

ANNEXE I

Liste des Pharmaciens désignés pour l'Armée d'Orient. (1798-1801).

Etats de leurs services, distinctions et travaux extraits des registres matricules des Officiers de Santé de la Guerre et de la Marine ainsi que de la Correspondance Générale relative à l'Armée d'Orient (pièces originales extraites des dossiers du Personnel).

ALLIAUD Paul.

Pharmacien de 3e Classe à l'armée d'Egypte. Désigné pour l'expédition maritime de Toulon comme Pharmacien de 3e classe. Embarqué sur le vaisseau « *Le Diane* » pour l'Egypte. Mort de la peste à l'hôpital de Rosette, le ..... 12 ventôse an 7 (mars 1799).

ANDRÉ Antoine, né le 14 juin 1776, à Brioude (Haute-Loire).

Pharmacien s/aide requis à l'armée d'Italie le 3 février 1795.
Pharmacien s/aide major titulaire.... le 10 mars 1796
Etait à l'armée d'Italie, passé à l'armée d'Angleterre, le ..... 6 Nivôse an 6
Faisait partie de l'expédition de Toulon.
Attaché à la suite de l'expédition maritime à Toulon, le ..... 12 Fructidor an 6
Désigné le ..... 19 Vendémiaire an 7 comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie.

Licencié par mesure générale le ..... 2 août 1801
Pharmacien s/aide aux hôpitaux militaires de la 26e Division le ..... 22 janvier 1807
Pharmacien aide-major à la Grande Armée le 2 mai 1908
A l'armée d'Espagne le ..... 20 novembre 1808
Pharmacien-major le ..... 21 janvier 1813
Licencié par mesure générale ..... le 16 août 1815

ANDRÉ GUILLAUME.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie en juillet 1793
Passé à l'armée des Pyrénées-Occidentales le 12 Messidor an 3.
Passé à l'armée d'Italie le ..... 4 Frimaire an 5
Désigné pour l'expédition maritime de Toulon.
Attaché à la suite de l'expédition maritime à Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Passé à l'armée d'Italie le ..... 11 Fructidor an 7
Licencié le ..... 6 Frimaire an 9
pour cause de santé.

ARDISSON JOSEPH, né à Saint-Paul (Var).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 29 Messidor an 3.
Passé à celle d'Angleterre le ..... 20 Pluviôse an 6
Embarqué pour l'Egypte sur le vaisseau « *Le Spartiate* »
Nommé pharmacien de 2e classe à l'armée d'Egypte.
Affecté à la Division Reynier, en ..... Pluviôse an 7
Mort à Gaza le ..... 9 Germinal an 8 (9 avril 1799).

ARTHAUD BERNARD.

Pharmacien de 3e classe, nommé à Brest, le 13 Germinal an 6.
Désigné pour l'expédition maritime de Toulon, comme pharmacien de 2e classe.
Embarqué pour l'Egypte sur le vaisseau « *Le Conquérant* ».
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Egypte, Hôpital de Belbeis (état Royer), le ..... 29 Pluviôse an 8
Mort de maladie le ..... 2 Nivôse an 7

ATHENOU, né à Toulon.

Pharmacien de 3e classe.
Mort à Alexandrie le 9 Nivôse an 7 (29 décembre 1798)

AUDET.

Pharmacien de 3e classe, requis pour l'expédition maritime de Toulon.
Embarqué pour l'Egypte sur le navire-hôpital « Le *Gausse* » de l'expédition.
(Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du 23 août 1798).

BAILLY Joseph-François, né le 27 juin 1779, à Besançon (Doubs), fils de Jean-Marie et de Anne-Françoise Humbert, veuf le 3 août 1811, de Marie-Elisabeth Fleischer.

Requis comme pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire de la Montagne de Besançon le 8 Thermidor an 2.
Confirmé sous-aide à l'armée du Rhin le 16 Pluviôse an 4
Licencié le ..... 1 Germinal an 8
Nommé sous-aide à l'armée d'Orient le 4 Pluviôse an 9
Réformé le ..... 11 Primaire an 10
Pharmacien de 3e classe à l'armée de Saint-Domingue le ..... 19 Messidor an 10
Réformé le ..... 1 Prairial an 12
Nommé pharmacien sous-aide à l'armée des côtes le ..... 11 brumaire an 13
Nommé aide à la Grande Armée le 12 septembre 1806
Nommé pharmacien major aux armées d'Allemagne le ..... 30 mars 1809
Pharmacien major à la 1re Division Militaire le 30 décembre 1810.
Licencié le ..... 1er juin 1814
Pharmacien aide-major à l'hôpital de Besançon le 1er décembre 1814.
Pharmacien major au Corps d'armée de la Garde le 24 février 1823.
Pharmacien principal à la suite du quartier général de l'armée le ..... 30 juin 1823
Pharmacien major au dépôt de médicaments de Toulouse le ..... 20 janvier 1824
A l'hôpital de St-Omer le ..... 20 juillet 1824
A l'hôpital de Besançon le ..... 20 juin 1825 pharmacien en chef du dit établissement.
Décédé à Besançon le ..... 15 décembre 1832

CAMPAGNES

Ans 4, 5, 6, 7, 8 : armée du Rhin Helvétie.
An 9 : armée d'Orient.
Ans 10, 11, 12 : armée de Saint-Domingue.
Ans 13, 14 : armées des côtes.
1806, 1807, 1809 : Grande Armée.
1812, 1813, 1814 : Grande Armée.
1823 : Espagne.

DECORATIONS

Chevalier de la Légion d'honneur.
Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne (18 novembre 1823).

BARRY Joseph-Hippolyte-Alphonse, né le 10 janvier 1799, à Hyères (Var).

Service dans la Marine :
En qualité de novice du ..... 24 mars 1796
au ..... 19 avril 1798
En qualité de matelot du ..... 20 avril 1798
au ..... 13 avril 1799
Pharmacien de 3e classe provisoire à l'armée d'Orient, du ..... 20 mai 1799
au ..... 20 février 1802
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du Général Belliard.
Pharmacien de 3e classe titulaire à l'expédition de St-Domingue, du ..... 3 avril 1802
au ..... 23 septembre 1804
Licencié à cette époque par mesure générale.
Pharmacien de 3e classe au cantonnement de Toulon, du ..... 9 novembre 1804
au ..... 18 janvier 1805
A l'armée des côtes de ce jour au..... 3 octobre 1806
Et dans les hôpitaux de la 25e Division, jusqu'au 12 août 1807.
Pharmacien aide-major au corps d'observation de la Gironde, devenu armée d'Espagne, jusqu'au 15 juillet 1813.
Licencié à cette époque par mesure générale.

Pharmacien-major titulaire au Corps d'armée de Bavière faisant partie de la Grande Armée, du 25 août 1813 au ..... 1er juin 1814
Licencié à cette époque par mesure générale.
Pharmacien-major à l'armée du Nord, du 11 avril 1815 au ..... 16 août 1815
date de son licenciement.
Pharmacien aide-major à l'hôpital militaire de Toulon, du ..... 13 mai 1817
au ..... 24 février 1823
Pharmacien-major au 4e Corps de l'armée des Pyrénées de ce jour au ..... 2 mars 1824
A la division d'occupation de Catalogne, jusqu'au 17 décembre 1827.
Admis à la retraite à compter du 1er janvier 1828 par ordonnance royale du ..... 10 août 1828

CAMPAGNES

Sur mer : 1796 à 1799.
Armée d'Orient : 1799 à 1802.
Expédition de Saint-Domingue : 1802 à 1804.
Armée des côtes : 1806 à 1807.
Armée d'Espagne : 1807 à 1813.
Armée de Bavière : 1813 à 1814.
Armée des Pyrénées : 1823 à 1827 (Espagne).

BARTHARES.

Pharmacien de 3e classe, désigné pour l'Armée d'Orient. Arrivé à Alexandrie sur la corvette l'*Héliopolis*. Désigné pour l'expédition maritime de Toulon comme pharmacien de 3e classe, embarqué sur le vaisseau « *La Cour* ».

BÉRANGER N.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Orient. A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.

BERTOT Jean-Baptiste, né à Caumont (Calvados).

Pharmacien surnuméraire requis à l'hôpital militaire de Poissy, le ..... 20 septembre 1794
Commissionné pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Italie, le ..... 20 Pluviôse an III

Requis pour l'expédition d'Egypte comme pharmacien de 2e classe, le ..... 1er Flor. an VI
A fait le service dans les hôpitaux pendant le siège de la dite place.
Rentré en France le ..... 3 avril 1802
Désigné pour l'expédition de St-Domingue comme pharmacien de 2e classe.
Nomination annulée le ..... 22 juin 1802
par son refus de suivre cette destination.
Commissionné pour l'Armée d'Espagne le 20 oct. 1807
comme pharmacien aide-major.
Pharmacien-major le ..... 18 septembre 1811
Licencié le ..... 1er juin 1814

BLAVET Jacques, né à Nice (Alpes-Maritimes).

Pharmacien de 3e classe, était à l'hôpital d'Antibes le ..... 18 Messidor an II
Affecté à la 8e Division à Nice, en..... Fructidor an V
Licencié, sur sa demande, le ..... 30 Frimaire an VI
Requis comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie par le citoyen Larrey pour l'expédition maritime de Toulon le ..... 12 Fructidor an VI
Licencié le ..... 13 Vendém. an VII

BOIS François-Louis, né le 17 février 1775, à Grenoble (Isère).

Pharmacien élève affecté à l'armée des Alpes, le 3 May 1793.
Pharmacien de 3e classe, le ..... 11 Prairial an II
Affecté à l'armée d'Italie à Nice, le 1er complémentaire an III.
Nommé pour les hôpitaux de l'Ile de Corse, le 4 Germinal an VI.
Affecté à l'armée d'Italie.
Désigné pour l'Armée d'Orient et affecté à l'Ile de Malte, le ..... 6 Floréal an VIII
Licencié le ..... 25 Vendémiaire an IX

BOISSIET J., né à La Seyne (Var).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Egypte.
Mort à Jaffa, le ..... 13 Floréal an VII (4 mai 1799)

BOMPOIS Jean-Baptiste, né le 6 octobre 1770, à Montluçon (Allier).

Pharmacien élève à l'hôpital militaire de Briançon, le ..... 8 septembre 1792
Pharmacien s/aide de 2e classe le.... 15 septembre 1793
Pharmacien de 1re classe, le
Réformé le ..... 1er Floréal an V
Pharmacien de 1re classe à l'armée de Naples, le ..... 2 Thermidor an VII
Désigné par l'Armée d'Orient le.... 6 Frimaire an VIII
Maintenu à l'Armée d'Italie le .... 7 Pluviôse an VIII
Nommé de 2e classe en Italie le .... 25 Germinal an IX
Nommé de 1re classe en Ligurie le 14 Thermidor an IX
Pharmacien Major à l'armée d'Italie le 12 août 1808
Mis à la retraite par décret du 8 mars 1812 (450).

BONINO Louis.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Egypte.
Pharmacien de 2e classe à l'Armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Désigné pour rester en Egypte auprès des malades après l'évacuation.
Réformé le ..... 27 Frimaire an II
Passé à l'armée de St-Domingue.... le 6 Messidor an II
Mort le ..... 25 Messidor an II

BORRELLY ou BORELLY Hyacinthe-Symphorien, né le 22 août 1777, à Avignon (Vaucluse).

Commissionné comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie par le Commissaire ordonnateur en chef Eyssautier le ..... 18 Ventôse an III
Désigné pour l'expédition d'Egypte.
Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient le ..... 23 août 1798
comme Pharmacien de 3e classe.
Nommé Pharmacien de 2e classe à titre provisoire à l'armée d'Orient le ..... 30 Thermidor an VIII
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du général Belliard.
A obtenu par décret impérial le.... 28 Messidor an 13 une solde de retraite de 572,50 pour cause de blessures.

BLESSURES

Blessé le 25 Messidor an VI à l'armée d'Orient, coup de feu à la cuisse et au bras droit.

BORISCHIN (voir PORSELLY).

Pharmacien de 2e classe désigné pour l'expédition d'Egypte.

Figure dans l'*Annuaire* du Caire an VIII sous le nom de Porselli.

Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date le 23 août 1798.

BOUDET JEAN-PIERRE, né le 26 octobre 1748, à Reims (Marne), neveu d'un apothicaire parisien.

Reçu Maître apothicaire à Reims en 1776

Membre du Collège de Pharmacie de Paris en.... 1787

Pharmacien aide-major à l'hôpital du Val-de-Grâce, réquisitionné pour confectionner des divisions de pharmacie destinées aux corps d'armées le 3 novembre 1793

L'un des huit inspecteurs chargés de la surveillance de l'extraction du salpêtre dans toute la France du 5 mars 1794 au ..... 27 septembre 1794

Attaché à l'expédition d'Egypte en qualité de Membre de la Commission des Sciences et des Arts.

Embarqué sur le vaisseau amiral l'*Orient* en avril 1798

Fut chargé au Caire de l'Inspection des pharmacies et de l'organisation des brasseries et distilleries à créer dans le pays, et de la direction de la pharmacie centrale.

Fait fonction de pharmacien en chef de la Marine.

Pharmacien en chef de l'armée d'Orient.

Entre en fonction le ..... 2 septembre 1800

Rentré en France après la capitulation d'El Arich et réformé par suite de suppression d'emploi le 22 mars 1802.

Pharmacien principal au camp de Bruges le 1er octobre 1803.

Pharmacien principal de la Grande Armée de 1805 à 1810.

Atteint du typhus à Brünn après la bataille d'Austerlitz.

Nommé pharmacien en chef de l'armée du Portugal le ..... 5 avril 1810

Ne peut rejoindre en raison de son état de santé.
Admis à une pension de retraite de 853 fr. le 8 juin 1810
Décédé à Paris le ..... 18 décembre 1828

DECORATION

Membre de la Légion d'honneur en Messidor an 12 pour services rendus en Egypte.

Membre de l'Institut d'Egypte (créé le 22 août 1798) et Membre de l'Académie de Médecine.

Le portrait de Boudet figure parmi ceux des membres de l'Institut d'Egypte gravés par Dutertre.

La tombe de Boudet existe encore au Père Lachaise à côté de celle de Parmentier.

OUVRAGES

Mémoire sur le Phosphore.

Note sur l'art de la Verrerie en Egypte (D. E.).

Sur la préparation des peaux et l'extraction du pastel en Egypte (D. E.).

Paris, le 8 avril 1810.

Nous soussignés, Ex Médecin en chef et ex Chirurgien en chef de l'armée d'Orient certifions :

1° que Mr. Boudet, jadis Pharmacien établi à Paris, a été sur la présentation de Mr. Bertholet, choisi par le général en chef Bonaparte, pour l'accompagner en Egypte comme son Pharmacien et celui de la commission des arts;

2° qu'il a été embarqué sur l'Orient, vaisseau amiral, et traité à bord comme officier supérieur par ordre du général en chef;

3° qu'il a reçu en Egypte, des témoignages d'une grande confiance, plusieurs fonctions honorables relatives à des objets de salubrité;

4° qu'il a monté à ses frais, dans la ville du Kaire, une pharmacie dont il distribuait, gratis, les médicaments à tous ceux, soit Français soit Egyptiens, qui s'y présentaient avec des ordonnances signées par les officiers de santé de l'armée;

5° que lors du traité d'El-a-Rich, an 8, il a été nommé par Mr. le général en chef Kléber Pharmacien en chef de la marine, et chargé de pourvoir aux besoins de l'armée qui devait s'embarquer et retourner en France;

Je soussigné certifie le présent conforme au registre d'ordres et de plus qu'un ordre du jour du 7 Messidor an 8 avait nommé le citoyen Boudet, Directeur de la Pharmacie de l'armée.

L'INSPr Gal du S. de Sté des armées
Ex médecin en chef de l'armée d'Orient
Le B^on Des Genettes

Vu et certifié
L'ex ORDr en chef de
l'armée d'Egypte

Paris, le quatorze Mai 1810 (Pièce originale)

Les Inspecteurs généraux du service de Santé
à M. Goulhot, membre de la Léhion d'Honneur
chef de la 5^e division du Ministère de la Guerre.

Nous vous prions, Monsieur, de faire traiter aussi favorablement qu'il vous sera possible, Mr Boudet, Pharmacien Principal de l'armée d'Allemagne, et précédemment Pharmacien en chef de l'armée d'Orient. Ses infirmités le forcent à prendre sa retraite. C'est avec le plus grand regret que nous le voyons quitter la carrière du service de Santé Militaire. Il a acquis des droits à notre estime et à notre amitié.

C'est à ce titre que nous sollicitons pour luï votre bienveillance et que nous désirons vous voir partager l'intérêt que nous lui portons.

Nous sommes avec une considération très distinguée
Monsieur
vos très humbles et très obéissant serviteur
M. J. LARREY COSTE

Paris, le 22 Mai 1810 (Pièce originale)

Monseigneur,

J'ai l'honneur de recommander à toute la bienveillance de votre Excellence, Mr Boudet qui a été depuis l'an 12 jusqu'en Mars 1809, attaché au 3^e corps, en qualité de Pharmacien Principal, et que son âge et des infirmités graves, contractées au service, obligent à demander sa retraite. Je regarde comme un devoir de rendre à Mr Boudet le témoignage, qu'il a toujours montré le plus grand zèle et une activité rare, dans les circonstances les plus difficiles et que les soins particuliers qu'il a donné aux malades, ont contribué à conserver à l'Empereur un grand nombre de braves soldats.

Mr Boudet ayant abandonné un établissement qu'il avait à Paris, pour suivre l'armée d'Egypte, est sans fortune, il a besoin des bienfaits de Sa Majesté et il les mérite par ses services.

J'ai l'honneur d'être avec respect, de votre Excellence
le très humble et très obéissant serviteur.
Le Maréchal Duc d'Auerstaedt
à S. Ex. Mr le Duc de Feltre, Ministre de la Guerre.

BOUDET JEAN-PIERRE, né à Reims en 1748.

Reçu pharmacien dans la même ville en 1776, il y donna des leçons de chimie appliquée aux arts.

Admis au collège de pharmacie de Paris en 1778.

Mis en réquisition, pendant la révolution, pour service, en qualité d'officier de santé, dans les hôpitaux militaires, il fut employé à Paris pour confectionner des divisions de Pharmacie à envoyer aux différents corps de l'armée.

Nommé en l'an 2, l'un des huit inspecteurs auxquels fut confié la surveillance des travaux extraordinaires des poudres et salpêtres dans toute la France, il eut pour sa part onze départements qu'il parcourut et fit lessiver.

Choisi, en l'an 6, pour aller en Egypte, comme membre de la commission des arts, il fut dans ce pays Directeur et Surveillant des Brasseries et distilleries et inspecteur des pharmacies du Caire. Il servit comme Pharmacien civil, distribuant gratuitement des médicaments achetés ou préparés à ses frais, et ensuite comme pharmacien en chef de la Marine et de l'armée de terre.

« ... Parmi ses sacrifices, on peut compter celui du Bel établissement qu'il avait jadis à Paris et qu'il a abandonné pour suivre en Egypte le héros de la France et courir, depuis, la carrière Mre de Santé. Outre cette retraite et cette pension que sollicite le soussigné, telle est sa confiance dans la Bonté de Votre Excellence, qu'il espère qu'elle voudra bien l'inscrire sur la liste de ceux qu'elle aura jugé digne d'être élevés, par Sa Majesté au grade d'officier dans la Légion d'Honneur, grade, qui s'il était donné à quelques pharmaciens en chef exiterait puissamment l'émulation parmi leurs collaborateurs et les rendrait des sujets encore plus dévoués. »

D'une lettre relatant les états de services

« Les sacrifices qu'il a fait pour la chose publique peuvent surtout être apprécié par l'excellence de la Pharmacie qu'il a abandonné et par les espérances qu'il avait de recueillir une

fortune assurée. Les services qu'il a rendu comme Inspecteur des poudres et salpêtres sont attestés par Mrs Fourcroy, Guiton et Morveau et par Mrs Monge et Berthollet. Sa bonne conduite en Egypte lui a valu d'être admis dans la Légion d'Honneur. »

Extrait d'une lettre du 17 Février 1815 où il demande à être nommé officier de la Légion d'Honneur.

« Notre Auguste Monarque, en m'accordant cette faveur dont jouissait mon respectable ami, le célèbre Parmentier, et dont jouit maintenant son digne successeur, offrira de nouveau aux Pharmaciens Militaires, l'espoir d'en obtenir un jour une Pareille et ils tacheront de la mérité, en redoublant de zèle pour le service des malades confiés à leurs soins. »

Paris, le 26 Germinal an 10

Le Directeur de l'Administration de la Guerre au Conseil de Santé.

Mon intention, Citoyen, est que le C^en^ Boudet, Pharmacien en chef de l'Armée d'Orient et Membre de l'Institut d'Egypte soit replacé le plus promptement possible. Vous voudrez bien me le présenter pour la 1^re^ place convenable à son grade et à ses talents, qui deviendra vacante.

Je vous salue
Dejean

BOUÉ.

Muté en réquisition en Egypte et nommé pharmacien de 2^e^ classe à l'armée d'Orient le.... 15 Thermidor an 7

L'ordonnateur Daure à Boué, pharmacien.
15 Thermidor an 7,

Instruit que vous êtes pharmacien, et en ayant le plus grand besoin pour le service de l'armée, je vous mute en réquisition. Vous vous rendrez en conséquence auprès du citoyen Flamand, Pharmacien chargé en chef du service de cette place qui vous y emploira. Vous jouirez à dater de ce jour des appointements attribués au grade de Pharmacien de 2^e^ classe.

BOYER Jean, né à Béziers (Hérault).

Soldat à la 32^e^ demi-brigade, le..... 21 Floréal an 6
Embarqué pour l'Egypte.
Requis le ..... 8 Fructidor an 6
par le Citoyen Royer pharmacien en chef de l'armée d'Orient, comme pharmacien de 3^e^ classe.

Affecté à l'hôpital d'El Arich le ..... 23 Frimaire an 8 (remplace le citoyen Dourdilly).
Revenu au Caire, désigné pour les hôpitaux d'Alexandrie le ..... 19 Germinal an 9 pour être employé sous les ordres du citoyen Pouble.
Embarqué sur le vaisseau Hôpital « *Le Singleton* » le ..... 8 Vendémiaire an 10
Licencié le ..... 1er Floréal an 10

Le Caire, le 19 Germinal an 9

Boudet, pharmacien en chef
au citoyen Boyer, Pharmacien de 3e classe

Vous vous rendrez, citoyen, à Alexandrie pour y être employé selon votre grade dans les hôpitaux sous les ordres du citoyen Pouble ou autre pharmacien de 1re classe du service.

Je vous salue
BOUVET

Alexandrie, le 8 Vendémiaire an 10

Le Pharmacien de 1e classe, f. font de pharmacien en chef au citoyen Boyer, Pharmacien de 3e classe.

Citoyen,

Vous voudrez bien vous embarquer sur le vaisseau hôpital « *Le Singleton* » pour y faire le service de votre grade sous les ordres du citoyen Monin chargé en chef de ce service.

Je vous salue
POUBLE.

BRES ou BRIS

Pharmacien de 3e classe, désigné pour l'armée d'Egypte.
Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient comme pharmacien de 3e classe le.... 23 août 1798.
Attaqué de la peste le..... 4 Ventôse an 8.
A obtenu une gratification de 200 frs pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

BRIVIN Pascal.

Pharmacien de 3e classe de la Marine, venu en Egypte sur la *Régénérée* en Germinal..... Germinal an 9.
A fait fonction de pharmacien de 2e classe dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.

Pharmacien de 2e classe désigné pour l'armée de Saint-Domingue, arrivé le..... 11 Thermidor an 10.
Mort à la colonie, le..... 6 Fructidor an 10.

BRULARD Nicolas.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie, le 4 Frimaire an 5.
Passé à l'armée d'Angleterre en..... l'an 6.
Désigné pour l'expédition de Toulon, le 3 Floréal an 6.
Nommé Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie, le ..... 12 Floréal an 7
Demande son licenciement, le..... 19 Nivôse an 8.
Réformé pour mauvaise santé, le..... 27 Nivôse an 8.

CABART Louis-François.

A demandé le 3 Prairial an 8 à être du nombre des élèves en pharmacie désignés pour l'expédition d'Egypte.

Le 26 Ventôse an 9, le Conseil de Santé lui a transmis la réponse suivante:

« Le Ministre nous a envoyé citoyen, la pétition que vous lui avez adressée, tendant à obtenir de l'emploi à l'armée française en Egypte, en votre qualité de pharmacien. Nous vous prévenons qu'il vient tout récemment d'être employé en Egypte un nombre d'officiers de santé, lesquels joints à ceux qui y sont déjà assurent le service de Santé de l'armée; ainsi, le moment n'est pas favorable à la demande que vous faites.
« Nous vous saluons... »

CABIRAN Joseph.

Pharmacien de 3e classe requis pour l'expédition Maritime de Toulon, en..... Floréal an 6.
Embarqué pour l'Egypte sur le Vaisseau « *Le Conquérant* ».
(Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du 23 août 1798.)

CANDI Jean (Italien).

Requis en Egypte comme Pharmacien de 3e classe le 3 Messidor an 9.
A fait le service dans les Hôpitaux Militaires d'Alexandrie pendant le siège de la dite Place.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10.

CARACTHERY JEAN-BAPTISTE, né à Lyon.

Désigné pour l'expédition Maritime de Toulon.
Embarqué sur le vaisseau « *Le Généreux* » comme pharmacien de 3e classe.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Egypte.
Mort de la peste à Gaza le..... 20 Germinal an 7.
(9 avril 1799.)

CARBONNEL BERNARD, né à Toulouse.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.
Mort à Jaffa le..... 2 Germinal an 7.
(22 mars 1799.)

CARLHANT JEAN-JOSEPH.

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Alpes, en.. l'an 2
Pharmacien de 2e classe le..... 26 Floréal an 4.
Désigné pour l'expédition maritime de Toulon comme pharmacien de 2e classe.
Embarqué pour l'Egypte.
Débarqué à Malte, malade et renvoyé en France, pour s'y établir.
A demandé à être réintégré à l'armée d'Italie, comme pharmacien de 2e classe.
Désigné pour être employé à la dite armée le 2 Nivôse an 7.
Désigné pour passer à l'armée d'Orient le 6 Frimaire an 9
Licencié le..... 4 Prairial an 9.

CASTELLAZ EDOUARD-HENRY, né le 10 mars 1777, à Paris, fils de Jean-Baptiste et de Magdeleine-Véronique MARGUANTIN. Taille : 5 pieds 6 pouces.

Soldat au 102e régiment d'infanterie le 4 actobre 1792.
Caporal le..... 7 Nivôse an 4
A été requis par le commissaire ordonnateur DAURE le ..... 1er Messidor an 7.
à Rosette en Egypte, alors qu'il appartenait à la 19e demi-brigade, et nommé pharmacien de 3e classe, pour le service des hôpitaux de l'armée d'Orient.
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du général BELLIARD.
Réformé le..... 3 Messidor an 10.
sur son refus de passer à Saint-Domingue.

CHARLET Etienne.

Pharmacien de 3e classe à l'armée du Nord le..... 30 Messidor an 2.
Licencié le..... 1er Vendémiaire an 4.
Confirmé à l'armée du Nord comme pharmacien de 3e classe le..... 19 Vendémiaire an 4.
Pharmacien de 3e classe affecté à l'hôpital de Chalons-s-Marne le..... 3 Frimaire an 5.
Désigné pour l'expédition de Toulon le 27 Ventôse an 6.
Attaché à la suite de l'expédition Maritime de Toulon le..... 12 Fructidor an 6.
Affecté à l'armée d'Italie le..... 11 Fructidor an 7.
Licencié le..... 25 Vendémiaire an 9.

CHARPENTIER Arsène, né le 23 octobre 1781, à Joigny (Yonne), fils de Charles-Antoine-Louis (apothicaire), et de Baltide Le Moine, marié le 17 mai 1815, à Renée-Charlotte-Bernardinne Le Marequier.

Elève de Pharmacie..... Germinal an 6.
Pharmacien auxiliaire de 3e classe de la Marine, du 17 mai 1798 au ..... 6 avril 1799
Embarqué sur *Le Terrible* et *Le Patriote* en la même qualité du ..... 7 avril 1799
au ..... 20 janvier 1801
Pharmacien auxiliaire de 3e classe à Toulon le 28 février 1801.
Embarqué à Toulon en qualité de passager sur la corvette l'*Héliopolis* le ..... 14 mars 1801
sur laquelle il s'est rendu en Egypte.
A reçu à Alexandrie une commission de pharmacien de 2e classe le ..... 2 septembre 1801
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.
Resté auprès des malades après l'évacuation de la ville d'Alexandrie.
Est resté sous le régime de la guerre jusqu'au 9 mars 1802 époque de sa rentrée à Toulon.
Désigné pour le service sanitaire de la Louisiane le ..... 7 octobre 1802
Pharmacien auxiliaire de 2e classe de la Marine à Boulogne le ..... 25 août 1803

Pharmacien auxiliaire de 1re classe le 23 octobre 1804
Pharmacien entretenu de 2e classe le.. 1er janvier 1808
Pharmacien de 1re classe le ..... 22 juin 1810
Professeur à l'Ecole de médecine d'Anvers le 14 juillet 1810.
Pharmacien professeur à Cherbourg où l'Ecole d'Anvers a été transférée le ..... 1r mai 1814
Second pharmacien en chef de Toulon le 26 avril 1816
Pharmacien en chef le ..... 16 décembre 1817
Décédé à Toulon le ..... 12 février 1818

On lit dans le dossier individuel de Charpentier: au moment de l'évacuation d'Anvers (1814) « des médicaments d'une grande valeur et en quantité considérable ont été envoyés au port de Brest par les flûtes *La Prudente* et *La Zélée*... c'est au soin, à la vigilance et à la probité de Monsieur Charpentier Pharmacien en chef que l'on en doit la conservation et le reversement sur un autre port ».

CHEDEAU Jean-Baptiste.

Pharmacien de 3e classe de la Marine au service de l'Armée de Terre depuis l'affaire d'Aboukir.
Noté comme avant toujours fait son service avec zèle.
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital n° 3, à Alexandrie.
Pharmacien sous-aide auxiliaire à Toulon le 26 Prairial an 9.
A l'Armée de St-Domingue le ..... 13 Germinal an 10
Mort au Mole St-Nicolas le..... 24 Thermidor an 11

COLOM Antoine, né à Nîmes (Gard).

Pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie le 1 Ventôse an 2
Pharmacien de 1re classe le..... 12 Floréal an 2
Réformé le ..... 11 Ventôse an 6
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie le 15 Thermidor an 7.
Pharmacien de 1re classe le..... 21 Vendémiaire an 7
Nommé de 2e classe le ..... 27 Germinal an 8
Licencié le ..... 30 Brumaire an 9
Réintégré comme pharmacien de 1re classe le 10 Frimaire an 9, pour la seconde expédition d'Egypte.
Licencié de nouveau le ..... 26 Floréal an 9
Passé par réquisition du Général en Chef Murat à Florence en qualité de chirurgien major de sa garde
du ..... 5 Messidor an 9
au ..... 4 Frimaire an 10

Pharmacien sous-aide à l'armée de Dalmatie le 13 mai 1806.
Pharmacien aide-major le ..... 28 février 1808
Décédé à l'hôpital de Colmar le..... 26 mars 1818

COSTE Joseph, né le 15 décembre 1774, à Marseille (Bouches-du-Rhône), fils de Esprit et de Marie-Anne Coste.

Pharmacien sous-aide requis pour l'armée d'Italie le ..... 7 Pluviôse an 3
Confirmé Pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie le ..... 20 Ventôse an 4
Requis pharmacien sous-aide à l'expédition par le citoyen Eyssautier, commissaire ordonnateur de la 8e division Militaire pour être employé à la seconde expédition maritime à Toulon le.... 11 Ventôse an 6
Attaché à la suite de l'expédition Maritime à Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Licencié le ..... 13 Vendémiaire an 7
l'expédition n'ayant pas eu lieu.
Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 9 Nivôse an 7
Nommé à l'armée de Naples le..... 15 juin 1806
Passé à la 8e division Militaire à Toulon le 4 juillet 1811
Passé au corps d'observation de l'Italie méridionale le ..... 16 août 1811
Licencié par mesure générale le..... 22 juillet 1814
Mis en demi-solde depuis cette époque jusqu'au 7 juin 1815.
Commissionné de nouveau comme pharmacien sous-aide le..... 7 juin 1815
à l'hôpital militaire de Toulon.
Licencié le ..... 1er septembre 1815

COULOMB Jean-Baptiste-Bonaventure, né le 3 mars 1781, à Toulon.

Elève pharmacien le..... 29 avril 1794
Pharmacien de 3e classe le..... 17 juillet 1794
Pharmacien de 2e classe entretenu..... 2 juin 1801
Pharmacien entretenu de 1re classe.... 27 juillet 1814
Second pharmacien en chef de la Martinique.. 1814
Second pharmacien entretenu le.. 11 septembre 1816
Embarqué sur le *Spartiate* et fait prisonnier à Aboukir; rendu le 7 août 1798.

Rentré à Toulon sur le *Carrère* le 11 novembre 1799 après avoir servi à l'armée d'Egypte du 20 termidor an VI au 21 brumaire an VIII.

Note: « Zèle, un peu distrait par l'effet de sa jeunesse, mais de conduite irréprochable, connaissances ordinaires ». Signé: EMERIAU.

DÉCORATION

Chevalier de la Légion d'Honneur par ordonnance du 24 février 1816.

COULOMB JEAN-JOSEPH.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient à l'hôpital n° 3 à Alexandrie le ..... 29 Vendémiaire an 8
Pharmacien de 2e classe d'après l'annuaire du Caire de l' ..... an 9
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du Général Belliard.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

COULOMB VICTOR.

Pharmacien de 3e classe était à l'armée d'Egypte, Hôpital d'El Arich.
Mort le ..... 19 Germinal an 7 de la peste.

L'Etat général des citoyens non militaires du 6 Fructidor an VI mentionne Coulomb jeune et Coulomb aîné.

CROUZET STANISLAS, né le 3 mai 1765, à Aigues-Mortes (Gard).

Dragon au 6e régiment de l'arme le.. 14 décembre 1788
Envoyé en congé le ..... 21 mai 1792
Officier de santé auxiliaire dans les hôpitaux de la marine (Port de Brest) le ..... 1er mai 1793
Embarqué sur le vaissseau *Le Terrible* comme officier de santé auxiliaire le ..... 22 mai 1793
A servi en qualité de pharmacien de 2e classe dans les hôpitaux de la Marine de Toulon du 22 Fructidor an 3 au ..... 1er Prairial an 5 époque à laquelle il a été licencié.
Désigné pour l'expédition Maritime de Toulon et embarqué sur *Le Franklin.*
Nommé pharmacien de 1re classe à l'armée d'Egypte par

commission de l'ordonnateur en chef Daure le 29 Brumaire an 8.
Débarqué à Marseille le ..... 14 Brumaire an 10 et mis en convalescence avec appointements.
Nommé pharmacien de 1re classe par Con Mlle du 3 avril 1802 pour être attaché à l'expédition supplémentaire destinée pour St-Domingue.
Remplacé à l'armée de St-Domingue, sur l'impossibilité de s'y rendre par suite de mauvaise santé.
Capitaine dans les volontaire Royaux le 15 juin 1815
Y a servi jusqu'au ..... 18 septembre 1815
Nota : L'intéressé déclare avoir été blessé au combat de Chabreis en Egypte.

CROUZY JEAN-BAPTISTE.

Requis en Egypte au service des Vivres et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu en France avec l'armée aux ordres du Général Belliard.

DARAN.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe.

DARBES ou DARBEZ JACQUES, né le 20 mars 1754, à Poitiers (Vienne).

Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angely le ..... 1er août 1780
Pharmacien de 2e classe à l'armée du Midi le 1er avril 1792.
Pharmacien de 1re classe à l'armée d'Italie le 15 février 1793.
Licencié le ..... 18 Pluviôse an 4
Breveté pour l'armée d'Angleterre le 1er Ventôse an 6 comme pharmacien de 1re classe.
Nommé pharmacien de 1re classe à l'armée de Mayence le ..... 17 Fructidor an 6 (1er septembre 1798)
Licencié par mesure générale le..... 22 Ventôse an 8
Pharmacien de 1re classe à l'armée du Rhin le 16 Germinal an 8.
Licencié le ..... 4 Germinal an 9
Pharmacien de 1re classe à l'armée expéditionnaire au camp de Montreuil le..... 11 Pluviôse an 12
Passé à l'armée de Portugal le ..... 4 décembre 1810
Admis à une retraite de 1800 fr. le.... 26 janvier 1816

DAVIJEAN.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient.
Envoyé aux eaux thermales par ordre du Comité de Salubrité navale de Toulon.

DAVILORE Jean-Claude, né à Grenoble (Isère), âgé de 30 ans. Quinze années d'études ou de pratique dans la Pharmacie.

Employé en qualité de pharmacien de 3e classe le 1er juillet 1793.
A l'armée dirigée contre les Marseillais, de là à celle qui a fait le siège de Toulon où il a été commissionné de 1re classe par les Représentants du peuple Gasparin et Saliceti chargé du service de la Pharmacie de l'Hospice militaire n° 2 de Toulon le 14 septembre 1793.
Employé en qualité de pharmacien de 1re classe au magasin de médicaments de Nice.
Etait à l'armée d'Italie. Passé à celle d'Angleterre le 6 Nivôse an 6.
Pharmacien de 1re classe attaché à la suite de l'expédition maritime de Toulon le..... 15 Fructidor an 6

DAVOINE Constant, né à Avesnes (Nord), le 14 juin 1770, profession du père: pharmacien en chef à l'Hôpital sédentaire d'Avesnes.

Employé dans les hôpitaux militaire comme pharmacien de 3e classe depuis le commencement de la guerre; a été à l'Armée de la Moselle, puis à celle de Sambre-et-Meuse.
Pharmacien de 3e classe à l'armée du Rhin et Moselle le ..... 24 Pluviôse an 4
A l'hôpital de Franciade le..... 23 Brumaire an 5
Désigné pour l'expédition de Toulon le 3 Prairial an 6
Nommé Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Orient (Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du 23 août 1798).
Figure sur l'*Annuaire* du Caire an 9 comme pharmacien de 2e classe.

DAUBY Guillaume, né à Vannes (Morbihan), élève pharmacien pendant trois ans chez le citoyen Pitelée, à Vannes, profession des parents : ci-devant Premier Huissier de la Maîtrise des Eaux et Forets.

Chasseur au 11e régiment de Chasseurs à cheval, a été mis en réquisition et affecté comme pharmacien de 3e classe à l'armée de Sambre-et-Meuse et affecté à l'hôpital ambulant du ci-devant séminaire de Verdun en l' ..... An 3

Affecté au dépôt de médicaments à Bonn le 23 Prairial an 5.

Licencié le ..... 28 Messidor an 5

Désigné pour l'expédition de Toulon le 3 Prairial an 6

Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du ..... 23 août 1798 comme pharmacien de 2e classe.

Pharmacien de 2e classe le..... 13 Germinal an 10

Affecté à l'armée de St-Domingue en l'..... An 12

A l'hôpital de la Marine à Brest puis à Saint-Malo.

A obtenu une gratification de 250 fr. en reconnaissance des services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

DELACROIX Noel-Charles.

A demandé étant pharmacien à Chartres à être apothicaire Major à l'hôpital Militaire de cette ville le ..... 28 juillet 1793 On le lui a refusé.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Danube le 22 Messidor an 7.

Disponible le ..... 1er Vendémiaire an 8

Nommé à l'Armée d'Italie le..... 27 Germinal an 8

Nommé à l'Armée d'Orient le..... 14 Pluviôse an 9

N'a pu rejoindre ayant été fait prisonnier de guerre par les Anglais.

Débarqué à Livourne et parti pour Ancône.

Affecté à l'armée de St-Domingue le 1er Vendém. an 12

Rentré à Brest le ..... 11 mars 1807

DELESTRA MARIN, né le 9 février 1770, à Bellay (Ain). Son père, pharmacien et médecin, servit 13 mois dans le 4° Bataillon de l'Ain. Quand on annonça la Patrie est en danger, il s'enrôla volontairement. Pratique la pharmacie depuis son bas âge.

Entré au service comme pharmacien de 3e classe à l'Armée des Pyrénées Occidentales du 19 Germinal an 3
au ..... 15 Ventôse an 4
Conservé à Bayonne du dit jour au 3 Thermidor an 4
Nommé pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie
le ..... 12 Thermidor an 4.
Passé à l'armée d'Angleterre le..... 15 Pluviôse an 6.
Contre ordre, envoyé à Toulon pour l'expédition d'Egypte, de Lyon le..... 26 Floréal an 6
Promu au grade de 1re classe pour l'expédition supplémentaire d'Egypte le..... 11 Prairial an 6
Mutation d'ordre, Commissionné au grade de 2e classe pour l'Hôpital militaire d'Instruction de Toulon le 27 Vendémiaire an 7
Promu de nouveau au grade de 1re classe chargé du service de l'Isle de Malthe le..... 6 Frimaire an 8
Confirmé dans ce grade et breveté par le Ministre Alex. Berthier le..... 24 Nivôse an 8
comme attaché à l'armée d'Orient.
Embarqué le..... 7 Pluviôse an 8
parti le 17 et fait prisonnier le 29 du même mois.
Rendu à Marseille le ..... 26 Thermidor suivant
En congé jouissant de l'arrêté des Consuls du 7 Nivôse an 7 qui accorde deux mois de solde d'activités.
Rentré de 2e classe à l'hôpital de Toulon le 15 Vendémiaire an 9
Pharmacien de 1re classe à l'armée de St Domingue
le..... 19 Messidor an 10
Licencié le..... 19 Fructidor an 11
Remis en activité comme médecin à l'armée d'Espagne
du..... 10 février 1809
au..... 1er juillet 1810
Cette nomination n'a pas eu d'effet

Copie de la notice de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur en faveur de M. de LESTRA

Au Service Militaire depuis 1791. Employé dans les différentes parties de l'art de guérir, — aux armées du continent, à

celles d'Egypte et d'Amérique, a essuyé plusieurs maladies épidémiques, un naufrage et deux captivités. En Espagne en 1803-1804, il préserva de la fièvre jaune nos ports de mer, par des avis et par des soins, la troupe française qui lui était confiée.

Médecin du Consulat Français à Malaga il imita la conduite qu'avait tenue ses confrères lors de la peste de Marseille, en sacrifiant sa fortune, et sa vie au secours des contagiés. Ces faits publiés par le *Moniteur* lui attirèrent des éloges de toutes les puissances et des diplômes académiques. Il reçut du marquis de CEVALLOZ, Ministre d'Espagne, une croix ornée de topazes et d'un ruban jaune, signes symboliques du fléau qu'il avait banni de l'Espagne après en avoir étudié les effets sur lui-même.

Membre honoraire des académies de Madrid, Sienne, etc...

Copie du *Moniteur* du 17 Nivôse an 12 (8 janvier 1804).

La maladie qui règne à Malaga est la fièvre jaune d'Amérique. Le zèle vraiment philantropique d'un officier de Santé français M. Marin DELESTRA nous a rendu les services les plus signalés. Depuis le commencement de l'épidémie il n'a cessé de courir jour et nuit au secours des malheureuses victimes de ce fléau. Naturellement sensibles et désintéressés les pauvres abandonnés par les mercenaires, ont été l'objet de ses plus vives sollicitudes. On l'a vu recevoir l'or du riche pour le distribuer aux indigens et préférer de visiter ces derniers que ses yeux ne pouvaient considérer sans se baigner de larmes. Ses travaux ont été couronnés d'un grand succès et il jouit d'une bien douce récompense, l'estime et la vénération publique.

DELESTRA Jeune.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'Armée d'Orient et affecté à l'Ile de Malte

DERNENS.

Pharmacien de 3e classe désigné pour rejoindre l'armée d'Orient

En congé de convalescence en.... Vendémiaire an 10

DESBAILLEUX AUGUSTIN.

Pharmacien de 3e classe

Etait à l'armée d'Italie

Etait à Toulon pour l'armée d'Orient du 6 Frimaire an 8, où il est venu avec un ordre pour l'armée de ré-

serve de 1re ligne. — Passé à l'armée d'Italie par ordre du 22 Messidor an 8
Pharmacien de 3e classe à l'armée de St-Domingue en l'an 12

DÉSIR JEAN-PIERRE, âgé de 22 ans en l'an II. Profession des parents : bijoutier.

Apothicaire sous-aide major à l'armée d'Italie en juin 1793
A l'hôpital militaire d'Antibes en..... juillet 1793
A l'hôpital de Vence le..... 20 août 1793
A l'hôpital de Draguignan le..... 3 Fructidor an 2
Pharmacien de 1re classe le ..... 23 Messidor an 3
Passé à l'armée d'Angleterre ..... 6 Nivôse an 6
Affecté comme pharmacien de 1re classe à l'expédition de Toulon le ..... 3 Prairial an 6
Embarqué pour l'Egypte sur *L'Heureux.*
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

DEVIGNE TOUSSAINT.

Etait pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 4 Frimaire an 5.
Passé à l'armée d'Angleterre le..... 20 Pluviôse an 6
Affecté à l'expédition de Toulon le.... 3 Prairial an 6
Attaché à la suite de l'expédition Maritime à Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Etait à l'armée d'Italie (magasin général) et proposé pour être commissionné de 2e classe le 3 Germinal an 7
« Excellent sujet et très exact à remplir ses fonctions ».
Commissionné comme Pharmacien de 2e classe par le Ministre Millet-Mureau le ..... 29 Prairial an 7
Réformé le ..... 27 Nivôse an 8 pour mauvaise santé.
En convalescence depuis longtemps, on ignore ce qu'il est devenu le ..... 1er Vendémiaire an 9

D'HERS URBAIN.

Commissionné le ..... 24 Pluviôse an 9 pour être employé en qualité de pharmacien, dans l'expédition commandée par l'Amiral Gantheaume pour l'armée d'Orient.
Embarqué sur le transport la *Vierge des Neiges* le 5 Floréal an 9.

Fait prisonnier de guerre et déposé sur le Rocher dit l'Ecueil en face de la Forteresse d'Aboukir.
Rentré à Toulon le ..... 28 Frimaire an 10
A l'Armée de St-Domingue en l'..... an 11

DOURDILLY MATHIEU, né le 10 juillet 1779, à Langeac (Haute-Loire), fils de Jacques DOURDILLY, chirurgien et de Elisabeth REBOUL. Marié le 5 Nivôse, an 13, à Clotilde MEYER, née à Port-au-Prince.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte le 1er Germinal an 7.
A fait le service dans les hôpitaux Maritimes d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.
Licencié par mesure générale le.... 1er Germinal an 10
Pharmacien de 3e classe à l'armée de Saint-Domingue le ..... 2 Nivôse an 10
Licencié le ..... 30 Nivôse an 13
Pharmacien sous-aide à l'armée des côtes de l'Océan le ..... 23 Germinal an 13
Pharmacien aide-major à la Grande Armée le 15 juin 1807.
A l'armée d'Espagne le ..... 20 novembre 1808
Pharmacien-major à l'armée du Portugal le 8 octobre 1809.
Licencié le ..... 25 juin 1814
et au traitement de réforme du dit jour au 17 avril 1815
Pharmacien-major au 7e Corps d'armée le 17 avril 1815
Licencié le ..... 16 août 1815
Décédé le ..... 14 octobre 1817

CAMPAGNES

Ans 7, 8, 9 et 10 en Egypte et Syrie.
Ans 11, 12, 13 à Saint-Domingue.
Ans 13, 14, 1806 à 1814, armée des côtes de l'Océan, à la Grande Armée, Armées d'Espagne et de Portugal.
1815, en France.

Fait prisonnier à Coimbre (Portugal) le 7 octobre 1810. Pris et envoyé à Kelso (Ecosse) prisonnier sur parole.

A obtenu une gratification de 200 fr. pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

ARMÉE D'ORIENT

M. DAURE
Commissaire ordonnateur en chef

Sur le rapport avantageux qui m'a été fait par M. Royer Pharmacien en chef de l'armée et étant informé de la conduite, mœurs et expériences dans l'art de guérir du sieur Mathieu Dourdilly, natif de Langeac, département de la Haute-Vienne (*), le nomme provisoirement sauf l'approbation ultérieure du Ministre de la Guerre en qualité de Pharmacien de 3e classe pour en remplir les fonctions, à charge par lui de se conformer aux dispositions du règlement des hôpitaux militaires et aux ordres de ses chefs.

Charge le commissaire des guerres chargé de la police des hôpitaux de reconnaître et faire reconnaître le dit sieur en sa qualité de Pharmacien de 3e classe lequel jouira des appointements attaché à son grade à compter du 1er Germinal an 7.

Au Quartier Général du Caire
Le 27 Germinal an 7

Paris, le vingt Nivôse an 14

Les Inspecteurs Généraux du service de santé Militaire, officiers de Santé en chef de la ci-devante armée, attestent que le sieur Mathieu Dourdilly a fait les campagnes d'Egypte et de Syrie, qu'en suivant leur visite des pestiférés il a été atteint de la peste, et qu'il s'est constamment distingué par son zèle et son intelligence.

DESGENETTES LARREY

Paris, le 18 août 1814

Desgenettes, l'un des Inspecteurs généraux du service de santé Militaire atteste à qui il appartiendra que Mr Dourdilly Mathieu, actuellement Pharmacien Major a fait les campagnes d'Egypte et de Syrie, et que dans cette dernière il fut attaqué de la peste; par une suite de soins assidus qu'il prenait des malades en qualité de Pharmacien de 3e classe.

Cet officier de 3e classe se fit remarquer par son zèle et son humanité.

Baron DESGENETTES

(*) En réalité *Haute-Loire.*

DUBESSY Louis.

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Alpes le 10 Messidor an 2.
Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie. Requis pour l'armée d'Angleterre par le citoyen Lélut et attaché à la suite de l'expédition Maritime de Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Licencié par mesure générale le 25 Vendémiaire an 9

DUFRÈNE Pierre, né à Bordeaux.

Nommé provisoirement pharmacien sous-aide par l'Ordonnateur du camp sous Brest du 1er Brumaire an 9
Ce camp est devenu armée d'Orient.
Nommé pharmacien de 3e classe provisoire le 1er Frimaire an 9.
Nommé pharmacien sous-aide au camp de Bayonne le ..... 12 Fructidor an 11
Nommé pharmacien aide au camp de Brest le 12 Nivôse an 12.
Démissionné en l' ..... an 14
Nommé pour être attaché comme pharmacien sous-aide à l'infirmerie du dépôt de St-Quentin le 19 juin 1807
Nomination annulée le ..... 30 septembre 1807
Pharmacien sous-aide au 1er Corps d'observation de la Gironde le ..... 5 novembre 1807
Licencié le ..... 24 août 1809
Reste employé à l'Armée d'Espagne comme pharmacien sous-aide le ..... 15 septembre 1809
Pharmacien-aide à la Grande Armée le.... 9 août 1813
Licencié le ..... 1er septembre 1814

CAMPAGNES

Armée d'Orient du 1er Frimaire an 9 au 30 Ventôse an 10.
Etat des service du sieur Dufrène
Pharmacien aide-major du camp sous Brest

Armée d'Orient

Sartelon, Cre ordonnateur en chef,
sur le rapport avantageux qui m'a été fait par le citoyen Boudet pharmacien en chef de l'armée, et étant informé de la conduite, mœurs et de l'expérience dans l'art Pharmaceutique du citoyen Pierre Dufrène natif de Bordeaux, Départe-

ment de la Gironde, le nomme provisoirement sauf l'approbation ultérieure du Ministre de la Guerre, en qualité de Pharmacien de 3e classe. Charge le commissaire des guerres de reconnaître et faire reconnaître le dit citoyen en sa qualité de Pharmacien de 3e classe lequel jouira des appointements attachés à son grade à compter de ce jour.

Au Quartier général du Kaire, le premier Frimaire an neuf

Signé : SARTELON

DUFRESNE Cunégonde.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du Général Belliard.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

DUPERRON Janvier, né à Bonneval (Eure-et-Loir), avait 18 ans en Floréal, an 3, résidant à Paris, rue du Temple, n° 1, chez le citoyen Langlois, apothicaire.

Etait à l'armée de Sambre-et-Meuse le 18 Vendémiaire an 4 comme pharmacien de 3e classe.
A l'hôpital de la Victoire à Aix-la-Chapelle le 23 Prairial an 5.
Réformé le ..... 14 Thermidor an 5
Nommé le ..... 27 Ventôse an 6
à l'expédition de Toulon, pharmacien de 3e classe.
Embarqué pour l'Egypte sur le vaisseau *Le Conquérant*.
Figure comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte sur un état de paiement de cette armée à la date du ..... 23 août 1798

DUPLAT Pierre.

Requis en Egypte du Service des vivres et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du général Belliard.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

DUPUIS Claude.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Orient.

A demandé à démissionner le..... 29 Fructidor an 9
un refus lui a été notifié.
Réformé sur sa demande le..... 3 Messidor an 10

EBERT Joseph-Ferdinand, avait 17 ans 1/2 en l'an 3.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse
le ..... 18 Vendémiaire an 4
Etait à l'hôpital de Cologne le..... 23 Prairial an 5
Réformé le ..... 14 Thermidor an 5
Repris le ..... 27 Ventôse an 6
comme pharmacien de 3e classe à l'expédition de
Toulon.
Embarqué pour l'Egypte sur *Le Guerrier*.
Nommé pharmacien de 2e classe en.... Thermidor an 8
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du général
Belliard.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

ESCARAS Julien.

Pharmacien de 3e classe désigné pour rejoindre l'armée
d'Orient. Se trouvait à Toulon le.... 1 Prairial an 8

EUSTACHE Raymond-Henry, né à Béziers (Hérault).
Marié à Hélène Juseph, réfugiée Egyptienne.

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Pyrénées-Orien-
tales le ..... 1er Thermidor an 2
Réformé le ..... 13 Pluviôse an 5
Requis pour l'expédition maritime de Toulon comme
pharmacien de 3e classe.
A fait le service dans les hôpitaux d'Alexandrie pen-
dant le siège de la dite place.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10
Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes le 17 Ven-
démiaire an 13.
Nommé pharmacien de 2e classe à la Grande Armée
le ..... 15 juin 1807
Licencié sur plaintes le ..... 22 avril 1811

L'intéressé prétend avoir été fait prisonnier par les Arabes devant Alexandrie et avoir été envoyé en députation vers Bonaparte, pour traiter de leur sûreté. Ce dernier l'envoya chargé de mission vers les Arabes. Déposé par eux à Alexandrie avec les autres prisonniers il fut chargé de l'ambulance de la flotille pour remonter le Nil jusqu'au Caire et dans les

combats qu'il dû soutenir contre la flotille ennemie il fut obligé de se sauver à la nage. Chargé pendant six mois du service des pestiférés, il fut employé à Alexandrie pour y apporter des médicaments pendant le siège.

FAURE Pierre-Joseph-Victor, né le 26 septembre 1777, à Tallard (Hautes-Alpes).

Pharmacien de 3e classe dans la marine le 1er Prairial an 1
Commissionné pharmacien de 2e classe en Brumaire an 2
Breveté par le Ministre le..... 4 Germinal an 4
Passé à l'armée d'Angleterre..... le 15 Ventôse an 6
Désigné pour l'expédition de Toulon le.. 3 Floréal an 6
Passé à l'armée d'Egypte le ..... 17 Floréal an 6
Passé à l'armée d'Italie le ..... 28 Germinal an 7
Descendu au grade de pharmacien de 3e classe le 25 Vendémiaire an 9.
A cessé son activité le..... 30 Fructidor an 9 et mis en réforme ledit jour.

FIORENTINI Joseph.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 13 Messidor an 6.
Désigné pour l'armée d'Orient.
Affecté à l'hôpital de Rosette.
Démissionnaire en ..... Thermidor an 8
Démission non acceptée et emprisonné en Brumaire an 8

FLAMANT Claude-Cyprien, né le 11 juin 1764, à Soissons (Aisne). Profession des parents : cultivateurs.

Pharmacien élève à l'hôpital militaire de Givet le 10 avril 1793.
Pharmacien de 3e classe au même établissement le 30 Ventôse an 2.
Licencié le ..... 18 Pluviôse an 4
Réemployé à l'armée de l'intérieur le 30 Ventôse an 4
A l'armée d'Italie le ..... 1er Nivôse an 5
Pharmacien de 2e classe à la même armée le 1er Messidor an 5.
Pharmacien de 1re classe le..... 1er Floréal an 6
Chargé en chef du Service pharmaceutique de la division qui partit de Civita-Vecchia pour l'Egypte, en vertu de l'ordre de M. Blondel, Pharmacien en chef,

approuvé par M. l'Ordonnateur Daure le 10 Floréal an 6.
Employé en qualité de pharmacien de 1re classe à l'hôpital militaire d'Alexandrie en vertu d'un ordre de M. Royer, Pharmacien en chef le.. 12 Messidor an 6
Il y resta jusqu'au ..... 25 Brumaire an 10
époque à laquelle il fut autorisé par M. Tardieu, Commissaire des guerres à se rendre en Italie pour des affaires d'intérêt le concernant le 1er Germinal an 10
Réformé le ..... 1er Germinal an 10
Réemployé à l'armée d'Italie le.... 19 septembre 1805
Pharmacien en chef de l'armée de Dalmatie le 30 décembre 1806.
Mis à la demi-solde le ..... 1er juin 1814
Pharmacien-Major avec le titre de Principal à l'hôpital de La Rochelle le ..... 18 novembre 1814
Pharmacien Principal du 8e Corps d'armée le 16 août 1815.
Licencié le ..... 16 août 1815
Admis au traitement des 4/5 de son grade depuis cette époque jusqu'au ..... 11 mars 1816

FLAMANT Pierre-Joseph, né le 16 décembre 1757, à Soissons (Aisne).

Nommé pharmacien aide-major au camp sous Meaux le ..... 11 septembre 1792
Licencié le ..... 30 octobre 1792
Pharmacien de 1re classe à l'armée des Pyrénées le 1er décembre 1792.
Pharmacien en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales le ..... 18 juin 1793
Confirmé dans ce grade le..... 27 Frimaire an 3
Licencié sur sa demande le..... 4 avril 1795
Pharmacien en chef de l'armée de l'Intérieur le 26 octobre 1795.
Licencié le ..... 13 Frimaire an 5
Nommé pharmacien en chef-adjoint, attaché à l'armée d'Angleterre le ..... 23 Pluviôse an 6
Licencié le ..... 15 Fructidor an 6

FLAMANT Valléry, né à Laon (Aisne).

Commissionné pharmacien de 3e classe le 31 juillet 1793
A servi à l'armée du Nord.
Licencié le .....

Nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient le ..... 14 Pluviôse an 9
Réformé le ..... 11 Frimaire an 10
Nommé pharmacien de 3e classe à l'expédition de St-Domingue.
Décédé à l'île des Tortues le..... 10 Ventôse an 11

FLOURANT.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient.

FONTAINE.

Pharmacien de 3e classe.
Requis pour l'expédition maritime de Toulon.
Embarqué sur le vaisseau *Le Guerrier* pour l'Egypte (Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient, à la date du) ..... 23 août 1798

FORER Henri.

Requis en Egypte du Service des vivres et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Requis comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le ..... 1er Thermidor an 5
Revenu en France avec l'armée aux ordres du Général Belliard.

FOUVENT Charles, né le 1er août 1775, à Gy (Haute-Saône).

Désigné pour l'expédition de Toulon le 3 Prairial an 6
Attaché à la suite de l'expédition à Toulon le 12 Fructidor an 6.
Licencié le ..... 30 Fructidor an 9

FUMME Louis né à Nice.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.
Mort de la peste à Alexandrie le.... 14 Ventôse an 7 (4 mars 1799)

GACHON André, né à Vic (Gard), en 1771. Reçu pharmacien à l'Ecole de Montpellier, an 12 1804.

Employé aux hôpitaux de la République de l'Armée d'Italie comme pharmacien de 3e classe le 1er sept. 1793
Pharmacien de 2e classe le..... 1er Vendémiaire an 4

Désigné pour l'armée d'Orient, pharmacien de 1re classe à ladite armée.
Fait fonction de pharmacien en chef de l'armée pendant l'expédition de Syrie.
A fait le service dans les hôpitaux d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

OUVRAGE

Considérations sur les alcalis en général (Montpellier, 1804, in-4, 64 p.).

GACHON Louis-Antoine, né le 12 décembre 1772, à Crest (Drôme). Profession des parents : Fabricants à Cahors.

Pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie du 1er déc. 1792
Passé à l'armée d'Orient le..... 1er Nivôse an 8
n'a pas rejoint en Egypte.
Repassé à l'armée d'Italie le..... 22 Messidor an 8
Licencié le ..... 25 Vendémiaire an 9
Pharmacien de 3e classe en Cisalpine le 14 Thermidor an 9.
Nommé à l'armée de Naples le..... 15 juin 1806
Pharmacien de 2e classe le ..... 30 juin 1808
Pharmacien aide-major à l'armée d'Italie le 27 juin 1809
Pharmacien-Major à la Grande Armée le 1er mai 1813
Licencié le ..... 1er juin 1814

GALONIE Jean-François-Chrisostome-Augustin, né le 4 octobre 1771, à St-Laurent-d'Olt (Aveyron).

Employé par la réquisition à l'armée d'Italie en qualité de pharmacien de 3e classe le..... 27 Pluviôse an 2
Confirmé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le ..... 20 Ventôse an 4
Passé à l'armée d'Orient du..... 1er Floréal an 6
et promu pharmacien de 2e classe par l'ordonnateur en chef Sucy.
Embarqué pour l'Egypte sur *Le Spartiate*.
se à l'armée d'Orient du ..... 1er Vendémiaire an 8
au ..... 1er Ventôse an 10
Epoque de l'expiration d'un congé qui lui avait été accordé lors de son retour en Egypte.

Remis en activité comme pharmacien de 1re classe au camp de Bruges le ..... 1er février 1804
Nommé pharmacien-major à l'armée d'Espagne le 20 novembre 1808.
Admis à une solde de retraite de 600 fr. le 30 mars 1809.

Je soussigné pharmacien en chef de l'armée d'Orient, certifie que le citoyen Jean-François-Chrisostome-Augustin Galonié, a servi dans les hôpitaux de l'armée d'Egypte comme pharmacien de 1re classe, qu'il s'y est distingué par sa probité, par la sévérité de ses mœurs, par son économie dans l'administration des médicaments et des denrées, par son zèle, son exactitude et sa capacité dans l'exercice de ses fonctions. Qu'il a mérité l'amitié de ses camarades, l'estime de ses collaborateurs, la reconnaissance de l'armée.

Paris, le 20 Vendémiaire an 11.

Signé : BOUDET

En ma qualité de chirurgien en chef de l'armée d'Orient, certifie que le citoyen Galonié, pharmacien de 1re classe de la dite armée a constamment rempli les fonctions de son grade dans les hôpitaux de cette armée, avec le désintéressement, le zèle et une activité digne des plus grands éloges.

Signé : LARREY

Je certifie que le citoyen Galonié, pharmacien de 1re classe a servi à l'armée d'Orient jusqu'à son évacuation de l'Egypte, et qu'il y a donné les preuves les plus distinguées de talens, de zèle et de probité; en foi de quoi je lui ai délivré le présent tant pour rendre hommage à la vérité que pour lui servir et valoir ce que de raison.

A Marseille le 3 Frimaire an 10.

Signé : BOUDET

En ma qualité de chirurgien en chef de l'armée d'Orient je me joins avec plaisir à mon collègue Boudet pour faire connaître le zèle du citoyen Galonier qui a dirigé à ma connaissance le service pharmaceutique de différents hôpitaux de ladite armée de la manière la plus distinguée en se conciliant l'estime et l'amitié de tous ses camarades.

Signé : LARREY

GALOTEAU Jean-Rémy-Augustin, né à Blanzy-sur-Aisne (Ardennes).

A servi comme canonnier de la marine d'où il a été retiré comme utile dans les hôpitaux militaires.
Employé comme pharmacien de 3e classe depuis le mois de ..... Brumaire an 2
à l'armée des Indes Occidentales (Antilles).
Rentré en France (malade) au début de l'..... an 6
Pharmacien de 2e classe nommé pour l'expédition de Toulon le ..... 27 Ventôse an 6
Remplacé à l'expédition par le citoyen Laugier André.
Réformé le ..... 4 Germinal an 6
Son licenciement est à dater du..... 1er Messidor an 6
Pharmacien de 3e classe à l'armée de Saint-Domingue le ..... 19 Messidor an 10
Evacué de la colonie le ..... 1er Vendémiaire an 12
Licencié le ..... 11 Brumaire an 13

GAR François.

Requis en Egypte de l'Artillerie de Marine et nommé pharmacien de 3e classe.
A fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.

GAS Pierre-Toussaint.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Orient.
Mentionné dans l'*Annuaire du Caire* de l'An 9.
En quarantaine à Marseille à son retour d'Egypte le ..... 15 Brumaire an 10
Pharmacien de 2e classe à l'armée de St-Domingue.
Réformé le ..... 1er Vendémiaire an 13

GAUTRON François, né le 8 novembre 1766. à Nevers (Nièvre).

Pharmacien de 3e classe à l'armée du midi le 8 sep. 1792
Pharmacien de 2e classe le..... 1er Floréal an 2
Pharmacien de 1re classe le ..... 1er Messidor an 3
Passé à l'armée d'Italie le ..... 12 Fructidor an 4
Désigné pour l'expédition d'Orient le.... 4 Floréal an 6
chargé en chef du service à la suite de l'expédition.
Revenu à l'armée d'Italie le..... 19 Vendémiaire an 7
Décédé à Crémone le ..... 18 mars 1806

GAY Louis-Joseph, né à Montpellier.

Pharmacien de 3e classe, commissionné par l'Ecole de Médecine de Montpellier, désigné pour l'armée d'Orient et arrivé à Toulon en... Vendémiaire an 10

GIRARD Louis.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie en.... 1793
Passé à l'armée d'Egypte.
Mort à Alexandrie le ..... 6 Floréal an 7
(25 avril 1799)

GRILLO.

Requis en Egypte de la 2e demi-brigade et nommé pharmacien de 3e classe.
(*Annuaire du Caire*, an 9).

GUIGNET Guillaume-Auguste, né le 4 août 1770, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Pharmacien de 3e classe.
Commissionné à l'armée d'Egypte... en Brumaire an 7 par le Commissaire ordonnateur en chef Daure.
Réformé en ..... Germinal an 10
Commissionné comme pharmacien de 2e classe à l'armée de Hanovre le ..... 11 Vendémiaire an 12
Réformé le ..... 26 Vendémiaire an 13

HETTE Aloys.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient le ..... 7 Pluviôse an 8
N'a pas rejoint en Egypte.
Passé à l'armée de réserve de 2e ligne le 3 Messidor an 8
Licencié le ..... 24 Thermidor an 8

HONORAT Louis, né à La Seyne (Var).

Pharmacien de 3e classe.
Mort à Alexandrie le ..... 21 Pluviôse an 7
(9 février 1799)

HUARD Stanislas.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Rentré en France et débarqué à Toulon..... an 9

HUC François-Pascal, né le 27 mars 1752, à Montpellier (Hérault).

Pharmacien de 2e classe à l'hôpital de Courbevoye le ..... 13 Floréal an 2
Pharmacien de 1re classe (armée d'Italie) le 4 Ventôse an 3
Nommé à l'armée d'Orient le ..... 7 Frimaire an 8
Destitué le ..... 7 Pluviôse an 8
Réformé le ..... 25 Fructidor an 9
A l'armée d'Italie le ..... 15 Frimaire an 11
Pharmacien de 2e classe au dépôt le... 6 Ventôse an 12
Pharmacien-Major à l'armée d'Italie le.. 17 mars 1807
Confirmé Pharmacien-Major à la direction Molitor le ..... 13 février 1809
Pharmacien-Major à l'armée d'Espagne le 2 juin 1810
Aux Hôpitaux de la 11e Division militaire le 2 août 1810
Licencié le ..... 1er juillet 1814

HUGUES Joseph, né à Manosque. Profession des parents : Instituteur.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie.
Etait à la 8e Division militaire à Toulon le 1er Frimaire an 6.
Désigné pour l'expédition de Toulon le 27 Ventôse an 6
Nommé pharmacien de 2e classe en Thermidor an 8
Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du général Belliard.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

ICARD.

Requis en Egypte par le pharmacien en chef Royer.
Nommé pharmacien de 3e classe par l'ordonnateur en chef Daure le ..... 1er Vendémiaire an 8

IOLEAU.

Pharmacien de 3e classe.
Désigné pour l'armée d'Orient.
Embarqué sur le vaisseau *Le 10 Août* dans la dernière campagne de l'amiral Gantheaume.

JACQUOT François, né à Metz.

Commissionné pharmacien de 3e classe par le Commissaire ordonnateur de l'Armée de la Moselle le 8 Germinal an 2.

Confirmé dans ce grade par le Comité de Salut Public.
Pharmacien de 2e classe à l'Armée d'Helvétie le 23 Pluviôse an 7.
Passé à l'armée d'Italie en l'..... An 8
Nommé pharmacien de 1re classe pour l'armée d'Orient le ..... 1er Germinal an 9
Parti d'Ancône pour rejoindre l'armée d'Orient en Egypte et fait prisonnier devant Alexandrie.
Rapatrié et débarqué à Marseille.

JALABERT Charles.

Pharmacien de 3e classe de la Marine.
Venu en Egypte en ..... Floréal an 9
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Désigné pour l'expédition de Saint-Domingue comme pharmacien de 3e classe.
Mort au Port-Margot le ..... 4 Fructidor an 10

JOURDA Joseph-Philippe.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie.
Etait à Toulon pour l'armée d'Orient d'où il est venu avec un ordre pour l'armée de Réserve de 1re ligne et passé à l'armée d'Italie le..... 22 Messidor an 8
Passé à l'armée d'Italie à l'Ile de Malthe le 6 Frimaire an 8.
Réformé le ..... 20 Prairial an 11

JUVING Jean-François, né à Thionville (Moselle), le 19 septembre 1776.

Pharmacien de 3e classe à l'armée de Sambre-et-Meuse

Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie.
Désigné pour l'armée d'Orient, se trouvait à Toulon le ..... 1er Prairial an 8
N'a pas rejoint en Egypte.
A l'armée de Naples le ..... 13 septembre 1806
Pharmacien-major à l'hôpital de la Garde Royale Napolitaine le ..... 10 mars 1809
Pharmacien principal à l'Armée Napolitaine le 7 juillet 1813.
Pharmacien en chef à la même armée le 3 février 1814
Rentré en France le ..... 26 juillet 1816

Pharmacien en chef aux hôpitaux de Cambrai en 1818
Pharmacien en chef aux hôpitaux de Bitche en 1819
Pharmacien en chef aux hôpitaux de Sedan en 1820
Pharmacien principal au 2e Corps d'armée de réserve le ..... 17 juin 1823
à la division d'occupation en Catalogne le 2 mars 1824
Chef du service pharmaceutique à l'expédition de Morée le ..... 1er août 1828
A l'expédition d'Afrique le ..... 3 mars 1830
Pharmacien en chef de l'Armée le.... 23 février 1831
Admis à la retraite le ..... 23 septembre 1835
Mort du choléra à Alger le..... 5 octobre 1835

DECORATION

Officier de la Légion d'honneur.

LABEILHE Joseph-Marie, né le 2 mars 1777, à Béziers (Hérault).

Pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie le 9 Nivôse an 7
Passé à l'armée d'Orient du..... 6 Frimaire an 8
au ..... 22 Messidor an 8
N'a pas rejoint en Egypte, l'expédition projetée n'ayant pas eu lieu.
Rentré pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie le 22 Messidor an 8.
Licencié le ..... 4 Prairial an 9
Pharmacien sous-aide à l'armée d'Italie le 19 sept. 1805
Pharmacien aide-major de 2e classe au corps d'observation de la Gironde le..... 17 décembre 1807
Pharmacien-Major à la Grande Armée le 29 mars 1812
Licencié le ..... 4 septembre 1814
Nommé au 9e C. A. le ..... 27 avril 1815
Licencié le ..... 19 octobre 1815

CAMPAGNES

Campagne de Russie.
Campagne de Saxe.

LABORDE Louis, né à Lescar (Basses-Pyrénées).

Recrue au 18e Régiment de Dragons le 3 Pluviôse an 6
Embarqué pour l'expédition d'Egypte.
Requis par l'ordonnateur en chef Daure, au siège de St-Jean-d'Acre, et nommé pharmacien de 3e classe.
Désigné pour être sous les ordres du pharmacien de

1re classe Pouble, chargé en chef du service de l'hôpital d'Ibrahim-Bey, au Caire, le..... 4 Messidor an 8
Employé comme pharmacien de 3e classe jusqu'en l'an 10 il est rentré en France avec l'armée.

A obtenu une gratification de 200 francs pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

LALEAU PIERRE, né le 14 août 1766, à Lyon.

Passé à l'armée d'Angleterre le..... 20 Pluviôse an 6
Attaché à la suite de l'expédition maritime à Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Pharmacien de 2e classe le..... 29 Prairial an 9
Licencié le ..... 4 Frimaire an 11

LAPEYRE PIERRE, né le 3 décembre 1768, à Granges-Dams (Dordogne).

Pharmacien élève à l'hôpital de Perpignan le 19 août 1792.
Apothicaire aide-major à l'armée des Pyrénées-Orientales le ..... 26 juin 1793
Licencié le ..... 7 février 1796
Remis en activité en qualité de pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie le ..... 3 Germinal an 5
Pharmacien de 1re classe le ..... 12 Floréal an 7
Désigné pour l'armée d'Orient en remplacement du citoyen Huc le ..... 7 Pluviôse an 8
L'expédition projetée n'ayant pas eu lieu, reste à Toulon.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie le 25 Vendémiaire an 9.
Attaché à l'armée de St-Domingue du 15 Frimaire an 11 au ..... 1er Brumaire an 13 époque de l'expiration du congé qui lui fut accordé à son retour de cette armée.
Remis en activité en qualité de pharmacien de 1re classe au cantonnement de Sainte du..... 24 Nivôse an 13
Attaché successivement comme pharmacien de 1re classe aux armées des côtes d'Italie et à l'Hôpital militaire de Porto-Ferrajo du ..... 23 Ventôse an 13 au ..... 13 janvier 1811
Pharmacien de 1re classe aux établissements hospitaliers

de la 11e Division le ..... 13 janvier 1811
Licencié le ..... 1er janvier 1815

LAUGIER ANDRÉ, né à Paris (âgé de 28 ans).

A été par circonstance, l'espace d'un an et demi, chef du Bureau des Poudres et Salpêtres, au Comité du Salut Public.
Désigné devoir remplacer le citoyen Galoteau à l'expédition de Toulon le..... 23 Germinal an 6 comme pharmacien de 2e classe.
Retenu par la maladie n'a pu partir pour l'Egypte.
Affecté à l'Hôpital militaire de Toulon.
Passé à l'hôpital de Lille le..... 22 Floréal an 7 comme pharmacien de 1re classe, professeur.
Démissionnaire en 1803
Mort du choléra à Paris.

LAVOISIER ANTOINE-FRANÇOIS-THÉODORE, né à Calais, fils d'un carrossier.

Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Calais le 3 Frimaire an 5.
Passé à l'hôpital de Lille le ..... 5 Prairial an 6
Affecté le ..... 13 Vendémiaire an 7 aux hôpitaux de Paris.
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital du Val-de-Grâce le ..... 8 Brumaire an 8
Désigné pour l'armée d'Orient le..... 4 Pluviôse an 9 comme pharmacien de 2e classe.
Nommé à l'hôpital de Marseille le 15 Vendémiaire an 10
Pharmacien de 2e classe à l'armée de Saint-Domingue le ..... 23 Pluviôse an 10
Mort le ..... 13 Prairial

LEBAUBE LOUIS-JOSEPH, né à Le Thil (Eure), le 26 novembre 1770.

Nommé pharmacien de 3e classe et désigné pour l'armée d'Orient le ..... 14 Pluviôse an 9
Arrivé à Toulon le ..... 22 Ventôse an 9
Embarque sur le vaisseau le *Jean-Bart* le 23 Ventôse an 9
Débarque et passé sur l'*Indomptable* le 24 Floréal an 9
De retour au port de Toulon le.... 3 Thermidor an 9
Requis par le Conseil de Santé Navale pour le Service

de la quarantaine le dit jour jusqu'au 14 Fructidor jour du débarquement de l'armée expéditionnaire.
Requis par le Commissaire des Guerres pour le Service de l'hôpital militaire de Toulon dans les mois de ..... Vendémiaire an 10
jusqu'au ..... 30 Floréal an 10
Nommé pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire de Marseille le ..... 3 Messidor an 10
Passé à l'hôpital de Toulon le..... 5 Thermidor an 10
Démissionnaire le ..... 4 avril 1810

LEBÈGUE Laurent.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient. A fait le service dans les hôpitaux maritimes d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Rentré en France en ..... Brumaire an 10
sur le transport *Le Rebeca* où il était chargé du service des malades rapatriés avec ce navire.
Licencié le ..... 1er Germinal an 10

LEBEL Nestor-Alexandre, né le 26 février 1775, à St-Sernin (Aveyron).

Employé par réquisition comme pharmacien de 3e cl. à l'armée d'Italie le..... 1er Vendémiaire an 3
Confirmé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le ..... 21 Messidor an 6
Passé en cette qualité à celle d'Orient du 6 Frimaire an 8
au ..... 27 Germinal an 8
Nommé en cette qualité à l'armée d'Italie le dit jour et licencié à cette époque.
Remis en activité comme pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le ..... 14 Frimaire an 9
Passé à l'armée Cisalpine le..... 14 Thermidor an 9
Retourné à l'armée d'Italie le..... 14 Prairial an 11
Nommé à l'hôpital militaire de Parme le 8 août 1806
Passé à l'armée de Dalmatie le..... 15 mai 1807
Nommé sous-aide major à l'armée de Dalmatie le 23 février 1809.
Pharmacien aide-major à l'armée d'Illyrie le 9 août 1812
Pharmacien-major à la Grande Armée le 1er mai 1813
Licencié le ..... 1er juin 1814
Pharmacien aide-major à l'hôpital de Saintes le 18 novembre 1814.

Pharmacien-major de l'hôpital de Belle-Ile le 7 juin 1815.
Mis en non-activité le..... 12 septembre 1816

LELUT Bonaventure.

Requis par le pharmacien-chef pour être employé comme pharmacien de 3e classe à la suite de l'expédition maritime à Toulon le..... 12 Fructidor an 6
Pharmacien de 3e classe le..... 3 Germinal an 7
Requis pour l'armée d'Orient comme pharmacien de 3e classe le ..... 13 Vendémiaire an 7
Réformé le ..... 8 Germinal an 8
(Mauvaise santé).

LELUT Pierre-Gabriel, né en 1759, à Gy (Hte-Saône).

Apothicaire aide-major le ..... 31 mars 1792
Pharmacien de 1re classe en 1793
Pharmacien en chef de l'armée des Ardennes le 6 Ventôse an 2.
puis à l'armée du Rhin en remplacement de Bruloy, ex-adjoint au pharmacien en chef de l'armée d'Italie en ..... novembre 1796
Désigné pour être employé à l'armée d'Angleterre le ..... 23 Pluviôse an 6
comme pharmacien en chef-adjoint avait été nommé le ..... 22 Thermidor an 6
pour suivre l'expédition de la Méditerranée n'ayant pu partir avec la flotte, désigné pour retourner à l'armée d'Italie.
Nommé pharmacien en chef de l'armée d'Italie en 1798
Mort du typhus à Nice le..... 18 décembre 1799

LEMAIRE Nicolas, né à Blacourt, district de Beauvais (Oise).

Employé à l'hôpital de Rueil comme pharmacien de 3e classe.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie à Nice le 1er Complémentaire an 3.
Pharmacien de 2e classe à l'hôpital de Toulon le 25 Fructidor an 5.
Nommé pour l'expédition de Toulon le 27 Ventôse an 6
Embarqué pour l'Egypte sur *Le Généreux*.
Pharmacien de 1re classe à l'armée d'Orient.

Revenu d'Egypte avec l'armée aux ordres du Général Belliard.

LENEUVRE François-Régis.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient.
Réformé le ..... 11 Frimaire an 10

LEROUGE.

Pharmacien, Membre de la Commission des Sciences et Arts de l'Expédition d'Egypte, désigné pour remplacer Roguin en 1799
Enlevé par l'épidémie de peste à Alexandrie en avril 1801.

LEROY Alexandre.

Requis en Egypte de la 2e demi-brigade et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu en France avec l'Armée aux ordres du Général Belliard.

LHOMME.

Pharmacien de 3e classe désigné pour rejoindre l'armée d'Orient.
Fait prisonnier de guerre par les Anglais.

MALACHIN.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient.
Envoyé aux eaux thermales par ordre du Comité de Salubrité Navale de Toulon.

MARCHELET Paul, né le 24 octobre 1776, à Poitiers (Vienne).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 3 Nivôse an 7
Nommé à l'expédition d'Egypte et remplacé, étant dans l'impossibilité de s'embarquer.
Avait été destitué le ..... 7 Pluviôse an 8
Réintégré et autorisé à continuer ses fonctions le 8 Germinal an 8.
Licencié par mesure générale le.... 27 Germinal an 8
A l'armée de Saint-Domingue le.... 19 Messidor an 10
A l'armée des Côtes de l'Océan le 17 Vendémiaire an 13
Pharmacien aide-major à la Grande Armée le 20 mars 1807.

Pharmacien-major aux armées d'Allemagne le 11 avril 1809.
A l'armée d'Espagne le ..... 21 juin 1810
A l'armée d'Illyrie le ..... 21 janvier 1813
Licencié le ..... 1er juin 1814
Pharmacien-major au Grand Quartier Général de l'armée des Pyrénées le..... 24 février 1823
A l'armée d'occupation le..... 27 janvier 1824
Mis en réforme le ..... 2 février 1825
Rayé des contrôles de l'activité le..... 23 mars 1825

MARÉCHAL Victor.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient le ..... 17 Vendémiaire an 10

MARIOT Régis.

Pharmacien de 3e classe, requis par le citoyen Lélut et attaché à la suite de l'expédition maritime de Toulon le ..... 12 Fructidor an 6

MARTIN.

Pharmacien de 3e classe, requis pour l'expédition maritime de Toulon.
Embarqué pour l'Egypte sur le *Léoben*.
(Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du 23 août 1798).

MARTIN François.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu en France avec l'armée aux ordres du général Belliard.

MASSON Pierre-Antoine, né à Beaune (Côte-d'Or).

Entré au service le ..... 14 Prairial an 7 comme pharmacien de 3e classe, affecté à la 18e division militaire.
Passé à l'armée de réserve.
Désigné pour l'armée d'Orient en..... Germinal an 9
Parti d'Ancône pour rejoindre l'armée en Egypte et fait prisonnier devant Alexandrie.
Rapatrié et débarqué à Marseille.

MASSON-FOUR Pierre-Antoine, né à Beaune (Côtes-d'Or), le 11 mars 1778.

Pharmacien de 3e classe employé à l'armée de réserve le ..... 29 avril 1794
Passé à l'armée d'Italie le ..... 12 octobre 1795
Désigné pour l'armée d'Orient le..... 22 mars 1801
Réformé le ..... 1er décembre 1801
Professeur à l'Ecole forestière de Nancy en 1825.
Correspondant de la Société de Pharmacie de Paris.

CAMPAGNES

1794 — Armée de réserve.
1795 à 1798 — Armée d'Italie et 1800 : Italie.
1801 — Armée d'Orient.

(Auteur de nombreux ouvrages sur l'Histoire Naturelle, et les plantes médicinales, dont plusieurs ont fait autorité en leur temps).

Mémoires sur l'Ipécacuanha (Bull. Ph. 1809).
Analyse des eaux de Jouhe (Bull. Ph. 1809).
Notices sur les eaux de Santenay et du parc Saint-Marc (J. ph. 1823 et 1824).

MAURICE.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe par l'ordonnateur en chef Daure en Brumaire an 8

MAURIN François.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.
Mort à Alexandrie le ..... 2 Messidor an 7 (20 juin 1799)

MEUNIER Jean, né à Autun.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.
Mort à Jaffa le ..... 1er Floréal an 7 (20 avril 1799)

MOITRIEN.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Débarqué à Marseille.

MONIN Joseph, né le 27 avril 1771, à Gareoult (Var), fils de François (Notaire Royal) et de Anne-Rose Gueit. Marié à Alesabeth Barralier. Née le 4 mars 1774, à Toulon.

Pharmacien auxiliaire de 3e classe dans les hôpitaux de la Marine du ..... 27 mars 1793
au ..... 13 juillet 1793
Pharmacien auxiliaire de 2e classe du.... 26 août 1793
A servi sur l'*Orient*, la *Diane*, le *Formidable*, le *Guillaume Tell* du ..... 28 Pluviôse an 2
au ..... 2 Floréal an 6
Embarqué comme passager sur l'*Egyptienne* pour l'Egypte.
Débarqué le ..... 14 Pluviôse an 9
Pharmacien auxiliaire de 1re classe en Egypte
du ..... 4 Nivôse an 9
au ..... 23 Frimaire an 10
A fait le service dans les hôpitaux auxiliaires d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Passé sur le vaisseau de *Singleton* après l'évacuation de la ville d'Alexandrie.
Pharmacien entretenu de 3e classe le 23 Frimaire an 10
Pharmacien entretenu de 2e classe le 1er février 1812
Décédé le ..... 23 avril 1814

« Zèle, bonne conduite, connaissances ordinaires »
an 12 (*Matricule*)
Toulon, le 23 Frimaire an dix

LES CONSERVATEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

certifient que le citoyen Joseph Monin, pharmacien de 1re classe chargé en chef du service à bord du Parlementaire transport hôpital le *Singleton* parti d'Alexandrie est arrivé sur rade du lazaret dans le port le 29 Brumaire dernier où il a fait ainsi que dans le lazaret vingt cinq jours de quarantaine, ayant été admis à libre pratique le 23 du courant.

Pour les Conservateurs
le Secrétaire
BOUTIN

MONNIER Auguste.

Pharmacien de 3e classe, requis pour l'expédition d'Egypte.

Attaché à la suite de l'expédition maritime de Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Licencié le ..... 13 Vendémiaire an 7

MONTCHARMONT D.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.

MOULINE.

Pharmacien de 3e classe, désigné pour rejoindre l'armée d'Orient.
Fait prisonnier de guerre par les Anglais.

MOUTTE Xavier, né à Avignon.

Requis à l'hôpital militaire d'instruction de Toulon comme pharmacien de 3e classe le 2 Prairial an 6 par le Commissaire ordonnateur de la 8e Division Militaire.
Passé à l'armée d'Italie le..... 10 Pluviôse an 7
Nommé pharmacien de 2e classe le.... 15 Pluviôse an 9 et désigné pour l'armée d'Orient.
Parti d'Ancône et fait prisonnier devant Alexandrie.
Rapatrié et débarqué à Marseille.
Pharmacien en chef de l'Hospice civil et militaire d'Avignon.

OUVRAGE

Notions d'Histoire Naturelle, de Chimie et de Pharmacie sur la cantharide vésicatoire et sur ses insectes succédanés.

NADRAU Pierre.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.

NAVAILH.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Employé dans les hôpitaux de la Division du Général Friant en ..... Frimaire an 8

NEUILLY François, né à Alby.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.
Mort de la peste à El Arich le..... 15 Germinal an 7
(4 avril 1799)

NICOLAS Louis-Auguste, né à Paris.

Requis par M. Eyssautier, Commissaire ordonnateur pour l'hôpital de Marseille le..... 17 Floréal an 6
Comme pharmacien de 3e classe, requis le 1er Prairial an 6 pour l'armée d'Egypte.
Attaché à la suite de l'expédition maritime à Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
Licencié comme ne faisant pas partie de l'ordre du Ministre le ..... 1er Vendémiaire an 6
Requis par l'ordonnateur Lenoble, sur l'invitation du pharmacien en chef Lelut le..... 1er Germinal an 7
Commissionné sans cessation de service par le ministre Millet-Mureau le ..... 27 mars 1799
pour l'armée du Danube, comme pharmacien de 3e classe.
Licencié comme surabondant le..... 13 mars 1800
Nommé pharmacien de 3e classe à l'armée de Saint-Domingue le ..... 2 Nivôse an 11
(23 décembre 1802)

Licenciement d'un pharmacien de 3e classe.

Paris, ce 11 Brumaire an 7

Citoyen Ministre

Le citoyen Nicolas, pharmacien de 3e classe était embarqué à Toulon sur le vaisseau « La Ville de Marseille » pour l'expédition de la Méditerranée; il se réjouissait de son départ lorsqu'il est venu un contre-ordre pour empêcher la flotte de partir et le 6 Vendémiaire dernier il a été licencié, suivant le certificat signé du citoyen Perrot, commissaire ordonnateur de la 8e Division Militaire à Marseille.

Aux termes de Règlement concernant l'organisation de l'administration et police des Hôpitaux Militaires (titre 10, art. 7) approuvé par le Directoire exécutif le 26 prairial an 4, il est dû à chaque employé ou officier de Santé réformé ou licencié, à titre d'indemnité deux mois de son traitement à compter du jour du licenciement.

Je vous prie de vouloir bien me faire payer la somme de cent trois francs 30 centimes, pour 2 mois de mon traitement à

raison de 66 fr. 72 pour chaque mois et à titre d'indemnité conformément à l'arrêté du Directoire exécutif.

Je vous observe que je n'ai été payé que sur le pied de paix pendant les mois de prairial, messidor, thermidor et fructidor, au lieu de l'être sur le pied de guerre, comme officier de santé embarqué, et sous ce rapport attaché à une flotte, veuillez me faire pater cet excédent de traitement et m'accorder de l'employ dans cet hopital où a tel endroit que vous jugerés convenable

Salut et Respect

NICOLAS

rue du faubourg St-Denis, n° 45, vis à vis celle Paradis

Licenciement d'un pharmacien de 3e classe.

Perrot, Commissaire ordonnateur de la 8e Division Maritime

Vu l'inutilité de conserver plus longtemps à Toulon des officiers de santé requis il y a cinq mois pour l'expédition de la Méditerranée et qui n'ont pu partir pour quelque cause que ce soit, lesquels sont restés dans cette place sans employ jusqu'à ce jour.

Vu la lettre du chef de la 5e Division du département de la Guerre du 19 Thermidor dernier, qui nous charge de faire diriger sur Milan les officiers de santé qui n'ont pu s'embarquer pour cette expédition, ne concerne que ceux légalement nommés par le Ministre pour être employés à ladite expédition, et que le citoyen Nicolas, pharmacien de 3e classe ne fait point partie de ces derniers.

Le dit citoyen Nicolas, pharmacien de 3e classe à Toulon est licencié à dater du 1er Vendémiaire courant, ses appointements cesseront de lui être payés à la même époque d'après l'avis que lui en a donné le commissaire des guerres, Naton Rosière.

Marseille, le six Vendémiaire an 7

PERROT

NICOLAZI Pierre (italien).

Requis en Egypte comme pharmacien de 3e classe.
Non mentionné dans les *Annuaires* du Caire an 8 et an 9
Mort de la peste le..... 3 Messidor an 9
Officier de santé sur l'*Athénie*, la *Carthagénoise* an 6, an 7, an 8.

NIEL Alexandre.

Pharmacien de 2e classe de la Marine.
Affecté à l'armée d'Orient.
Après l'évacuation de la ville d'Alexandrie a été désigné pour suivre les mouvements du port.

NOEL François-Louis.

Pharmacien de 3e classe à l'armée du Rhin.
Licencié le ..... 30 Messidor an 5
Requis comme pharmacien de 2e classe à l'expédition maritime de Toulon.
Nommé pharmacien de 1re classe à l'armée d'Orient.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

NOEL Fils.

A servi dans les hôpitaux de l'armée du Rhin.
Le 7 Vendémiaire an 6, il demande une place de pharmacien à l'armée navale.
Le 21 Brumaire an 7, les Inspecteurs généraux du Service de Santé répondant qu'il y a lieu de s'adresser au Ministère de la Marine.
Le 15 Floréal an 6, Flamant, pharmacien en chef adjoint à l'armée d'Angleterre demande le remplacement de Noël fils, ce dernier ayant été commissionné mais ayant donné sa démission.
Remplacé par Le Croix.

NOGUÈS François, né le 4 mai 1782, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 10 Frimaire an 7.
Commissionné le ..... 29 Floréal an 7
Passé à l'armée d'Orient le..... 28 Frimaire an 8
n'a pas rejoint en Egypte.
Revenu à l'armée d'Italie le ..... 22 Messidor an 8
Passé à l'armée d'observation du Midi le 1er Germinal an 9.
Licencié le ..... 25 Fructidor an 11
Réemployé au camp de Montreuil-sur-Mer le 15 Vendémiaire an 12.
Comme pharmacien de 3e classe le 15 Vendémiaire an 12
Pharmacien de 2e classe à la Grande Armée le 15 juin 1807.

Pharmacien aide-major à l'armée d'Espagne le 20 novembre 1808.
Pharmacien-major le ..... 8 octobre 1809
Décédé en ..... juin 1811
étant à l'armée du Midi.

CAMPAGNES

1799 — Armée d'Italie.
1800 — à l'armée d'Orient.
1801, 1802, 1803 — à l'armée d'Italie.
1804 — à l'armée des Côtes.
1806, 1807, 1808 — Grande Armée.

NOYRIT JEAN-BAPTISTE, né à Rocquecar (Lot-et-Garonne).

Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Orient le 24 Nivôse an 9.
Rentré en France et débarqué à Toulon.

PAGANEL.

Pharmacien de 3e classe, désigné pour rejoindre l'armée d'Orient.
En congé de convalescence en.... Vendémiaire an 10

PAPILLON NICAISE, né à Cany (Seine-Inférieure), le père : homme de loi.

Nommé pharmacien de 3e classe le 19 Germinal an 3
Licencié le ..... 18 Pluviôse an 4
Requis comme pharmacien de 3e classe pour l'Egypte lors de l'expédition de l'Amiral Gantheaume.

PARADIS GASPAR.

Requis et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte à Rosette en l' ..... an 7
Nommé pharmacien de 2e classe à l'hôpital du Caire.
Mort de maladie le ..... 15 Frimaire an 8

PEILLON JEAN-BAPTISTE-VICTOR-MARIE, né le 8 septembre 1768 (10 septembre 1769 matricule), à Toulon (Var), marié le 19 novembre 1806 à Dlle Marguerite-Cécile BAREAU.

Pharmacien auxiliaire de 1re classe de la Marine à Toulon le ..... 22 septembre 1793

Pharmacien entretenu de 1re classe au même port le 25 mars 1796.
Embarqué sur le *Goodwin* (transport) comme passager pour l'Egypte le ..... 30 janvier 1801
Débarqué le ..... 1er mars 1801
Chargé en chef du service pharmaceutique à la Colonie d'Orient du ..... 2 mars 1801
au ..... 28 septembre 1801
Après l'évacuation de la ville d'Alexandrie, revenu en France sur le *Peggy*.
Embarqué le ..... 29 septembre 1801
Débarqué à Toulon le ..... 31 octobre 1801
Employé dans son grade jusqu'au ..... 5 avril 1802
Destiné pour le port de Rochefort le ..... 6 avril 1802
Suspendu de ses fonctions le ..... 12 janvier 1822
Réintégré le ..... 9 mars 1822
Admis à la retraite par décision du ..... 29 juin 1825
A compter du 1er août 1825.
A obtenu une solde de retraite de 1.016 fr. par ordonnance du ..... 6 septembre 1825
Décédé à Rochefort le ..... 1er août 1845

Son dossier à la Marine contient le précis (manuscrit) d'un *Cours de Chimie* (1807) en 66 leçons.

PINCOUSIN.

Pharmacien de 3e classe de la Marine.
Venu en Egypte sur la frégate *L'Egyptienne*.
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Passé sur le vaisseau *Le Peggy* après l'évacuation de la ville d'Alexandrie.

PLANC François.

Pharmacien de 3e classe.
Etait à l'armée d'Egypte, Hôpital d'Alexandrie.
Mort de la peste le ..... 30 Floréal an 7 (19 mai 1799)

PLANC Jean-Marc.

Pharmacien de 3e classe.
Nommé à l'expédition de Toulon le.... 3 Floréal an 6
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Egypte le 1er Fructidor an 7.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

PONCET J., né à Toulon (Var).

Pharmacien de 3e classe.
Mort à Alexandrie le..... 10 Nivôse an 7
(30 décembre 1798)

PONCET L., né à Toulon.

Pharmacien de 2e classe le..... 9 Nivôse an 7
Mort à Alexandrie le ..... 29 décembre 1798

PORSELLY (voir BORISCHIN).

Pharmacien entretenu de 1re classe, nomination confirmée par arrêté consulaire du 13 Vendémiaire an 9

POUBLE Antoine.

Pharmacien élève désigné pour l'ambulance des Pyrénées-Occidentales, état du ..... 18 juin 1793
Pharmacien de 2e classe à l'armée des Pyrénées-Orientales le ..... 1er Thermidor an 2
Passé à l'armée d'Italie le ..... 3 Germinal an 5
Pharmacien de 2e classé à l'armée d'Angleterre le 6 Nivôse an 6.
Pharmacien de 1re classe à l'armée d'Orient.
Chargé en chef du service des hôpitaux d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Passé à l'armée de Hanovre.
Pharmacien de 1re classe à l'hôpital de Hameln le 1er Prairial an 11.
Décédé le ..... 7 Thermidor an 12

RAMILLON Charles-François-André.

Requis en Egypte et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de ladite place.
Désigné pour l'expédition de Saint-Domingue le 13 Germinal an 10.
Arrivé le ..... 5 Frimaire an 11
Mort le ..... 5 Floréal an 11

REBEC Firmin, né à Draguignan (Var).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie.
Réformé le ..... 11 Ventôse an 6
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Jaffa.

Mort de la peste à Jaffa le..... 20 Germinal an 7
(9 avril 1799)

REBUFFEL Louis, né le 6 février 1756, à Paris.

Pharmacien de 3e classe depuis le..... 1er may 1792
Nommé pharmacien de 2e classe le 1er Thermidor an 4
Licencié le ..... 1er Fructidor an 5
Réintégré comme pharmacien de 3e classe le 15 Nivôse an 6.
Pharmacien de 3e classe, titulaire à l'hôpital de Landau le ..... 4 Germinal an 8
Nommé pharmacien de 3e classe pour être employé à l'armée d'Orient le ..... 24 Messidor an 9
Réformé le ..... 1er Vendémiaire an 10

REGNAULT.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.
Revenu en France et dirigé sur le dépôt général établi à Nîmes en ..... Brumaire an 10

RENAUD Antoine, né à Toulon (Var).

Pharmacien sous-aide auxiliaire à Toulon le 26 Prairial an 3.
Pharmacien de 3e classe, entretenu le 5 Germinal an 4
Embarqué sur le vaisseau le *Timoléon*.
Etait à l'armée d'Egypte, hôpital d'Alexandrie (état Royer).
Mort le ..... 29 Pluviôse an 7
(17 février 1799)

RENISSAT.

Pharmacien entretenu de 3e classe, nomination confirmée par arrêté consulaire du... 13 Vendémiaire an 9

REQUIER Jean-Baptiste, né à Montignac (Dordogne).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 1er Nivose an 2.
Réformé le ..... 28 Pluviôse an 8
N'a pas obéi à l'ordre de partir pour l'armée d'Orient.

REYNAUD Jean-François.

Requis en Egypte du Service des Vivres et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Orient.

Revenu en France avec l'armée aux ordres du général Belliard.

RICHARD JOACHIM, né à Mézières.

Pharmacien de 2e classe, désigné pour l'armée d'Orient en ..... Germinal an 9
Parti d'Ancône et fait prisonnier devant Alexandrie.
Rapatrié et débarqué à Marseille.

RITZ JEAN-ADAM.

Etait pharmacien de 2e classe de la Marine à Toulon par D. M. du ..... 7 Nivôse an 6
Pharmacien de 1re classe de la Marine.
Est en Egypte depuis l'affaire d'Aboukir.
A fait, à plusieurs époques, le service des hôpitaux à terre, notamment pendant le siège d'Alexandrie, où il est resté chargé du service de l'hôpital n° 1.
Après l'évacuation de la ville d'Alexandrie, est resté auprès du dépôt des malades.
A obtenu une pension de 1.925 fr. 96 le 29 Prairial an 10

ROGUIN ALEXANDRE, né à Amiens, le 28 décembre 1771 (le père, chef de bureau au Département de la Somme).

Nommé apothicaire élève à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée des Côtes le..... 6 avril 1793 par l'adjoint au Ministre de la guerre Blanchard.
Nommé sous-aide Major à l'armée des Côtes de Brest le ..... 15 Pluviôse an 2
Nommé pharmacien de 2e classe à l'armée des Pyrénées-Occidentales, par le Comité du Salut Public le ..... 24 Germinal an 3
Revenu à l'armée de l'Ouest à la suite d'une des divisions de l'armée des Pyrénées le.... 4e Jour Cre an 3
Pharmacien de 2e classe à l'armée du Nord, Direction de l'Intérieur le ..... 14 Floréal an 4
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire d'Instruction de Lille le ..... 23 Nivôse an 5
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce le ..... 4 Brumaire an 6
Désigné par le Ministre de l'Intérieur pour être attaché à la Commission des Sciences de l'armée d'Orient le ..... 29 Germinal an 6

en conservant son grade et ses appointements à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris.
Retour en France (raison de santé) le 8 Vendémiaire an 7
Reprend ses fonctions à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris le ..... 15 Nivôse an 7
Pharmacien de 1re classe à l'armée du Danube (aile droite) le ..... 28 Messidor an 7
Nommé en la même qualité à l'armée de Réserve le ..... 14 Germinal an 8
Nommé en la même qualité à l'hôpital militaire de Rouen le ..... 16 Vendémiaire an 9
Nommé pharmacien de 3e classe à l'hôpital d'Amiens le ..... 4 Messidor an 9
Réformé le ..... 30 Brumaire an 12

CAMPAGNES

1793 : armées des Côtes de Brest, des Pyrénées-Occidentales.
Ans 2-3-4 et 5 : armée de l'Ouest et du Nord.
An 6 : à l'armée d'Orient, en Egypte.
Ans 7 et 8 : armées du Danube et de Réserve.

(Copie) Paris, le 29 Germinal an 6

Le ministre de l'Intérieur
au Citoyen Roguin, Pharmacien de l'Hôpital
Militaire du Val-de-Grâce

Citoyen,

Le Directoire exécutif ayant dans les circonstances un besoin plus particulier de vos talents et de votre zèle, vient de disposer de vous pour cause de service public. Vous voudrez bien vous préparer et vous tenir prêt à partir au premier ordre. Si vous êtes actuellement chargé de quelque emploi ou que vous occupiez quelque place aux frais de la République, vous les conserverez pendant votre mission, le traitement qui leur est affecté sera payé à votre famille et les arrérages dus seront acquittés avant votre départ.

Quant au traitement extraordinaire qui vous sera dû pour les nouveaux services que vous allez rendre, il sera réglé sur les travaux auxquels vous serez employé, et il vous sera tenu compte des frais de poste que vous aurez été obligé de faire pour votre route.

Salut et fraternité.

Signé : LETOURNEUX

Armée d'Orient

Feuille de Route

Chemin que tiendront les citoyens Jean-Baptiste Meressé, capitaine à la 75e demi-Brigade et Alexandre Roguin, officier de Santé, partant d'Alexandrie, Egypte, pour se rendre en France, l'un à Toulon et l'autre à Paris.

Le premier porteur de son congé, délivré sur certificat des officiers de Santé, le second d'une permission de retourner en France, délivrée par le chef de l'Etat-Major Général de l'armée d'après le certificat des officiers de Santé en chef de ladite armée.

A Alexandrie le 8 Vendémiaire an 7

Le Commissaire des Guerres : COLASSE
Le Général de Division : KLÉBER

Au Quartier Général au Caire
Le 24 Fructidor an 6

Le Citoyen Alexandre Berthier, Général de Division
Chef de l'Etat-Major Général de l'Armée

Le Général en chef vu la demande du citoyen Alexandre Roguin, pharmacien des Hôpitaux Militaires attaché à la Commission des Sciences, vu le certificat des officiers de santé en chef de l'armée qui attestent que la santé du dit citoyen est dans un tel état de délabrement qu'il ne peut sans danger rester plus longtemps en Egypte, le climat lui étant absolument contraire, autorise le dit citoyen Roguin à se rendre à Alexandrie, près du Commandant de la Marine qui lui facilitera les moyens de repasser en France.

Alexandre BERTHIER

ROSIER.

Pharmacien de 3e classe, requis pour l'expédition maritime de Toulon.

Embarqué pour l'Egypte sur le navire hôpital *Le Causse.*

(Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient, à la date du 23 août 1798).

Rentré en France avec le général Belliard..... an 10 (1801)

ROTTIN Claude, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte.

Mort à l'hôpital d'El Arich de la peste le 1er Prairial an 7 (20 mai 1799)

ROUSSEL.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie.
Passé à l'armée d'Orient le..... 6 Frimaire an 8
n'a pas rejoint, l'expédition projetée n'ayant pas eu lieu.

ROUYER Pierre-Charles, né le 12 mai 1769, à Verdun (Meuse), pharmacien de Paris, 25 mai 1809.

Annonce avoir servi à l'armée de la Moselle, en qualité de Pharmacien de 3e classe du.... 30 novembre 1793
au ..... 17 décembre 1794
Ces services ne sont pas constatés.
Pharmacien sous-aide à l'armée de la Moselle le 17 décembre 1794.
A l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris le.....
Pharmacien Membre de la Commission des Arts à l'armée d'Egypte le ..... 16 avril 1798
(nommé par le Gouvernement).
Adjoint au Pharmacien en Chef de ladite Commission le ..... 8 janvier 1800
(nommé par le Général en chef Kléber).
Pharmacien de 1re classe provisoire de la marine à la même armée le ..... 23 février 1800
Pharmacien de 3e classe, disponible le 13 février 1802
Pharmacien sous-aide à l'Hôtel des Invalides le 2 juin 1802.
Pharmacien sous-aide faisant fonctions d'aide-major au même Hôtel le ..... 26 novembre 1807
Pharmacien aide-major au même Hôtel le 22 juin 1811
Pharmacien-Major au même Hôtel le.... 15 août 1823
Décédé le ..... 31 août 1831

CAMPAGNES

Ans 3 et 4 : armée de la Moselle.
Ans 6, 7, 8, 9 et 10 : à l'armée d'Egypte.
1808-1809 : Espagne; 1812 : Russie; 1813 : Allemagne.

DECORATION

Chevalier de la Légion d'honneur.
Pendant l'expédition d'Egypte était chargé du Magasin Général des Médicaments, et de la préparation de ceux qu'on ne

pouvait se procurer dans le pays, et chargé en même temps du service de l'hôpital de la citadelle du Caire.

Lors de l'évacuation faite au Caire pour l'évacuation de l'Egypte, il a demandé à rester chargé du service du 4e Bâtiment hôpital où on avait réuni les malades atteints de la peste, et qui ne devaient sortir de l'Egypte qu'un mois après le départ de l'armée.

Le *Recueil des observations faites pendant l'expédition d'Egypte* contient les articles suivants de Rouyer :

1) *Notice sur les Médicaments usuels des Egyptiens* (Etat Moderne, T. I).

2) *Description de fours à poulets observés au Caire* (Etat Moderne, T. I).

3) *Notice sur les embaumements des anciens Egyptiens* (antiquités, T. I).

4) *Notice sur le pastel* (en collaboration avec Boudet).

Note médicale sur le Saïd ou Egypte supérieure, dans les Mémoires sur l'Egypte, publiés pendant les campagnes du général Bonaparte dans les ans 6 et 7, T. III, p. 380, Paris, Didot, an 8, 1799, 4 vol. in-8°.

Ordre de rejoindre l'expédition.

Paris, le 25 Germinal an 6

Le Ministre de l'Intérieur
au citoyen Rouyer

Citoyen,

Le Directoire exécutif ayant dans les circonstances un besoin plus particulier de vos talens et de votre zèle, vient de disposer de vous, pour cause de service public. Vous voudrez bien vous préparer et vous tenir prêt à partir au premier ordre; si vous êtes actuellement chargé de quelque emploi ou que vous occupiez quelque place aux frais de la république, vous les conserverez pendant votre mission, et le traitement qui leur est affecté sera payé à votre famille et les arrérages dus seront acquittés avant votre départ.

Quant au traitement extraordinaire qui vous sera dû, pour les nouveaux services que vous allez rendre, il sera réglé sur les travaux auxquels vous serez emploié, et vous sera tenu compte des frais de poste que vous aurez été obligé de faire pour votre route.

Salut et Fraternité

Signé : LE TOURNEUR

Nomination au grade de pharmacien de 1re classe.

Armée d'Orient

Hôpitaux Maritimes

Con de Ph. de 1re cl.

DAURE
Cre ordonnateur en chef

Sur le rapport avantageux qui m'a été fait par le citoyen Boudet, pharmacien en chef de l'armée, et étant informé de la conduite, mœurs et de l'expérience dans l'art pharmaceutique du citoyen Pierre Charles Rouyer, le nomme provisoirement sauf l'approbation ultérieure du Ministre de la Guerre en qualité de pharmacien de 1re classe pour en remplir les fonctions, a charge par lui de se conformer aux dispositions du règlement des Hôpitaux Maritimes et aux ordres de ses chefs.

Au Quartier Général du Kaire
le 3 Ventôse an 8

Damas, général de Division
Chef de l'Etat Major général de l'armée

A l'ordonnateur de la Marine Le Roy

Veuillez bien citoyen ordonnateur prévenir le citoyen Rouyer pharmacien de la commission des arts, que l'intention du général en chef est qu'il soit employé au service de la marine suivant son grade sous les ordres du citoyen Boudet, Pharmacien en Chef de cet arme.

Je vous salue
Signé : DAMAS

Le citoyen Rouyer sera emploié comme pharmacien de 1re classe.

Damas

Au Quartier Général du Kaire
le 18 Nivôse an 8

KLEBER général en chef
ordonne

Art. 1

Il sera accordé un adjoint au citoyen Boudet Pharmacien en chef de la Commission des Arts.

Art. 2

Cette place sera donnée au citoyen Rouyer avec un traitement de 250 livres par mois dont il jouira à date du 1er Vendémiaire dernier.

Art. 3

Le payeur général se conformera aux dispositions du présent arrêté.

Signé : KLEBER

Au Kaire le 4 Ventôse an 8

L'ordonnateur de la Marine en Egypte (s. d.)

En conséquence des ordres du général en chef, il est ordonné au citoyen Rouyer pharmacien de servir dans la marine suivant son grade sous les ordres du pharmacien en chef.

Signé : LEROY

Extrait d'un ordre du général Damas chef de l'Etat Major Général :

« Le citoyen Rouyer sera emploié comme pharmacien de 1re classe ».

Note tirée des papiers de Gaspard Monge *à la date du 3 novembre 1807.*

« Zélé, plein d'intelligence et de lumière, il en a fait preuve en Egypte — moralité parfaite ».

Note de Monge au Ministre de la Guerre

J'ai beaucoup connu M. Rouhieres en Egypte où il était Membre de la Commission des Arts. Il s'y est comporté avec un zèle qui lui a mérité l'estime de tous ceux qui le connaissait. Il est plein d'intelligence et de lumières, et il est digne de la confiance de son excellence.

Signé : Monge.

ROYER Jean-François, né à Paris, le 16 janvier 1771.

Pharmacien et « agent national », à Saulieu (Côte-d'Or) en 1793.

Pharmacien de 3e classe à l'armée des Côtes le 31 juillet 1793.

Pharmacien de 2e classe le..... 23 mars 1795

Pharmacien de 1re classe à Toulon et pharmacien en chef de l'armée d'Orient du..... 25 mars 1798

au ..... 22 juin 1798
(suppléé par Gachon).
Pharmacien de 1re classe en chef à l'expédition de Syrie
le ..... 10 février 1799
A la fin de l'expédition a été licencié et est resté en Egypte.
A obtenu une gratification de 500 livres pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.
Mort assassiné en 1804.

Au quartier général du Caire
le 23 frimaire an 8

C. ROYER, pharmacien en chef de l'armée
au citoyen Boyer, pharmacien de 3e classe

Je vous prévient citoyen, que je vous ai désigné pour faire le service à l'Hôpital d'Elariche, en remplacement du citoyen Dourdelly, lequel vous remettra les médicaments dont il fera inventaire et lui en donnerai un Reçu — vous aurai soin de me faire passer un double de l'inventaire.

Je vous salue
ROYER

ROYER ANDOCHE.

Pharmacien de 3e classe, désigné pour l'expédition maritime de Toulon.

SALETTE ou SALLETTE ALEXANDRE.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 3 Germinal an 5.
Requis pour l'expédition maritime de Toulon.
Désigné pour être embarqué sur le vaisseau hôpital *Le Causse* à destination de l'Egypte.
Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient à la date du 23 août 1798 comme pharmacien de 3e classe.

SALETTE FRANÇOIS, né à Nîmes.

Requis sur la recommandation de Bonaparte par l'ordonnateur Daure et nommé pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte en ..... Frimaire an 7
Mort de la peste à l'hôpital de Jaffa le 29 Ventôse an 8
(20 mars 1799)

SAURET Pierre, né le 21 juillet 1776, à Montflanquin (Lot-et-Garonne).

Pharmacien de 3e classe requis à l'armée des Pyrénées-Orientales le ..... 6 Thermidor an 2
Licencié par mesure générale le.... 17 Fructidor an 3
Désigné comme pharmacien de 3e classe pour l'armée d'Orient.
Se trouvait à Toulon le ..... 1er Prairial an 8
n'a pas rejoint en Egypte.
A l'armée d'Italie du ..... 7 Pluviôse an 8
au ..... 1er Ventôse an 10
où il a été licencié par mesure générale.
A l'armée expéditionnaire de St-Domingue du 19 Messidor an 10.
Pharmacien de 2e classe de l'armée des Côtes le 17 Vendémiaire an 13.
Pharmacien Major à la grande armée le 24 juin 1807
Licencié par mesure générale le..... 1er juin 1814
au traitement de réforme jusqu'au..... 31 mai 1819
Pharmacin Major à l'expédition d'Afrique du 3 mars 1830
au ..... 23 février 1831
en disponibilité à l'armée du Nord le.... 5 août 1831
A l'hôpital militaire de Perpignan le..... 7 juin 1832
Admis à la retraite (ancienneté de service) le 18 septembre 1835.

SAVÉ Amédée, né à Pézenas.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Egypte.
Mort de la peste le ..... 29 Ventôse an 7
(17 février 1799)

SEGUIER.

Pharmacien de 3e classe.
Requis pour l'expédition maritime de Toulon en Floréal an 6.
Embarqué sur le *Peuple Souverain* pour l'Egypte.
(Figure sur un état de paiement de l'armée d'Orient)
à la date du ..... 23 août 1798

SERULLAS Georges-Simon, né le 2 novembre 1774, à Poncin (Ain), mort à Paris, le 15 mai 1832.

Pharmacien de 1re classe venant de Suisse avec la 1re Division d'Italie.

Attaché à la suite de l'expédition maritime de Toulon le ..... 12 Fructidor an 6
(n'a pas rejoint).

SIRIS.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Orient.
Fait prisonnier de guerre par les Anglais.

SOMME.

Pharmacien de 3e classe requis pour l'expédition maritime de Toulon.
Embarqué pour l'Egypte sur le navire *Le Guillaume Tell.*

TERRIER Pierre.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'Egypte.
A fait le service dans les hôpitaux maritimes d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.
Revenu en France en ..... Brumaire an 10
sur le transport *La Rebeca* avec les malades rapatriés sur ce navire.
Réformé le ..... 1er Germinal an 10

THIBAUT.

Pharmacien de 3e classe désigné pour rejoindre l'Armée d'Orient.
En congé de convalescence en..... Vendémiaire an 10

THOMAS J., né à Pérignac (Charente).

Requis pour l'expédition maritime de Toulon comme pharmacien de 3e classe.
Embarqué sur le navire hôpital.
Mort à Alexandrie le ..... 22 Floréal an 7
(11 mai 1799)

TOURNEL François, né à Draguignan (Var). Profession des parents : Teinturier.

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie le 29 Messidor an 3.
Réformé le ..... 21 Pluviôse an 6
à dater du 13 prairial.
Désigné pour l'expédition d'Egypte comme pharmacien de 3e classe.

Embarqué sur le *Mercure*.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.
Réformé le ..... 3 Messidor an 10 après son refus de passer à Saint-Domingue.
A reçu une gratification de 200 fr. pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

Lettre de démission.

Lorgues, le 21 Ventôse an 10

Citoyen Ministre

Le citoyen François Tournel, natif de Draguignan département du Var, pharmacien de 2e classe, revenu d'Egypte avec l'armée qui a capitulé à Alexandrie, vous prie de vouloir bien accepter sa démission.

Servant en qualité de pharmacien depuis le 21 Nivôse an 2 ayant fait les campagnes d'Italie, venant d'échapper aux plus grands dangers, ayant survécu seul à 13 officiers de santé qui étions à Gaza où j'ai eu la peste, je n'abandonnerois point encore le service de la République, si la position où je me trouve, ayant perdu mon père et ma mère, ne me forçoit à embrasser au plutôt un état qui puisse me mettre à même de soutenir ma famille et à pourvoir à nos besoins mutuels.

Si ma demande, citoyen Ministre vous paroit juste je vous prie de vouloir bien faire passer mon licenciement à Lorgues, Dt du Var, lieu de mon domicile.

J'ai l'honneur d'être

citoyen Ministre avec une déférence respectueuse

Votre très humble serviteur

TOURNEL

à licencier

PARMENTIER

TRINQUIER ou TRINQUIET G.

Pharmacien de 3e classe désigné pour l'armée d'Egypte.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Orient.
A fait le service dans les hôpitaux militaires d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.

VALADON.

Pharmacien de 2e classe de la Marine.
Venu en Egypte sur *La Régénérée* en Germinal an 9

A fait le service dans les hôpitaux de la place d'Alexandrie pendant le siège de la dite place.
Passé sur le vaisseau l'*Oiseau* après l'évacuation de la ville d'Alexandrie.

VAUTIER Jean-Baptiste, né à Lunéville. Profession des parents : Pharmaciens.

Employé dans les hôpitaux de la République en qualité de pharmacien aide-major depuis le 21 juillet 1792
Hôpital St-Pierre à Chalons.
Parti pour l'armée du Nord.
A l'armée d'Italie, pharmacien de 1re classe.... an 6
Désigné pour l'armée d'Orient, a fait la campagne de Syrie, chef du magasin général des médicaments en ..... Prairial an 7
Sur la proposition de Desgenettes, a cessé les fonctions de pharmacien de 1re classe pour remplir les fonctions de Médecin à l'armée.
Nommé Médecin à l'armée d'Orient à compter du 14 Messidor an 8.
A obtenu une gratification de 350 fr. pour les services qu'il a rendu pendant la campagne de Syrie.

VENANT Barthélémy.

Pharmacien élève à Grenoble le..... 30 Floréal an 2
Passé à l'armée des Alpes comme pharmacien de 3e classe le ..... 2 Fructidor an 2
Passé à l'armée d'Italie le ..... 4 Frimaire an 5
Passé à l'armée d'Angleterre le ..... 4 Prairial an 6
Nommé pharmacien de 2e classe et désigné pour l'expédition maritime à Toulon le.... 13 Vendémiaire an 7
A l'armée d'Italie le ..... 22 Pluviôse an 7
Passé à l'armée du Rhin le..... 1er Vendémiaire an 9
Passé à l'armée d'Italie le ..... 25 Ventôse an 9
Nommé à l'hôpital d'Alexandrie le 14 Thermidor an 9
Réformé le ..... 21 Frimaire an 10

VERCUREUR François, né à Paris.

Requis pour l'expédition maritime de Toulon comme pharmacien de 3e classe.
Embarqué sur le navire-hôpital.
Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Egypte à l'hôpital de Jaffa.
Mort de la peste à Jaffa le..... 20 Germinal an 7

VERLAQUE Mathieu-Fortuné, né le 28 juillet 1778, à Toulon (Var).

Pharmacien sous-aide pour la marine, sur frégate *La Boudeuse* du ..... 25 Germinal an 2
au ..... 23 Brumaire an 4
Sur le vaisseau *Le Guerrier* du..... 7 Pluviôse an 4
au ..... 1er Floréal an 4
Pharmacien auxiliaire sur la frégate *La Sérieuse* du ..... 23 Pluviôse an 5
au ..... 15 Thermidor an 6
Passé au service de l'armée de terre en Egypte par ordre de l'ordonnateur de la Marine Leroy et nommé pharmacien sous-aide à l'armée d'Orient du 26 Vendémiaire an 7.
Maintenu au même lieu par le pharmacien en chef Royer, approuvé par l'ordonnateur Laigle.
Rentré en France avec le Corps d'armée du Caire le ..... 30 Fructidor an 10
En congé de trois mois avec appointements à son retour d'Egypte du ..... 1er Frimaire an 10
Nommé pharmacien de 3e classe à l'expédition de Saint-Domingue le ..... 13 Germinal an 10
Licencié le ..... 1er Vendémiaire an 13
Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Hanovre le 26 Vendémiaire an 13.
Pharmacien sous-aide à l'armée de Naples le 15 juin 1806.
Pharmacien-aide à la même armée le 27 octobre 1807
Fait prisonnier de guerre par les Anglais le 30 juin 1809
Rentré des prisons d'Angleterre le..... 1er juin 1811
Passé à la 8e Division Militaire le..... 15 juillet 1811
Pharmacien-Major au corps d'observation de l'Elbe le ..... 18 février 1813

VIARD Emiland, né à Semur (Côte-d'Or).

Pharmacien de 3e classe à l'armée d'Italie en.... 1796
Passé à l'armée d'Angleterre en 1797
Requis par l'expédition maritime de Toulon.
Embarqué sur *Le Peuple Souverain.*
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Egypte.
Mort à Jaffa le ..... 8 Floréal an 7
(27 avril 1799)

VIGOULETTE JUSTIN-DENIS, né à **Montflanquin (Lot-et-Garonne).**

Désigné pour être employé à l'armée du Rhin comme apothicaire-élève le 29e jour du.... 1er mois de l'an 2
ne s'y est pas rendu.
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Courbevoye.
Pharmacien de 2e classe à l'armée d'Italie.
Réformé le ..... 11 Ventôse an 6
Désigné pour l'armée d'Orient.
Réformé le ..... 28 Pluviôse an 8
n'a pas obéi à l'ordre de partir à l'armée d'Orient.
le ..... 12 octobre 1794

ANNEXE II

Armée d'Angleterre
Génie
Comptabilité
an 6 (a)

Toisé des dépenses faites par le Citoyen Caffarelli, général de brigade du génie, d'après les ordres du général en chef Bonaparte, sur les fonds accordés par le Ministre de la guerre pour l'expédition de la Méditerranée. (p. o.)

Effets et instruments relatifs à la Pharmacie
N° des pièces comptables : 16
Noms des fournisseurs : BOUILLON-LA-GRANGE

30 livres de kinkina entier à 8 fr.	240	fr.
10 livres de kinkina concassé à 8 fr.	80	»
12 livres 2 onces id. pulvérisé à 9 fr.	113	10
20 l. séné Orient à 5,50	110	»
2 l. rubarbe entière à 12 fr.	24	»
1 l. rubarbe pulvérisé	13	»
2 livres cire blanche à 2,75	5	50
10 l. fleurs de soufre à 0,75	7	50
3 Emp. à 8 fr.	24	»
7 L. 13 onces onguent de la Mero à 2,50	18	94
1 L. 11 on. thériaque à 10 fr.	16	88
4 L. crème de tartre pulvérisée à 1,50	6	»
1 L. opium brut à 20 fr.	20	»
1 L. 4° Ether sulf. à 30 fr.	37	50
14 L. 1/2 Eau de Mélisse spiruteuse à 1 fr. la livre	14	50
5 L. Laud Liquide à 2 fr.	10	»
1 L. Ipec. pulv. à 40 fr.	40	»
1 L. cantharide pulvérisée à 30 fr.	30	»
1 L. camphre à 10 fr.	10	»
8 onces émétique à 1 fr. l'once	8	»
8 onces mercure doux à 1 fr.	8	»
8 onces précipité rouge à 1 fr.	8	»
2 onces sublimé corosif à 1 fr.	2	»

4 onces pierre à caut. à 0 fr. 50	2 »
8 champignons astring.	2 »
4 onces pierre infernale à 9 fr.	36 »
4 onces cachou pulvérisé à 0,60	2 40
Boule vulnéraire N° 4	4 »
2 L. nitre	3 60
22 L. 12 onces sel d'epsom à 0,60	13 65
1 L. 14 onces gomme arabique à 5 fr.	9 38
8 onces gomme adragante	12 »
1 L. alun	0 60
1 L. sel ammoniac	3 »
1 L. 14 onces esprit de vin	6 »
3 onces opium fer à 2 fr.	6 »
6 onces magnésie	9 »
2 sel de Saturne	1 20
3 gros extrait d'opium	4 50
UU L. 1/2 savon médicinal	5 75
6 gros oseille	1 20
5 onces 1/2 alkali volat	5 30
2 onces canelle en poudre	4 »
5 onces beaume du commandeur	7 50
4 onces Lycopodium	2 »
1 L. réglisse pulvérisé	3 »
1 tamis de Suge	1 80
1 tamis de brin	3 »
Spatules de fer	2 »
— d'ivoire	1 50
— d'os	0 75
— de bois	0 50
Pelatier	2 »
Etamines	3 80
Etoffes	12 »
Futaines	2 25
Mortier de fer	6 »
— de marbre	20 »
— de verre	1 50
Tenailles	1 50
Marteau	1 »
Emporte-pièce	0 60
Pharmacie de Beaumé	11 »
Flacons	8 »
Bocaux	16 75
Pots	1 »
Seringue	7 20

Poêlons.	6	»
Bassins.	24	»
Boîtes.	30	»
Caisses.	36	»
Balances et poids	28	»
Papier.	0	80
Cordes et emballages	6	»
Pilons.	8	»

La Jonquière, *op. cit.*, T. I, pp. 663-664, nous donne les renseignements sur les dépense faites par Cafarrellii pour l'achat du matériel de la Commission des Sciences et des Arts : 21 Floréal (an 6) :

1° Livres.	79.636 l.	70
Instruments de chimie	2.179	05
Matériel aérostatique	1.581	40
Effets et instruments relatifs à la pharmacie.	1.233	55
Livres pour la formation de la bibliothèque destinée à être embarquée sur l'escadre de Toulon.	25.329	10

(a) La composition de cette liste présente de grandes analogies avec celle publiée par Logeais dans son *Histoire de la Pharmacie Militaire* pendant la *campagne d'Italie* (précitée), l'auteur donne un *Etat des médicaments nécessaires pour assurer le service des hôpitaux de l'Armée pendant un mois pour* 6.000 *malades* (1795).

En revanche elle diffère très sensiblement du *Tarif ou Etat des Remèdes linge à pansements, charpie... nécessaires pour la formation des coffres à médicamens des vaisseaux de la République, ainsi que des bâtimens employés au grand et petit cabotage* selon l'*Arrêté du Directoire Exécutif sur le Service de Santé de la Marine* du 19 pluviôse an 6 dont les dispositions furent reprises dans l'*arrêté* du 7 vendémiaire an 8, Titre XIX, Coffres de médicamens, article CCVIII.

Armée d'Orient en Egypte

ANNEXE III

Etat des Médicaments nécessaires aux Hôpitaux de l'armée d'Orient à demander en Europe. (p. o.)

Etat des besoins de l'armée d'Orient en Egypte
Médicaments, Drogues et ustensiles.

A

Acide sulphurique
Aigremoine (feuilles d')
Amandes douces
Amandes amères
Ambre jaune
Antimoine sulph. et cend.

B

Bayes de geniève
Bayes de Laurier
Beaume de Copahu
Bouillon blanc (feuilles et fleurs de)
Beaume du Pérou
Beaume de Tolu
Bol d'Arménie
Berberis (semences de)
Bistorte
Buglose (feuilles et fleurs de)
Borax

C

Camphre purifié
Camomille romaine
Capillaire du Canada
Capillaire de Montpellier
Chardon bénit (feuilles de)
Chardon roland (racines de)
Cévadille (Semence de)
Cantharides

Chamoedric (feuilles de)
Coings (Semences de)
Céruse (Minium-Litharge)
Corne de cerf rapée
Cristaux de Verdes
Colle de poisson
Crème de tartre
Cinabre
Conserve de Cynorodon
Colophane

D

Douces amères (tiges de)
Dictame de creté

E

Extrait de ciguë
Extrait de geneviève
Extrait de réglisse
Extrait de Trèfle d'eau
Extrait de Sureau (ou Rob de)
Esprit de Scochlearia.
Essence de Thérébentine

F

Fougère (racines de)
Fraizier (racines de)

G

Garance (racines de)
Garon (écorces de)
Gayac (bois de)
Gentiane (racines de)
Gérofle
Graisse de porc
Guimauve (racines, feuilles et fleurs de)
Gomme adragante

H

Helmintocorton (ou oraline de corse)
Houblon (feuilles et fleurs de)
Hysope (feuilles et fleurs de)
Huile d'olive
Huile de noix

I

Ipecacuanha (racines d')
Iris de Florence

J

Jalap (racines de)

L

Liège (planches et bouchons de toute espèce de)
Lavande (fleurs de)
Laurier (feuilles de)
Lierre terrestre (feuilles de)

M

Macis
Muscades
Mercure
Manne
Marube blanc (feuilles et fleurs de)
Magnésie blanche
Mélisse (feuilles de)
Melilot (feuilles et fleurs de)
Menthe poivrée (feuilles de)

O

Origan (feuilles et fleurs d')

P

Pervenche (feuilles et fleurs de)
Pied de chat (sommitées fleuries de)
Poix de Bourgogne
Poix noire
Poix résine
Poivre noir
Pyrethre (racines de)

Q

Quinquina (écorce de)

R

Réglisse (racines de)
Rhubarbe (racines de)
Ronces (feuilles de)
Roses rouges (pétales de)

Roseau aromatique (racines de)
Racines d'aunée
Racines d'oseille
Racines d'arrête de bœuf
Racines de ryngium

S

Sagapenum (gomme, résine de)
Sapin (bourgeons de)
Salsepareille (racines de)
Santonic (semences de)
Sassafras (bois, racines et écorce de)
Scâmoncé (gomme, résine de)
Sel d'Epsom
Seille d'oignon
Safran
Scolopendre (feuilles de)
Sublimé corrosif
Scordium (feuilles de)
Serpentaire de Virginie
Sureau (fleurs de)
Serpolet (feuilles et fleurs de)
Simarouba
Styrax calamite
Styrax liquide
Squine
Sauge (feuilles de)
Syrop de noirprun

T

Tanaisie (feuilles et racines de)
Tilleul (fleurs de)
Tormentille (racines de)
Thé de la Chine
Tussilage (feuilles et fleurs de)
Thériaque
Trèfle d'eau (feuilles de)
Thym (feuilles de)
Thérébentine

V

Véronique (feuilles et fleurs de)
Vulnéraire Suisse
Verdet
Vitriol blanc

Ustensiles
Flacons bouchés à l'émery de toute espèce
Chaudières et mortiers en fer de toute grandeur

Certifié le présent état par moi commissaire ordonnateur en chef soussigné pour être adressé au Ministre de la Guerre et servir de demande des médicaments y énoncés, lesquels ne se trouvent point en Egypte et sont nécessaires aux Hôpitaux de l'armée.

Au Caire le 26 Nivôse an 9 (16 janvier 1801)
SARTELON

ANNEXE IV

6 Fructidor an 6 — 23 Août 1798

Etat général des citoyens non militaires qui sont payés par le Payeur général de l'Armée d'Egypte (Extrait) :

Noms	*Grades*	*Appointements par mois*
Royer,	pharmacien en chef	500 fr.
Vauthier,	pharmacien de 1re classe	250 »
Déziré,	—	» »
Pouble,	—	» »
Flamant,	—	» »
Lemaire,	—	» »
Crouzet,	—	» »
Gachon,	—	» »
Carlan,	pharmacien de 2e classe	187 10
Daube,	—	» »
Berthaud,	—	» »
Borischin,	—	» »
Galonie,	—	» »
Artaud,	—	» »
Ardisson,	—	» »
Davoine,	—	» »
Noel,	—	» »
Vercureur,	pharmacien de 3e classe	100 »

Duperron,	—	.....	»	»
Faure,	—	.....	»	»
Viard,	—	.....	»	»
Neuilly,	—	.....	»	»
Borrely,	—	.....	»	»
Tournel,	—	.....	»	»
Carbonel,	—	.....	»	»
Castelan,	—	.....	»	»
Beranger,	—	.....	»	»
Ribie,	—	.....	»	»
Coulomb jeune,	—	.....	»	»
Eustache,	—	.....	»	»
Ebert,	—	.....	»	»
Hugues	—	.....	»	»
Rozier,	—	.....	»	»
Coulomb aîné,	—	.....	»	»
Caracteri,	—	.....	»	»
Seguier,	—	.....	»	»
Fontaine,	—	.....	»	»
Cabiran,	—	.....	»	»
Audet,	—	.....	»	»
Thomas,	—	.....	»	»
Alliau,	—	.....	»	»
Planc jeune,	—	.....	»	»
Fiorentini,	—	.....	»	»
Martin,	—	.....	»	»
Trinquier,	—	.....	»	»
Sallette,	—	.....	»	»
Boyer,	—	.....	»	»
Bres,	—	.....	»	»
Planc aîné,	—	.....	»	»
Ourry,	—	.....	»	»
Verlai,	—	.....	»	»
Rottin,	—	.....	»	»
Grillau,	—	.....	»	»
Boninau,	—	.....	»	»

L'*Annuaire de la République Française*, calculé pour le méridien du Kaire l'an 8 de l'ère française. Le Kaire, Imprimerie

ANNEXE V

Etat des officiers de Santé destinés pour la Colonie d'Egypte commissionné par l'ordre de l'Ecole de Médecine de Montpellier et débarqué à Toulon. (Extrait).

GAY, *Louis Joseph* : Pharmacien de 3e classe, né à Montpellier

Signé : DESGUERS
Commissaire ordonnateur de la 8e Division militaire
le 23 Vendémiaire an 10 (15 octobre 1801)

ANNEXE VI

Etat des officiers venus de l'Armée d'Orient et dirigé sur le dépôt général établi à Nîmes par le commissaire ordonnateur de la 8e Division Mre. (Extrait).

REGNAULT, *Pharmacien*

Signé : DESGUERS
Le 2 Brumaire an 10 (24 octobre 1801)

ARMEE D'ORIENT

Contrôle nominatif des officiers de santé qui font quarantaine avec le 1er convoi de troupes de l'armée d'Alexandrie qui doivent sortir du lazareth le 6 Frimaire an 10. (Extrait).

GACHON André, pharmacien de 1re classe.
GAS, Pierre Toussaint, pharmacien de 3e classe.
NADRAU, pharmacien de 3e classe.

Au lazareth de Marseille. Signé LAIGLE
le 15 Brumaire an 10
(6 novembre 1801)

ANNEXE VII

Etat de situation des officiers de santé destinés par le Ministre de la guerre pour passer en Egypte. (Extrait).

Pharmaciens

Noyri, Lavoisier, Maréchal, Le Baube, Huard, Bailly, Flourant, Rebufel, Leneuvre
Tous présents au Port de Toulon en attendant de nouveaux ordres.

Urbain d'Hers, Barthares
Tous deux arrivés à Alexandrie sur la corvette l'*Héliopolis.*

Delacroix
Débarqué pour Livourne et parti pour Ancône.

Malachin, Davijean
Envoyés tous deux aux eaux thermales par ordre du comité de salubrité navale de Toulon.

Thibaut, Paganel, Dernens
En congé de convalescence.

Siris, Mouline, Lhomme
Tous 3 prisonniers de guerre par les Anglais.

Daté de Toulon du 17 Vendémiaire an 10 (9 octobre 1801)

ANNEXE VIII

Etat des Officiers de Santé partis d'Ancône. (Extrait).

Marseille, 17 Brumaire an 10 (8 novembre 1801)

Les officiers de santé de l'Expédition Secrète sortie d'Ancône aux Inspecteurs généraux du service de santé des armées.
Nous vous envoyons, Citoyens Inspecteurs, l'état nominatif

des Officiers de santé partis d'Ancône dans le courant de Germinal an 9 pour passer à l'Armée d'Orient.

Etat nominatif des officiers de santé détachés de l'armée d'Italie par ordre du Ministre de la Guerre pour faire partie de l'Armée d'Orient, sortis d'Ancône et faits prisonniers devant Alexandrie.

Jacquot, pharmacien de 1re classe.
Richard, pharmacien de 2e classe.
Xavier Moutte.
Pierre Masson.
.....tier (né à Baccarat).

ANNEXE IX

ARMEE D'ORIENT

Etat nominatif des pharmaciens revenus d'Egypte avec l'armée aux ordres du Général Belliard (p. o.).

Jean-Pierre Boudet, pharmacien en chef.
Augustin Galonie, pharmacien de 1re classe.
François-Louis Noel, pharmacien de 1re classe.
Rouyer, pharmacien de 1re classe
Guillaume Dauby, pharmacien de 2e classe.
Jean-Marc Planc, pharmacien de 2e classe.
Hyacinthe Borelly, pharmacien de 2e classe.
Ferdinand Ebert, pharmacien de 2e classe.
Joseph Hugues, pharmacien de 2e classe.
Jean-Joseph Coulomb, pharmacien de 2e classe.
Joseph Rosier, pharmacien de 3e classe.
Mathieu Verlaque, pharmacien de 3e classe, requis à la Marine.
Hypolite Barry, pharmacien de 3e classe.
Claude Dupuis, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte.
Guillaume-Auguste Guignet, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte de la 2e demi-brigade.
François Martin, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte.
Edouard Castellaz, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte de la 19e demi-brigade.

Alexandre LEROY, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte de la 2e demi-brigade.
Cunégonde DUFRÈNE, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte des transports.
Pierre DUPLAT, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte des vivres.
Jean-Baptiste CROUZY, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte des vivres.
Henri FORER, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte des vivres.
Jean-François REYNAUD, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte des vivres.
Certifié par BOUDET le 17 Ventôse an 10 (8 février 1802).

ANNEXE X

Etat nominatif des officiers de santé nommés par le Ministre de la Guerre ou d'après son autorisation ayant fait partie de l'Armée d'Orient et qui après avoir débarqué à Marseille ou à Toulon doivent y rester et jouir de leurs appointements jusqu'à nouvel ordre. (p. o.).

Comment ils ont débarqué à Toulon

NOYRIT, pharmacien de 2e classe.
HUARD Stanislas, pharmacien de 3e classe.
BAILLY, pharmacien de 3e classe.
REBUFFET Louis, pharmacien de 3e classe.
LAVOISIER, pharmacien de 2e classe.
MARESCHAL Victor, pharmacien de 3e classe.
LENEUVRE François-Régis, pharmacien de 3e classe.
FLAMAN VATRY, pharmacien de 3e classe.

Comment ils ont débarqué à Marseille

MOUTTE Xavier, pharmacien de 2e classe.
RICHARD Joachim, pharmacien de 3e classe.
MASSON Pierre-Antoine, pharmacien de 3e classe.
MOITRIEN, pharmacien de 3e classe.
JACQUOT François, pharmacien de 1re classe.

A Marseille, le commissaire ordonnateur de la 8e Division Militaire
Signé : DESGUERS

ANNEXE XI

Etat général des pharmaciens de l'armée de terre qui ont fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de la dite place. (p. o.).

Ciprien FLAMENT, pharmacien de 1re classe.

André GACHON, pharmacien de 1re classe.

Jean-Baptiste BERTOT, pharmacien de 2e classe.

Louis BONINO, pharmacien de 2e classe.

G. TRINQUIET, pharmacien de 2e classe.

F. TOURNEL, pharmacien de 2e classe.

N. BERANGER, pharmacien de 3e classe.

Jean BOYER, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte de la 32e demi-brigade.

Reimond EUSTACHE, pharmacien de 3e classe, incapable d'être employé dans les hôpitaux maritimes.

D. MONTCHARMONT, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte.

F. GAR, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte de l'artillerie de Marine.

M. DARDELLY, pharmacien de 3e classe.

Pierre LEBEGUE, pharmacien de 3e classe.

Ch. F. André RAMILLON, pharmacien de 3e classe, requis en Egypte.

H. NADRAU, pharmacien de 3e classe.

Pierre TERRIER, pharmacien de 3e classe.

Pietro NICOLAZI (mort), pharmacien de 3e classe, italien, mort de la peste le 3 Messidor an 9.

J. CANDI, pharmacien de 3e classe, italien, requis le 3 Messidor an 9.

Certifié par POUBLE

ANNEXE XII

Etat des pharmaciens de mer qui ont fait le service dans les hôpitaux militaires de la place d'Alexandrie pendant le siège de la dite place. (p. o.).

Pharmaciens de la Marine

RITZ, pharmacien de 1re classe : Ce citoyen est en Egypte depuis l'affaire d'Aboukir. Il a fait à plusieurs époques le service des Hôpitaux à terre, notamment pendant le siège d'Alexandrie où il est resté chargé du service de l'hôpital n° 1.

MONIN, pharmacien de 1re classe : Venu en Egypte en Germinal an 9 sur la *Régénérée* (1).

CHARPENTIER, pharmacien de 2e classe : Venu en Egypte en Germinal an 9 sur la *Régénérée* (2).

VALADON, pharmacien de 2e classe : Venu en Egypte en Germinal an 9 sur la *Régénérée*.

Pascal BRIVIN, pharmacien de 3e classe : Venu en Egypte sur la *Régénérée*. A fait les fonctions de pharmacien de 2e classe.

JALABERT, pharmacien de 3e classe : Venu en Floréal an 9.

J. CHEDEAU, pharmacien de 3e classe : Au service de terre depuis l'affaire d'Aboukir. « Il a toujours fait son service avec zèle ».

PINCOUSIN, pharmacien de 3e classe : Venu en Egypte sur la frégate l'*Egyptienne* (3).

---

(1) Entrée à Alexandrie le 11 Ventôse an 9 (2 mars 1801) en même temps que le *Lodi*. Arch. Nat. Mar. BB4 148 (tableau des expéditions faites pour l'Egypte depuis thermidor an 8 et corresp. du Ministre BB4 157).

(2) Les pièces du dossier de ce pharmacien (Arch. Mar.) indiquent qu'il s'embarqua comme passager sur l'*Héliopolis*.

(3) Entrée à Alexandrie en même temps que la *Justice* au milieu du mois de Pluviôse an 9 (début de février 1801).

(Menou au Ministre de la Marine, Alexandrie 21 pl. an 8). Arch. Nat. Marine, BB4 157.

ANNEXE XIII

Etat nominatif des officiers de santé désignés pour rester auprès des blessés et malades français à Alexandrie. (Extrait).

FLAMANT, pharmacien de 1re classe.
RITZ, pharmacien de 1re classe (pharmacien de la Marine).
BONINO, pharmacien de 2e classe.
CHARPENTIER, pharmacien de 2e cl. (pharmacien de la Marine).
DOURDELLY, pharmacien de 3e classe.
LEBÈGUE, pharmacien de 3e classe.
TERRIEZ, pharmacien de 3e classe.

Pour les officiers de santé en chef de l'Armée d'Orient
Le Chirurgien en chef LARREY

Alexandrie, le 23 Fructidor an 9
(10 septembre 1801)

ANNEXE XIV

Pharmaciens restés en Egypte pour le service des Malades (P. o.). (Extrait).

Louis BONINO, pharmacien de 2e classe, est actuellement à Marseille.
DOURDELLY, pharmacien de 3e classe.
Pierre LEBÈGUE, pharmacien de 3e classe.
Pierre TERRIER, pharmacien de 3e classe.
Jean CANDI, pharmacien de 3e classe.

Etat des officiers de santé entretenus ou auxiliaires de la Marine en Service au port d'Alexandrie et à qui l'évacuation de la place vient de faire éprouver des changements.

Pharmacien de 1re classe

PEILLON, sur le *Peggy*.
RITZ, reste auprès du dépôt des malades.
MONIN, sur le *Singleton*.

Pharmaciens de 2e classe

VALLADON, sur l'*Oiseau*.
NIEL, suivant les mouvements du port.

Pharmaciens de 3e classe

PINCOUSIN, sur le *Peggy*.
CHARPENTIER, reste auprès des malades.

Etat des officiers qui n'ont point encore de destination

BRIVIN, pharmacien de 3e classe.
VERLAQUE, pharmacien de 3e classe.
JALABERT, pharmacien de 3e classe.

Alexandrie, le 11 Vendémiaire an 10
(3 octobre 1801)

ANNEXE XV

Etat des Pharmaciens de l'Armée d'Orient décédés durant la campagne. (p. o.).

ARTHAUD Bernard, ph. de 3e classe, décédé le 2 Nivôse an 7.
ATHENOU L., ph. de 3e classe, mort à Alexandrie le 20 déc. 1798.
PONCET L., ph. de 2e classe, mort à Alexandrie le 29 déc. 1798.
PONCET J., ph. de 3e classe, mort à Alexandrie le 30 déc. 1798.
HONORAT Louis, ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 9 fév. 1799.
RENAUD Louis, ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 17 fév. 1799.
SAVE Amédée, ph. de 3e classe, mort au Caire le 17 février 1799.
ALLIAUD Paul, ph. de 3e classe, mort à Rosette le 2 mars 1799.
COULOMB Victor, ph. de 3e cl., mort à El-Arich le 4 mars 1799.
FUMME Louis, ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 4 mars 1799.
SALETTE François, ph. de 3e classe, mort à Jaffa le 20 mars 1799.
CARBONEL Bernard, ph. de 3e cl., mort à Jaffa le 22 mars 1799.
NEUILLY François, ph. de 3e cl., mort à El-Arich le 4 avril 1799.
ARDISSON Joseph, ph. de 3e classe, mort à Gaza le 8 avril 1799.
CARACTHERY J.-Bapt., ph. de 2e cl., mort à Gaza le 9 avril 1799.
REBEC Firmin, ph. de 3e classe, mort à Jaffa le 9 avril 1799.
VERCUREUR François, ph. de 3e cl., mort à Jaffa le 9 avril 1799.
MEUNIER Jean, ph. de 3e classe, mort à Jaffa le 20 avril 1799.
GIRARD Louis, ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 25 avril 1799.

VIARD Emiland, ph. de 3e classe, mort à Jaffa le 27 avril 1799.
BOISSIET J., ph. de 3e classe, mort à Jaffa le 4 mai 1799.
THOMAS J., ph. de 3e classe, mort à Alexandrie le 11 mai 1799.
PLANC François, ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 19 mai 1799.
ROTTIN Claude, ph. de 3e cl,, mort à El-Arich le 20 mai 1799.
MAURIN Franç., ph. de 3e cl., mort à Alexandrie le 20 juin 1799.
NICOLAZI Pietro, ph. de 3e classe, mort le 3 Messidor an 9 (22 juin 1800)
LE ROUGE, membre de la Commission des Arts, mort à Alexandrie en avril 1801.

VU, Clermont-Ferrand, le 20 décembre 1942.
Le Président du Jury:
A. SARTORY.

VU ET APPROUVÉ:
Clermont-Ferrand, le 20 décembre 1942.
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie:
A. SARTORY.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER:
Clermont-Ferrand, le 23 décembre 1942.
Le Recteur de l'Académie,
Président du Conseil de l'Université.
Pour le Recteur,
Le Vice-Président du Conseil de l'Université:
A. DANJON.

Une ville du Moyen-Empire reconstituée

Table des Matières

AVANT-PROPOS .....

PRÉFACE .....

INTRODUCTION .....

Les origines de l'expédition. Plan de l'ouvrage.....

CHAPITRE Ier. — *La préparation de la campagne* (ventôse-prairial an VI; mars-juin 1798). — *Le recrutement des pharmaciens, leur situation militaire.* Sucy, Desgenettes, Larrey et Royer. Le personnel: origine professionnelle; statut militaire; devoirs de leur charge. — La pharmacie dans les hôpitaux militaires. Le magasin général de médicaments. — Arrêté du 19 pluviose an VI. — Le personnel des pharmaciens de la Marine. La pharmacie à terre et à bord. — Les médicaments. — Uniformes des pharmaciens de l'Armée et de la Marine.....

CHAPITRE II. — *La préparation de la campagne* (suite). *L'embarquement des pharmaciens à bord de l'escadre et du convoi* (mai 1798). — Les vaisseaux hôpitaux, leurs aménagements. — Le matériel sanitaire. Importance de l'expédiiion, données statistiques. Pénurie de personnel pour le Service de Santé. Apport de l'armée d'Italie. Répartition des pharmaciens à

bord des bâtiments. — Le matériel. — Mesures d'hygiène .....

CHAPITRE III. — *L'Expédition se transporte en Egypte. La conquête.* La bibliothèque de *l'Orient*, préparation des instructions sanitaires. Venture et Magallon. Royer débarqré de l'Orient. Boudet, ses origines et sa carrière, ses sollaborateurs Roguin et Rouyer. — Mesures d'hygiène. — Jonction des convois de Gênes, Bastia, Civita-Veschia; état sanitaire satisfaisant. Relâche à Malte. — Occupation de l'Egypte. Perte de deux navires hôpitaux.....

CHAPITRE IV. — *L'installation en Egypte. Bonaparte au Caire, Kléber à Alexandrie, Menou à Rosette, Dugua à Damiette.* Etablissement des hôpitaux. — Instructions de Desgenettes pour une enquête médicale sur l'Egypte. — Occupation de la Haute-Egypte. Encombrement des hôpitaux d'Alexandrie. — Etat sanitaire de l'escadre mouillée à Aboukir. — Difficultés à Rosette. — Epidémie à Damiette. — Disette générale de médicaments .....

CHAPITRE V. . . *Aboukir* (Thermidor an VI; août 1798). Mouillage de l'escadre dans la baie d'Aboukir. — Débarquement des équipages et des troupes. — Bataille navale du 2 août. — Les pertes en personnel, matériel et ustensiles. — Encombrement des hôpitaux. .

CHAPITRE VI. — *Le Caire, centre médical et administratif de l'expédition.* Nécessité de reconstituer les stocks de pharmacie. — Ressources locales: officines arabes et franques. — Le bureau de santé et de salubrité. — Manque et mauvaise qualité des médicaments dans les hôpitaux. — Carence de matériel hospitalier. — Nouveaux établissements du Caire: Ibrahim Bey et Citadelle. — L'ordonnateur Daure succède à Sucy. — Le dépôt de médicaments du Caire. — Le laboratoire de pharmacie de la Commission des Arts. — Expériences, démonstrations et conférences. — L'enseignement médical en Egypte. .

CHAPITRE VII. — *Le Caire, centre médical de l'expédition* (suite). Préparation de l'expédition de Syrie. Premiers symptômes de peste à Alexandrie. — Décès de pharmaciens. — Recrutement dans la troupe. Valeur de ce personnel improvisé. — Rassemble-

ment de pharmaciens pour l'expédition de Syrie. — Création de la pharmacie centrale du Caire; elle est chargée de préparer, examiner les médicaments et d'en assurer la distribution. Elle contrôle, en outre, les denrées alimentaires .....

Chapitre VIII. — *L'expédition de Syrie* (Pluviôse-prairial an VII; janvier-juin 1799). L'armée turque de Syrie. — Evacuation d'hôpitaux. — Mesures concernant les contagieux. — Royer suit Bonaparte avec Desgenettes et Larrey. André Gachon le remplace au Caire. — Décès de pharmaciens dans la Basse-Egypte. — Etablissement d'hôpitaux d'évacuation en vue de la campagne de Syrie. — Etapes de la campagne, d'après la correspondance de Daure. — Victimes de la peste à Jaffa et Saint-Jean-d'Acre. — L'affaire des pestiférés. — Témoignages de Desgenettes et de Cadet de Gassicourt. — Opinion du professeur Forgue. — Nécrologe des pharmaciens restés en Syrie. — Recrutement de jeunes gens suivant les cours de l'école française du Caire. — Manque de personnel médical. — Seconde bataille d'Aboukir. — Départ de Bonaparte .....

Chapitre IX. — *Le commandement de Kléber* (Août 1799-19 juin 1800). La convention d'El-Arich. Sa dénonciation par les Anglo-Turcs. — Héliopolis. — Assassinat de Kléber. — Les hôpitaux et les ambulances. — Pharmaciens de la Marine mis à la disposition de l'Armée. — Mutations et promotions. — Rapatriement de malades et d'aveugles. — Boudet, chef de la Pharmacie Centrale est nommé par Kléber pahrmacien-chef de la Marine. — Nouvelle épidémie de peste. Sa moindre virulence. — Médicaments importés de France .....

Chapitre X. — *Le commandement de Menou* (août 1799-octobre 1801). Jacques Abdallah Menou. Ses idées sur la colonisation de l'Egypte. — Jardin des Plantes du Caire. — Nomination de Boudet au poste de pharmacien en chef. — Départ de Royer. — Malversations de ce dernier. — Etat des hôpitaux; inspection de ces établissements et des lazarets. — Royer et l'affaire des sucres.....

Chapitre XI. — *Le commandement de Menou* (suite) (août 1800-juillet 1801). Boudet, pharmacien en chef (2 septembre 1800). — Distribution des médicaments. — Achats de drogues apportées par mer ou par caravanes. — Incident entre le commandant et l'ordonnateur de l'Armée d'Egypte. — Départ de Daure. — Son remplacement par Sarteion. — Eloge des officiers de Santé. — Etat sanitaire de l'Egypte en 1801 .....

Chapitre XII. — *Le commandement de Menou* (fin) (janvier 1801-octobre 1801). Précarité de notre établissement en Egypte. — Bonaparte tente de sauvegarder sa conquête. — Tentative d'envoi d'une force maritime. — Echec de l'amiral Ganteaume. — Perte de Malte. — Les forceurs de blocus. Ils reçoivent une caisse de médicaments pour l'Egypte et des officiers de Santé en surnombre. — Ils arrivent à Alexandrie. — Boudet et Royer y transportent les collections de la pharmacie centrale du Caire. — Siège d'Alexandrie. — Arrivée de nouveaux forceurs de blocus. — Incident de l'*Oiseau*. — Capitulation et retour des troupes et des malades. — Licenciement des pharmaciens de l'armée d'Egypte. Leur sort .....

Chapitre XIII. — *Les maux combattus en Egypte et en Syrie*. Informations médicales rapportées d'Egypte. Grand nombre de publications: *La peste*, d'après Larrey, Desgenettes, Pouqueville, Pugnet, son traitement; *La fièvre de Damiette*, d'après Saravesi; *La variole*, *le tétanos*, *l'ophtalmie*, opinion de Bruant; *le scorbut*, *la dysenterie* et les fièvres malignes, *l'hépatite*, *les maladies vénériennes*, *la lèpre*, *l'éléphantiasis*, etc... .....

Chapitre XIV. — *Les remèdes à l'Armée d'Orient*. Carence de médicaments au début de l'expédition. — Causes multiples de morbidité au début de la campagne. — Services rendus par la pharmacie centrale du Caire. — La matière médicale en Egypte. — Utilisation des ressources locales. — Etude de Rouyer sur les *Médicaments usuels des Egyptiens*. — Origine des produits; leur multiplicité. — Simples et sels. La Thériaque du Caire. — Manque de médicaments

héroïques. — Substances importées d'Europe. — Analyses faites par le laboratoire de la Commission des Arts. — Propriétés antiseptiques du chlore....
CONCLUSION .....

ANNEXE I. — *Liste des pharmaciens désignés pour l'Expédition d'Egypte:* état de leurs services, distinctions et travaux. Pièces justificatives.....
Extraits des registres matricules des Officiers de Santé de la Guerre et de la Marine et de la Correspondance générale, pièces originales extraites des dossiers du personnel .....

ANNEXE II. — Toisé des dépenses faites par le général Cafarelli pour l'expédition de la Méditerranée. — *Effets et instruments relatifs à la Pharmacie*, an VI (1798) .....

ANNEXE III. — Etat des médicaments nécessaires aux hôpitaux de l'Armée d'Orient à demander en Europe (1801) .....

ANNEXE IV. — Etat général des citoyens non militaires qui sont payés par le Payeur Général de l'Armée d'Egypte, 6 fructidor an VI (23 août 1798).....

ANNEXES V, VI, VII, VIII, IX, X. — Extraits d'états nominatifs des officiers de Santé envoyés en Egypte ou rapatriés à diverses dates.....

ANNEXES XI, XII, XIII. — Etats des Officiers de Santé ayant servi dans la place d'Alexandrie (Extraits)..

ANNEXE XIV. — Pharmaciens restés en Egypte pour le service des malades (11 vendémiaire an X; 3 octobre 1801) .....

ANNEXE XV. — Etat des Pharmaciens de l'Armée d'Orient décédés pendant la campagne.....

Table des Planches

Les bandeaux ornant les 14 chapitres de cet ouvrage sont tirés de l'*Atlas de l'Histoire Scientifique et Militaire de l'Expédition d'Egypte*, Paris, 183 et sqq., ainsi que le cul de lampe du chapitre XIV.

FRONTISPICE. — *Pharmacien de 2e classe aux Armées*, 1799, composition originale de GOICHON, d'après les documents du temps (planche en couleurs).

CHAPITRE Ier. — *Portrait de Royer, pharmacien en chef de l'Armée d'Orient*, d'après le dessin original de DUTERTRE (cabinet des Estampes).

CHAPITRE III. — *Portrait de Boudet, pharmacien, membre de la Commission des Sciences*, d'après DUTERTRE (planche tirée de l'*Histoire Scientifique*, précitée).

— *Brevet de pharmacien militaire délivré à Boudet par les autorités révolutionnaires* (1793).

— *Cabriolet imaginé par Larrey* (dessin original de DUVIVIER, Cabinet des Estampes).

CHAPITRE IV. — *Portrait de Rouyer, pharmacien, membre de la Commission des Arts* (planche tirée de l'*Histoire Scientifique*).

— *Four égyptien* (planche tirée de l'*Histoire Scientifique*).

CHAPITRE VI — *Maison d'Hassan-Kachef, siège de l'Institut d'Egypte et de la Commission des Arts et des Sciences* (d'après le dessin original de DUVIVIER (Cabinet des Estampes).

CHAPITRE VIII. — *Insignes et parements des Officiers de Santé* (planche en couleurs).

CHAPITRE XI. — *Certificat établi par le pharmacien en chef d'Alexandrie.*

CHAPITRE XII. — *Pharmacien en chef de la Marine*, 1798, composition originale de GOICHON, d'après les documents du temps (planche en couleurs).

Chapitre XIII. — *Les Pestiférés de Jaffa*, d'après le tableau de Gros (fragment).

Chpitre XIV. — *Brevet délivré à Aimé Renaud.*

Conclusion. — *Portrait de Saravesi, médecin chef de l'hôpital de Damiette*, d'après le dessin original de Dutertre (Cabinet des Estampes).

Annexe I. — *Etats de service de Joseph Monin.*

Table des Matières. — *Une ville du Moyen-Empire reconstituée.*

Carte montrant la répartition des hôpitaux sédentaires et ambulants de l'Armée d'Egypte et de Syrie (1798-1801).

Vase en faïence (Egypte, IX[e] siècle).

Imp. du Sud-Ouest, 6, rue Sainte-Ursule — Toulouse.

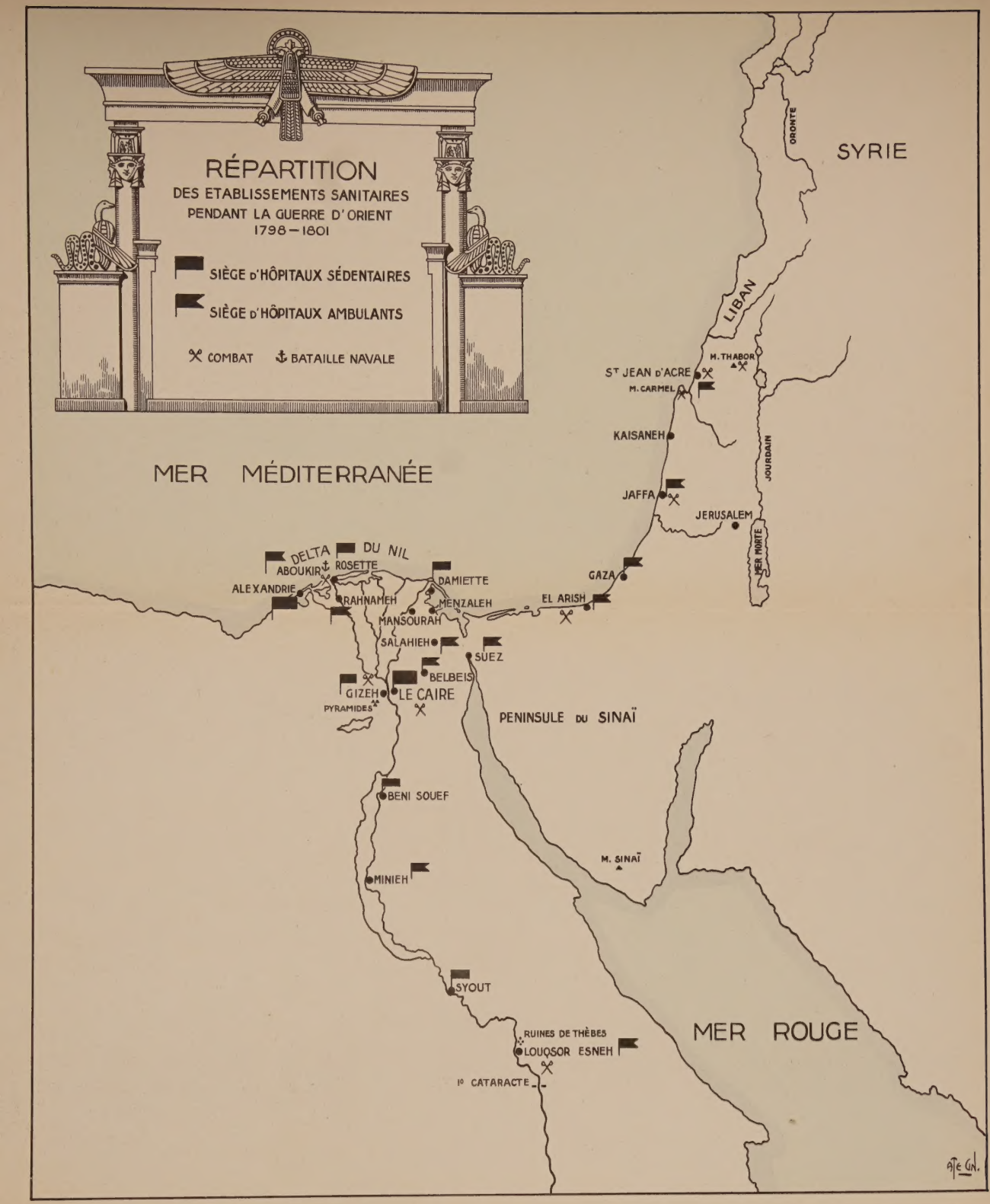
RÉPARTITION
DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES
PENDANT LA GUERRE D'ORIENT
1798 — 1801
SIÈGE D'HÔPITAUX SÉDENTAIRES
SIÈGE D'HÔPITAUX AMBULANTS
COMBAT
BATAILLE NAVALE
SYRIE
ORONTE
LIBAN
M. THABOR
ST JEAN D'ACRE
M. CARMEL
KAISANEH
JOURDAIN
JAFFA
JERUSALEM
MER MORTE
GAZA
EL ARISH
MER MÉDITERRANÉE
DELTA DU NIL
ABOUKIR
ROSETTE
ALEXANDRIE
DAMIETTE
RAHNAMEH
MENZALEH
MANSOURAH
SALAHIEH
SUEZ
BELBEIS
GIZEH
LE CAIRE
PYRAMIDES
PENINSULE DU SINAÏ
BENI SOUEF
M. SINAÏ
MINIEH
SYOUT
RUINES DE THÈBES
LOUQSOR ESNEH
1° CATARACTE
MER ROUGE
A. J. E. GN.